

Notes
Essais
et Etudes
sur la
Guyane Française

et le Développement
de ses Ressources variées
et spécialement de ses
Richesses Aurifères
Filoniennes

et Alluvionnaires

PARIS
Librairie Générale
et Internationale
G. FICKER
4, Rue de Savoie, 4

A. Dangoise
et **L. Pottereau**

2^e Edition

R238/30
€10

Notes
Essais et Etudes
sur la
GUYANE Française
et le
Développement de ses Ressources variées
et spécialement de ses
Richesses Aurifères
Filoniennes et Alluvionnaires

par

Arthur Dangoise

Licencié en Droit, Publiciste,
Membre de la Société de Géographie
de Paris, etc.

avec la collaboration
pour la partie essentiellement technique
de

L. Pottereau

Ingénieur Civil des Constructions Navales
et
Ingénieur Minier en Guyane



AUX JEUNES GENS FRANÇAIS



AUX COLONS



AUX GUYANAIS



AUX PROSPECTEURS & AUX CAPITALISTES



A L'ŒUVRE DE LA COLONISATION



Il a été tiré de cet Ouvrage 50 Exemplaires numérotés à la main,
de 1 à 50.

Guyane Historique

Guyane Géographique

Guyane Ethnographique

Guyane Climatologique

Guyane Economique

Colonisation

Avant-Propos

Impressions sur la Guyane — De ci, de là

« Le sol de la Guyane française est pétri d'or » Preuves de cet axiôme devenu courant, établies par quelques citations extraites de discours, rapports et ouvrages émanant de personnalités autorisées et d'ingénieurs compétents ayant écrit sur la Guyane Française :

« Si la Guyane, au lieu d'être une vieille terre, était une découverte moderne, on s'y précipiterait avec fureur ».

SAINT-AMANT,
Secrétaire particulier de M. le baron de Laussat,
gouverneur de la Guyane (Des colonies en 1821).

Le développement de l'industrie aurifère est pour la Guyane d'un intérêt vital...

Les montagnes et les cours d'eau de la Guyane renferment d'immenses richesses en or, et c'est sur l'industrie aurifère qu'il faut compter d'abord et par-dessus tout, pour amener cette colonie au développement économique et à l'activité commerciale.

...L'or se rencontre partout dans les hautes régions qui constituent l'hinterland de la Guyane. Il doit même y exister, en quantité considérable, si l'on en juge par les résultats obtenus avec les moyens primitifs de travail employés jusqu'ici.

(Rapport de M. l'inspecteur des Colonies HOUREAU DESRUISSEUX à M. le Ministre des Colonies 1901).

La Guyane a cessé d'être une colonie agricole pour devenir un pays aurifère.

Cette colonie, malgré la date déjà éloignée de sa fondation et contrairement à ce que l'on croit généralement, est en réalité un pays neuf où les richesses naturelles abondent, mais où tout est à créer en fait d'outillage économique.

La Guyane est entrée actuellement dans une ère nouvelle, qui doit lui assurer le splendide avenir auquel elle a droit.

La Guyane n'est pas, comme nous l'avons maintes fois entendu dire « une colonie où il n'y a rien à faire ».

P. d'HOREL.

Le sol de la Guyane est presque partout aurifère... La production aurifère de la Guyane est destinée à s'accroître considérablement avec les progrès de l'exploitation technique...

C'est à l'industrie aurifère que la Guyane doit en quelque sorte la vie...

(Notice sur la Guyane, par E. BASSIÈRES 1900).

La colonie de la Guyane française, sur laquelle nos ancêtres fondaient tant d'espoirs et dont la valeur n'est plus aujourd'hui suffisamment appréciée, est une de nos plus riches possessions des zones de climat tropical maritime et l'une des plus délaissées; la végétation guyanaise est d'une merveilleuse richesse; les mines d'or y sont très nombreuses et fort riches.

(Album géographique des Colonies Françaises par MM. DEBOIS et GUY).

La Guyane, jadis réputée pour la culture des principales denrées coloniales, doit sa prospérité présente à l'industrie de l'or. (Atlas colonial illustrée, Librairie LAROUSSE 1904).

« C'est l'or qui a sauvé la Colonie... N'est-ce pas en effet de ses mines d'or que la Guyane tire le plus clair de ses revenus, soit directement par les droits perçus à l'entrée et à la sortie du métal précieux, soit indirectement par les taxes qui frappent les marchandises importées par la Colonie ? »

« Nos gisements sont, à en croire les gens compétents, parmi les plus riches de l'Amérique du Sud ».

(Extrait du discours de M. le Gouverneur LOUIS MOUTTET à l'ouverture du Conseil général, session ordinaire de 1899).

Cette belle colonie tant calomniée, est appelée par la fertilité de son sol, la fécondité de ses mines d'or et ses richesses variées, à un merveilleux développement.

(Lettre de M. URSLER, député de la Guyane, du 31 janvier 1900, servant de préface à la Notice de M. BASSIÈRES précitée).

L'exercice 1902 s'est classé en tête des années budgétaires les plus heureuses qu'ait eues à enregistrer l'histoire financière de la colonie...

(Extrait des Discours de M. le gouverneur E. MERVART, à la séance d'ouverture de la session ordinaire du Conseil général de la Guyane).

Il ne faut pas oublier que la Guyane est, de beaucoup, la première des colonies aurifères de la France..

C'est dans la question minière que se trouve la prospérité immédiate et l'avenir aussi brillant que certain de la Guyane Française.

(Préface de la Guyane Française en 1902, par D. LEVAT, ex-ingénieur de l'École Polytechnique, ingénieur civil des mines).

« La Guyane peut aisément devenir un des plus riches pays du globe, là où abondent les exploitations forestières, pastorales, agricoles et minières.

(Préface de l'ouvrage intitulé « Les richesses de la Guyane Française » par H. A. COUDREAU, ancien élève de l'école de Cluny, professeur au collège de Cayenne en 1883).

« Les richesses minières de la Guyane Française sont aussi importantes que variées. Les terres de la colonie renferment l'or, l'argent, les pierres précieuses, le fer et la plupart des métaux, les granits, les grès, les terres à poteries et à porcelaines. Le plateau de la Guyane est, comme on le sait, une région absolument identique, comme constitution géologique, à celle du plateau du Brésil, dont les richesses minérales sont bien connues. De tous les métaux que recèle le sol guyanais, c'est à l'or que nous devons le premier rang. »

COUDREAU, op. cit.

Préface

« Semblable à un avare qui meurt de faim sur un trésor, la Guyane sera riche le jour où elle voudra tirer parti de ses merveilleuses ressources que depuis des siècles elle laisse inutilisées. »
E. FALLOT.

*Le but que nous nous proposons, en publiant cette Notice, est de faire connaître consciencieusement, en toute impartialité et sous son véritable jour la **Guyane Française**, cette riche colonie qui semble si oubliée par la Métropole et qui a été tant calomniée jusqu'à ces dernières années, et de résumer ce qu'elle a été, ce qu'elle est, et ce qu'elle peut et doit être.*

Nous considérons ce devoir comme d'autant plus impérieux que le première impression qu'il importe de détruire dans le public, que l'idée fausse et préconçue qu'il convient de déraciner de l'esprit de tous ceux qui connaissent cette belle colonie seulement par oui-dire, c'est que son climat est forcément malsain, et qu'il n'y a rien à faire en Guyane Française.

Un article documenté et très apprécié de M. P. d'Horel, publié dans le journal La Dépêche Coloniale, numéro du 31 janvier 1902, fait justice de toutes ces préventions mal fondées et erronées. Nous n'en voulons pour preuve immédiate que le début de cet article intitulé « La Guyane Française », écrit dans un style plein d'humour :

« La Guyane, pays malsain et rempli de serpents ! » Cette plaisanterie que nous avons entendu rééditer cent fois, dit le spirituel écrivain, a fini par se transformer, dans nombre d'esprits, en une sorte d'axiome courant paraissant définir exactement (mais combien peu !) la physiologie de notre colonie de l'Amérique du Sud.

Nous nous proposons, dans la courte étude qui va suivre, ajoute-t-il, de montrer à nos lecteurs combien cette opinion plaisamment énoncée est fausse, et quelle persistante injustice a jeté la défaveur sur l'une de nos plus belles possessions !... »

On ne saurait certes dire mieux ni plus exactement, avec plus de vérité.

Plus que toute autre colonie, la Guyane Française, qui offre un vaste champ à l'activité humaine, qui vaut mille fois mieux que sa réputation et qui paraît appelée, suivant les expressions mêmes de M. Ursleur, député, par la fertilité de son sol, la fécondité de ses mines d'or et ses richesses variées, à un merveilleux développement intensif, a besoin d'être bien connue pour être appréciée à sa juste valeur et comme elle le mérite.

Nous nous sommes particulièrement attaché à démontrer, avec preuves à l'appui, ce qui pouvait être entrepris fructueusement dans la Colonie comme cultures, comme commerces, comme industries. Nous avons principalement traité avec détails la question aurifère, au point de vue filonien et surtout alluvionnaire, industrie de tout premier ordre dans le pays, question vitale pour ainsi dire.

Nous croyons avoir étudié la Guyane sous ses faces principales en nous appliquant à insister sur la géographie économique du pays, en nous attachant à faire connaître, d'après nos études et nos impressions personnelles résultant de nos travaux, les éléments essentiels qui semblent lui manquer pour favoriser son libre et important essor et pour contribuer à étendre la production du sol et à augmenter l'extraction des richesses incommensurables du sous-sol.

Nous avons fait nos efforts pour encourager la Colonisation de nos possessions d'outre-mer en général et de la Guyane en particulier ; notre étude sur ce point particulier n'est évidemment qu'une esquisse ; car elle pourrait faire l'objet d'un ouvrage spécial, cette question de la Colonisation étant passionnante pour l'ensemble de nos colonies françaises.

En un mot, nous avons essayé d'indiquer, aussi complètement que le comporte une brochure, le développement économique, progressif et intensif auquel peut et doit légitimement aspirer la Guyane Française.

Pour éviter des longueurs ou des digressions dans le texte, et aussi pour intéresser nos lecteurs, nous avons fait de nombreux et longs renvois qui, nous le pensons, seront utiles à consulter par tous ceux qui ont à cœur la colonisation et s'intéressent aux études de mœurs, à des questions économiques, agricoles, commerciales, industrielles et autres, et aux choses de la Guyane, et par tous ceux en général qui veulent s'instruire.

Puissions-nous avoir réussi dans notre entreprise et avoir pu faire œuvre utile dans le but si noble, si important, si nécessaire pour la France, de la colonisation de la Guyane !

Notre tâche nous est facilitée par des travaux consciencieusement faits, par des ouvrages sérieux, quoique peu nombreux, écrits sur la Guyane Française.

Nous nous sommes surtout inspiré de discours, de notices savantes, de rapports très documentés écrits avec sincérité ; mais aussi, nous avons profité des indications précieuses qui nous ont été fournies oralement par des prospecteurs, des ingénieurs compétents, de hauts fonctionnaires ayant fait leurs preuves en Guyane même, et notamment par le savant ingénieur Pollereau d'abord, par les ingénieurs baron Herre Wyn et Buquet ensuite, auxquels nous avons le devoir de rendre ici tout particulièrement un juste et légitime hommage de reconnaissance. Nous devons aussi de sincères remerciements à M. Paul Trouillet, directeur de la Dépêche Coloniale, qui a eu la courtoisie de nous prêter un certain nombre de clichés photographiques que nous sommes heureux de reproduire dans notre ouvrage, à côté d'autres clichés qui nous sont personnels.

C'est ainsi à diverses sources que nous avons puisé, en condensant avec éclectisme la plupart des renseignements de cette Notice qui n'est pas et ne peut pas être une œuvre spontanée, faite de chic comme l'est un roman, mais qui est le résultat de fructueuses lectures et comme le reflet de récits oraux, fort intéressants, marqués au coin de la plus grande sincérité, et comme l'émanation en quelque sorte de la vie vécue

par des personnalités distinguées ayant fait plusieurs séjours dans notre grande et riche possession américaine.

Nous n'avons pas négligé de faire des citations textuelles émanant d'écrivains, d'ingénieurs, de gouverneurs, de géographes, de savants, d'économistes, tels que MM. Bassières, Babinski, Viala, Leval, Mouttet, Merwart, Grodet, Malte-Brun, Vivien de Saint-Martin, Chailley-Bert, Fallot, Leroÿ-Beaulieu, Etienne, Schrader, Hanotaux, Pierre Baudin, etc., ce qui rendra plus intéressante la lecture de cet ouvrage, estimant que nous ne saurions consulter de meilleurs auteurs, et nous avons eu soin d'indiquer, à la fin de notre brochure, les ouvrages bibliographiques auxquels nos lecteurs pourront recourir pour compléter nos documents et avoir ainsi une entière connaissance de notre riche Guyane.

Nous avons l'espoir que notre ouvrage sera accueilli avec bienveillance et qu'il pourra être de quelque utilité à MM. les Ingénieurs, prospecteurs et capitalistes s'occupant de grandes entreprises ou de mines d'or, à tous ceux qui désirent se rendre aux colonies, en général, dans notre Guyane Française en particulier, et à tous ceux qui s'intéressent aux questions si attachantes et si brûlantes de la Colonisation, et qu'il pourra surtout servir aux jeunes Français que le fonctionnarisme retient encore en France, sans chance de fortune, que les professions libérales si encombrées étouffent, anémient et désespèrent quelquefois dans la Métropole, tant la lutte pour la vie est âpre et difficile, à l'aurore du vingtième siècle ! Aussi, n'hésitons-nous pas à leur faire, en fin de notre brochure, un appel vibrant pour favoriser la colonisation dont l'Europe entière s'occupe.

Notre but sera largement atteint, notre ambition sera pleinement satisfaite, nos efforts seront grandement récompensés si, par notre contribution à l'étude de la Guyane Française, nous avons pu réhabiliter en quelque sorte cette Colonie qui, par une sorte d'ironie de la fatalité, semble marquée encore de nos jours de la flétrissure des forçats [parce que colonie pénitentiaire depuis 1854], enfin si nous avons pu faire mieux connaître et mieux apprécier cette belle possession et ajouter ainsi une pierre à l'édifice pour l'œuvre même de la Colonisation (1) en général et pour le développement des innombrables richesses de toutes espèces, surtout minières, que notre Guyane renferme et qui sont encore à peine effleurées, malgré bientôt trois siècles de colonisation !

A. DANGOISE.

(1) Il est certain qu'un mouvement général vers la Colonisation s'accroît en Europe et particulièrement en France depuis quelques années surtout. La Guyane ne saurait rester indifférente à cette tendance heureuse ; des demandes de concessions minières et forestières dans le pays sont très fréquentes ; un syndicat s'est même formé en 1904 pour la défense des intérêts généraux des colons, des propriétaires miniers, des négociants et autres dans notre riche possession américaine. Tous nos vœux sont pour le succès de toutes les entreprises et de tous les groupements en vue du développement intensif de notre Colonie dont les ressources sont aussi nombreuses que variées.

RÉPONSE

à l'interview d'une femme du monde, pleine de charmes, d'esprit et d'érudition, au sujet de notre publication actuelle.

QUESTION. — *Comment ? Vous préparez un travail sur la Guyane Française ? Mais comment la connaissez-vous et pouvez-vous traiter ce sujet comme il convient, puisque vous n'avez jamais fait le voyage d'Amérique ?*

RÉPONSE. — *Je vous remercie, chère Madame, de votre objection très judicieuse ; car elle me fournit l'occasion d'y répondre en quelques mots. Votre demande est tellement naturelle, votre remarque est tellement juste que j'avais eu jusqu'à ce jour la simplicité de n'y point songer !*

Non, effectivement je ne connais pas personnellement la Guyane et je n'ai pas entrepris ce voyage qui serait, en tout cas, loin d'être banal et monotone et qui ne manquerait pas, certes, d'intérêt (oh combien !). Aussi soyez persuadée que je regrette la chose bien sincèrement, je l'avoue avec franchise, tant je suis épris de l'abondance et de la variété des ressources de toute nature, dont j'ignorais même, il y a quelques années, la réelle importance, de cet El Dorado aussi peu connu non seulement par la généralité des Français (ce qui ne doit nullement vous étonner), mais encore par ceux des Européens ayant le goût, le bon goût, dirai-je avec votre permission, des voyages lointains, aussi ignoré qu'il est décrié, sans raison plausible, par snobisme peut-être, par jalousie sans doute (vous connaissez le supplice de Tantale ?) et qu'il renferme de richesses innombrables, incalculables a priori, surtout aurifères.

Aucun pays ne me semble plus propice à passionner les chercheurs d'or et toutes les personnes en quête de grosses fortunes à faire rapidement, mais non sans efforts, en l'espace de quelques années. Que ne suis-je encore assez jeune pour aller y coloniser ! mais ne vous étonnez pas de ma tentative ; je devine ce que vous pensez, mais ne nous dites pas, au sujet de cette entreprise que, par politesse, vous qualifierez seulement de... (comment dire pour éviter de me froisser ?) d'audacieuse.

Dites le mot, allez ; mais faites-moi la grâce de m'écouter quelques instants ; ce sera votre grosse punition. Voyons, en toute sincérité, dites-moi, est-ce que l'historien a vécu tous les siècles passés dont il écrit l'histoire ? est-ce que le géographe a parcouru toutes les parties du globe dont il fait la description ? est-ce que le naturaliste, qui s'attache à nous faire connaître les animaux, les végétaux, les minéraux qu'il étudie dans ses ouvrages, a pu voir tous les êtres animés et inanimés dont se compose le règne organique et inorganique ? Est-ce que le philosophe lui aussi, à moins qu'il ne crée de toutes pièces une doctrine spéciale sur

toutes choses et qu'il ne veuille, par son orgueil, renverser impitoyablement et d'un seul coup, comme s'il s'agissait du colosse aux pieds d'argile, toutes les théories admises et faire table rase des divers systèmes philosophiques sur lesquels on discutera toujours, sans jamais, quoi qu'on fasse, arriver à une entente cordiale, comme en politique d'ailleurs, parce que celui-ci matérialiste ou idéaliste, celui-là pessimiste ou optimiste, etc. est-ce que le savant, en général, sauf pour ce qui a trait aux sciences exactes et expérimentales, est-ce que tous ces écrivains distingués et appréciés à leur haute valeur en un mot inventent réellement quelque chose de bien nouveau? Nihil novi sub sole! croyez-en mon expérience déjà quelque peu ancienne, chère Madame.

N'en appréciez-vous pas moins leurs œuvres, qui ont toujours de la valeur, ne serait-ce que celle de l'effort personnel?

Leur talent ne consiste-t-il pas principalement, après leurs longues recherches, leurs laborieux travaux, leurs études approfondies sur les événements, les faits passés, les systèmes admis, reconnus ou discutés encore, sur les objets animés ou inanimés, les monuments, les manuscrits, les ouvrages et documents de toutes sortes ayant retenu leur attention personnelle et attiré leurs profondes méditations dans ce que j'appellerai la méthode, la coordination, la clarté et l'exposé des faits, des choses vécues ou non, dont ils se sont inspirés et pénétrés en les classant et les harmonisant, pour écrire leurs ouvrages et les livrer enfin au vent de la publicité?

N'est-ce pas en cela que réside réellement le cachet de leur œuvre personnelle marquée au coin du goût et de l'originalité propres à chacun d'eux? C'est souvent l'éclectisme plus ou moins grand dont ils ont fait preuve, n'est-il pas vrai, qui nous fait trouver leur œuvre plus ou moins attachante, plus ou moins attrayante.

Je n'ai pas agi autrement, ou du moins, j'ai essayé de faire comme eux, sans prétention; j'ai beaucoup lu, étudié, pris des notes, écouté surtout, sur diverses choses concernant les colonies et la Guyane en particulier, et j'ai cru bon de vous faire partager le fruit de mes recherches, chère Madame; rien de plus, et m'en blâmez-vous encore?

Était-ce mon droit, et cette explication est-elle suffisante pour m'autoriser à tenter cette publication? A vous appartient le soin de répondre. Faites-moi la grâce ou l'amitié de parcourir quelques lignes de cette brochure; combien vive sera ma reconnaissance! avec quel plaisir j'accepterai toutes vos critiques, même les plus mordantes! Grand merci même par avance, car j'en ferai mon profit personnel, soyez-en convaincue, sans me plaindre, au contraire, puisqu'il y a toujours à gagner pour l'écrivain par les critiques, surtout quand elles émanent d'une femme de tact, de bon sens et d'esprit.

A. DANCOISE.

DIVISION DE LA NOTICE

Nous diviserons cette Notice en cinq parties :

- 1° Guyane historique ;
- 2° — géographique ;
- 3° — ethnographique ;
- 4° — climatologique ;
- 5° — économique.

D'après le plan que nous avons adopté, la division rigoureusement méthodique que nous aurions dû régulièrement faire eût été la suivante : Guyane historique d'une part et Guyane géographique d'autre part, puisque cette dernière partie comprend normalement aussi bien la géographie physique, politique, administrative et financière, que les questions ethnographique, climatologique et économique, sauf à établir des subdivisions : mais nous avons cru préférable de diviser la Notice en cinq parties pour la clarté de l'exposition et la facilité du développement des matières, objet de notre étude.

Sous la première Partie, nous envisagerons les origines coloniales, et l'histoire sommaire de la Guyane Française, ainsi que l'évolution successive de l'industrie aurifère et l'histoire de la philatélie en Guyane.

Sous la Deuxième Partie, nous étudierons la géographie physique, politique et administrative de la colonie.

Sous la Troisième Partie, nous nous attacherons aux questions si intéressantes de climat, de salubrité et d'hygiène pratique.

Sous la Quatrième Partie, nous exposerons la démographie du pays, l'étude de mœurs, des langues et coutumes des noirs et de quelques tribus indiennes.

Sous la Cinquième Partie, nous nous livrerons à l'étude, qui est la plus importante à traiter, de la Guyane économique, que nous décomposerons en trois sections relatives :

La première, au mouvement agricole, commercial et industriel de la colonie, à la production du sol et du sous-sol ;

La deuxième, à l'industrie aurifère en général, à la production annuelle de l'or en Guyane, à l'origine et à la formation des gisements aurifères, au mode d'exploitation des richesses minières, filoniennes et alluvionnaires, avec les moyens pratiques de développement et de perfectionnement de cette industrie, et à l'aperçu de la législation minière en vigueur dans la Colonie et de diverses réformes désirables ;

Et la troisième, à différentes considérations sur la colonisation des possessions françaises en général et guyanaise en particulier, à l'étude générale des voies de communications et de transports, et de la main-d'œuvre libre et pénale, suivie d'impressions particulières sur l'avenir de la Guyane et d'indications générales sous forme d'avertissement, le tout se terminant par un appel patriotique aux jeunes Français, sous ce titre :

« En avant pour la Colonisation ! »

PREMIERE PARTIE

GUYANE HISTORIQUE

Division : *Généralités.* — 1^{re} Section : *Des origines coloniales et historiques.* — 2^e Section : *De l'évolution de l'industrie aurifère.* — 3^e Section : *Histoire de la philatélie en Guyane.*

Généralités

L'Histoire d'un pays nous paraît utile à connaître à divers points de vue, non seulement pour la satisfaction de notre curiosité naturelle, pour notre instruction personnelle, mais aussi et surtout pour les enseignements que nous pouvons y trouver. L'histoire de la Guyane Française, en particulier, ne saurait échapper à cette loi, d'autant mieux qu'elle doit être pour nous une leçon, faite à nos dépens malheureusement, d'exploitation agricole.

En étudiant la vie d'un peuple, en revivant en quelque sorte les siècles vécus, l'homme ne s'attache pas seulement à connaître ses origines, si brillantes ou si pâles qu'elles puissent être, et son passé historique ; en rapprochant certaines dates, certains faits, certains événements, en rattachant les effets aux causes, il apprend aussi à connaître ses évolutions successives et à l'apprécier, de même qu'il en tire des enseignements utiles pour lui-même et pour son pays ; cette étude lui permet en outre de se rendre compte plus facilement des diverses causes de progrès ou d'arrêt dans le développement économique de la région dont il étudie l'histoire.

Cette impression que nous avons éprouvée maintes fois nous semble vraie surtout pour la Guyane Française.

Les phases successives par lesquelles la Colonie a passé, les péripéties sans nombre qui s'y sont déroulées, les assauts qu'elle a subis, les insuccès qui ont marqué la plupart des entreprises tentées dans ce pays, démontrent pourquoi notre Guyane si riche ne s'est pas développée progressivement à l'instar de ses deux voisines, les Guyanes hollandaise et anglaise, pourquoi elle est si peu, si mal connue, pourquoi elle a été tant décriée et calomniée, pourquoi, après bientôt trois siècles de colonisation, elle présente encore dans son ensemble, suivant les

expressions mêmes de M. Ursleur, député, « l'aspect désolé de vastes solitudes où l'homme, s'il y a pénétré, n'a laissé aucune trace de son passage ». Mais, en même temps, de l'étude de ce passé souvent sombre à côté d'époques quelquefois glorieuses, ne verrons-nous pas se dégager comme fatalement la radieuse aurore de temps nouveaux pour notre colonie si méconnue, si délaissée, bien à tort, (nous le montrerons au cours de cette brochure), et méritant beaucoup mieux que sa réputation ? C'est là le but principal de notre œuvre, de nos efforts persévérants, de nos essais et de nos travaux.

— Nous diviserons l'étude historique de la Guyane en trois sections qui seront relatives :

La première, aux origines coloniales et à l'histoire sommaire du pays ;

La deuxième, à l'évolution successive de l'industrie aurifère ;

Et la troisième, à un point de vue artistique particulier, à l'histoire de la philatélie en Guyane.

PREMIERE SECTION

Des origines coloniales et de l'histoire sommaire de la Guyane Française

C'est en l'année 1498 que Christophe Colomb découvre la Guyane qu'il ne fait seulement qu'entrevoir, visitant seulement quelques points du littoral vers l'embouchure de l'Orénoque et appelant cette contrée *Terre de Paria*, du nom des Indiens qui l'habitaient.

Deux ans plus tard, en 1500, après Améric Vespuce, un ancien officier du célèbre navigateur génois, Vincent Pinçon, en parcourt les côtes depuis l'Amazone jusqu'à l'Orénoque, voyage au cours duquel il donne son nom à une rivière dont l'identification incertaine (Oyac ou Oya-pock) fut la cause du litige si longtemps pendant entre la France et le Portugal d'abord, le Brésil ensuite, sur les véritables limites des Guyanes française et brésilienne.

Pendant le cours des xvi^e et xvii^e siècle, nombre de voyageurs et d'aventuriers se précipitent sur la Guyane, à la recherche des trésors du fameux lac Parimé et d'une ville chimérique, Manao del Dorado, située, croyait-on, d'après les rapports d'un officier espagnol, vers le centre de la Colonie.

C'est d'abord le voyage des Anglais, Walter Raleigh et Laurens Keymis, qui laissèrent des relations de voyage très intéressantes ; ce sont ensuite de nombreuses expéditions d'Européens qui s'y succèdent, notamment : en 1604, celle du seigneur de la Rivardière, de Rouen, qui

débarque avec trente émigrants, tous déclassés, la plupart sans aveu, aux bords du Mahury ; de 1626 à 1635, d'autres expéditions, dont l'une d'elles fonde Cayenne en 1635, au pied du morne Cépérou ; en 1643, l'expédition de la compagnie dite du Cap du Nord, conduite par Poncet de Brétigny ; en 1652, celle dite des Douze Seigneurs ou de la France équinoxiale.

De 1654 à 1664, l'île de Cayenne est abandonnée et soumise à la domination des Hollandais.

En 1664, les Hollandais sont chassés de la colonie par de la Barre, marin intrépide et excellent administrateur, pour le compte de la Grande Compagnie des Indes Occidentales qui avait été fondée par Colbert.

En 1667, les Anglais surprennent Cayenne, mettent la ville à feu et à sang et ravagent les plantations qui commençaient à s'étendre, puis se retirent. De 1667 à 1674, de nombreux essais de colonisation se succèdent sans succès, les expéditions étant toutes mal recrutées, mal organisées, mal dirigées, indisciplinées, violentes et cruelles même et finissant d'ailleurs presque toujours misérablement.

En 1674, la Guyane est placée sous l'autorité directe de Louis XIV, les colonies ayant été réunies à la Couronne. De cet événement date pour la Guyane une ère de développement, où ses cultures et son commerce prennent une grande extension.

En 1676, les Hollandais s'emparent à nouveau de la colonie, dont ils sont chassés la même année par la flotte du vaillant amiral d'Estrées.

De 1676 à 1686, la prospérité de la Guyane ne fait que s'accroître d'année en année ; malheureusement, la meilleure partie des Cayennais périt dans une expédition malencontreuse mal dirigée par un marin français, Ducasse contre la colonie de Surinam.

De 1686 à 1700, le désastre de cette expédition épuise la colonie qui languit et n'est guère plus avancée à la fin du xvii^e siècle que cent ans auparavant.

De 1700 à 1712, la Guyane progresse, relève et étend ses plantations, en crée de nouvelles en café et en cacao, grâce surtout à l'initiative et à la persévérance des Pères Jésuites.

En 1713, le traité d'Utrecht impose l'abandon par la France des terres du cap du Nord.

En 1717, paraît le règlement maritime qui adoucit heureusement les rigueurs du pacte colonial, resté applicable à la Guyane, pour le plus grand bien commercial de la colonie.

En 1763, la désastreuse expédition de Kourou (1), aussi mal orga-

(1) La catastrophe de Kourou est racontée longuement et de main de maître par M. Frédéric Bouyer, capitaine de frégate, qui séjourna en Guyane, au cours des années 1862 et 1863, dans un ouvrage à la fois intéressant et instructif :

nisée, recrutée et dirigée que ses devancières, où près de 12 000 apprentis-colons, la plupart Alsaciens et Lorrains, meurent de faim, de malpropreté et de découragement, est la cause la plus directe de la réputation si injustifiée d'insalubrité qui, encore de nos jours, est le plus sérieux obstacle à la prospérité de la colonie et jette sur le pays un discrédit qui fut encore accru plus tard par la déportation à Cayenne des exilés du 18 fructidor (ce désastre, à n'en pas douter, fut imputable à l'impéritie des hommes et non à la prétendue insalubrité du climat) et par l'installation de colonies pénitentiaires soixante ans après.

En 1768, l'organisation par le baron Bessner d'un établissement agricole sur la rivière Tonnégrande, avec d'anciens militaires comme travailleurs, échoue encore.

En 1776, le baron Bessner, qui ne perd pas courage, lance une nouvelle entreprise au capital de 3 millions, sous le nom de *Compagnie de la Guyane*, dont le plan mal conçu soulève une vive opposition de la part de l'intendant Malouet.

En 1777, Malouet, après s'être rendu compte des ressources de la Guyane, dont il parcourt les côtes et remonte les rivières, se rend en Guyane hollandaise pour étudier les moyens économiques auxquels cette colonie devait sa prospérité.

En 1778, l'ingénieur Guizan, ramené à Cayenne par Malouet, analyse les terres, fait des travaux de dessèchement et crée des plantations modèles.

En 1779, Malouet forme à son tour un projet de colonisation et crée la Compagnie de l'Approuague ; son administration heureuse donne une vive impulsion à la culture.

En 1781, Bessner, élu gouverneur général, présente un projet de

« Qu'on se représente, écrit-il dans sa publication *« Voyage dans la Guyane Française »*, l'horrible position de ces infortunés provenant pour la plupart de la Lorraine et de l'Alsace, transportés dans un pays et sous un climat si nouveaux pour eux, entassés dans des lieux malsains, inondés par des pluies torrentielles, brûlés par un soleil torride, attaqués par ces mille petits ennemis qui, rampant et volant, pullulent sous la chaleur humide des tropiques, de plus souffrant de la faim, de la soif, en proie à la maladie, à la fièvre qui abat le courage et engendre le désespoir, les hallucinations folles, la mort... »

Plus de 10.000 personnes périrent dans ce désastre et deux mille à peine purent revenir en France. Trente millions avaient été dépensés en pure perte par le gouvernement de Louis XV qui avait fait entreprendre cette malheureuse expédition sur les conseils du chevalier Turgot, officier général des armées royales, pour réparer la perte que la France venait de faire du Canada et de la majeure partie de ses possessions du nord de l'Amérique : on voulait alors coloniser la Guyane sur de larges bases et la doter, à tort, d'une population européenne. Le colon européen ne doit, en effet, être en Guyane que chef d'exploitation agricole ou industrielle, commerçant d'importation, ouvrier d'art, prospecteur, ingénieur : voilà son vrai rôle dans la colonie ; nous en reparlerons au cours de cette brochure.

sucreries au cap Cachipour ; mais il meurt en 1785, et le projet n'est pas mis à exécution.

En 1794, les décrets de la Convention abolissant l'esclavage sont une cause de l'abandon subit dans la colonie des exploitations rurales.

En 1803, le gouverneur Hugues, dans le but de favoriser la reprise du travail, rétablit l'esclavage à Cayenne.

De 1809 à 1817, la Guyane tombe aux mains des Portugais ; c'est pendant cette occupation que le traité de Paris de 1814 proscrit la traite des Noirs.

En 1817, la France reprend possession de la Guyane.

De 1817 à 1848, la situation économique de la colonie ne fait que s'aggraver : la main-d'œuvre fait défaut (on songe d'abord à l'immigration asiatique ; un transport de Chinois, de Malais, etc., qu'on fait venir en Guyane, ne réussit pas, l'entreprise ayant été mal conduite ; on essaie, de 1823 à 1843, de la colonisation blanche : ces tentatives échouent misérablement. C'est alors que la supérieure générale et fondatrice de la Congrégation des sœurs de St-Joseph-de-Cluny, Mme Jahouvey, dont le nom respecté est justement resté célèbre en Guyane, fonde à Mana un établissement agricole, servant d'asile aux enfants trouvés qui se livrent non sans succès, à l'élevage du bétail, à l'exploitation forestière, à la culture vivrière.

La propriété foncière s'avilit, ayant pour cause, outre le manque de bras, l'indifférence des propriétaires qui avaient grevé leurs biens de charges hypothécaires très lourdes, ainsi que l'abaissement énorme des prix des principales denrées de culture et l'imminence de l'émancipation des esclaves.

En 1848, a lieu l'émancipation de 30.000 esclaves : si cette mesure d'humanité fut la réhabilitation sociale de toute une race d'opprimés, elle eut des conséquences désastreuses pour la Guyane ; elle causa l'abandon des cultures, les nouveaux affranchis ayant peu de besoins, refusant le travail ; quelques exploitations agricoles riches résistent seules à la ruine.

En 1853, la colonie reçoit un fort contingent de travailleurs et d'immigrants africains.

En 1854, la Guyane, désignée comme colonie pénitentiaire, reçoit le premier convoi de condamnés. On espérait, au moyen de la transportation, régénérer la colonie ; on la stérilisa, on la paralysa ; l'effet contraire fut ainsi produit, au grand dam du pays !

En 1855, la découverte de riches gisements aurifères dans le haut du fleuve Approuague fait abandonner complètement les plantations pour les placers ; ce fut le coup de grâce donné à l'industrie agricole dans la colonie et une des causes de la cherté des vivres dans le pays ; ce qui se fait encore sentir de nos jours.

— Tel est l'historique très sommaire de la Guyane qui a passé par nombre de péripéties, de luttes, de révolutions économiques, et qui, malgré de trois siècles de colonisation, est encore dépourvue de routes, fort peu peuplée et pour ainsi dire inexplorée, inexploitée, malgré la fertilité exubérante de son sol et les richesses à peu près encore insoupçonnées de son sous-sol.

L'histoire de la Guyane n'est en somme que celle des fautes qui y furent commises. Nous espérons prouver dans cet ouvrage que, si on avait su les éviter, notre grande et belle colonie serait aussi saine, aussi prospère et plus riche même que ses voisines et rivales, les Guyanes anglaise et hollandaise.

— Il nous reste à dire quelques mots du règlement des territoires si longtemps contestés en Guyane : nous voulons parler du contesté franco-hollandais d'une part, et du contesté franco-brésilien d'autre part.

Le premier fut réglé, en 1891, par la sentence arbitrale rendue par l'Empereur de toutes les Russies, et donna comme limite à la Guyane française, à l'ouest, la rive droite du fleuve Maroni, la rive droite de la rivière Awa, ou Aoua, ou Arové, l'un des affluents de gauche de ce fleuve, et la rive droite de la rivière Itany, qui se jette elle-même dans l'Awa.

Le deuxième, dont le traité d'Utrecht, intervenu en 1713, constitua si longtemps le nœud gordien de la contestation territoriale franco-brésilienne, fut soumis à l'arbitrage du gouvernement helvétique et tranché seulement il y a quelques années, le 1^{er} décembre 1900, en donnant comme limite de la Guyane française, à l'Est, la rive gauche du fleuve Oyapock.

En ce qui concerne la sentence arbitrale rendue par le conseil fédéral de Berne, nous pouvons dire sans hésitation que les droits de la France ont été réellement et bénévolement sacrifiés au profit du Brésil sur un vaste territoire appelé le Counani, situé entre l'Amazone et les Guyanes.

Il serait intéressant d'étudier également la Guyane Française au point de vue de la colonisation et de la civilisation qui se tiennent historiquement par bien des côtés ; mais cette étude nous entraînerait trop loin et dépasserait le cadre que nous nous sommes tracé et qui est déjà très vaste et important. Nous comptons l'entreprendre un jour.

DEUXIEME SECTION

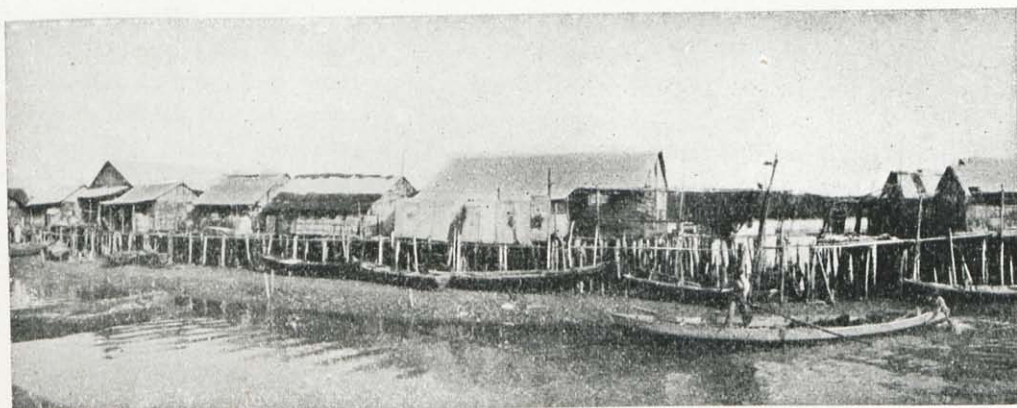
De l'évolution successive de l'industrie aurifère en Guyane.

La découverte de l'or en Guyane ne remontant qu'à cinquante ans à peine est, on peut le dire, un fait tout récent dans l'histoire de la co-

Vues de Cayenne et environs



LE CANAL LAUSSAT A CAYENNE



LE VILLAGE ANNAMITE PRÈS DU CANAL LAUSSAT



SUR LA ROUTE DE KOUROU

lonie ; néanmoins, il est facile de se rendre compte, par les dates qui vont être énoncées, combien rapide fut l'évolution de l'industrie aurifère en Guyane.

C'est en 1855 seulement que Paoli ou Paolino, réfugié brésilien, constata, sur les rives de l'Arataïe, l'un des affluents du Haut-Approuague, l'existence de riches gisements aurifères, à plus de cent kilomètres de Cayenne. Bien que la nouvelle de cette découverte se répandit assez rapidement à Cayenne, il n'apparaît pas qu'au début l'opinion publique, soit dans la Colonie, soit dans la Métropole, se rendit compte de la richesse des gisements et du splendide avenir qui s'ouvrait ainsi pour la Guyane ; et cependant, peu de temps après la première découverte de l'or, la présence du métal précieux était révélée successivement sur divers points de la colonie.

Après l'Approuague, ce furent les bassins de l'Orapu et de la Comté qui furent les premiers explorés avec succès.

Quelques sociétés furent formées avec peine : l'exploitation de l'or, qui fut de 8 kilos en 1856, monta à 90 kilos en 1860 et se maintint jusqu'en 1870 à 300 kilos environ par an.

Mais bientôt l'exploitation de riches placers dans le Kourou et le Sinnamary commença à prendre une extension réelle et à attirer sur la Guyane l'attention des capitalistes français. Dès le début même, les produits de ces placers furent si élevés que la fièvre de l'or s'empara de la population tout entière et que toutes les forces vives du pays se portèrent en masse vers les mines.

Par une coïncidence fortuite qui mérite d'être signalée, les découvertes de placers fameux semblent devoir se renouveler exactement en Guyane tous les sept ans.

C'est ainsi que l'enchaînement de cette loi septennale paraît s'y poursuivre régulièrement :

En 1873, Vitalo découvre le groupe des placers de Saint-Elie, Dieu-Merci, Eldorado, Couriège, etc., sur le Sinnamary, bassin dont la réputation fut rapide, grâce aux excellents placers qui y ont été et y sont encore exploités, ou qui sont à la veille d'être exploités en grand, notamment à Adieu Vat, pour les filons, et au placer Sur Saut pour les alluvions et les filons reconnus d'une richesse très grande, à la suite de prospections méthodiques sérieusement faites. Tous les placers ont produit ensemble à l'heure actuelle, plus de 36 millions de francs d'or, et l'année 1898 ne fut que le début réel de l'exploitation par action mécanique.

En 1880, c'est le groupe des placers Enfin, Pas-Trop-Tôt, Elysée, qui est découvert dans le bassin de la Mana, dont la valeur est incontestable comme production aurifère.

En 1887, s'opère le grand maraudage qui a lieu dans le contesté

Franco-Hollandais, d'où sont sortis plus de 60 millions de francs d'or.

En 1894, c'est un autre grand maraudage qui a lieu dans le contesté Franco-Brésilien, au Carsewène, d'où sont sortis, dans un espace rectangulaire de 6 à 8 kilomètres de longueur sur 3 kilomètres de largeur, plus de 100 millions de francs d'or.

En 1901, ce sont les découvertes, faites par les prospecteurs de race-Pointu, Antino, Rufin, de riches gisements dans l'Inini (affluent du Maroni, rive française, dont l'embouchure est à 250 kilomètres environ de Saint-Laurent-du-Maroni, port maritime où abordent les vapeurs et voiliers de haute mer), ce nouvel Eldorado où en quelques semaines, 600 kilogrammes d'or ont été extraits, qui, dès le début et en quelques mois de saison sèche et malgré les moyens rudimentaires employés, ont produit plus de 4 millions de francs d'or.

TROISIEME SECTION

Historique de la philatélie en Guyane

Nous ignorons s'il existe en Guyane beaucoup de philatélistes ; nous ne le pensons pas. En dehors de quelques collectionneurs de timbres-poste, on doit peu se préoccuper de cette question artistique, moins passionnante assurément pour les habitants de la colonie que celle du métal jaune !

Nous avons eu la bonne fortune de rencontrer tout dernièrement, au moment où nous mettions la dernière main à notre brochure, un de nos amis, avocat à la Cour d'appel de Paris, philatéliste distingué, M. Auguste Plocque, qui, apprenant que nous nous intéressions aux choses de la Guyane et que nous allions éditer cet ouvrage, nous a spontanément proposé de faire quelques recherches dans sa collection bien fournie de timbres-poste et de nous documenter à cet égard. C'est à sa gracieuse obligeance que nous devons d'avoir intercalé ici les notes suivantes que nous avons eu bien garde de déflorer, notre compétence en la matière étant des plus rudimentaires.

Il serait quelquefois très difficile pour les collectionneurs de timbres-poste de faire la différence entre les timbres des Colonies Françaises et ceux de la Métropole si certaines indications qui échappent souvent aux profanes n'existaient pas, telles que diverses mentions spéciales, usage de timbres de France, mais non dentelés, tampons spéciaux, etc. L'oblitération des timbres et un adjuvant : les correspondances arrivant de la Guyane ont été oblitérées par un losange en points.

C'est à partir de l'année 1850 seulement que la Guyane Française, comme toutes nos autres colonies d'ailleurs, employa les timbres de la

Métropole. En 1859, elle reçut le timbre des Colonies avec l'aigle impérial. En 1871, elle se servit de timbres de France mais non dentelés ; puis vint en 1881 la série du type d'une femme assise, le bras droit appuyé sur une ancre et tenant en mains un drapeau. Cette émission fut la dernière qui eut cours dans toutes les colonies françaises.

Les variations du change dans quelques-unes de nos possessions obligèrent le service des postes à doter chaque colonie d'une série particulière de timbres. En 1886, on obtint d'abord pour la Guyane la spécialisation, en imposant aux timbres des colonies françaises, soit de 1872, soit de 1877, soit de 1881, les mots « Guy. Franç. », en abrégé, avec la date et la nouvelle valeur en surcharge noire horizontale. En 1892, parut une série de timbres des colonies de 1881 avec le mot « Guyane » en surcharge oblique noire, avec ou sans point après le mot Guyane. Enfin, en novembre 1892, la colonie reçut, comme toutes les possessions françaises un timbre représentant un groupe allégorique assis sur un cartouche sur lequel est indiqué le nom de chaque colonie. Cette série qui est dentelée ($14 \times 13 \frac{1}{2}$) comprend toutes les valeurs des timbres de la Métropole depuis un centime jusqu'à un franc. En décembre 1900, on modifia les couleurs de quelques-uns d'entre eux : la couleur du timbre de dix centimes devint carmin et bleu, celle du timbre de quinze centimes, gris et carmin, celle du timbre de vingt centimes, bleu et carmin, et celle du timbre de cinquante centimes, brun et carmin sur azuré (couleur étrange !)

L'année 1902 vit naître le timbre de deux francs, couleur violet et carmin sur rose, et en 1904, apparut le timbre de cinq centimes, vert jaune sur fond jaune.

L'émission de 1892 est connue avec les millésimes 2 et 3, et l'émission de 1900 porte le millésime 0.

On remarque également que quelques timbres portent des doubles ou triples surcharges ou des erreurs dans l'orthographe des mots en surcharge, mais jusqu'à ce jour la colonie de la Guyane n'a pas été dotée d'un timbre spécialement gravé pour elle. N'est-ce pas là un indice de la faible population de la colonie et de l'importance relativement minime des échanges commerciaux ?

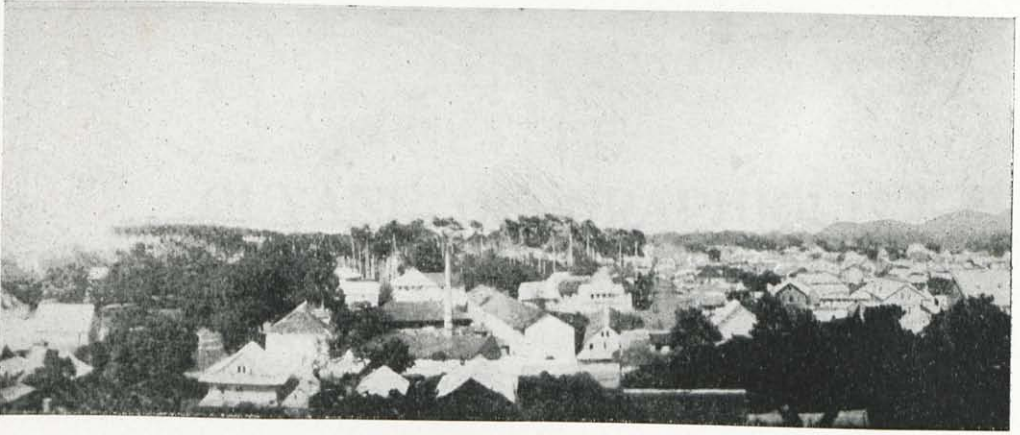
La Guyane emploie les timbres-taxe habituels des colonies françaises ; elle a fait usage d'un certain nombre de timbre fiscaux de la Métropole. On les reconnaît à l'annulation G. F. Elle possède quelques timbres fiscaux portant le nom de la colonie et servant comme timbres de dimension, de douanes, d'effets de commerce, de quittances, etc.

Enfin, elle se sert d'enveloppes timbrées aux couleurs de 1892 ou 1901, de cinq, dix, quinze et vingt-cinq centimes ; cette dernière est sur papier rose, les autres sur papier bleu. Elle a également au type de 1892

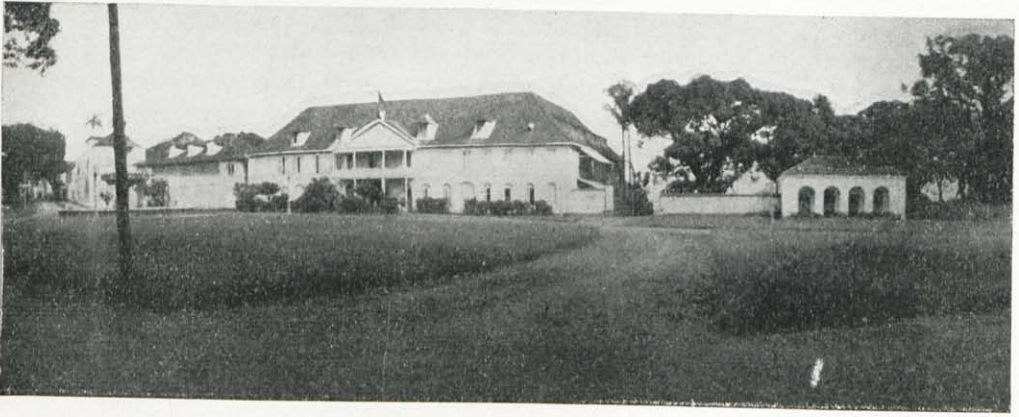
des cartes postales simples ou doubles et des cartes-lettres au même type, de quinze et de vingt-cinq centimes.

NOTA. — Un arrêté du Gouverneur du 10 mars 1904 a autorisé le garde-magasin du timbre à faire apposer par l'Imprimerie du gouvernement au fur et à mesure des besoins de la débite, sur les timbres mobiles de dimension de 2 fr. 40, la mention « Guyane - 0.60 », pour les dits timbres avoir cette dernière valeur, et ce, à raison de ce que l'approvisionnement de timbres mobiles de dimension à 0 fr. 60 était sur le point d'être épuisé.

Vues de Cayenne



VUE D'ENSEMBLE DE CAYENNE



PALAIS DU GOUVERNEUR



LA PLACE DU GOUVERNEMENT

DEUXIÈME PARTIE

GUYANE GÉOGRAPHIQUE

Etude sur la Guyane physique, politique et administrative

Division : Généralités. — *Première section : Géographie physique.* —
Deuxième section : Géographie politique et administrative.

Généralités

Si l'étude d'un pays est intéressante au point de vue historique, elle l'est encore bien davantage au point de vue géographique dans ses considérations et pour ses avantages pratiques, puisque la Géographie, telle qu'on la comprend à notre époque, est devenue la science de la terre et de l'homme tout à la fois. Nous enseignant la marche des phénomènes naturels, elle nous montre comment les effets s'enchaînent aux causes, depuis la séparation de la terre du soleil qui continue à la réchauffer jusqu'à son exploitation par l'homme. Elle nous initie à l'organisation économique des peuples, donnant ainsi des enseignements philosophiques d'une haute portée et conduisant à des aperçus élevés sur les conditions du développement de l'humanité et de la civilisation générale.

L'étude de la géographie d'un pays comprend donc à la fois la géographie physique, politique ou humaine, et la géographie économique.

Cette deuxième partie semblerait ainsi devoir embrasser non seulement la géographie physique, politique et administrative, qui va en faire l'objet, mais encore la géographie ethnographique, climatologique, et économique que nous aborderons dans les troisième, quatrième et cinquième parties : nous avons préféré adopter cette division pour la clarté de notre travail.

Au cours de cette deuxième partie, nous allons donc nous occuper seulement de deux points : Guyane physique, dans une première section, et Guyane politique et administrative, dans une deuxième section.

PREMIERE SECTION

Guyane Physique

Sommaire : *Configuration géographique. — Nature et relief du sol Orographie, Hydrographie.*

I

Configuration géographique

Chacun sait que la Guyane Française, dont l'histoire eut bien des vicissitudes depuis les premiers essais de colonisation, fait partie d'une vaste contrée située au Nord de l'Amérique Méridionale, désignée par les géographes sous le nom générique des Guyanes et limitée par l'Océan Atlantique au Nord, le fleuve Orénoque à l'Ouest, le fleuve Amazone à l'Est, et les massifs montagneux des Tumuc-Humac au Sud, le tout compris d'une part entre le troisième degré de latitude australe et le huitième degré de latitude boréale, et d'autre part entre le cinquante-troisième et le soixante-quatrième degré de longitude occidentale.

L'ensemble des Guyanes se divise inégalement du Nord-Ouest au Sud-Est, d'après les traités de 1815, en :

Guyane anglaise, Guyane hollandaise, Guyane française, Guyane brésilienne.

La Guyane française, qui porta longtemps le nom de *France équinoxiale*, est limitée à l'Ouest par le fleuve Maroni, la rivière Awa (affluent du Maroni) et la rivière Itany, affluent de l'Awa [sentence arbitrale rendue en 1891 par l'Empereur de toutes les Russies], à l'Est par l'Oyapock [sentence arbitrale du gouvernement helvétique rendue le 1^{er} décembre 1900].

L'étendue de ses côtes, qui courent sensiblement du Nord-Ouest au Sud-Est, entre le 56^e et le 54^e degrés de longitude occidentale et les 6^e et 4^e degrés de latitude boréale, est approximativement de 500 kilomètres depuis le Maroni jusqu'à la rivière Vincent Pinçon (Oyapock) sur une profondeur qui, poussée jusqu'au Rio Branco, affluent des Amazones, ne serait pas moins de 1.200 kilomètres.

Sa superficie totale peut être évaluée de 18 à 20.000 lieues, un peu moins de 80.000 kilomètres carrés environ (1); mais la portion habitée

(1) *De la superficie de la Guyane.* — La superficie de la Guyane Française, qui n'a jamais été déterminée d'une façon précise par suite de la non délimitation longtemps restée en suspens des territoires la séparant de la Guyane Hollandaise d'une part et de la Guyane brésilienne d'autre part, s'est trouvée modifiée successivement et restreinte fortement

et effectivement occupée par les diverses communes de la colonie ne comprend qu'une bande de territoire s'étendant tout le long de la côte, de l'Oyapock au Maroni, d'une superficie d'ensemble de 1,300,800 hectares environ.

II

Nature et relief du sol. — Orographie. — Hydrographie

— Vue à vol d'oiseau, la Guyane apparaît comme une mer de feuillages ; c'est l'expression la plus complète de la puissance de la sève tropicale.

Le sol de la Guyane Française se trouve d'abord constitué par une longue plaine littorale alluvionnaire, dite la région des *Terres Basses*, d'une fertilité admirable, couverte de savanes, malheureusement inondées parfois durant l'hivernage, et large sur certains points de 15 à 16 kilomètres, puis par la région des *Terres Hautes* qui lui succède ; c'est là que commence, à 60 kilomètres de la mer environ, la grande forêt équatoriale riche en essences précieuses, se prolongeant jusqu'au-delà des monts Tumuc-Humac, auxquels on accède à travers un chaos de collines la plupart du temps isolées, de médiocre hauteur en général.

Les trois chaînes de montagnes qui parcourent la Guyane de l'Oyapock au Maroni et parallèlement à la côte, sont : 1° la chaîne des Tumuc-Humac, séparant le bassin littoral des Guyanes et celui de l'Amazonie, d'une hauteur moyenne de 400 à 800 mètres au-dessus du niveau de la mer ; 2° la chaîne du centre, d'une hauteur de 200 à 400 mètres ; 3° et la chaîne de la côte, dont la hauteur varie de 80 à 300 mètres.

Ces montagnes sont de moins en moins ramifiées, de plus en plus

lors du règlement des deux contestés franco-hollandais et franco-brésilien.

On n'est d'ailleurs guère encore d'accord sur la superficie exacte de la Guyane. Le géographe Schrader l'estime à 78.900 kilomètres carrés ; M. Bassières l'évalue à 20.000 lieues carrées ; M. J. Troussel lui donne une surface triangulaire de 121.413 kilomètres carrés ; MM. Dubois et Guy et M. Paul Pelée indiquent une superficie de 80.000 kilomètres carrés ; M. Larousse, dans son Atlas Colonial Illustré, l'estime à 113.000 kilomètres carrés ; les différences sont assez sensibles dans les indications précitées ; mais on peut dire que, même après le règlement du territoire contesté Franco-Brésilien, la Guyane Française se trouve représenter comme superficie à peu près le cinquième de la France.

Déjà, avant le règlement des Contestés, M. Frédéric Bouyer, que nous avons déjà eu l'occasion de citer et que nous citerons encore plus d'une fois, écrivait, au sujet de nos vieilles et importantes possessions coloniales après son voyage en Guyane : « Les malheurs de nos guerres maritimes et les fautes de nos gouvernements ont fini par réduire de deux tiers notre ancien territoire colonial, et les puissances rivales ont profité de nos désastres pour se faire leur part dans ce domaine immense, choisissant de préférence les provinces les mieux disposées pour le commerce et la colonisation ! » Fort heureusement depuis cette publication de nouvelles conquêtes coloniales très importantes ont été faites ; comme nous l'indiquerons plus loin.

isolées, à mesure qu'elles se rapprochent du littoral. Les croupes des monts Tumuc Humac dépassent parfois une hauteur de 800 mètres en territoire français, vers les sources du Maroni.

Voici au surplus ce qu'écrivait un géographe éminent, M. Vivien de Saint-Martin, au sujet de l'orographie guyanaise :

« La région montagneuse intérieure, cachée sous des forêts vierges impénétrables, ou tout au moins impénétrées, sauf quelques points, est encore à peu près inconnue. La Sierra Parima, surtout dans sa partie occidentale, semble être, contrairement à son nom de Sierra, non une chaîne continue, mais bien plutôt un dédale de crêtes, de vallées qui suivent toutes les orientations et sont entrecoupées de tranchées subites et profondes où les rivières se précipitent d'un seul bond.

« Nous possédons des données certaines, bien qu'encore insuffisantes, sur une partie de l'Est de la Sierra Parima qui n'est, selon Brown, qu'un ensemble de terrains faiblement ondulés, d'une altitude moyenne de 200 mètres, avec un seul point de 378 mètres, parmi ceux qu'il a reconnus. En résumé, nos connaissances sur la région montagneuse sont très restreintes, et de cette vaste contrée on ne connaît bien encore que les plaines basses voisines de l'Océan et en partie le cours de ses fleuves. »

Le caractère des régions montagneuses décrit par M. Vivien de Saint-Martin est d'ailleurs confirmé par les récits des nombreux explorateurs, placériens et ingénieurs qui ont fait des séjours plus ou moins longs en Guyane. M. Paul Pelet qui, en 1902, a été chargé par le ministère des Colonies de dresser l'« Atlas des Colonies françaises » écrit ce qui suit au sujet de la nature et du relief du sol :

« Derrière le rideau des berges à végétation puissante, s'étendent des savanes où se presse la forêt, caractérisée par ses grands arbres drapés de lianes et couverts d'épiphytes : solitudes infinies, habitées çà et là par quelques tribus indiennes raréfiées et par les placériens des champs d'or... Les forêts et les savanes primitives montent et descendent d'horizon en horizon les versants inexplorés des sierras. Ses plateaux ondulés, s'étagent en gradins successifs vers les Tumuc Humac. »

Les côtes de la Guyane, qui sont en général basses, sablonneuses et marécageuses, sont assez difficiles d'accès par suite de dépôts sableux jetés périodiquement par les courants marins et de dépôts de limon charriés par les cours d'eau et s'accumulant au contact des eaux de la mer, où ils forment des bancs.

A une faible distance de la côte se dressent quelques îlots qui vont du Sud-Est au Nord-Ouest : le Grand Connétable, le Petit Connétable, les Îles de Rémire, l'Enfant Perdu, les Îles du Salut (dont fait partie l'Île du Diable), et les Îles Vertes.

La côte guyanaise a été profondément remaniée dans les siècles

passés, ainsi que l'attestent les nombreux îlots qui l'environnent et émergent des vases. Les courants y sont assez violents.

Dans la zone littorale, les « savanes tremblantes » à fond de vase molle alternent avec les dunes sèches. Elles portent quelques arbres, mais surtout des buissons épineux. Par endroits, les cours d'eau roulant sur des cailloux coupent la monotonie de ces lignes tristes et indécises.

Le relief des Terres Basses est si faible que la marée se fait sentir dans les fleuves jusqu'à 25 et 30 kilomètres de la mer.

Les terres basses sont formées de terres d'alluvion, dont une partie est défrichée et dont le surplus est encore à l'état de savanes ; seules, quelques collines isolées accidentent cette partie de la Guyane. Sur divers points, les pluies abondantes forment de vastes marécages qui portent le nom de *pripis* ou de *pinotières*, suivant qu'ils sont profondément inondés ou qu'ils sont desséchés, se couvrant à la longue de palmiers pinots ; d'où le nom de pinotières.

La Guyane est largement arrosée par de nombreux fleuves qui coulent du Sud au Nord et se jettent directement dans l'Océan Atlantique, après avoir reçu un plus ou moins grand nombre d'affluents, appelés « *criques* », qui sillonnent la contrée en tous sens.

Il est, en effet, bien peu de pays qui possèdent un réseau hydrographique plus complet et plus multiplié que la Guyane.

Les rivières ont un aspect particulier : elles ne coulent généralement pas entre des berges déchirées et verticales, et leurs bords ne sont indiqués le plus souvent que par les arbres des forêts noyées qui viennent y baigner leurs racines ; beaucoup de palmiers, de lianes et de plantes aquatiques couvrent leurs rives, où les caïmans abondent.

Le Maroni et l'Oyapock sont les seuls fleuves qui descendent des monts Tumuc-Humac. Tous les autres cours d'eau qui sillonnent le pays prennent leurs sources dans la chaîne centrale ; les plus importants sont, en partant de l'Oyapock jusqu'au Maroni : le Ouanary, l'Approuague, le Kaw, le Comté, le Mahury, la Cayenne, le Macouria, le Kourou, le Sinnamary, l'Iracoubo et la Mana. Le cours supérieur de la plupart de ces rivières traverse une zone éminemment riche d'alluvions et de quartz aurifères.

Par suite de la disposition orographique du pays, les fleuves ne sont navigables, pour les bateaux d'un faible tirant d'eau, que jusqu'à 50 ou 60 kilomètres au plus de la côte. A cette hauteur, ils sont encombrés de rapides entravés par de nombreux sauts et ne sont plus accessibles qu'aux pirogues qui font le service des *placers* et les mettent en communication avec les villes de la côte sises pour la plupart à l'embouchure des fleuves.

Le régime des rivières est en général celui des torrents avec des crues considérables durant la saison pluviale et des filets d'eau pendant la saison sèche.

Guyane politique et administrative

Sommaire : *Organisation politique et administrative de la Guyane. — Poids et mesures ; monnaies. — Situation financière.*

I

Organisation politique et administrative de la colonie

L'organisation politique et administrative de la Colonie est absolument semblable à celle des autres vieilles colonies et possessions françaises d'outre-mer.

La Colonie est divisée en 14 Communes, administrées chacune par un Maire, officier de l'état-civil, assisté d'un Conseil Municipal (Cayenne) * Oyapock, Approuague, Kaw, Rémire, Mathoury, Roura, Tonnégrande, Montsinéry, Macouria, Kourou, Sinnamary, Iracoubo et Mana) ; il y a, en outre, la commune pénitentiaire de St-Laurent-du-Maroni.

La Guyane, qui ne nomme pas de Sénateur, est représentée à la Chambre des députés (1).

Elle possède un Conseil Général, siégeant à Cayenne, et composé de seize membres élus par le suffrage universel ; le décret ayant institué ce Conseil Général est à peu près le même que celui de la Guadeloupe et de la Martinique, relativement au fonctionnement et aux attributions de ce Conseil.

A la tête de l'administration locale est un Gouverneur, nommé par décret du Président de la République française, et résidant au chef-lieu de la Colonie (2) ; il est assisté d'un conseil privé, formé des chefs des services intérieur, judiciaire, pénitentiaire et militaire, auxquels sont adjoints deux habitants notables de la colonie.

(1) Le député actuel de la Guyane est depuis le 8 mai 1898 l'honorable M. Ursleur, que nous avons déjà eu l'occasion de citer, et qui est très dévoué aux intérêts de la Colonie.

(2) Le Gouverneur actuel de la Guyane est M. Grodet, nommé par décret présidentiel en 1903 pour la seconde fois dans cette colonie ; il est actif, laborieux et énergique.

La Guyane, comme toutes les autres possessions d'outre-mer françaises,, dépend du ministère des Colonies (1).

La première *organisation municipale* de la colonie, en dehors des prescriptions générales de l'ordonnance organique pour la Guyane du 27 août 1828, date du décret colonial du 30 juin 1835.

Divers décrets du 15 octobre 1879, du 12 décembre 1889, du 26 juin 1884, et du 17 décembre 1892, sont relatifs aux communes de la Guyane.

L'organisation municipale est établie à l'instar de celle de la mère-patrie.

L'*Administration Pénitentiaire* est organisée dans la Colonie dans les mêmes conditions qu'en Nouvelle-Calédonie (2).

La *Justice* est rendue à Cayenne par une Cour d'appel, un Tribunal de première instance et une justice de paix ; il y siège une Cour d'assises. Il existe, en outre, un Tribunal de première instance à Saint-Laurent-du-Maroni et des suppléants de juges de paix à Mana, Kourou, Sinnamary, Iracoubo, Approuague et Oyapock. L'organisation judiciaire, actuellement en vigueur dans la Guyane, a été réglée par les décrets des 3 octobre 1880, 16 décembre 1896 et 1^{er} novembre 1900. La Colonie est divisée en deux arrondissements judiciaires : celui de Cayenne et celui du Maroni.

L'*Instruction Publique* est organisée dans la Colonie comme en France : enseignement primaire et enseignement secondaire ; le collège de Cayenne est un établissement d'enseignement secondaire moderne, avec adjonction d'une division d'enseignement classique ; il est dirigé par des professeurs de l'Université de France.

(1) Le titulaire actuel du portefeuille ministériel des Colonies est l'honorable M. Doumergue, dont l'activité, la fermeté et l'esprit de justice (toutes qualités fort appréciables, en matière coloniale surtout) paraissent constituer la caractéristique de son caractère. M. Doumergue a notamment attesté sa volonté personnelle d'aider le Conseil général de la Guyane dans l'exécution des travaux publics qu'il est indispensable d'entreprendre dans la Colonie pour le développement de sa prospérité.

(2) Les condamnés aux travaux forcés sont surtout dirigés sur la Nouvelle-Calédonie ; on envoie en Guyane principalement les condamnés arabes et ceux des colonies.

Ils sont employés dans la colonie aux travaux de défrichement et d'assainissement ; ils travaillent sur les quelques routes que possède la Guyane Française, bien peu nombreuses malheureusement ; encore prend-on le plus grand soin de ne pas les fatiguer : au surplus il en est qui sont absolument réfractaires au travail et qu'on les laisse en cellules.

Le plus important, le plus prospère et le mieux situé des pénitenciers est celui de Saint-Laurent, sur le Maroni ; il faut citer ensuite celui de Kourou, où l'on a essayé la culture du coton et l'élevage du bétail ; puis ceux des îles du Salut, de l'île Royale, de Cayenne. Un certain nombre de forçats sont employés aux travaux publics, d'autres sont fournis à des exploitations particulières, aurifères ou autres.

Les forçats libérés obtiennent des concessions qu'ils cultivent de leur mieux ; mais en général, cet élément de colonisation est bien faible et peu intéressant.

Des cours d'adultes, fondés en l'année scolaire 1892-1893, comp-
taient, dès le 15 novembre 1892, 116 élèves, dont 68 hommes et 48
femmes.

La question de la réorganisation de l'enseignement dans la colonie
est à l'ordre du jour de l'examen du Conseil général de la Guyane.

M. le Gouverneur Grodet a appelé tout particulièrement sur ce point
l'attention de ce Conseil sur la réforme de l'enseignement dans son dis-
cours prononcé à la séance d'ouverture de la session extraordinaire de
mars 1904; il désirerait voir rétablir l'Ecole de Droit qui avait été inaugu-
rée à Cayenne le 10 octobre 1892 et les cours d'agriculture qui avaient été
créés, alors qu'il eut pour la première fois le gouvernement de la
Guyane.

Les différents *Cultes* sont reconnus dans la colonie; c'est au culte
catholique qu'appartient la presque totalité des habitants. Le clergé se
compose d'un certain nombre de prêtres placés sous la direction d'un
préfet apostolique, la Guyane n'ayant pas été érigée en évêché.

L'*Armée* est représentée en Guyane par la troupe de garnison à
Cayenne et de station navale : un bataillon à deux compagnies d'infan-
terie coloniale et une direction d'artillerie avec un capitaine, chef de
service. Les côtes guyanaises, formant, pour ainsi dire, un immense gla-
cis, constituent une fortification naturelle très remarquable; en sorte
que l'approche du littoral est naturellement défendue contre tout navire
de haut bord et toute tentative d'évasion par mer, à cause des hauts fonds
qui se prolongent fort loin dans l'Océan.

Telles sont les divisions administratives principales de la Colonie.

II

Poids et mesures et monnaies

La Guyane fut, de toutes nos colonies, la première qui fit usage du
système métrique.

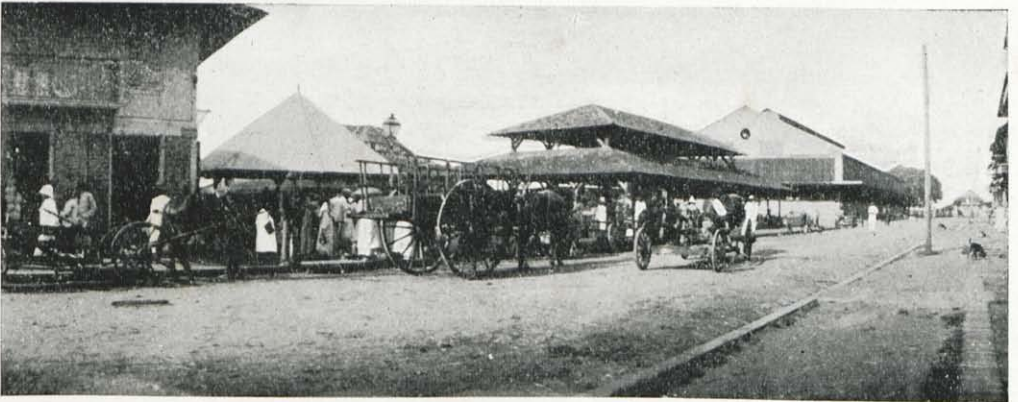
L'usage des poids et mesures établis par les lois antérieures, consti-
tutives du système métrique, a été effectivement rendu obligatoire dans
la colonie depuis le 1^{er} janvier 1821, en vertu de l'ordonnance coloniale
du 3 septembre 1820.

Les monnaies françaises d'or et d'argent sont les monnaies légales;
elles circulent en Guyane au même titre que dans la Métropole. La com-
putation monétaire de France a été mise en vigueur à la Guyane Fran-
çaise par arrêté local du 2 février 1820. Depuis, l'arrêté local du 17 mai
1828 avait fixé les cours des monnaies étrangères dans la colonie. Les
monnaies étrangères, autres que celles des Etats faisant partie de l'union
monétaire, n'ont pas cours légal.

Vues de Cayenne



PLACE SCHŒLCHER



PLACE DU MARCHÉ



EGLISE ET PLACE DE L'ÉGLISE

Aujourd'hui, les monnaies françaises seules ont cours légal. Notons cependant qu'il avait été frappé à la Monnaie spécialement pour la Guyane trois monnaies de billon, des pièces de cuivre de cinq et de dix centimes, complètement disparues depuis de la circulation, et la pièce dite *sou marqué blanc*, valant dix centimes, encore en usage dans la Colonie ; c'est l'ancien liard de France en cuivre, auquel on a donné arbitrairement la valeur de dix centimes, bien qu'en réalité il ne vaille que huit centimes. Le sou marqué s'emploie d'ordinaire en rouleaux de cinquante, équivalant à cinq francs ; mais on ne frappe plus ces pièces qui finiront par disparaître également et n'auront plus de valeur que pour les numismates.

Nous aurons d'ailleurs l'occasion de parler plus loin, dans la partie qui traitera de la Guyane économique, au chapitre de l'étude de l'industrie aurifère, des monnaies locales employées couramment avec les monnaies légales et tolérées pour les besoins journaliers des habitants.

La monnaie de billon, en usage dans la Métropole, a cours en Guyane.

La circulation monétaire à la Guyane est satisfaisante, étant alimentée par les envois de numéraire faits au Trésor de la colonie par la France et par la Banque de la Guyane qui, tenue de rembourser ses billets en espèces et à vue, verse au public en numéraire la contre-valeur de ces billets.

La Banque de la Guyane, qui fait les encaissements et recouvrements d'effets, négocie, escompte ou achète des traites sur la Métropole ou sur l'étranger, fait l'escompte des billets à ordre ou effets de place à deux ou plusieurs signatures, émet des traites ou mandats sur le Comptoir d'Escompte, sur les Banques des Antilles, de la Dominique, de Surinam, fait aussi commerce des métaux précieux monnayés ou non monnayés, or natif ; elle émet enfin des billets payables à vue et au porteur et des billets à ordre ; c'est un établissement bien dirigé et très prospère.

III

Situation financière

Les finances de la Colonie gérées par le Conseil Général de la Guyane Française, et, il faut le dire bien haut (car c'est là son éloge), conduites avec une prudence et une intégrité parfaites, pourraient servir de modèle à plus d'un Parlement européen.

Les comptes-rendus des séances du Conseil général, qui sont toujours reproduits *in extenso* dans le *Journal Officiel de la Guyane française* en font foi ; les recettes comparées aux dépenses ont permis à la Colonie de se maintenir souvent dans une position financière excellente,

généralement, avec de nombreux excédents budgétaires versés par elle dans une caisse de réserve bien garnie, le tout avec une dette publique nulle ou à peu près ; ce qui est un fait à peu près isolé dans nos finances coloniales. Ce dernier trait serait même inquiétant comme témoignage d'un crédit médiocre, si on lui appliquait l'adage : « On ne prête qu'aux riches. »

Ce n'est heureusement pas le cas pour la Guyane, et c'est plutôt à l'extrême prudence mêlée d'un peu de défiance de soi-même qu'il faut attribuer l'absence de dette publique en Guyane. On a été tellement oublié jusqu'ici par la Métropole, dans cette colonie, que ses habitants ont fini par croire qu'ils avaient réellement quelque tare inavouable qui éloignait d'eux tous les concours généreux et utiles ! Rien n'abat plus le moral, chez les individus aussi bien que dans les collectivités, que les échecs et les déceptions répétés, malgré les appels fréquents faits à la mère-patrie, qui doit, il est vrai, et c'est là son excuse, suffire à tant de besoins et à tant de charges, de natures si diverses !

Notons que la situation financière, notamment dans la Guyane, qui se considère comme délaissée par la Métropole, fut des plus brillantes pour l'exercice de l'année 1902 qui, comme dans toutes les autres colonies françaises, est arrêté au 30 juin 1903. Il n'en est pas de témoignage plus marquant que le discours prononcé par M. le Gouverneur provisoire intérimaire, M. Emile Merwart, le 14 août 1903, à la séance d'ouverture de la session ordinaire du Conseil général de la Guyane, discours publié *in extenso* dans le *Journal officiel de la Guyane française*, feuille du samedi 15 août 1903 (1), partie officielle. L'exercice de 1903, par contre fut moins satisfaisant que celui de 1902, et que ne l'espérait et ne l'indiquait M. Merwart dans son discours, le budget de la colonisation ayant été fortement grevé par l'aménagement et les installations du domaine

(1) Du discours si intéressant de M. E. Merwart nous croyons utile d'extraire les passages saillants qui suivent :

« L'exercice 1902 vient de se clore au 30 juin 1903, dans des conditions qui confirment en tous points les pronostics entièrement favorables que j'avais formulés dans mon allocution du 27 novembre 1902. Les recettes effectuées, tant ordinaires qu'extraordinaires, se sont élevées à 3.992.505 francs, en plus-value de 706.201 francs par rapport aux prévisions budgétaires. Cette plus-value atteint 956.201 francs, si l'on compare les recettes ordinaires seulement avec les prévisions correspondantes. Les dépenses payées, d'autre part, se sont montées à 3.500.698 francs, en dépassement de 214.394 francs par rapport au budget primitif. Au 30 juin, l'excédent des recettes sur les dépenses a été de 491.806 francs, somme versée à la Caisse de réserve, dont l'avoir, qui était alors de 629.153 francs, s'est trouvé porté, du coup, à 1.120.959 francs, dépassant de 120.959 francs le maximum réglementaire d'un million.

Par ces résultats, l'exercice 1902 s'est classé en tête des années budgétaires les plus heureuses qu'ait eu à enregistrer l'histoire financière de la Colonie. Les recettes ordinaires après avoir été, en 1893, 1894 et 1895, de 1.932.573 francs, 2.936.537 francs, 2.591.832 francs, après avoir atteint en

colonial de Montjoly, où ont été recueillies nombre de familles de la Martinique si cruellement éprouvées par la catastrophe de la montagne Pelée en 1902, et le recouvrement des recettes ayant été affecté par la stagnation générale des affaires et le ralentissement, momentanément sans aucun doute, survenu dans les recherches, et l'exploitation des gisements aurifères ; néanmoins, grâce à l'entente entre M. le Gouverneur Grodet (qui, depuis son arrivée en Guyane, a remis de l'ordre dans certaines branches de l'administration locale) et le Conseil Général de la Guyane et à leurs efforts communs et multiples, le budget de 1903, clos depuis le 30 juin 1904, s'est facilement équilibré.

De grands travaux publics s'appliquant en particulier à l'amélioration du port et de la rade de Cayenne, aux ponts, aux routes, notamment à l'ouverture de voies d'accès et de communications indispensables devant faciliter les relations entre les divers centres de la Colonie, et avant tout celle qui doit relier Cayenne aux établissements du Maroni, suivant le vœu exprimé par M. le Ministre des Colonies Doumergue et les déclarations faites par M. Grodet s'imposent d'urgence pour un certain nombre d'années ; déjà des crédits assez importants ont été votés pour le budget de colonisation de 1904-1905. Puissent les crédits affectés à ces travaux être augmentés d'année en année jusqu'à leur entier et complet achèvement, pour le grand bien de la prospérité brillante à laquelle la Guyane Française peut et doit aspirer !

1896, grâce aux découvertes aurifères du Carsewène, 3.152.824 francs, puis être redescendues, en 1897, 1898, 1899 et 1900, aux chiffres respectifs de 2.830.046 francs, 2.464.119 francs, 2.505.528 francs, 2.359.013 francs, se sont brusquement relevées, en 1901, avec les découvertes de l'Irini, au total de 3.185.298 francs pour atteindre enfin, en 1902, celui de 3.692.505 francs, au point culminant de cette marche ascendante...

Voilà pour l'exercice 1902. Les six premiers mois de l'exercice en cours accusent, de leur côté, des résultats qu'on ne saurait, même avec les vues les plus pessimistes, considérer comme décourageantes. Loin de là : les six premiers douzièmes des prévisions budgétaires, qui sont de 1.582.330 francs, se trouvent, au 30 juin, dépassés de 187.011 francs par les droits constatés. En déduisant de ces derniers la moitié de la subvention métropolitaine de 135.000 francs, acquise dans le premier semestre pour l'année entière, la plus value des recettes liquidées n'en est pas moins de 124.511 francs pour les premiers six mois. Le montant total des mandats émis, par contre, est inférieur de 213.200 francs à celui des évaluations de dépenses, indice de l'économie apportée par l'administration locale dans la gestion du budget de 1903. »

On a vu que les espérances de M. Merwart ont été en partie déçues, l'exercice 1903 n'ayant pas donné tous les résultats qu'il avait fait entrevoir.

NOTES ANNEXES DE LA DEUXIEME PARTIE

Objet : I. *Aspect général de Cayenne et de ses environs.* — II. *Description générale de Cayenne.* — III. *Sur le gouvernement de la Guyane.* —
Variété : A *propos du règlement du contesté franco-brésilien et de l'Etat de Couanani.*

I

Aspect général de Cayenne et de ses environs. — La ville de Cayenne, chef lieu de la Colonie, est bâtie dans une situation charmante. Elle s'élève sur la rive droite de la rivière du même nom, à l'extrémité occidentale de l'île de Cayenne formant promontoire ; son port est situé à l'embouchure de la rivière Oyac, et son entrée est marquée par le rocher dit l'Enfant Perdu, situé au large à 8 kilomètres dans le Nord. Cayenne est un port maritime fortifié, dans lequel se centralise tout le mouvement des importations et des exportations.

Vue de l'Océan, la ville de Cayenne paraît basse, en raison des montagnes peu élevées, qui sont plutôt des collines, l'enserrant de toutes parts et lui formant un écran de verdure : ce sont la montagne Tigre, en forme de cône, le Rorota, formant table, et le Montabo, formant promontoire à gauche ; les casernes, dont les murs sont baignés par l'Océan, donnent une note blanche vigoureuse au premier plan ; une bordure de palétuviers à l'horizon termine dans le fond le panorama ; tout y donne bien l'aspect d'une ville créée.

Vue du fort Cépérou, la ville tout entière se découvre avec son esplanade des Palmistes, hérissée de gigantesques palmiers, sa place du Gouvernement, plantée de splendides manguiers, sa promenade des Amandiers bordant la mer, et de place en place, ses plants de cocotiers suivant le littoral, vers le Montabo, le tout formant des taches de couleur verte de différents tons qui tranchent très agréablement à l'œil sur le fond rougeâtre des rues et l'éclat blanchâtre des constructions.

Assainie par des travaux récents, rafraîchie par la bise de mer, la ville se développe sur près de deux kilomètres du fort Cépérou au morne Montalbo ; un large boulevard sépare la ville de la banlieue.

— Quant aux environs immédiats de Cayenne, ils ne se composent que d'une suite presque ininterrompue de jolies habitations, dans le genre des cottages anglais, au milieu d'une végétation luxuriante et désordonnée : c'est là que viennent se reposer les habitants de Cayenne ; au surplus, la Guyane, avec sa splendide végétation, décore presque sans effort les constructions mêmes les plus modestes, parmi les maisons de campagne.

Les promenades des environs de Cayenne sont belles : telle la promenade au nouveau jardin botanique que la ville de Cayenne a fait aménager à flanc de coteau du Montabo, à deux kilomètres de distance, au point du départ du canal Laussat, jardin succédant à deux essais, abandonnés tour à tour, de jardin colonial ; telle la plage des Amandiers, qui est un des points les plus riants et les plus frais de la côte ; telles les cascades mugissantes de Rorota ; telle la route de Montjoly, bordée de manguiers magnifiques, conduisant à Saint-Pierre-de-Montjoly, dont le domaine superbe distant d'environ sept kilomètres de Cayenne a été défriché en 1902 par ordre du gouvernement de la Guyane pour recevoir les sinistrés de la Martinique et leur fournir des concessions et des logements à titre temporaire ; d'importants travaux d'installations et d'assainissement y ont été entrepris avec une extrême rapidité et une parfaite réussite, nonobstant les grandes difficultés de terrains et de main-d'œuvre eu égard aux crédits limités dont disposait l'ingénieur principal des Ponts et Chaussées

M. Deydier, alors chef du service des travaux de la Colonie, qui avait la direction de ces aménagements.

A pied, le Cayennais ne sort pour ainsi dire pas de la ville, la marche étant pour lui un effort considérable, une fatigue inutile, dangereuse parfois; il ne sort d'ailleurs pas avant 5 heures du soir, sauf pour ses affaires, et le matin, s'il fait une promenade, il est rentré chez lui pour 8 heures.

En Guyane, on a l'habitude de se lever dès l'aube, avec le jour, de faire une longue sieste après le repas de 11 heures en s'étendant sur le lit ou sur un hamac. Au milieu du jour, entre 10 heures et 3 heures, la vie de la ville est en quelque sorte suspendue; la cité sommeille; durant ce laps de temps, elle ressemble à une vaste nécropole, avec ses rues désertes, ses maisons fermées, ses magasins clos hermétiquement.

Le soir on se couche tôt en Guyane, même au chef-lieu de la Colonie.

Un des endroits les plus fréquentés par les Cayennais est la place des Amandiers ayant pour bordure des empâtements de rochers qui surplombent en s'avancant sur le flot jaunâtre de la mer. Au coucher du soleil, la température rafraîchie par la brise du large est délicieuse, et le spectacle est merveilleux quand le soleil, sur le point de disparaître de l'horizon, jette ses feux rougeâtres sur les montagnes de Kourou. En voiture, c'est la belle route de Montjoly qui est la plus fréquentée comme promenade précédant le dîner, avec retour par le chemin qui suit le littoral, après un parcours de 9 kilomètres environ, au milieu de frais et épais ombrages et de belles échappées sur l'Océan, en longeant de jolies propriétés.

II

Description générale de Cayenne. — La ville de Cayenne, capitale de la Guyane, est une assez belle ville, aux rues régulières, bien aérées, en général spacieuses, mais médiocrement pavées. Les maisons sont numérotées comme dans une ville européenne; parmi les principales rues sont la rue de la Liberté, la rue François-Arago, la rue Lalouette, la rue Christophe-Colomb, jouissant toutes d'une certaine animation.

Elle est fière à juste titre de son admirable esplanade des Palmistes, unique au monde dans son genre, près de la place du Gouvernement et de l'hôpital militaire, véritable merveille dont les gigantesques palmiers tout droits ressemblent à de hautes colonnes de temple dont les chapiteaux seraient frangés de vert.

L'ensemble de la ville a un cachet original avec ses maisons vastes, souvent à deux étages, ayant parfois de larges vérandahs ouvertes ou des balcons du côté de la mer, construites les unes tout en bois de sapins du Nord, les autres en pans de bois, quelques-unes en pierres, mais d'un type souvent uniforme, avec son vieux et grand palais du Gouverneur sans architecture, édifié par les jésuites, dans leur style lourd et peu gracieux, avec son marché si animé, si cosmopolite et toujours si pittoresque, dû surtout à l'aspect des diverses races qui se coudoient dans des costumes aux couleurs voyantes, bariolées, étranges, avec sa place Victor-Hugo, sur laquelle s'élève en face des bâtiments de la Banque de la Guyane la statue de Schœlcher, qui s'est fait l'apôtre de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises et peut être dénommé à juste titre: « le père de l'Émancipation des Noirs », avec son arsenal, sa bibliothèque, ses casernes, son Palais de Justice, son pénitencier, ses docks, etc.

L'ensemble présente les caractères d'une certaine prospérité commerciale et d'une grande sécurité financière.

Les rues sont couvertes en été d'une poussière rouge, ferrugineuse, qui, délayée par les pluies de la mauvaise saison, forme une boue qui tache les vêtements; l'herbe croît assez facilement dans beaucoup de rues.

La ville est très étendue en raison de sa population; les maisons sont souvent fort espacées et les intervalles sont remplis par des jardins.

Les maisons n'ont point de vitres aux fenêtres ; les appartements sont défendus contre les rayons solaires et contre la pluie par des galeries extérieures formées de nattes vertes et de jalousies mobiles qui laissent circuler l'air très largement.

Les urubus, sortes de grands corbeaux ou vautours, qui sont de véritables auxiliaires de la voirie, se nichent sur les arbres ou sur les rochers.

— Cayenne possède un port vaste et sûr, d'un accès relativement facile, bien que le grand banc de Macouria tende par ses atterrissements progressifs à en obstruer le chenal ; malheureusement, ce port est peu profond et ne peut recevoir que des navires tirant 4 mètres à 4 mètres 50 centimètres au maximum ; et même ces navires ne peuvent-ils franchir la barre qui ferme périodiquement le port qu'au moment des fortes marées des syzygies qu'ils sont tenus parfois d'attendre au large 8, 10 ou 15 jours, quelquefois davantage. Cela tient à ce que, soumis aux fluctuations des marées, il n'est qu'un port d'échouage, les eaux s'y abaissant aux marées basses d'une façon si sensible que les navires d'un certain tonnage sont susceptibles de s'y échouer ; ce qui nécessite des coques d'une construction spéciale, pour éviter des avaries pouvant être importantes. Ce port est d'autre part bien protégé contre les vents violents qui sont d'ailleurs peu fréquents sur la côte ; il est garni de quais animés et pleins de vie, dont une partie en prolongement de ceux existants déjà a été terminée en l'année 1904 sur une longueur de plus de 500 mètres, avec trois appontements perpendiculaires pour l'amarrage des goélettes.

Les navires d'un fort tirant d'eau sont forcés de mouiller aux Iles du Salut, qui est le seul port profond et la position maritime unique dans les Guyanes, aucun des nombreux estuaires formés par les fleuves le long de la côte ne présentant sous le rapport de la profondeur les conditions suffisantes pour servir de mouillage aux gros navires, parce que tous ces estuaires sont plus ou moins encombrés par des dépôts sableux, vaseux ou alluvionnaires. Les îles du Salut se trouvent à 27 milles au N. N. O. de Cayenne ; elles sont au nombre de trois : l'île Saint-Joseph, toute luxuriante de végétation, reçoit les repris de justice, l'île Royale, qui est la plus grande et dont le sol est très accidenté, est le séjour des forçats proprement dits, et l'île du Diable, rocher aride, reçoit les déportés politiques.

L'estuaire de la rivière de Cayenne qui en temps normal a des fonds de 5 mètres et sert de port à la ville a une longueur approximative de 4 kilomètres et une largeur de deux kilomètres et demi.

La rade de Cayenne est d'un abri sûr : au fond de la rade se trouvent les montagnes boisées de Mahoury, d'une hauteur de 250 mètres environ.

La ville est bordée au Sud par le canal Laussat qui présente en tout temps une grande animation et qui sert à l'assèchement des terres comme à la navigation et vient se déverser dans le port ; à l'embouchure de ce canal, se trouve un village fort pittoresque de pêcheurs chinois. Dans le canal sont amarrées de petites goélettes, appelées du nom pittoresque ayant une couleur bien locale de « Tapouilles ».

Le fort Cépérou domine la ville au Nord-Est ; la rivière de Cayenne la borde à l'Ouest et l'Océan au Nord.

Le port de Cayenne, qui, avec celui de Saint-Laurent du Maroni, est le seul port de la Guyane Française ouvert au commerce extérieur est en relations constantes avec les divers bourgs ou communes rurales, tous établis dans le voisinage d'une rivière navigable. Il est relié par de nombreuses lignes de navigation les unes régulières, les autres irrégulières avec la France, le Vénézuéla, les Etats-Unis et les colonies voisines, françaises et étrangères.

Un petit phare sur le fort Cépérou, un autre phare à feu fixe sur le rocher de l'Enfant Perdu, à sept milles en mer de Cayenne, servent de point de repère aux voiliers et bateaux à vapeur

Les bourgs les plus importants, après la ville de Cayenne, sont : Ma-

couria, dont la population de 2.500 âmes, y compris Tonnat, fournit à Cayenne la majeure partie de ses denrées vivrières, puis Mana qui compte 1.600 habitants, puis Sinnamary, sis à 88 kilomètres N.O. de Cayenne, où furent déportées beaucoup de victimes de la Révolution française à l'embouchure du fleuve de ce nom, dont les placers ont de grandes richesses aurifères, tout en ayant l'avantage de ne pas être très éloignés de la côte ; Sinnamary, qui compte près de 1.400 habitants, est un joli bourg, rebâti à neuf, avec des rues larges et propres, des maisons d'habitation assez nombreuses et des magasins d'approvisionnement et de ravitaillement en relations très fréquentes avec Cayenne et avec les importants placers du cours du fleuve ; ce bourg est réputé comme jouissant d'une très grande salubrité et sert de séjour aux placériens fatigués, remontant des placers, les bourgs de Mana et de Sinnamary sont des ports fluviaux qui doivent leur activité aux riches placers de leur bassin. Saint-Laurent-du-Maroni, à 25 kilomètres de l'embouchure du fleuve de ce nom, est le chef-lieu de la colonie pénitentiaire.

III

Sur le Gouvernement de la Guyane Française

En raison de la situation spéciale de la Colonie et de son organisation même, le Gouverneur de la Guyane possède, en dehors des pouvoirs généraux communs à ceux des gouverneurs de nos autres colonies, certains pouvoirs qui lui sont particuliers. Il est notamment autorisé, en ce qui concerne sa colonie, « à communiquer directement avec les gouvernements du continent et des îles de l'Amérique », c'est-à-dire des deux Amériques et des Antilles.

Le Gouverneur actuel de la Guyane est M. Grodet, d'un caractère très ferme, très énergique, d'une très grande activité et d'une compétence incontestable, en étant à son second séjour à Cayenne dont il a été déjà Gouverneur en 1892-1893. Il a pris possession de son Gouvernement le 29 septembre 1903, succédant au jeune et brillant intérimaire, M. Emile Merwart, fort dévoué aux intérêts de la colonie pendant sa gestion, après le départ pour France, en 1902, de M. François, Gouverneur habile dont le séjour à la colonie fut court, son service ayant commencé fin décembre 1091, après la nomination du regretté M. Mouttet aux fonctions de Gouverneur de la Martinique et de la Guadeloupe.

M. Mouttet, on le sait, trouva la mort avec les siens dans la catastrophe de l'éruption de la Montagne Pelée de funeste mémoire, qui, en 1902, fit à la Martinique de si nombreuses et de si malheureuses victimes et mina l'île dans une grande partie ; il avait une valeur de premier ordre, fort appréciée en Guyane dont il connaissait tous les besoins, où il déploya les plus grandes qualités administratives et où il laissa les meilleurs souvenirs, entouré qu'il était de la considération générale et de la sympathie universelle.

M. Grodet, ainsi qu'il l'exprimait dans son discours prononcé le 7 mars 1904 à l'ouverture de la session extraordinaire du Conseil Général de la Guyane, désire vivement améliorer encore la situation financière et souhaite que, sous son second gouvernement à la colonie, il soit financièrement possible de faire quelque chose en matière de travaux publics, en particulier aux routes et aux ponts, aux voies d'accès et de communication nécessaires, destinées à faciliter les relations entre les divers centres de la colonie.

Le secrétaire général actuel du Gouverneur est M. Marchal, qui était secrétaire général de première classe des colonies, et qui a été nommé à ce poste par décret du 11 janvier 1904 : il est chargé spécialement de l'administration intérieure de la Colonie, de l'ordonnancement des dépenses du service local et de la gestion des dépenses tant du service local que du budget métropolitain pour les services civils.

Font partie également de la haute administration, sous les ordres du Gouverneur :

1° Le Directeur de l'Administration Pénitentiaire, chargé des services de la transportation et de la relégation ; 2° le Procureur Général, chef du service judiciaire ; 3° le chef du service administratif, chargé de l'administration maritime et de la gestion des crédits du service métropolitain ; 4° et le Trésorier-Payeur ayant pour mission de payer les mandats ordonnancés par le Directeur de l'Intérieur et le chef de service de la marine.

— Il est en ce moment à l'étude une question brûlante qui, si elle venait à changer l'état de choses actuel et à être résolue dans le sens de la proposition faite au Gouvernement de la Métropole, serait de nature à nuire considérablement aux intérêts respectifs des colonies auxquelles serait appliquée la nouvelle mesure : il s'agirait en effet, paraît-il, de mettre sous la direction du même gouverneur de la Guyane la Guadeloupe et la Martinique, comme se trouvant dans la même région : celle de la mer des Antilles.

Chose grave à notre avis, et combien dangereuse ! car trois raisons principales semblent faciles à opposer à l'adoption de cette proposition : 1° la question d'éloignement de ces colonies entre elles, Cayenne étant à une distance de Fort-de-France de 750 milles environ en mer et le service par vapeur entre ces deux capitales n'étant pas régulier ; en raison même de cette grande distance par mer de la Guyane à nos îles des Antilles, le Gouverneur, en résidence à Cayenne, ne pourrait seul suffire à sa tâche, dans la connaissance si difficile et si longue déjà de tous les besoins, des aspirations, des changements économiques successifs de chacune des colonies dont il aurait la direction ; il serait forcément tenu d'avoir recours à des sous-gouverneurs, l'un pour la Martinique, l'autre pour la Guadeloupe, de telle sorte qu'il y aurait augmentation inutile de rouages administratifs, supplément de frais, et désavantage considérable pour chacune de nos possessions américaines ; par suite, la situation de nos colonies, dont la protection et l'appui de la Métropole sont si nécessaires, indispensables même, au lieu de s'améliorer, serait encore plus critique à notre sens ! 2° la question de différence de nature des habitants de ces colonies, au point de vue de leurs mœurs, de leur civilisation, de leur état d'âme, de leur caractère : Le Guyanais est accueillant, affable, excellent prospecteur, honnête et bon enfant, réservé au-delà de toute expression, l'Antillais français est en général orgueilleux, de mauvais esprit, envieux, raisonneur, gouailleur, quoique plus adroit et plus malin que le Guyanais, celui-ci aimant le blanc de France, celui-là le détestant par haine de race, surtout s'il est mulâtre, la question de couleur étant, au contraire, très secondaire en Guyane. Leurs besoins ne sont pas les mêmes, les richesses de leur sol sont différentes, nos îles des Antilles n'ayant point de mines d'or, alors que la Guyane renferme des richesses minières immenses ; 3° la question de la situation géographique, économique et sociale de ces colonies : la Guadeloupe et la Martinique sont des îles, tandis que la Guyane est un continent, bien que par l'affinité des races les noirs antillais et guyanais aient une même origine de pays, l'Afrique, d'où ils sont partis, emmenés par les traitants ; mais le sol a fait l'éducation de chacun d'eux : le Martiniquais et le Guadeloupéen, transplantés l'un et l'autre sur un sol agricole, sont devenus agriculteurs, le Guyanais a au contraire abandonné presque complètement la culture de son pays pour l'exploitation de l'or, étant mineur et prospecteur de race. Le Guyanais gagne largement et facilement sa vie dans la recherche de l'or, et a, par suite, moins de sujet de révolte et de haine que son frère antillais, qui, depuis les catastrophes de ces dernières années surtout, meurt de faim dans les îles et se résout ainsi fatalement à s'expatrier.

Tandis que les Antilles sont ruinées et en pleine décadence, la Guyane,

on peut le dire avec fierté, est en voie de prospérer d'une façon merveilleuse, grâce à ses ressources multiples et variées, surtout minières.

La politique, dont se préoccupe peu le Guyanais, est le gros souci de l'Antillais, et depuis que les Martiniquais, chassés de leur île par les éruptions successives de ses volcans, font nombre à Cayenne, et surtout en Guyane en général, l'esprit du Guyanais tend à se modifier déjà d'une manière sensible, les noirs de la Guyane ayant tout à perdre au contact journalier des noirs martiniquais : c'est là une indication qui nous a semblé importante à donner.

Puisse donc ce projet ne pas devenir une réalité ! La politique coloniale a d'autres préoccupations plus intéressantes pour le bien-être de la Guyane, et le développement nécessaire de la Colonie.

VARIÉTÉ

A propos du règlement du Contesté franco-brésilien ; de l'Etat de Counani

La sentence arbitrale du 1^{er} décembre 1900, rendue par le conseil fédéral de Berne, indique de la manière suivante les limites de la Guyane en stipulant :

« ... Que la rivière Japoc ou Vincent Pinçon de l'article 8 du traité d'Utrecht est l'Oyapock qui débouche à l'Ouest du Cap d'Orange, ainsi qu'il est établi par les documents que le Brésil a soumis au tribunal et que le thalweg de cette rivière depuis son embouchure jusqu'à sa source constituera définitivement la première des lignes frontières entre le Brésil et la Guyane Française ;

2^o Que l'autre ligne frontière depuis la source de l'Oyapock jusqu'au point de rencontre avec le territoire hollandais sera celle que l'article 2 du traité d'arbitrage indique comme solution intermédiaire, c'est-à-dire la ligne de partage des eaux sur les monts Tumuc Humac, formant la limite septentrionale du bassin de l'Amazone. »

Au sujet du contesté énoncé en dernier lieu, disons que le territoire cause du différend franco-brésilien comprenant plus de 600.000 kilomètres carrés, ce qui représente une superficie très importante, loin d'être quantité négligeable ! fut pendant près de trois siècles l'objet de difficultés pendantes entre la France et le Portugal d'abord et la France et le Brésil, successeur du Portugal, d'autre part, pour limiter leurs confins respectifs.

De l'Etat de Counani. — Chose curieuse, au moment précis où nous préparions notre ouvrage, nous apprenions de source certaine qu'une mission counanienne était arrivée depuis peu en Europe et faisait des démarches très actives dans le but de solliciter de diverses puissances la reconnaissance officielle de l'Etat libre de Counani avec une organisation politique et administrative propres, et qu'elle se trouvait même avec son chef actuel en France dans ce but déterminé.

Si l'on a beaucoup parlé, en son temps, du contesté franco-brésilien, on a peu fait mention de l'Etat de Counani qui est en voie d'entrer définitivement sur la scène du monde des nations.

Diverses notes parues dans divers journaux paraissant bien constituer des communiqués officiels par lesquels le Brésil semblait éprouver la nécessité d'affirmer une possession effective sur le territoire dont les Counaniens prétendent rester les seuls maîtres font supposer que le gouvernement de Rio de Janeiro ne considère pas comme négligeables ou indifférentes les revendications du gouvernement de l'Etat libre de Counani, vaste pays renfermant toutes les richesses agricoles, forestières et minières de notre belle Guyane française : n'oublions pas, en effet, que le Carsewène, où il a été extrait plus de 30 millions d'or en 1894, fait partie intégrante du Counani.

Plusieurs grandes puissances sont, paraît-il, très sympathiques au nouvel Etat et disposées à lui faire le meilleur accueil.

Nous avons lieu de croire et nous exprimons l'espoir que la France surveillera avec intérêt les événements qui sont peut-être à la veille de se dérouler dans l'Amérique du Sud : la richesse du Counani, son avenir et surtout les avantages considérables que la France pourrait y trouver pour le développement de son commerce et de son industrie tant en Guyane que dans la Métropole semblent devoir attirer notre attention sur la constitution de l'Etat de Counani. Comme les rives du Counani sont proches de la mer des Antilles et que l'ouverture prochaine du canal de Panama ne doit pas nous laisser indifférents, il est certain que nous avons le devoir le plus étroit et l'intérêt le plus grand à suivre avec beaucoup d'attention la marche des événements.

Nous ne saurions certes nous désintéresser de l'importance de la constatation déjà faite d'une communication possible entre l'Amazone et l'Orénoque et de l'ouverture des routes par le Vénézuéla, destinées à mettre en rapport étroit des régions d'une étendue considérable et apparemment d'une grande richesse minière avoisinant notre colonie de la Guyane.

— Quelques mots maintenant sur le Counani, ce vaste territoire s'étendant entre l'Amazone et les Guyanes, et dont la possession fut si longtemps discutée entre la France et le Brésil.

A titre rétrospectif, rappelons sommairement que, pour la première fois, en 1713, au traité d'Utrecht, des tentatives furent faites pour obtenir un accord entre ces deux puissances ; que jusqu'en 1897 on discuta par intermittence ; qu'en 1887, la France et le Brésil protestèrent contre l'organisation du Counani en République indépendante ; qu'enfin, lassés de tous ces démêlés, les deux nations intéressées décidèrent en 1897 de soumettre leur différend à un arbitrage et qu'en 1900 le Conseil Fédéral Suisse rendit une sentence attribuant le Counani au Brésil en totalité et sacrifiant ainsi les intérêts bien légitimes de la France.

L'abondance de l'or et de gemmes, qui avait valu à ce pays le nom prestigieux d'El Dorado, excitait les convoitises de ses voisins ; aussi les Counaniens refusèrent-ils énergiquement de se soumettre à la sentence de Berne, et revendiquèrent-ils hautement leur droit à la liberté.

Des soldats brésiliens envoyés pour soumettre le Counani à l'autorité brésilienne furent plus que menacés de coups de fusil et durent devant l'attitude énergique des Counaniens abandonner leurs armes et rentrer dans leur pays.

Les Brésiliens comprirent alors qu'il ne suffisait pas d'une décision prise par un pays étranger pour attribuer et imposer une nationalité à des hommes libres et se le tinrent pour dit. Ils auraient dû commencer par demander le consentement des Counaniens, soucieux, on le comprend, de leur indépendance et de leur liberté ; ce fut une leçon dont ils ont dû profiter.

Le Counani est un territoire de plus d'un tiers plus étendu que la France, peuplé de plusieurs milliers d'habitants, indiens, nègres, métis et blancs d'origines diverses. Le climat est le même que celui des Guyanes ; les richesses du sol et du sous-sol, les productions, la faune, la flore sont les mêmes ; le pays de Counani est d'une salubrité incontestable ; loin d'être noyé par des marais, il est sec et fertile, arrosé par des rivières aux eaux claires et limpides.

Il y aurait, paraît-il, dans le Counani près d'un millier de Français. Le pays est immensément riche ; agriculture, mines, forêts, tout justifie le nom d'El Dorado qui avait été donné à cet Etat.

C'est entre les mains de la population blanche qu'est monopolisé le commerce.

Le véritable fondateur de Counani est M. Chaton, ancien Consul de

France au Brésil, qui pendant plus de 30 ans a habité la région comprise entre Para et le fleuve Maroni.

Le centre le plus important de cet Etat est Counani, sur le beau fleuve de ce nom, à 23 kilomètres de son embouchure, situé dans une position magnifique, au milieu d'une végétation merveilleuse, avec un bon port naturel offrant des profondeurs de 15 mètres et abrité par une montagne qui s'enfonce dans la mer.

Les maisons sont en bois et se groupent autour de deux vastes places carrées, celle de la Nation et celle de l'Eglise, séparées par l'Hôtel du Gouvernement. Les rues sont bien tracées ; quelques magasins sont parfaitement approvisionnés.

Counani, qui compte déjà plus de 800 habitants, est en communication permanente avec Cayenne et avec Para par ses goëlettes qui sont montées par des matelots counaniens ; le district de Counani a une population totale de 1.500 habitants environ.

Le bourg le plus important, après la capitale qui promet de devenir une cité dont la population est en voie de s'augmenter beaucoup dans un avenir prochain, est *Mapa*, situé au centre d'une région d'élevage et de mines, village bâti sur un petit cours d'eau vaseux, souvent à sec durant l'été, ayant ses rives couvertes de palétuviers ; puis viennent *Cachipour*, dont les cases très disséminées sont occupées par des nègres brésiliens et quelques indiens, *Ouassa*, dont la population appartient à la race indienne, à demi civilisée, *Couripi* et *Rocaona*, où la population est indienne.

On parle dans l'Etat de Counani la langue portugaise, le français qui est la langue officielle, comprise de tous, et le dialecte indien.

La devise de cet Etat est « Liberté ; Justice ». Si les Counaniens sont ennemis jurés du Brésil, ils sont, au contraire, très favorables à la France, dont ils sollicitent l'appui ; ils sont disposés à faire tous les sacrifices possibles pour favoriser les émigrants français et à les accueillir à bras ouverts ; ils ont même demandé jadis à être annexés à la colonie de la Guyane Française, parce qu'ils savent que notre grande nation a toujours marché à la tête de la civilisation. Si un courant assez rapide a entraîné nos compatriotes vers la Plata et le Chili, nous serons heureux si nous sommes parvenus à le détourner au profit de Counani, où une colonie française est bien digne d'être fondée ; car Counani, a dit M. Coudreau, est *une jeune cité qui étonnera le monde par ses richesses*.

Quand des routes, des ports, des chemins de fer auront été créés, quand des lignes maritimes auront mis ce vaste territoire en contact avec le reste de l'univers, on peut s'attendre légitimement dans un temps neut-être proche à un prestigieux essor et à un merveilleux développement économique de l'Etat de Counani.

Le chef actuel du gouvernement de ce pays est M. Adolphe Brezet qui, après avoir exercé le pouvoir pendant deux années de 1892 à 1894 comme successeur de M. Jules Gros, démissionnaire, et de 1894 à 1900 servit dans l'armée française tant en Guyane qu'en Afrique, chargé dans l'intervalle de diverses missions topographiques ; mais il fut rappelé pour la seconde fois par la Chambre Haute et par le Grand Conseil de son pays aux fonctions de chef de l'Etat counanien, succédant à M. Albert Franken ; ce fut donc lui qui repoussa les Brésiliens dans leur tentative de mainmise sur le pays et s'occupa de la réorganisation militaire et administrative de son Etat ; bien que résolu à défendre avec la dernière énergie les droits et intérêts du territoire dont il a la charge, le chef du Counani, qui n'a pas 40 ans, est riche et ardent, est un chaud partisan de la paix qui seule est féconde en œuvres économiques.

TROISIÈME PARTIE

GUYANE ETHNOGRAPHIQUE

Sommaire : *Démographie. — Des races blanche, créole, noire et indienne ; des langues et des mœurs indigènes.*

I

Démographie

Malgré la vaste étendue de son territoire, la Guyane française ne compte que 32.908 habitants, d'après le dernier recensement qui date de fin 1901 ; le précédent recensement, établi à la date du 30 décembre 1895, n'accusait qu'une population de 30.310 habitants ; il y a donc eu, dans l'intervalle de ces derniers recensements, une augmentation de 2.600 âmes.

La répartition de la population est la suivante, d'après les chiffres officiels de Décembre 1901 :

Population civile	21.806	} 24.733
Troupe : garnison et station navale.	868	
Chercheurs d'or dans les bois.	2.059	
Populations sauvage(1) {		} 4.885
Indiens aborigènes.	881	
Noirs Bosch's et Bonis, etc.	4.004	
Population pénale {		} 6.290
Relégués collectifs.		
Transportés en cours de peine.		
Total égal.	32.908 (2)	

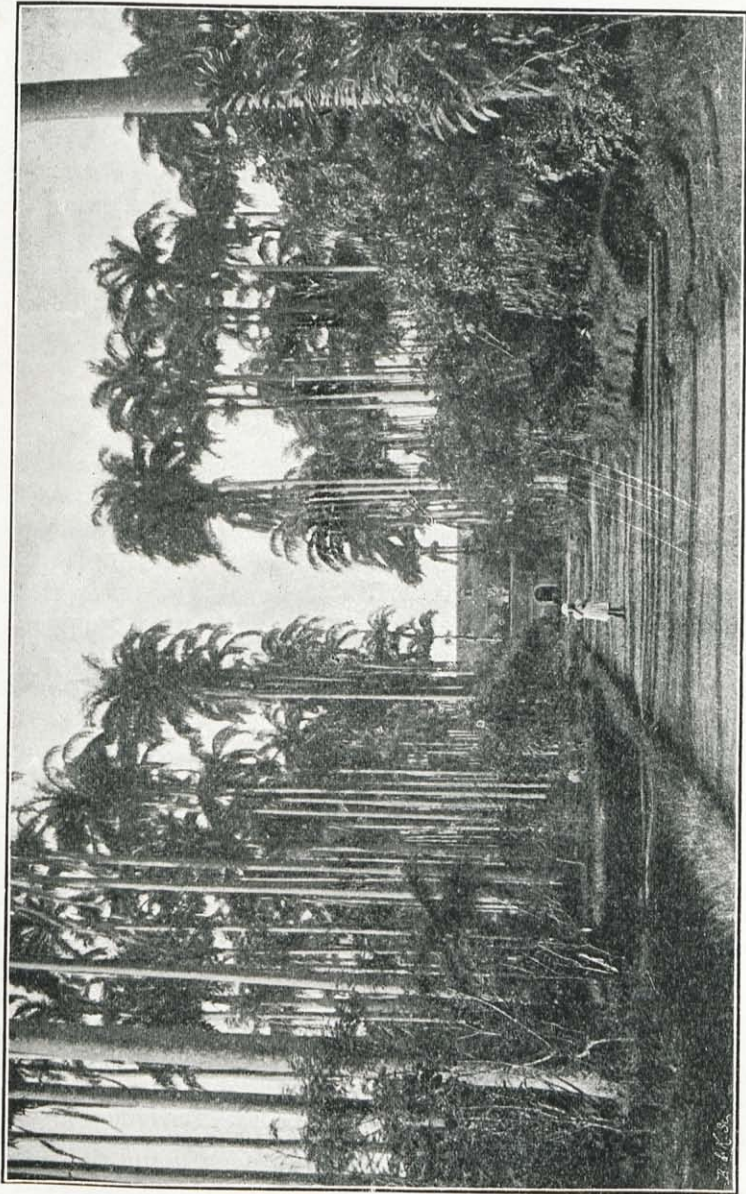
(1) Il est certain que l'évaluation de la population sauvage est très approximative et vraisemblablement très inférieure à la réalité, les données à cet égard manquant forcément de précision. Nous ignorons comment elle a pu être ainsi officiellement réduite, alors que, vers l'année 1875, cette population était évaluée à 7.000 individus environ, pour la portion de la Guyane comprise entre l'Oyapock, le Maroni, l'Océan Atlantique et les monts Tumuc Humac. A l'époque de son exploration, en l'année 1887, Coudreau les évaluait au chiffre de 10.000. Les Indiens sont bien réduits aujourd'hui par les cruautés de colonisateurs implacables et décimés par un usage immodéré d'alcool et aussi par la variole.

(2) Il nous semble intéressant, à titre rétrospectif, d'indiquer, d'après Saint-Amand, le dénombrement à peu près positif de la population existante



UN EXPLORATEUR ET SES INDIENS GALIBIS

Cliché de la "Dépêche Coloniale"



UN COIN DE L'ESPLANADE DES PALMISTES A CAYENNE

Si l'on remonte à de plus anciens dénombrements de la population, on constate que la population était de 26.116 au 31 décembre 1879 ; de 26.656 au 31 décembre 1884 ; de 26.905 au 31 décembre 1887 ; de 26.839 au 31 décembre 1891.

Dans l'espace de 22 ans, la population accuse ainsi une augmentation de 6.792 habitants, résultat acquis seulement par la population civile et dû aux mouvements d'immigration de plus en plus actifs vers la colonie et dont la recherche de l'or est la cause principale.

On constate que sur la population civile qui ne compte que 21.806 habitants le nombre des hommes prédomine sur celui des femmes ; la moyenne est d'environ douze personnes du sexe masculin contre dix personnes du sexe féminin, ce qui est une situation tout à fait anormale, les agglomérations comportant d'ordinaire sensiblement plus de femmes que d'hommes ; il est vrai de dire que les étrangers venant travailler dans la colonie laissent la plupart du temps leurs femmes dans leur pays d'origine.

Les célibataires forment en Guyane la grande majorité de la population : l'importance des industries aurifères et forestières qui tiennent les hommes éloignés, isolés et vivant seuls durant une grande partie de leur existence, nuit ainsi à la formation des familles par les liens du mariage.

La ville de Cayenne compte à elle seule 12.612 habitants, alors que

sur toute l'étendue du territoire de la Guyane Française, d'après le relevé officiel fait pour l'année 1820 :

Blancs	{	Hommes	459	}	1.004
		Femmes.	294		
		Enfants.	251		
Gens de couleur :	{	Hommes	446	}	4.733
		Femmes.	648		
		Enfants	639		
1 ^o Libres	{	Hommes	5.259	}	13.453
		Femmes.	4.403		
		Enfants.	2.781		
		Sexagénaires	1.010		
Indiens environ					1.400
Total général.					46.990

En 1790, on comptait 14.520 habitants seulement.

On voit que, dans l'espace de près de cent ans, la population de la colonie, pourtant encore si faible, a presque doublé.

En 1830, la population était de 22.666 habitants.

Au recensement de 1862, la population de la Guyane présentait un effectif de 25.395 personnes, sans y comprendre les transportés ; dans ce chiffre, la population civile comptait pour 19.560, les coolies indiens pour 1.150, les chinois pour 95. Sur l'effectif précité, l'île de Cayenne entrait pour moitié environ et la ville elle-même pour un tiers.

le recensement de 1895 n'y accusait que 11.896 habitants : elle renferme donc plus de la moitié de la population civile totale existant dans la colonie.

Les autres petites villes sont, par ordre décroissant de population : Mana, Sinnamary, Saint-Laurent-du-Maroni, Oyapock, Kourou, Macouria, Roura, Iracoubo, Rémire, Approuague, Maloury, Montsinéry, Ton négrande et Kaw.

II. — *Des races blanche, créole, noire et indienne ; des langues et des mœurs indigènes.*

A Cayenne, il n'y a guère de bourgeoisie ni de peuple : il y a des Blancs et des Noirs ; la fusion ne s'est pas complètement faite entre les races, l'aristocratie de la peau jouant un rôle important dans la vie guyanaise.

La population de la Guyane, au surplus, est surtout composée de créoles (1) et de Français, les habitants d'origine étrangère qui peuplent la colonie étant par ordre décroissant des Anglais, des Hollandais, des Allemands et des Américains du Nord.

Elle comprend, outre les blancs et les créoles, des Indiens aborigènes et des Noirs émigrés ; les créoles représentent à peu près les quatre cinquièmes de la population sédentaire.

(1) Chez les créoles existent toujours aussi vivants que jamais, malgré l'émancipation des Noirs, les préjugés de couleur qui seront très difficiles à détruire, tant ils sont profondément enracinés ; il faudra le passage de plusieurs générations successives avant la cessation de cet état de choses. C'est un fait avéré que les créoles de race blanche ont du mépris et souvent de l'horreur pour toute personne ayant une parcelle de sang noir dans les veines. Les gens de couleur sont exclus de la société coloniale ; le mariage entre un créole et une mulâtresse serait considéré comme une tache, une honte dans une famille. La lutte de race entre les mulâtres et les noirs est toujours également vive ; le mulâtre déteste le blanc et méprise le nègre. La population guyanaise est d'ailleurs sans cesse travaillée, il faut bien le dire, par les étrangers, surtout par les Américains, qui ont tout intérêt à voir la continuation de ces luttes épuisant les indigènes et qui, dans ce but, envoient fréquemment des émissaires prêchant la révolte aux mulâtres et leur promettant même, pour les leurrer, l'appui des Etats-Unis.

Les *femmes de couleur*, qui ne comptent pas dans la haute société, sont les mêmes à Cayenne que dans toutes les colonies.

La toilette habillée des dames créoles est à peu de chose près la toilette d'été des Françaises élégantes ; leurs chapeaux sortent de la bonne faiseuse ; leur toilette d'intérieur est appropriée au climat ; c'est en général une robe montante en indienne, sans ceinture, dénommée la *gaulle*, qui est commune à toutes les classes de la société, mais plus ou moins ornementée et riche, selon la position de chacune.

Les mulâtresses et les négresses se parent des robes de rebut démodées de leurs maîtresses ; elles portent aussi la *gaulle* qui chez les négresses est moins ample, moins longue, et se complète par une pièce

La langue dominante en Guyane est la langue créole (1), qui est une sorte de patois français, comprenant beaucoup de mots du vieux français ; puis vient la langue anglaise.

Le Taki-taki est la langue parlée de certains Indiens, qui disent aussi certains mots du patois créole.

La population sauvage de la Guyane, à demi-civilisée en général, qui, en réalité, doit être de plusieurs milliers, malgré les chiffres très approximatifs du recensement de fin 1901, comprend :

Les Indiens aborigènes, que l'on désigne d'ordinaire sous le nom

d'étoffe, appelée *camiza*, qui est flottante, entoure la taille et descend à terre en accusant franchement les formes plastiques.

Enfin, sur toutes les têtes, noires ou bistrées, brunes ou nuancées, s'élève le *madras national*, de couleur variée, artistement attaché et chargé de broches, de chaînes, d'épingles et de parures, subissant nécessairement les caprices de la mode ; mais les tons sont toujours crus et voyants ; le ton dominant est le jaune « fard des brunes, couleur de l'or, couleur du soleil ». Ce fonds éclatant est quadrillé par des bandes de couleurs différentes, plus ou moins larges.

Les femmes créoles ont une voix douce, un parler lent et langoureux, et une réputation de jalousie et de fidélité bien méritée.

Les créoles des Antilles et des côtes adjacentes, hommes et femmes, sont généralement de haute stature, ont le teint mat ou brun, les cheveux noirs, souvent bouclés, les yeux vifs, les dents bien blanches.

Les Cayennais sont intelligents, mais indolents, ce qui paraît dû au climat ; chez eux, grande réflexion, mais lenteur en toutes choses : voilà leur caractéristique.

Ils sont affables, accueillants, peu économes et rarement avarés ; l'hospitalité créole, même chez les gens peu aisés, est d'ailleurs célèbre et vantée à juste titre.

(1) La bonne société, le tout Cayenne, pourrions-nous dire, parle la langue française avec une correction, une pureté et une élégance qu'on ne rencontre guère en France que dans les classes élevées et instruites ; mais, dans la conversation journalière courante, force lui est bien d'employer, pour se faire comprendre, le langage créole, sorte de patois français en usage chez les Noirs ; l'accent créole est d'ailleurs lent, mais charmant.

Dans ce langage, souvent certaines consonnes sont élidées, les *r* sont supprimés gracieusement, surtout par les Noirs émigrés des Antilles, les verbes sont employés à l'infinitif ou absents dans beaucoup de phrases, qui sont souvent émaillées de mots de vieux français ; aussi la langue, loin d'être dure, est-elle très douce à l'oreille.

Voici un échantillon de quelques mots créoles : *sépent*, *lig*, *sofi*, *magué li* (serpent, tigre, sortir, malgré, lui) ; *chè cocote*, *chè z'amis* : telle est la formule superlative de l'affection. Voici des phrases entières : *où qu'a couri cou ça, ché ?* (où courez-vous comme cela, cher). *To pas baïé tafia* (tu n'as pas donné de tafia) ; *mo pas savé* (je ne sais pas). On est vite familiarisé avec le parler nègre que chacun en France a plus ou moins l'occasion d'entendre, principalement à Paris, dans les grandes villes et dans les ports de mer.

En employant le langage créole, en Guyane, il est permis de tout dire, même les choses les plus scabreuses, les plus licencieuses ; comme le latin, le patois nègre brave l'honnêteté ; avec les mots créoles, les convenances sont sauvegardées ; chacun comprend et rit, mais personne, pas même la prude Arsinoé de l'entourage, ne rougit : le langage indigène a tout couvert !

générique de Peaux-Rouges, bien que ceux-ci n'aient jamais formé une peuplade particulière, et les diverses tribus noires que nous allons étudier rapidement.

Les blancs et les gens de couleur Noirs et Peaux-Rouges vivent en bonne intelligence soit dans les bourgs, soit sur les placers et dans les grands bois (1).

Les tribus indiennes sont disséminées sur divers points de la Colonie ; plusieurs d'entre elles, complètement sauvages, telles que les Oyacoulets, les Trios et les Aramichaux, sont établies sur le Tapanahony et l'Awa.

Dans l'intérieur des terres, il s'en trouve une foule d'autres : les Galibis, les Emerillons, les Roucouyennes, les Cayéoutchiennes, les Oyampis, les Poupourouis, sont les principales et les plus nombreuses.

Tous ces Indiens sont paisibles et se livrent à la culture, à la pêche, à la chasse, ils sont tous très habiles au maniement de l'arc ; mais ils

(1) Voici un fragment d'une lettre datée de la Guyane du 20 février 1904 qui nous paraît résumer l'état d'âme de la plupart des habitants et que en tous cas nous citons volontiers à titre d'impression vécue :

« Arrivé dans ce pays de Guyane où je ne croyais guère séjourner, il s'est trouvé que les mines d'or du pays — la seule industrie de cette colonie — m'ont intéressé. J'ai voulu juger, par comparaison, et ma foi, j'ai pénétré le pays — pas encore aussi loin que je l'aurais voulu — mais assez déjà pour le connaître...

Je vous disais qu'ici l'industrie aurifère était la seule, l'unique.

Avec les mœurs créoles si spéciales, rien d'autre à faire, rien à tirer du pays ; mais les placers sont là et font vivre le pays : c'est encore l'enfance, le rudiment d'exploitation !

Pour un endroit prospecté scientifiquement, combien d'exploitations entreprises au hasard, souvent d'après des données arbitraires ! Sur cent créoles, au moins quatre-vingt-quinze ont été dans les mines, soit comme employés, soit comme « bricoleurs », c'est-à-dire en petite bande, à la recherche de la « bonne crique. » Sur ces derniers un, un seul peut-être, aura réussi ; les autres auront vécu, simplement ; mais ils ont, ils auront toujours confiance et espoir. Vieux et ruinés, ils espèrent encore ; car le Noir, plus que tout autre, a la passion, la fièvre de l'or. Le grand malheur, c'est que, dans ce pays riche et encore si ignoré, cet espoir de routine n'amènera aucun progrès, aucune découverte que celles qui sont dues au hasard et à la chance.

Sur nos concessions, il nous est arrivé de faire des recherches là où des indigènes se moquaient de nous ; plusieurs fois, la première prospection donnait le filon, qu'une recherche ultérieure permettait ensuite de suivre. Rien donc ne sera découvert par les gens du pays et il faut des ingénieurs blancs, Américains ou Français, pour trouver quelque chose.

Une raison cependant explique ce fait, sans l'excuser toutefois : l'indigène ne lave que les alluvions, par des moyens si simples, si rudimentaires ! L'exploitation européenne ne se contente pas de ces moyens, et veut tirer davantage d'une concession ; cela est naturel...

Dans un pays si riche, qui depuis si longtemps compte tant de placers et de petits établissements, on ne compte que trois usines...

(Extrait de la *Finance Coloniale*, revue hebdomadaire financière, industrielle et commerciale des colonies françaises publiée à Paris 8, rue Joubert).

s'enivrent vite avec du tafia, s'abrutissent par l'alcool et aiment la paresse, à l'égal de l'ivrognerie ; ils sont très apathiques, philosophes et en général indifférents à tout, sauf à leur chien, qu'ils prémunissent contre la morsure du serpent par l'inoculation, qu'ils dressent à chasser tout gibier, même les fauves, et pour lequel ils ont une véritable passion, tant il a de flair, tant il est un auxiliaire puissant, même indispensable !

Comme ils sont décimés tant par l'abus des boissons fortes que par la variole, ils sont appelés à disparaître fatalement un jour.

Quant aux tribus noires, elles sont nombreuses et en général laborieuses. On peut citer, parmi les plus importantes, les Boschs (nègres des bois) formant les tribus des Youcas, des Bonis et des Polygoudoux, les Saramakas et les Paramacas, fixés sur les deux affluents du Maroni, l'Awa et le Tapanahony, et sur le Sinnamary ; ils sont tous industriels et fort habiles à tirer de l'arc, à se servir des armes à feu, à manœuvrer les pirogues sur les rivières, à franchir les sauts et les rapides avec une adresse surprenante et à éviter les endroits dangereux, en utilisant fort adroitement les courants doublés que produisent les récifs accumulés, leur habileté surtout à la descente des rivières tenant véritablement du prodige.

En ce qui concerne les tribus indiennes, nous allons dire quelques mots de plusieurs d'entre elles, principalement des Galibis, des Emerillons et des Oyacoulets.

Les *Galibis*, qui étaient autrefois très nombreux, habitaient les régions voisines des côtes ; ils s'étaient surtout établis sur les bords des rivières de l'Oyapock, de Kaw, du Mahury, de l'Orapu, de la Comté, de Cayenne et de Tonnégrande ; mais il n'y a plus guère que quelques familles éparses vers les sources de chacune de ces rivières, les plus nombreuses se trouvant sur la rive droite de l'Oyapock et sur le littoral, entre Sinnamary et Iracoubo. La rivière de Mana nourrit aussi une certaine quantité d'Indiens. Les autres Indiens de cette race sont répandus dans l'intérieur des terres et dans les grands bois. Ils sont paisibles et pacifiques, quoique sauvages, et descendent, de même que les Roucouyennes de la haute vallée de l'Awa, de la grande et vieille famille caraïbe qui, venue des sources du Rio Xingu, a peuplé jadis les Antilles et, dans l'origine, était anthropophage, féroce, belliqueuse, d'un caractère indomptable, au point que les Espagnols, les Français et les Anglais durent leur faire une guerre acharnée et les exterminèrent en grande partie.

Les Galibis sont d'une stature inférieure à la moyenne ; ils sortent presque nus, n'ayant d'ordinaire pour tout vêtement qu'une bande de calicot serrée à la ceinture, passant entre les jambes et remontant jusqu'aux reins : c'est ce qu'on nomme le *calimbé* ; leurs cheveux sont noirs

et lisses, toujours assez longs, coupés au ras des sourcils et tombent sur les épaules, leur peau présente une teinte cuivrée que le docteur Crevaux comparait à des feuilles mortes ; leurs épaules sont larges, leurs membres inférieurs grêles. Aimant beaucoup les parures, les ornements, les Galibis se peignent des dessins sur la peau, surtout les jours de fête, au moyen de rocou ; ils se tracent sur le visage et sur le corps des lignes bizarres au moyen du pinceau, à l'aide du suc de *génipa*.

Leurs habitations, dressées à proximité des cours d'eau, sont des plus sommaires et des plus simples à édifier : quatre montants supportant une toiture composée de feuilles de palmier ou de mousse. Leur mobilier n'est guère plus compliqué : des bancs, des étagères, des vases en terre décorés, des hamacs, quelques paniers, des nattes, puis des cassette, des arcs et des flèches : voilà tout leur luxe, toute leur fortune, tous leurs besoins. Cette population pacifique, mais abruti par le tafia, vit de chasse et de pêche ; ce qui d'ailleurs est facile, le gibier étant abondant et les poissons très nombreux dans les rivières et les criques ; elle cultive aussi quelques plantes, surtout le manioc.

Les *Emerillons* qui habitent la vallée de l'Inini, du bord de l'Approuague à l'Inini, les *Oyampis* et les *Poussakis* qui se tiennent sur la rive gauche du haut Oyapock et vers les Tumuc Humac, les *Nouragues*, qui occupent les rives du bas Oyapock, sont tous des descendants de la famille des *Tupi Guaranis*, si nombreux dans l'Amérique du Sud. Ces Indiens sont de taille supérieure à la moyenne ; ils ont de gros cheveux noirs portés longs, un teint jaune cuivré, une tête large, une face arrondie. Ils sont à peine vêtus d'un pagne étroit ; mais ils se font une foule d'objets d'ornements, des colliers, des bracelets, avec des plumes d'oiseaux, des griffes d'animaux, des élytres de coléoptères. Ils vivent dans de grandes cabanes dont ils font les parois en troncs d'arbre ou en bambous et le toit en feuilles sèches ; ils les garnissent de bancs, de hamacs, de vases et de poteries, ornées de dessins bizarres.

D'un caractère doux et placide, ils ont une organisation toute patriarcale ; ils ont, comme les Galibis, des rapports très pacifiques avec les Européens qui leur procurent du tafia en échange d'objets de première nécessité ; le contact avec les blancs les a un peu civilisés.

Les *Emerillons* communiquent avec les Bonis de l'Awa par la crique Inini ; quant aux *Roucouyennes*, ils communiquent avec les Indiens et les Boschs de l'Awa par la crique Aroua.

Tout au contraire des autres Indiens de la Guyane qui ont la peau cuivrée, les yeux bridés aux tempes, le nez écrasé et n'ont pas de barbe, les *Oyacoulets*, qui habitent sur les rives de l'Awa, ont cette particularité toute spéciale qu'ils ont la peau blanche et les yeux ouverts comme les Européens ; leur nez est recourbé comme le bec de l'ara ; leur barbe est généralement longue.

Les Oyacoulets ont une stature de géants, sont forts comme les Européens ; ils ont même une vigueur incomparable ; mais ils sont encore plongés dans la barbarie grossière ; on les dit même anthropophages.

Par contraste aussi avec les autres Indiens, ils dédaignent les tatouages, les peintures et tous les ornements ; leur costume même est encore plus simple et plus primitif que celui de leurs congénères, puisqu'il brille par son absence. Ils sont insociables et font sans provocation la guerre aux Noirs comme aux Indiens, tout en ignorant généralement l'usage du fer et en se servant d'énormes massues en bois ; ils violent les lois les plus sacrées de l'hospitalité ; c'est, on peut le dire, une race belliqueuse.

Certains *Oyampis* ne se teignent pas non plus en roucou et ne tracent pas sur leur corps des dessins au *génipa*, dont la plupart des Indiens ont l'habitude de barioler leur corps et leur figure.

Les Indiens, à quelques tribus qu'ils appartiennent, font avec le *pite* et le *palmier ita* des hamacs, des paniers, des filets, des tapis, des cordages ; ils font aussi de la poterie grossière, des vases, des carafes en terre, des arcs, des flèches, etc. : voilà leur industrie.

Les Indiens sculptent aussi, assez grossièrement d'ailleurs, dans des troncs d'arbres leurs sièges, auxquels ils donnent la forme de quadrupèdes, de reptiles ou de sauriens (caïmans). Rien d'original comme de les voir, les jours de cérémonie, assis côte à côte sur un caïman de bois, le plus haut en grade accroupi sur la tête et ses subordonnés occupant les places à la file, d'après leur dignité, et s'étendant jusqu'au bout de la queue de l'animal en bois ainsi construit par eux.

Les Indiens de la zone équatoriale professent généralement pour tous les blancs un grand respect ; bien rares sont les cas où ils osent les attaquer. Ce respect (ou plutôt cette crainte respectueuse), est surtout causé par cette idée dont ils sont férus que la plupart des blancs sont des *piails*, et cela parce qu'ils voient les blancs panser les plaies, s'orienter à l'aide de la boussole, comme ils voient aussi entre leurs mains une infinité d'objets inconnus d'eux et dont ils ignorent l'usage ; pour toutes ces raisons ils considèrent le blanc comme un être supérieur.

Chez les Indiens, existe encore cette coutume bizarre et barbare qui est attestée par les voyageurs les plus consciencieux, entre autres Le Blond, Vidal, le commandant Bouyer, le docteur Crevaux, etc. : quand la femme devient mère, ce n'est pas elle qui doit souffrir ; c'est l'Indien qui est malade, qui s'allonge dans le hamac, geint et se lamente durant une dizaine de jours ; et c'est la femme qui, après avoir baigné son nouveau-né dans le fleuve, et après avoir pris elle-même un bain, revient, brisée, donner à son mari les soins qui seraient seulement indispensables à elle-même ! Cette malheureuse mère, qui est bien à plaindre, entretient le feu d'herbes odorantes sous le hamac, veille aux soins du ménage et

apporte au misérable fainéant le *matété*, sorte de breuvage reconstituant.

Cette coutume serait grotesque, si elle n'était indigne et monstrueuse !

Chaque tribu de Peaux-Rouges a un chef facilement reconnaissable à ses ornements, à ses parures magnifiques, au diadème de plumes dont est souvent parée sa tête, à ses verroteries luxueuses ; mais, dans chaque tribu, il y a aussi le *Piaïl* ou *Piaye*, qui est le sorcier de la tribu et qui remplit à la fois les fonctions de grand-prêtre et celles de médecin-guérisseur.

En général, les langages parlés par les Indiens d'Amérique forment un groupe particulier ne se rapportant à aucun idiome des autres parties du globe. Parmi les traits qui les unissent entre eux et qui témoignent d'une origine commune, le plus caractéristique est la prédominance du verbe et le petit nombre de sons que possèdent ces espèces de langues. Les sons ressemblent souvent à des sortes de gloussements confus ou à des cris aigus qu'il n'est pas possible de noter au moyen de nos caractères alphabétiques ; à la pauvreté des sons se joignent une véritable indigence de mots et un manque absolu de termes abstraits. Souvent, les Indiens chantent de longues et plaintives mélodies ; les voyelles sont dominantes dans leurs idiomes.

On vante la langue guarini comme étant fort belle.

— En ce qui concerne les *Noirs*, il y a lieu de signaler diverses particularités ; ils sont assez intelligents et travailleurs et ne s'abrutissent pas comme les Indiens, qui sont souvent ivres-morts et ne travaillent que pour se procurer des litres de tafia qu'ils absorbent à longs traits. Les Noirs ont la passion, ou mieux la fièvre de l'or, toujours et quand même.

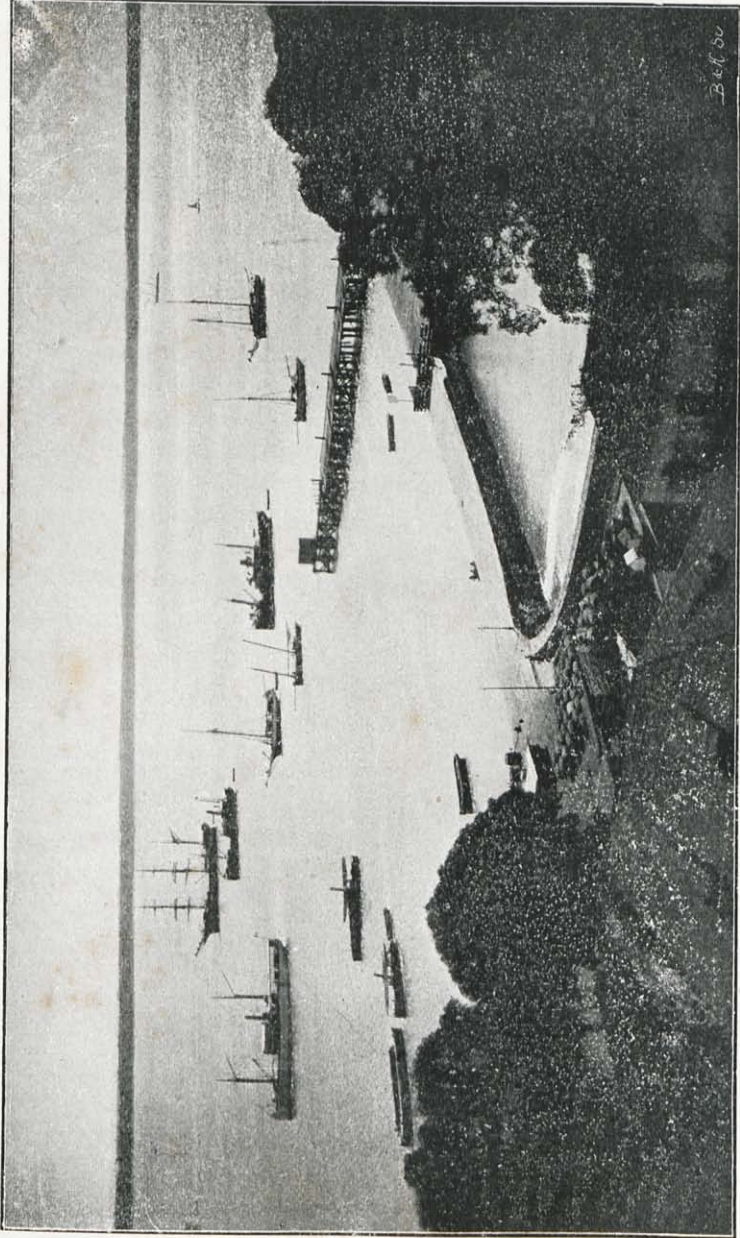
Les Noirs établis dans les villages du littoral n'ont rien qui les différencie des Noirs des Antilles ; ils ont la peau plus ou moins noire et onctueuse, plus ou moins luisante, les cheveux frisés et crépus, le front saillant, le nez épaté, le crâne très épais. Chacun sait que les Noirs sont peu sujets à la fièvre jaune, que les albinos ne sont pas rares dans la race nègre, et que les noirs produisent avec les blancs et les autres races un croisement hybride qui ne garde sa fécondité que durant quelques générations et a besoin de se mélanger de nouveau au sang primitif pour ne pas s'éteindre par la maladie et la stérilité.

Le rejeton d'un nègre et d'un blanc s'appelle *mulâtre* et celui d'un mulâtre et d'un blanc *quarteron*.

On appelle, en général, *créole* tout individu d'origine européenne habitant l'Amérique ; mais à Cayenne le nom de *créole* est donné à tout indigène né à la Guyane, qu'il soit blanc ou noir.

L'appellation d'un noir du nom de nègre est par lui considérée comme un terme de mépris. Le noir aime beaucoup la danse, le chant,

Cliché de la "Dépêche Coloniale"



BAIE DE CAYENNE

et la musique ; il est d'un tempérament gai ; il déploie beaucoup d'adresse dans les travaux manuels. Le noir aime généralement le blanc ; mais le mulâtre le déteste cordialement d'habitude, parce que sa peau n'est pas aussi blanche, et il est d'ordinaire sournois.

Bon nombre de créoles et de noirs, s'ils ne sont pas fonctionnaires, comptables ou prospecteurs, sont « maraudeurs » et chercheurs d'or.

Les *nègres marrons* descendent des esclaves qui, dans les premières années du dix-huitième siècle, se réfugièrent dans les forêts après s'être soulevés contre leurs maîtres hollandais ; on les rencontre dans les vallées du Maroni et de l'Awa sous les noms de Bonis, Youcas, Paramacas. Ils se tatouent par incision, tressent leurs cheveux en forme de couronne, ont le corps à peu près nu, mais couvert de bijoux ; ils s'abritent dans des cabanes carrées, fort primitives, où la lumière pénètre par une seule ouverture, et ils vivent surtout des poissons que, de leurs pirogues, ils tuent à coups de flèches.

Ces détails ethnographiques nous ont semblé intéressants à relater, bien qu'ils soient forcément incomplets ; car ils donnent quelques aperçus sur les mœurs, les coutumes, les langues de ces peuplades qui diffèrent tant de la race blanche arrivée depuis de longs siècles à un état de civilisation si raffinée, auquel ils ne sont pas près d'atteindre, bien que le contact fréquent avec les blancs les ait un peu dégrossis et quelque peu civilisés.

NOTES ANNEXES DE LA TROISIEME PARTIE

Objet. — I *Des pirogues et de leur perfectionnement.* — II *Sur l'organisation d'une expédition pour la recherche de l'or.* — III *Du maraudage.* — **Variété.** — *De divers traits communs aux Noirs et aux Peaux-Rouges et de quelques particularités des Indiens ; des Piais ou Piayes ; de la cérémonie des funérailles.*

I. *Des Pirogues.* — Les seuls canots en usage sur les fleuves de la Guyane pour remonter le courant sont les pirogues qui constituent l'unique moyen de transport pratique dans les rivières guyanaises entrecoupées par des sauts multiples. Ce sont d'étroites et longues embarcations aux pointes recourbées, creusées d'une seule pièce dans les troncs d'arbres. Les nègres Boshos qui les construisent avec beaucoup d'habileté en font de toutes dimensions, depuis les esquifs légers qui servent aux femmes pour se rendre de la case aux abattis voisins jusqu'aux pirogues destinées au transport des marchandises lourdes. Certaines de ces pirogues atteignent jusqu'à seize mètres de longueur ; celles qui représentent le type le plus généralement employé pour le ravitaillement de placers sont de dix barils (le baril qui équivaut en moyenne au poids de 100 kilogrammes est l'unité employée pour l'estimation de la jauge aussi bien que pour le prix du fret). Le bois employé pour faire les pagaies est par excellence le *garuri*, que, pour ce motif, on appelle le « bois à rames ».

Le prix d'une pirogue de ce genre, dont la construction exige le travail de trois à quatre hommes pendant une semaine pour le moins, varie de 250 à 300 francs.

Voici le procédé employé par les Boshos et les Bonis : ils abattent dans la forêt un arbre dont ils soumettent à l'action du feu le bois préalablement creusé, encore tout imprégné de sève ; ils parviennent ainsi à distendre les deux bords du canot qu'ils veulent faire.

Ce canot, dont le profil primitif, avant l'application du feu, est à peu près celui des trois quarts d'un cercle, se transforme par une suite de distensions habiles dues à la chaleur en un demi cercle évasé.

Tous les voyageurs qui ont parcouru la Guyane racontent qu'il faut avoir vu la solidité et la souplesse de ces frêles embarcations, l'habileté avec laquelle les Boshos arrivent à les faire circuler toutes chargées, au milieu de rapides qui paraissent à première vue pour le voyageur européen absolument infranchissables, pour se rendre compte des services considérables qu'elles rendent dans le ravitaillement des placers. C'est grâce à elles que les gens avec leurs vivres peuvent pénétrer dans l'intérieur du pays et s'y livrer à l'exploitation de l'or ; mais il va sans dire aussi que c'est là un mode de communication incertain et irrégulier.

Deux facteurs sont à considérer dans le coût des transports par pirogues : 1° le temps employé à faire le voyage jusqu'au *dégrad* des placers, essentiellement variable suivant la distance à parcourir et le nombre des sauts à franchir ; 2° la question de l'offre et de la demande, le nombre des pirogues disponibles étant limité, et le prix du transport étant variable.

Il est de toute évidence que les frais de transport pour les placers du Sinnamary, de l'Orapu et de la Mana seront beaucoup moins élevés que pour le groupe des placers de la Haute Mana, du Haut Approuague ou du Maroni qui sont fort éloignés de la côte, dont ils sont distants de 250 à 300 kilomètres et plus. C'est ainsi, par exemple, que sur le Maroni on paie en temps normal pour se rendre de Saint-Laurent (rive Française) ou d'Albina (rive hollandaise), point terminus de la navigation maritime, savoir : 15 francs par baril, soit 150 francs par tonne, jusqu'au placer Beïman Creek, dont la distance est de 80 kilomètres, avec quinze sauts à franchir, et 40 francs par baril, soit 400 francs par tonne, jusqu'aux placers de l'Aw

dont la distance est de 250 kilomètres, avec quinze sauts à franchir. Les ouvriers envoyés aux placers paient comme un baril ou un baril et demi, selon les cas. A la descente ils ne paient que le tarif d'un demi-baril. Ce prix comprend pour les nègres convoyeurs leurs dépenses de nourriture qui restent à leur charge pendant la durée du voyage.

Il convient de remarquer que la manœuvre de chaque embarcation exige au minimum deux hommes adultes ; il faut en effet pouvoir remonter le courant à la *pagaie* (1) ou au *takari* (sorte de longue perche en bois dont les nègres boshis se servent avec grande habileté pour pousser à bras leur canot à contre-courant.) Le plus adroit des piroguez est assis à l'arrière de l'embarcation, gouverne avec une large pagaie et aide l'autre en pagayant sans relâche ; ce dernier, debout sur l'avant avec son *takari*, fait avancer la pirogue et, à la descente, il veille sur la route à suivre au passage des rapides. C'est à ce moment que la navigation par pirogues offre un véritable danger ; car, contrairement à leur manœuvre de montée qui consiste à raser toujours les bords, à se glisser parfois sous la voûte sombre des lianes retombant en cascade sur la rivière, les nègres descendent la rivière en suivant le fil de l'eau et franchissent hardiment les rapides en évitant avec beaucoup d'habileté les dangers, dont les sauts fourmillent, d'un vigoureux coup de pagaie donné au moment précis.

Souvent en remontant le courant les piroguez sont obligés de s'accrocher aux branches pour se haler sur elles dans les passages difficiles ; ils doivent même pratiquer fréquemment l'opération du transbordement de la pirogue à dos d'homme, à chaque rapide, surtout quand les eaux sont basses. D'autre part, on a constaté souvent qu'il est difficile de remonter à l'aide seule du *takari* un courant ayant une vitesse supérieure à un mètre par seconde ; aussi, les transports sont-ils d'ordinaire interrompus à l'époque des hautes eaux.

Il résulte de ces explications que c'est au moment des eaux moyennes que les circonstances paraissent pour les prospecteurs guyanais les plus favorables, les grandes eaux comme l'étiage étant également à éviter.

Il nous semble que le moment est venu pour la Guyane de se préoccuper de la question d'adapter aux pirogues des moteurs à pétrole ; point n'est besoin d'un gros capital pour cette entreprise qui serait lucrative pour de jeunes colons.

C'est l'ingénieur Pottereau qui a été le premier appelé à faire en Guyane, au cours de l'année 1903, l'essai d'un moteur à pétrole sur une pirogue, en remontant le cours du Sinnamary.

Voici ce que nous écrit en mai 1904 l'aimable M. Pottereau au sujet de cette tentative qui fut couronnée de succès, après quelques ennuis inséparables de tout essai d'engin mécanique.

(1) Les pagaies, cet indispensable engin de navigation, sont de trois sortes. La plus élégante est celle des Boschs et des Bonis qui a une belle forme lancéolée ; elle est longue de deux mètres quarante centimètres : le manche, de la longueur d'un mètre, est légèrement aplati à la base, se renfle au milieu, acquiert la grosseur d'un goulot de carafe, s'aplatit de nouveau, s'élargit doucement en une courbe gracieuse, donnant naissance à la palette, très étroite et très mince, et se termine enfin par une poulie assez semblable à celle des feuilles d'iris. Les autres, plus grossières, dont se servent surtout les Indiens pour leurs canots, sont l'une assez analogue à la pelle des boulangers, ayant un manche très court et l'autre assez semblable à une bassinoire emmanchée, dont le récipient aplati aurait une faible épaisseur.

La pagaie est moins raide que la rame ; mais l'emploi de cette dernière est impossible dans les criques, en raison de leur peu de largeur ; on imprime souvent à la pagaie des mouvements de godille dans les passages étroits, les berges des cours d'eau disparaissant souvent sous un enchevêtrement de plantes aquatiques.

« Le moteur était un de Dion d'un cheval trois quarts.

Je l'avais monté avec mon ami, l'ingénieur Buquet, qui m'accompagnait dans cette tentative intéressante, sur une pirogue de 6 mètres portant cinq barils. La vitesse était de 10 kilomètres environ.

Dès le début, l'hélice servait de gouvernail au bateau ; mais ce système bon pour une embarcation à quille ne vaut absolument rien pour une embarcation dépourvue de quille : ainsi sont faites les pirogues !

Il en est résulté que, souvent, pour redresser la pirogue à la remonte, il fallait mettre l'arbre de l'hélice perpendiculaire au plan longitudinal de la pirogue.

Dans ces conditions, la poussée en avant devenant nulle, la pirogue dérivait.

J'ai remédié à cet inconvénient en fixant l'arbre dans l'axe et en installant un gouvernail avec deux tire-veilles ; ainsi l'embarcation a toujours bien manœuvré.

L'ennui capital que nous avons eu provenait de l'allumage qui était électrique, par piles et bobine ; l'isolant des fils, on le sait, se détériore rapidement sous l'influence de la chaleur et de l'humidité, et les piles se polarissent très vite.

Aussi cet allumage est-il à proscrire. Il faut ou une magnéto ou l'allumage par tubes de platine.

Toutes les chaloupes de l'Administration Pénitentiaire ont été mises avec des tubes en platine ; antérieurement, avec leurs piles, elles étaient incapables de marcher deux jours de suite.

Le moteur dont il est parlé plus haut est insuffisant ; pour avoir un bon service, il faut un moteur de 4 chevaux dans une pirogue de 10 à 12 barils c'est-à-dire ayant 10 mètres de longueur environ.

Il ne faut pas mettre le moteur complètement à l'arrière ; car il faut laisser la faculté au barreur de gouverner à la pagaie dans les sauts ; par conséquent, il est bon de placer le moteur au tiers à partir de l'arrière avec tube d'étambot et presse-étoupes.

Le gouvernail pourra être installé comme sur les canots dits « créoles » c'est-à-dire que la pointe arrière de la pirogue est légèrement coupée et l'on y met un petit tableau portant le gouvernail. »

La création d'un service régulier de bateaux à vapeur le long des côtes de la Guyane pour mettre en relations constantes les différents bourgs de la Colonie dont les principaux sont, on le sait, situés à l'embouchure des cours d'eau, s'impose également d'une façon pressante et absolue dans l'intérêt du trafic, transport d'hommes et de marchandises ; c'est un point de vue dont il serait très intéressant pour des colons de s'occuper, avec chance de bénéfices sérieux ; mais il est nécessaire de disposer d'un gros capital pour cette entreprise de navigation.

II

Sur l'organisation d'une expédition pour la recherche de l'or

Voici comment M. Bassières, dans son intéressant ouvrage que nous avons déjà cité, s'exprime au sujet de l'organisation d'une expédition pour la recherche de l'or en Guyane :

« Le chercheur d'or qui a des raisons de croire à la richesse d'un terrain s'adresse à un arpenteur de la ville ou au géomètre du gouvernement pour dresser un plan authentique : ce plan est enregistré au bureau du cadastre pour la somme de deux francs. Muni de ce plan, il se présente au secrétaire général du gouvernement (bureau du Domaine) où il déclare faire la demande d'un permis de recherches sur le terrain indiqué, dont l'étendue et les limites ainsi que le point de repère, sont précisés sur l'acte d'inscription. Si ce terrain n'a été précédemment concédé à personne, le cher-



PIROGUES EN ROUTE VERS UN CHAMP AURIFÈRE

Cliché de la " *Dépêche Coloniale* "



RENTRÉE A L'ABATTIS DE CHERCHEURS D'OR

cheur d'or est autorisé à se présenter au bureau de l'enregistrement pour y acquitter un droit de dix centimes par hectare. Il acquiert ainsi la faculté de faire, durant deux années consécutives, sur la concession désignée, les recherches nécessaires à la découverte d'un gîte exploitable. A l'expiration de ce délai, le concessionnaire devra faire transformer son permis de recherche en permis d'exploitation pour lequel il aura à payer une redevance annuelle de cinquante centimes par hectare ; sinon il sera déchu de ses droits.

Ces formalités terminées, le chercheur d'or se met en quête de son personnel. Il trouve, on peut dire facilement, des ouvriers qui s'engagent à l'accompagner dans ses explorations pour un salaire journalier qui varie de 2 fr. 50 à 7 francs et 8 francs, suivant les spécialités. Les ouvriers seront nourris, logés et hospitalisés aux frais de l'entreprise, durant toute la campagne.

Le personnel une fois au complet, le matériel, la boisson et les vivres sont achetés. Ceux-ci consistent essentiellement en couac (farine de manioc torréfiée), conserves alimentaires en boîtes, viandes et poissons salés, etc. ; ils sont complétés sur les lieux par les gibiers de la forêt et les poissons des rivières et des criques.

Quant au matériel, il comprend principalement des outils de terrassement, de charpente et de grosse menuiserie, ains que les matériaux nécessaires à la construction des carbets, à l'établissement des instruments de travail et au lavage de l'or. Enfin, personnel et matériel sont embarqués sur un caboteur qui les conduit jusqu'au bourg situé ordinairement à l'embouchure de la rivière dont le bassin renferme la concession à exploiter. De là, on remonte la rivière sur des embarcations du pays (pirogues). Ce voyage peut durer jusqu'à quinze jours et plus, suivant la saison, les difficultés de la rivière et l'éloignement du placer.

Quand on est parvenu à la hauteur du terrain concédé, on met pied à terre ; les marchandises et les matériaux sont débarqués ; des carbets sont élevés rapidement tant pour le logement du personnel que pour l'emmagasinage du matériel. Ce premier établissement s'appelle le *dégrad* ; c'est de là que partiront les prospections, puis plus tard les opérations ayant pour but l'exploitation des gîtes aurifères qu'on aura pu découvrir sur la concession. Ce sera en même temps le centre de rayonnement et le centre de ravitaillement. »

On ne saurait dire plus exactement : aussi avons-nous cru préférable de citer textuellement cet auteur qui connaît à fond la Colonie dont il est originaire ; nous ajouterons seulement, à titre de simple indication locale, que les chercheurs d'or, qu'ils partent en expédition, en maraudage ou « en bricole », suivant l'expression imagée consacrée dans le pays, trouvent en peu de jours dans le lavage superficiel d'une partie de la crique une quantité d'or suffisante pour faire un gain fort appréciable et somme toute facilement obtenu ; on conçoit, dès lors, étant donnée l'indolence caractéristique du noir Cayennais, qu'il ne s'attarde pas sur les placers, et qu'une fois en possession de quelques centaines de grammes d'or il n'ait qu'un désir : celui de remonter le plus vite possible à Cayenne pour y échanger son or contre des billets de banque qu'il dépense en plaisirs, pour s'adonner ensuite de nouveau au maraudage, quand ses ressources sont à peu près épuisées, et c'est pour lui un perpétuel recommencement.

III

Des maraudeurs et du maraudage en Guyane

Le mot « maraudeur », appliqué au chercheur d'or, n'a pas en Guyane le sens méprisant et offensant que nous lui donnons en France ; il n'entraîne aucune présomption d'infamie, ni même de déclassement social. Il indique simplement que le chercheur d'or auquel on l'applique exerce son

industrie sur un terrain aurifère, sans s'inquiéter le moins du monde de son propriétaire légal.

Il existe même, en Guyane, des *maraudeurs autorisés* qui se mettent d'accord avec la loi et sont à l'abri des pénalités sévères édictées par les décrets qui constituent dans la Colonie la loi minière des placers.

Avant de partir en « bricole », suivant leur expression consacrée, les maraudeurs dignes de ce nom se font délivrer au prix de dix francs par un arpenteur juré de la ville de Cayenne un plan de la région qu'ils doivent explorer, et, sur le vu de ce plan, ils obtiennent de l'administration pour le prix de 50 francs un permis d'exploitation sur une surface de 100 hectares, qui est le chiffre minimum fixé par lesdits décrets. A l'aide de ce permis, ils partent en campagne et s'installent sur la bonne crique ou du moins sur la crique qu'ils croient telle, sauf à en déguerpir après un écrémage superficiel pour revenir à Cayenne ou courir vers les criques meilleures en exploration dans d'autres lieux.

Le maraudage est une profession lucrative, très courante chez les Cayennais ; mais on peut dire qu'antérieurement aux grandes découvertes de l'Awa et du Carsewène qui ont accru le goût de la recherche du métal jaune, le maraudage était encore l'exception.

Le maraudeur est précieux pour la découverte de placers riches dans des contrées inexplorées.

Une particularité très curieuse du maraudeur « en bricole », c'est sa sobriété et son endurance extraordinaires, tant qu'il est sur un placer à écrémer, à la recherche de l'or ; lui qui est si difficile au point de vue de la nourriture, quand il est nourri par le placer aux frais de l'exploitant, se transforme subitement et devient très sobre, pratiquant facilement et sans se plaindre l'abstinence, dès que, partant en maraudage, il se met à vivre à son propre compte et à ses frais ! Pour un maraudeur qui part en expédition, le bagage nécessaire, mais suffisant, consiste dans une *bombe* de farine, réservée pour le cas de famine extrême, un fusil et des munitions pour la chasse, des hameçons pour la pêche : voilà tout, avec un plan officiel. Quand l'expédition est bien montée, on se naie le luxe d'une femme qui voyage sous la dénomination de *blanchisseuse* pour le *decorum*.

Ce qu'il y a surtout à regretter dans le maraudage, c'est que l'or extrait dans ces conditions échappe généralement au droit de sortie de 8 % ad valorem, au grand dam de finances de la Colonie. Il est certain en effet que si l'on pouvait percevoir ce droit non pas sur la totalité de l'or (ce qui ne peut être espéré), mais seulement sur la moitié ou les deux tiers du chiffre réel, autrement dit renverser le rapport existant aujourd'hui entre l'or régulièrement déclaré et celui qui sort en fraude, il serait possible d'abaisser ces prix sans aucun risque pour l'équilibre budgétaire ; le droit, très lourd de 8 %, pourrait être ramené à celui de 5 % au plus.

Cette diminution du chiffre trop élevé de 8 % du droit de sortie de l'or de Cayenne a déjà fait l'objet de vœux examinés par le Conseil général de la Guyane. Espérons que dans un temps prochain l'abaissement de ce droit de sortie sera accompli ; cette réforme, on s'en rend compte, a un rapport étroit avec la question du maraudage ; car le maraudeur se fait une gloire de ne pas payer ce droit sur l'or.

A Cayenne, il existe sur cette question deux courants bien nets : les partisans de la suppression du maraudage, et ceux de son maintien, tous deux également chauds dans leurs arguments ; quoi qu'il en soit, nous estimons en toute sincérité qu'il n'y a guère d'autre remède à apporter contre le maraudage sur les placers déjà exploités qu'une surveillance active et une réglementation sérieuse ; le poste de surveillance établi sur les bords de l'Inini en est une preuve palpable ; aussi est-il désirable que le Conseil Général se préoccupe de cette question importante pour protéger les exploitants contre des maraudages éhontés, bien qu'avec leurs moyens rudimentaires d'exploitation au *sluice*, les maraudeurs ne puissent que retirer d'un

placer une quantité minime d'or de la couche superficielle des terrains alluvionnaires.

IV

De divers traits communs aux Noirs et aux Peaux-Rouges et de quelques particularités des Peaux-Rouges

§ 1^{er} *Traits communs des Noirs et Indiens*

Au nombre des traits caractéristiques communs aux Noirs et aux Peaux-Rouges, on peut signaler les suivants :

Les uns comme les autres aiment les danses, les sarabandes effrénées, la musique. Ils ont aussi peu de besoins, vivant de peu de choses, cassave, manioc, bananes, poisson séché, indépendamment des produits de la chasse et de la pêche dont ils font une ample provision. Quant à leurs vêtements, ils sont des plus simples et des plus sommaires, on le sait ; leurs habitations ne leur coûtent que la peine de les dresser avec les bois qu'ils coupent dans les forêts.

Ils ignorent également l'économie ; aussi, comme ils sont très adroits chasseurs et pêcheurs, s'ils tuent un maïpouri, un patira, une biche ou quelque autre gros gibier ou un gros poisson (lamentin quelconque, piracoco), la tribu tout entière, nombreuse ou non, s'attable devant plusieurs centaines de kilogrammes de la chair qu'ils ont au préalable *boucanée*, taillent des tranches énormes, et tous, jeunes et vieux, grands et petits, font des ripailles pantagruéliques, se bourrent jusqu'à l'indigestion ; c'est pour eux grande fête...

Les Noirs, comme les Indiens, qui ont la grande habitude de la forêt aux vastes frondaisons, ont leurs sens toujours en éveil : la vue, l'odorat, l'ouïe sont très développés chez eux ; aussi leurs sens ont-ils acquis une pénétration que les Européens ne peuvent même pas soupçonner ; ils ont un coup d'œil très exercé, très sûr, un flair extraordinaire, l'oreille très délicate, l'odorat très fin : ils sont très aptes à percevoir les moindres indices, à scruter d'imperceptibles vestiges, à entendre le moindre bruit, à sentir la moindre odeur ; ils possèdent une incroyable subtilité, sachant démêler instantanément tous les murmures de la nature, leur assigner une cause, en trouver la déduction et en prévoir les effets ; un brin d'herbe foulé, une écorce froissée, une fleur flétrie, une pierre arrachée ou déplacée, un oiseau planant à perte de vue ou se détournant brusquement de sa ligne, le plongeon d'un caïman, le cri même légèrement modifié d'une bête fauve, une plainte à peine perceptible dans le lointain, l'odeur de la fumée d'un brasier, l'odeur de musc dénonçant le récent passage d'un serpent : rien ne leur échappe ; la nature semble n'avoir point de secrets pour ces gens élevés dès l'enfance à la rude vie d'aventures ; ce sont des facultés précieuses pour leurs procédés habituels d'investigation. On dit même que les Indiens reconnaissent à la seule odeur de la fumée non seulement l'espèce de bois qui brûle dans un foyer éloigné, mais encore qu'ils se rendent compte si ce foyer a été allumé par des sauvages ou par des hommes civilisés. Il est rare qu'ils commettent d'erreurs à ce sujet, les Peaux-Rouges et les Noirs ayant des procédés spéciaux pour alimenter les brasiers.

Qu'ils rencontrent sur leur passage une fosse qui soit un piège pour les fauves, ils savent reconnaître si elle a été creusée par des blancs ou par des hommes de couleur, parce que les blancs se servent d'instruments en fer, tandis que les Peaux-Rouges ne possèdent que des outils de bois ou d'os durs ; la pioche de fer coupe la terre comme un sabre, en laissant de temps à autre de minuscules traces métalliques, tandis que les pelles de bois la déchirent ; ils ne s'y trompent pas.

Ce sont là des facultés propres à ceux qui vivent longtemps dans les

grands bois, et qu'acquièrent vite les Européens y faisant de longs séjours.

Le Noir est beaucoup plus sobre que l'Indien, qui aime à boire du tafia surtout.

— Comment se fait un campement sur un rapide ?

On sait qu'en Guyane, il est impossible de reposer sur la terre sous peine d'être exposé, surtout si l'on est Européen, dont l'épiderme est ordinairement tendre, aux désagréables visites des hôtes de la forêt : scorpions, mille-pattes, araignées-crabes, fourmis, etc.

Une installation simple et commode, d'un usage fréquent chez les Noirs et les Peaux-Rouges de la région équinoxiale, est le *palawa*, qui rend de grands services en ce qu'il procure un coucher parfait dans les lieux humides et dépourvus d'arbres. La construction en est facile et rapide ; voici le mode de procéder : après avoir fait l'abatage de trois arbustes ou de trois branches d'arbres, de la grosseur de la jambe, on les amarre solidement au sommet à l'aide de lianes, puis on les dresse simultanément en les écartant à la base, de manière à former un triangle isocèle d'environ trois mètres cinquante centimètres de côté ; on y suspend trois hamacs. Couper enfin quelques larges feuilles de palmier ou de balourou, les attacher ensemble et en faire une sorte d'écran qu'on étale au-dessus de la tête, c'est pour eux l'affaire de quelques minutes : ainsi, on n'a rien à craindre des insectes tropicaux, aussi nombreux, aussi variés que désagréables ou dangereux parfois.

§ 2. — De quelques traits du caractère des Indiens

En général, les Indiens des Guyanes sont inoffensifs, indifférents, taciturnes, sobres de paroles, paresseux et buveurs de tafia, ivrognes par excellence et superstitieux.

On peut dire avec vérité que les Indiens ne travaillent, ne chassent ou ne pêchent que quand la faim les talonne ; car rien ne leur est plus agréable que de vivre aux crochets d'un *banaré* (un ami, un compère), et de ne rien faire.

La chère et adorée paresse est la seule divinité qui, avec l'ivrognerie, soit de la part des Indiens, l'objet d'un culte assidu. Le meilleur de leur temps, écrit Bousсенard, se passe dans le hamac, où ils fument béatement la pipe, indifférents à tout, soit qu'ils attendent que leurs femmes aient préparé le repas, soit qu'ils digèrent ce repas à la confection duquel leur fainéantise leur interdit de prendre part.

Leurs travaux de culture, de défrichement et d'ensemencement se résument à bien peu de chose. Quand ils ont jeté bas les arbres en coupant les troncs à un mètre de hauteur, brûlé les branches, confié à la terre les graines et les racines, ils ne peuvent ni ne veulent plus travailler. L'*abatis* est hérissé de chicots qui émergent du sol comme les « pierres-levées » de notre Bretagne, les troncs épars restant en quelque sorte vautrés, à l'instar des Peaux-Rouges d'ailleurs, au beau milieu des plantes alimentaires, qui croissent pourtant comme par enchantement, tant est prodigieuse la fécondité de cette terre généreuse !

Au moment de la récolte, toutes ces denrées sabrées, coupées, arrachées à la diable, sont emmagasinées pour la forme ou plutôt jetées par brassées sous des carbeta où elles deviennent ce qu'elles peuvent, en attendant le moment de la consommation ; leurs champs offrent donc l'aspect d'un absolu désarroi, et les cases indiquent l'absence complète de la plus vague intention d'ordre et de confortable.

A l'égal de la paresse, l'ivrognerie est en honneur chez les Peaux-Rouges. Pour un verre de tafia, l'Indien livrerait le blanc réfugié, le bagnard, l'ami auquel il aurait donné l'hospitalité, tant sa nature est traîtresse, alors qu'au contraire l'hospitalité créole est célèbre à juste titre et que les Bonis et les Boshis sont très fidèles, ne trahissant jamais les étrangers qu'ils accueillent. Un litre de tafia ne fait pas peur à tout Indien. Voici comment il procède : il prend la bouteille, la débouche, enfonce le goulot

dans la bouche et engloutit le liquide corrosif d'un seul trait, sans reprendre haleine. Il titube quelques instants, regarde d'un air hébété autour de lui, cherche une place à sa convenance, s'y allonge comme un pourceau repu et s'endort. Il s'éveille le lendemain ; à peine éveillé, s'il a sous la main un autre litre de tafia, il l'avale et recommence, et ainsi de suite, sauf quelques légères variantes, jusqu'à complet épuisement de sa provision.

Quand l'Indien a près de lui sa femme, ses enfants, ses amis, chacun prend sa part de l'ivresse, la ripaille dure seulement moins de temps. Tous, hommes et femmes, grands et petits, ceux mêmes qui peuvent à peine marcher, s'ingurgitent de longues rasades de tafia, et tous, ayant atteint en quelques minutes les dernières limites de l'ivresse, s'en vont, culbutant les uns sur les autres, roulant pêle-mêle s'échouer en famille sous l'épaisse frondaison de la grande forêt.

Un Indien sans boisson, sans tabac, et se trouvant réduit à la portion congrue de cassave et de poisson sec, s'ennuie énormément.

Les Indiens se fixent parfois des paillettes de mica sur diverses parties du corps, surtout sur le front et la chevelure ; cette ornementation brillante, usitée encore de nos jours, doit découler d'une mode ancienne.

Quant à leur manière d'être vis-à-vis des blancs, on doit à la vérité de dire qu'ils accueillent sans cordialité, mais aussi sans méchanceté les étrangers, les voyageurs, en essayant toujours de pratiquer avec eux des transactions aussi avantageuses que possible, aimant le troc et se retirant après un échange de quelques mots pleins de banalité. Ils respectent les blancs, mais les redoutent encore plus ; c'est que si les blancs ont de l'alcool et du tabac dont ils espèrent bénéficier, ils portent aussi des fusils ! les Peaux-Rouges sont aussi d'une nature très superstitieuse, craignant beaucoup plus le diable qu'ils n'honorent Dieu, *Gadou* ou *Massa Gadou* (c'est le nom qu'ils donnent à leur divinité), et s'occupant bien moins de l'Être suprême que des génies bienfaisants et malfaisants, ayant une respectueuse terreur de leurs *piails* et de leurs chefs de tribus. Ce sont plutôt des indifférents, trop abrutis par l'alcool pour avoir des pensées élevées ; leurs croyances religieuses se bornent d'ailleurs la plupart du temps à une sorte de machiavélisme grossier qu'ils adaptent à leurs besoins particuliers.

Des funérailles chez les Indiens

L. Boussebard, ce romancier si captivant pour la jeunesse, raconte dans son ouvrage très intéressant, dont la lecture se recommande aux jeunes gens et même aux grandes personnes, les « *Robinsons de la Guyane* », les funérailles en usage chez les Peaux-Rouges de la manière suivante :

« Les Indiens n'ont pas de cimetière. Le défunt est enterré dans son *carbet*, après les huit jours réglementaires d'exposition publique. Les proches et les amis, ivres du matin au soir, hurlent à qui mieux mieux autour du cadavre et frappent comme des sourds sur les tambours. C'est un va et vient perpétuel de jarres vides et de jarres pleines, et un coudoisement constant d'allants et venants, toujours beuglant, toujours buvant.

Le huitième jour, une fosse est creusée dans le sol du *carbet* ; le corps qui se trouve dans un épouvantable état de décomposition, est exposé à découvert sur un *boucané* (sorte de grill formé de gaules, sur lequel sont conservés les aliments en les desséchant et en les imprégnant de fumée), précaution indispensable, car le corps pourrait s'en aller en morceaux.

La tribu tout entière défile devant lui ; chaque membre se prosterne ; on boit à la ronde une large rasade, et la cérémonie est terminée. Les pots contenant les liquides cadavériques sont d'abord descendus dans la fosse, puis les armes et le hamac du défunt, puis le défunt lui-même. Le *carbet* est alors abandonné, et nul n'y remet jamais les pieds.

Quelques Indiens, entre autres les Roucouyennes, brûlent leurs morts,

toujours après huit jours d'exposition. La crémation de ces débris en putréfaction est au moins une mesure hygiénique, bien qu'un peu tardive. D'autres les *boucanent* : ce sont les Oyampis et quelques fractions des Emérillons. Ils deviennent alors secs comme des momies et restent à découvert, au fond de la fosse creusée dans leur carbet.

Enfin, quand un Indien meurt très loin de son village et qu'il est matériellement impossible de ramener son corps, ses compagnons doivent rapporter sa chevelure. Ce fait est non seulement particulier aux Peaux-Rouges, mais encore aux Noirs du Maroni, Boschs, Bonis, Youcas et Polygoudoux. Les cheveux sont précieusement enfermés dans un *pagara* ficelé de lianes ou de cordes en coton. Un bâton est passé dans l'amarre, deux hommes mettent chacun un bout de ce bâton sur leurs épaules, et la relique est processionnellement remise aux parents.

La cérémonie des funérailles a lieu pour l'enterrement des cheveux comme pour celui du cadavre lui-même ».

Des Piails ou Piayes

A côté de ses chefs, chaque tribu d'Indiens possède aussi le *Piail* ou *Piaye* : c'est le sorcier de la tribu ; il cumule avec les fonctions de grand prêtre celle de médecin guérisseur ; aussi, son autorité est-elle considérable.

C'est lui qui règle le cérémonial des fêtes funèbres, des enterrements, contrebalaçant parfois l'influence des chefs.

C'est lui qui accompagne les Indiens à la guerre ; c'est aussi lui qui panse les blessures. Le *piaye*, écrit Bousсенard, ne sait ni poser une ventouse, ni pratiquer une saignée. Il n'a aucune idée des dérivatifs et laisse une fracture aller comme elle peut. Aussi un grand nombre d'Indiens sont-ils affreusement mutilés. Qu'importe au sorcier ! le médecin a toujours raison, et le malade seul a tort, s'il ne guérit pas.

C'est lui qui jette des sorts et qui exploite, par tous les moyens possibles, la crédulité de ses congénères, à qui il inspire une terreur respectueuse. Aussi le *piaye* jouit-il d'innombrables prérogatives.

La nomination d'un *piaye* chez les Indiens est une chose capitale. Il faut lire dans le roman de F. Bousсенard tous les détails d'une initiation dont il déclare avoir été personnellement témoin, détails qu'il certifie être rigoureusement exacts, quelque incroyable qu'ils semblent être !

Voici, en quelques lignes résumées, le cérémonial habituel : le candidat, l'étudiant en médecine, est présenté aux notables de la tribu par le titulaire ; il s'engage à supporter sans faiblesse toutes les épreuves, quelles qu'elles puissent être, puis son maître prend possession de lui jusqu'à ce qu'il l'ait jugé digne de l'honneur que lui seul peut concéder.

Pour parvenir à cette dignité, il lui faut faire un long noviciat des plus pénibles et passer par une série de rudes et terribles épreuves, variables suivant la volonté du *piaye* en chef, d'une durée de trois années.

C'est ainsi que, durant les six premiers mois de son noviciat, le jeune homme doit se nourrir exclusivement de *manioc* qu'il doit absorber de la façon suivante : on lui met tantôt sur un pied, tantôt sur l'autre, un morceau de *cassave* qu'il est tenu de porter à sa bouche, en soulevant son pied avec les deux mains ; c'est là sa première inscription.

Après six mois de ce régime, on lui donne durant six autres mois un peu de poisson qu'il doit absorber de la même façon. Son ordinaire est en outre augmenté de plusieurs feuilles de tabac qu'il doit chiquer et dont il doit avaler le jus. Le pauvre martyr, horriblement narcotisé, tombe dans un état d'hébétude inimaginable : il maigrit, ses yeux deviennent atones, son estomac révolté éprouve d'atroces soubresauts. Beaucoup meurent à la peine, mais tous tiennent bon jusqu'à la fin.

Quand l'organisme du candidat a pu résister à cette fantastique alimentation, il lui faut subir bien d'autres épreuves de questions, de tortures plus extravagantes, plus écœurantes, plus épouvantables, plus surhumai-

nes les unes que les autres : épreuve du plongeon prolongé sous l'eau, épreuve du feu (passage pieds nus sur un lit de charbons ardents) ; puis, après une reprise pendant douze mois encore, du double régime de cassave et de tabac, nouvelles épreuves, nouvelles tortures : épreuve du hamac cousu, dont une extrémité reste béante, et dans lequel on l'enferme avec des milliers de fourmis flamandes, qui lui font des piqûres très douloureuses, épreuve des serpents, épreuve de l'absorption par le récipiendaire d'un mélange de liquide cadavérique à une infusion de tabac et de batoto.

C'est alors, mais alors seulement, s'il est arrivé à supporter toutes ces tortures horribles, qu'il est proclamé *grand-piaye* et qu'il a droit de vie et de mort sur tous les membres de la tribu ; il peut à son gré exploiter leur crédulité et donner carrière à tous ses instincts. Une parole, un regard de lui sont sacrés ; il peut tout, et son impunité est absolue, quelle que soit d'ailleurs son ignorance souvent des plus grossières.

Dans la langue créole, le mot *piaye* ou *piail* signifie sortilèges, maléfices, aussi bien que les talismans, les amulettes, les remèdes. *Piaillier*, veut dire « ensorceler ». *Jeter un piail* signifie jeter un sort. On dit que *le piail est conjuré*, quand un danger menaçant ou un événement malheureux ne s'est pas manifesté ou s'est passé d'une manière moins mauvaise qu'on ne le craignait.

QUATRIEME PARTIE

GUYANE CLIMATOLOGIQUE

Sommaire : *Climat ; température ; thermométrie ; hygrométrie ; saisons ; accidents météorologiques ; salubrité ; acclimatement des Européens ; effets d'habillement ; maladies ; soins et précautions hygiéniques à observer.*

I

Climatologie

Si la Guyane a un terrible renom d'insalubrité, si elle évoque des funèbres images dans le passé historique du pays (1), nous pensons montrer, par les données exactes qui vont suivre, qu'elle a été indignement calomniée à cet égard, qu'elle vaut mille fois mieux que sa réputation légendaire d'insalubrité, et qu'elle est à même de fournir un vaste champ, aussi peu dangereux que merveilleux, à la colonisation intelligente, sage et prudente tout à la fois.

La Guyane se trouve comprise dans la zone des alizés du Nord-Est. Comme tous les pays situés dans la zone équatoriale, elle est, au point de vue du climat, une région à température constante ; la moyenne thermométrique est de 28°.

Le trait caractéristique du climat de Cayenne est le faible écart existant entre la température du jour et celle de la nuit ; cependant, dans

(1) Il est certain qu'en dehors des malheureuses expéditions des siècles derniers en Guyane et de la catastrophe de Kourou, en particulier, la désignation de ce pays comme lieu de déportation et de transportation a contribué et contribue chaque jour encore à discréditer dans le public l'inclémence forcée du climat guyanais. N'est-ce pas là d'ailleurs un thème d'éloquence facile pour les avocats de Cour d'assises d'évoquer dans leurs plaidoiries un tableau sombre et sinistre, destiné pour les besoins de la cause à apitoyer les jurés ? N'ont-ils pas beau jeu, pour tâcher de faire passer un frisson d'horreur chez les 12 jurés chargés de juger, en évoquant, ainsi que le faisait avec feu un avocat de la Cour d'appel de Paris, de mes amis, à une session où je siégeais comme juré, « l'horizon sans espoir, le soleil de feu de la Guyane, ses marais pestilentiels, la dent du tigre, la fièvre lente et la guillotine sèche... », noirissant ainsi à plaisir, sans y croire bien entendu, le tableau des angoisses terribles auxquelles pourraient être exposés ces malheureux condamnés, ces infortunées victimes à leurs yeux, elles qui pour voler n'ont pas hésité à en faire froidement et lâchement !



UNE BLANCHISSEUSE SUR UN PLACER



LE SAUT VATA SUR LE SINNAMARY

les marécages et les grands bois, les nuits sont souvent très fraîches et les brouillards du matin très intenses.

La température varie normalement entre 20° et 32°, limites extrêmes ; mais, d'après les observations continuées depuis nombre d'années à l'hôpital militaire de Cayenne, la température moyenne du mois le plus frais de la saison pluvieuse est voisine de 25° et celle du mois le plus chaud de l'été de 27°. La variation n'est ainsi que de deux degrés en moyenne ; le climat de la Guyane habitée, qui est essentiellement marin, est donc, en outre, l'un des plus doux de l'univers, dans le sens météorologique du mot.

L'état hygrométrique de l'air est en moyenne de 90° ; le minimum est de 65° et le maximum de 97°.

La durée des jours est à peu près égale toute l'année, la nuit arrive presque instantanément, surtout dans la brousse qui commence à moins de 20 kilomètres de Cayenne et *a fortiori* dans les grands bois, où les levers et couchers de soleil sont encore évidemment plus rapides que dans les endroits découverts, villes ou villages.

L'aube et le crépuscule ont généralement une durée de 10' à 15' dans les forêts et de 15' à 25' dans les bourgs.

On peut dire qu'en général les levers de soleil ont lieu à 6 heures moins 10' en été et à 6 heures 10' en hiver et les couchers de soleil à 6 heures 10' en été et à 6 heures moins 10' en hiver.

Aussi, quand dans la grande forêt on se trouve surpris par la nuit, on a juste le temps de débroussailler quelque peu l'endroit où l'on se trouve pour y dresser son hamac et s'y coucher entre deux feux allumés, de manière à tenir les fauves en respect pendant la nuit ; ce qui suffit toujours pour être à l'abri. Il est bon, dans le cas où l'on couche en pleine forêt, d'étendre sous le hamac une natte, un sac ou une toile à voiles pour éviter les évaporations nocturnes de la terre humide. Il est d'ailleurs d'usage de s'arrêter dans la brousse à 5 heures du soir, de façon à avoir le temps de préparer le campement provisoire de la nuit.

Voici l'économie normale des saisons en Guyane. Deux saisons se partagent l'année : la saison sèche, ou été, et la saison des pluies ou hivernage, qui dure habituellement huit mois, de novembre à fin juin. Comme la température est en Guyane à peu près constante durant toute l'année, ce sont, en effet, moins les variations thermométriques que les variations barométriques qui règlent les saisons. Les mois les plus chauds de l'année sont août et septembre, et les plus frais sont janvier et février.

De juillet à décembre, les vents dominants sont ceux du S.-E. (alizés sud-est) : c'est la saison de la sécheresse, ce qu'on appelle le *grand été*. Vers la fin de cette saison, les vents secs du S.-E. commencent à être contrariés par ceux du N.-E. (alizés Nord-Est) qui prédominent dans la

période suivante. Il en résulte un mouvement ascensionnel, de là un refroidissement et une chute de pluies légères, à intervalles irréguliers. De décembre à avril, les vents du N.-E. s'accroissent et ne tardent pas à prédominer ; mais les montagnes de la Guyane, peu élevées d'ordinaire, sont d'abord impuissantes à exercer sur les masses humides de l'atmosphère une action condensatrice suffisamment énergique. Aussi, les pluies de cette période sont encore faibles et rares.

Vers les mois de février et mars, où le soleil passe au zénith de la colonie, elles sont même d'ordinaire interrompues par deux à trois semaines de beau temps ; c'est ce qu'on appelle le *petit été*.

Dès que, avec le mois d'avril, les vents humides du N.-E. continuant à prédominer, ceux du S.-E. commencent à souffler, forçant les premiers à s'élever, et à abandonner, par le refroidissement résultant de cette ascension, leur excès d'humidité, la saison pluvieuse s'établit franchement sous forme de pluies abondantes et très fréquentes, durant parfois plusieurs jours consécutifs ; c'est l'*hivernage* qui se prolonge jusqu'en juin et quelquefois en juillet.

Les mois les plus secs sont ceux d'août, de septembre et d'octobre, et les plus pluvieux, ceux de mai et de juin, puis ceux de février et d'avril. Quelquefois, les saisons ne sont pas aussi régulières, comme bien on pense, et comme cela est arrivé pour la saison des pluies de 1876-1877 et pour l'hivernage de 1884-1885 ; ces pluies font parfois pour ainsi dire défaut. La direction générale des vents régnant en Guyane oscille durant huit mois de l'année entre l'Est-Nord-Est et l'Est-Sud-Est.

Dans une année moyenne, il tombe environ de 3 mètres à 3 mètres 50 d'eau par an, et, dans la forêt équatoriale, jusqu'à 4 mètres et 4 mètres 50. L'humidité est extrême toute l'année, mais principalement au moment de la saison des pluies où l'hygromètre marque fréquemment 95° et 97°, circonstance éminemment favorable à la végétation luxuriante du pays ; c'est beaucoup à elle que l'on doit la rare vigueur et l'extraordinaire variété de la flore et de la faune en Guyane.

« La végétation peut être dite riche entre toutes les flores tropicales, écrit M. Vivien de Saint-Martin, riche par la variété comme par l'abondance, riche surtout par la qualité des essences forestières. »

Le caractère essentiel du climat de la Guyane est donc, on peut le dire, la chaleur unie à l'humidité.

Malgré sa latitude, près de l'Équateur, la Guyane jouit d'une température peu élevée, si on la compare à celle des autres contrées placées dans les mêmes conditions topographiques.

La direction des rayons solaires approche toujours de la *verticale* ; mais leur force est tempérée par les brises continues qui, pendant le jour, viennent de la pleine mer. La fraîcheur est entretenue par les brises de terre qui succèdent aux brises du large et par la longueur des nuits.

On peut donc dire que les conditions climatiques d'un pays ne dépendent pas exclusivement de sa position géographique ; elles sont aussi sujettes aux influences locales inhérentes à la nature du sol.

En ce qui concerne la pression atmosphérique, le baromètre se maintient durant l'hivernage presque d'une manière constante entre 764 et 768 m/m ; il peut, pendant la saison sèche, monter exceptionnellement à 772 et 773 m/m.

Quant aux accidents météorologiques (foudres, ouragans, orages), ils sont fort rares ; sauf dans la brousse, les grêles et les gelées sont naturellement inconnues ; les sécheresses exceptionnelles ou les pluies trop abondantes et trop prolongées causent seules, à de longs intervalles, quelques dommages à la culture.

Les raz de marée, qui ne se font guère sentir que dans l'arrière-saison, vers novembre et décembre, sont bien moins dangereux qu'aux Antilles.

Depuis la fin du XVIII^e siècle, on a éprouvé dans ce pays quatre tremblements de terre, en 1794, en 1821, en 1843 et en 1877 ; il faut ajouter, pour rendre hommage à la vérité, que les trois premiers n'ont pas causé de dommages notables et que le dernier a été totalement inoffensif.

II

Salubrité et acclimatement, soins et précautions hygiéniques

Au point de vue de la salubrité (1), la Guyane, quoiqu'on en ait dit, est la colonie française où la mortalité est le moins élevée. La légende méchante autant qu'injuste, d'après laquelle « la colonie serait le tombeau des Européens », doit être complètement bannie de l'esprit de chacun. Il résulte en effet de documents officiels les plus récents, que le taux n'y est que de 2.53 0/0, alors qu'il est de 3.05 0/0 à l'île de la Réunion, 6.17 0/0 au Sénégal, 8.9 0/0 à la Guadeloupe et 9.04 0/0 à la Martinique.

La chaleur humide qui règne toute l'année dans la colonie est heureusement amoindrie, sur les côtes surtout, par la brise de mer qui souffle à peu près constamment et par les vents alizés dont l'effet est d'empêcher les maladies contagieuses de s'y établir à demeure. Des voyageurs consciencieux, des historiens et écrivains éclairés, des explorateurs et prospecteurs, dont la parole a toute autorité et dont la bonne foi ne saurait être mise en doute, ont rendu hommage à la douceur du climat, aux beautés et aux richesses naturelles de cette splendide colonie, dont la plaine du littoral est d'une fertilité exceptionnelle et dont la forêt vierge,

(1) « Les fièvres sont plus fréquentes et plus graves pendant la saison sèche (de juillet à novembre) dans l'intérieur du pays aussi bien que sur les côtes. Elles sont à leur maximum d'intensité vers la fin de juillet, c'est-à-dire au moment où les terres qui ont été noyées pendant tout l'hiver commencent à se découvrir. » (Dr J. Crevaux).

qui lui succède, possède une source de richesses énormes depuis les bois durs et incorruptibles et les bois propres au sciage jusqu'aux bois d'ébénisterie et de couleur.

Le paludisme produit à lui seul la moitié des maladies ; aussi les parties les plus insalubres du pays sont-elles les terres basses ou marécageuses qui succèdent à la zone du littoral ; celle-ci comprenant une partie de la terre ferme qui longe la mer, y compris Cayenne, est la région la plus salubre, puis vient la région montagneuse, surtout dans les parties élevées et éloignées des marécages.

L'époque la plus dangereuse est celle des trois mois de saison sèche, l'évaporation des miasmes étant pendant ce temps à son maximum d'intensité ; aussi, le meilleur moment à choisir par les Européens pour arriver en Guyane est-il le mois de février ou celui de mars, à la saison des pluies ; ce qui leur permet de s'acclimater pendant les cinq mois qui précèdent la saison sèche, celle des grandes chaleurs commençant en juillet. De plus, c'est pendant ces deux mois que les fièvres paludéennes sont rares.

Les vêtements dont doit se couvrir l'Européen doivent être en toile blanche ou grise, alpaga ou flanelle bleue, dite de Chine, chemises de toile blanche et de Vichy ; chaussettes de laine fortes, chaussures larges à semelles épaisses et débordantes ; couverture de voyage, armes et munitions : voilà l'important de la malle à emporter pour la colonie.

A Cayenne, il se procurera le casque en liège, le grand casque colonial blanc, bien connu, fait de palmier ou de sureau, fort léger et sain, qui doit être porté de 8 heures du matin à 5 heures du soir ; il trouvera dans les magasins de quincaillerie de Cayenne tous les instruments aratoires à des prix raisonnables.

L'acclimatation de l'Européen à la Guyane est en somme facile, pour peu qu'il fasse d'abord un séjour de quelques semaines à Cayenne, de manière à se rendre souvent dans la brousse, une ou deux heures après les premiers temps de séjour, puis quatre et cinq heures, graduellement, avant de monter dans les grands bois, et pour peu qu'il use de précautions hygiéniques sévères pendant la première année surtout. Une nourriture saine et fortifiante prise avec modération, une grande réserve pour les spiritueux et les boissons fermentées, les fruits et les excès de tous genres, un travail corporel modéré, surtout au début (le colon ne doit travailler que le matin de 6 heures à 10 heures et l'après-midi de 4 à 6 heures), un abri bien clos contre les rayons du soleil dans sa force et contre la fraîcheur des nuits, quelques distractions et une très grande propreté : telle est la base de l'hygiène à observer rigoureusement, en tout temps.

En un mot, avec un régime et une hygiène sévères, mais faciles à suivre, avec certaines précautions et l'absence d'intempérance, principalement en boissons, l'Européen, à moins qu'il ne soit d'une santé délicate,

peut aisément se faire au climat et se fixer à demeure dans la colone. Au surplus, le déboisement autour des établissements de l'intérieur et une alimentation soignée tiromphent d'une façon très heureuse des seules maladies auxquelles les Européens surtout sont exposés dans la grande forêt : la fièvre intermittente, les insulations, les plaies et l'anémie. Il suffit d'ailleurs, dans la plupart des cas, d'un retour de quelques semaines à Cayenne, quelquefois même d'un changement momentané de localité, pour faire disparaître l'épuisement et l'état fiévreux que les grands bois ont pu occasionner chez certains individus.

En ce qui concerne les maladies, on peut dire que la fièvre intermittente à type quotidien est la plus fréquente et que la dysenterie, qui n'est pas endémique et que provoque le refroidissement de la nuit, soit après des écarts de régime ou d'alimentation, soit surtout après l'abus des fruits verts, de boissons spiritueuses, est relativement rare ; sa localisation est inverse de celle du paludisme ; elle se rencontre surtout dans les îles et sur les côtes.

Les insulations engendrent des fièvres pernicieuses ou cérébrales, quelquefois mortelles, si elles ne sont pas soignées à temps ou si elles sont traitées d'une façon défectueuse.

On observe des plaies venimeuses produites par plusieurs variétés de serpents, de scorpions et de mygales ou araignées crabes.

Il existe aussi dans le pays des cas d'hépatite, des cas de lèpre, cette dernière surtout parmi les créoles ; rares sont les cas constatés parmi les Européens.

Quant à la fièvre jaune, qui n'est pas à l'état endémique à la Guyane, elle y a fait de rares apparitions.

Pour éviter la plupart de ces accidents, il suffit, surtout au début de l'acclimatement, de ne pas sortir au milieu du jour, au plus fort de la chaleur et tout au moins, si l'on doit sortir, de s'abriter sous un parasol, de n'entreprendre les travaux de défrichement que d'une façon modérée dans les premiers temps et de prendre souvent des cachets de quinine ; il est bon d'avoir toujours chez soi ou sur soi certains produits pharmaceutiques indispensables.

Il est, au surplus, des brochures qui traitent spécialement des maladies des pays tropicaux et des soins hygiéniques à observer ; nous y renvoyons, dans la partie bibliographique, en dehors des « Annales d'hygiène et de médecine coloniales », publications trimestrielles du ministère des Colonies dont nous recommandons la lecture.

Nous devons d'ailleurs à l'obligeance de MM. les ingénieurs Potteureau et Buquet, qui ont fait des séjours prolongés dans diverses régions de la Guyane, une note fort intéressante que nous les avons priés de vouloir bien nous faire, concernant les précautions hygiéniques à prendre en Guyane, surtout dans la brousse ; nous sommes heureux de faire profiter

nos lecteurs de cette page de vie véritablement vécue par eux dans les grands bois, fort intéressante comme lecture, fort utile à tous ceux qui ont encore peu exploré la brousse et ont l'intention d'aller exploiter les placers et les gisements filoniens, sur lesquels l'attention des capitalistes va se porter très sérieusement avant peu de temps, nous en avons la conviction intime, surtout si le chemin de fer projeté est construit bientôt et vient à mettre en communication rapide les placers et Cayenne ; il favorisera les échanges commerciaux, les approvisionnements rendus ainsi beaucoup plus faciles des placers éloignés et augmentera dans de vastes proportions les exploitations aurifères.

Que la situation économique de toute la Guyane soit heureusement modifiée par la construction d'une voie ferrée, cela ne fait doute pour personne ; l'augmentation de la population et le développement des transactions commerciales en seront une conséquence forcée et heureuse ; c'est une solution qui s'impose à tous titres.

NOTES ANNEXES DE LA QUATRIÈME PARTIE

Objet. — I. Sur le climat et la salubrité de la Guyane. — II. Conseils d'hygiène pratique. — III. Des précautions hygiéniques à observer dans la Colonie et en général dans les régions tropicales.

I

Sur le climat et la salubrité de la Guyane

Voici ce qu'écrivent de savants géographes sur la climatologie de la Guyane, point des plus importants à connaître pour l'Européen et le colon.

I. Extrait de l'Atlas de Schrader :

« Le climat des Guyanes est chaud et humide sur le littoral. La température y varie entre 20° et 38°. Elle est habituellement de 25° à 27°. Les hautes terres passent pour tempérées et salubres. »

II. Extrait du Nouveau Larousse Illustré :

« Les Guyanes se trouvent comprises dans la zone des alizés du N. E. La saison pendant laquelle domine l'alizé du N. E. correspond à l'hivernage de décembre à juillet, le mois de mars étant celui où les pluies sont le plus rares. La température oscille entre 20 et 32 degrés ; elle fraîchit sur les terrasses montagneuses.

Quant à l'insalubrité du climat, elle a été, au moins pour le littoral, exagérée ».

III. Extrait de la Grande Encyclopédie :

La moyenne de la mortalité annuelle oscille entre 3 et 4 %, dépassant à peu près d'un quart la moyenne de l'Europe. La zone équatoriale, au Nord de la ligne, offre-t-elle un climat moins favorable que celui de la zone Sud ?

Il est évident que le climat tropical américain que présente la Guyane n'est pas aussi favorable à la race blanche que les régions tempérées ; il faut une adaptation et des croisements. Toutefois, s'il est prouvé que l'individu peut s'acclimater, on peut discuter que notre race blanche puisse faire souche. Cependant la race portugaise a fait souche dans tout le Brésil équatorial, tandis qu'elle a complètement échoué dans l'Afrique du Sud ; ce qui semblerait prouver que l'Amérique chaude est plus favorable à la race blanche que l'Afrique chaude... Plus de précautions sont nécessaires qu'en Europe ; mais, des travaux préparatoires faits par les races mieux adaptées il semble permis de croire que la race européenne pourrait faire souche en Guyane, sauf à se croiser avec les créoles du pays.

IV. Extrait du « Nouveau Dictionnaire de Géographie universelle, » de Vivien de Saint-Martin, V° Guyane :

« La Guyane, située dans la zone torride et chauffée par le soleil tropical, a deux saisons sèches alternant avec deux saisons pluvieuses. Toutes quatre sont chaudes, la moyenne annuelle étant de 27 degrés. Des tempêtes signalent le passage d'une saison à l'autre ; mais les ouragans y sont rares. »

V. Dans son « Voyage dans la Guyane Française », paru dans le « Tour du monde », en 1866 (13° volume), F. Bouyer, capitaine de frégate, qui a fait des séjours en Guyane au cours des années 1862 et 1863 et qui ne peut être taxé de partialité, après avoir démontré que l'île de Cayenne jouit d'un état sanitaire des plus satisfaisants, que le bassin du Maroni et d'autres fleuves sont dans des conditions à peu près identiques, conclut en ces termes :

« En résumé, de l'insalubrité indéniable de certains points de la Guyane il serait injuste de conclure à l'insalubrité absolue et universelle du pays, comme il serait absurde de juger la France par la Sologne et

l'Italie par les Marais-Pontins. Il y a dans la Guyane des lieux insalubres et des lieux extrêmement sains. Il s'agit de borner la colonisation à ces derniers points et de n'attaquer les autres que partiellement et avec une extrême réserve.

Ne voyons-nous pas aujourd'hui la commune de Saint-Laurent, jadis infestée de marécages qui en rendaient le séjour dangereux, devenue, grâce à un procédé de défrichement admirablement compris et exécuté sur plus de 1.500 hectares, un des points les plus salubres du territoire ?

Somme toute, on peut vivre en Guyane comme partout ailleurs.

On y voit des vieillards dans toutes les classes de la société et dans toutes les couleurs. L'on peut constater de nombreux cas de longévité parmi les créoles et les Européens.

Seuls, les excès de toute nature sont, en raison de la chaleur, plus dangereux que partout ailleurs. Il ne faut jamais oublier que toute infraction aux règles de l'hygiène se paie tôt ou tard, et que l'intempérance devient fatalement mortelle. »

M. Bouyer donne enfin comme conseils d'observer dans l'hygiène quelques précautions, de mener une vie sobre et régulière et de ne pas s'exposer au grand soleil, ce qui n'exclut pas même le travail de l'agriculture, attendu qu'il est possible d'utiliser pour les travaux manuels les heures du matin et du soir, et que l'on peut même essayer sans inconvénient du travail de la nuit.

Voilà certes toutes autorités auxquelles il faut rendre cette justice qu'elles ne peuvent, comme géographes ou historiens, farder la vérité.

Aussi nous demandons-nous à quelle source M. Elisée Reclus a pu puiser ses documents pour déclarer gravement, comme il le fait dans sa *Nouvelle Géographie universelle* (tome 19 année 1894), que « de toutes les possessions d'outre-mer que la France s'attribue, nulle ne prospère moins que sa part des Guyanes ; on ne peut en raconter l'histoire sans humiliation » ! nous estimons qu'il a voulu faire allusion à certaines expéditions malheureuses des siècles passés et en particulier au désastre de Kourou mais non au climat.

— Nous ne saurions trop insister sur la question de la salubrité dans la Guyane Française, jamais climat n'ayant été plus calomnié. Nous n'en voulons pour dernière preuve, après les citations précitées, que la parfaite réussite de la colonisation dans les possessions européennes voisines, la Guyane hollandaise et la Guyane anglaise où les conditions climatiques et géologiques sont identiquement les mêmes qu'à Cayenne. « La nature, écrivait Malte-Brun, n'a pas traité Cayenne avec moins de faveur que Surinam ; mais les puissances combinées de l'intrigue et de la routine ont toujours enchaîné les hommes esclaves et entreprenants qui ont proposé les vrais moyens pour faire sortir cette colonie de sa trop longue enfance. »

Citons enfin cette page de M. Bassières, dans sa « Notice sur la Guyane », qui met au point la véritable situation sur la salubrité de la Colonie :

« Tandis que certains hommes, rendus injustes par des infortunes pécuniaires ou politiques, dont la colonie ne pouvait être responsable, écrit-il justement, se faisaient comme une obligation, une fois rentrés en Europe, de grandir et de fortifier cette légende de l'insalubrité de la Guyane, s'y fussent-ils mieux portés qu'ailleurs, d'autres hommes, voyageurs consciencieux, historiens éclairés, dont la parole a toute autorité et dont la bonne foi ne saurait être mise en doute, se sont plu, au contraire, en grand nombre, à rendre hommage à la douceur du climat, aux beautés et aux richesses naturelles de notre splendide Colonie.

Nous nous contenterons d'en nommer les principaux, regrettant que l'étendue de notre cadre ne nous permette pas d'en rapporter ici quelques citations.

Ce sont : W. Raleigh (1596), Barshire (1632), Pagan (1655), les pères jésuites Grillet et Brun, Lefebvre d'Albon (1710) Desmarchais (1730), le

baron de Milhau (1732), Barrère (1743), Mentelle (1782), Le Blond (1788), Mongrolle (1802), Giraud (1803), Vignal (1823), de Caze (1826), Leprieur (1832), Roux (1837), Vidal (1862), Crevaux (1878) et combien d'autres tout récents : Boyer, Mourié, Hûe, Coudreau...

A la vérité, ajoute-t-il, la Guyane n'est pas sans présenter quelques points malsains ; mais quel pays en est exempt ? Aucun, pas même notre belle France, dont les marais de la Sologne, de la Saintonge ou de la Camargue, n'ont jamais pu ternir la réputation climatérique. Mais, en Guyane comme en France, comme en Italie, comme en Algérie, les marais ne sont que l'exception ; et l'on peut dire qu'ils sont ici presque tous *facilement desséchables*. Dix ans d'une colonisation persévérante et pratique suffiraient pour les remplacer tous par des plantations aussi saines que prospères. »

Notre opinion est donc complètement faite concernant la salubrité suffisante de la Guyane pour des Européens bien constitués, ayant des habitudes de sobriété et d'hygiène, après les autorités que nous avons citées, après les lectures que nous avons faites dans l'ouvrage du grand et modeste explorateur Le Blond, au XVIII^e siècle, dans ceux plus récents des Moreau de Jonnés, des Noyer, des Carrey, des Saint-Amand, des Malte-Brun, des Bouyer, des Crevaux, des Coudreau, des Levat, etc., et après les récits oraux que nous ont exposés nombre d'ingénieurs et de prospecteurs ayant séjourné en Guyane. Nous espérons que nos lecteurs ne partageront plus cette idée préconçue et fausse que la Guyane n'est qu'un vaste marais pestilentiel, infailliblement mortel pour les Européens !

Comme l'écrivait Louis Bousсенard lui-même :

« Je veux tout d'abord faire en quelques mots justice de cette opinion erronée relative à la salubrité. Les raisonnements sont ici superflus. Les chiffres parleront avec leur brutale éloquence.

« Les *statistiques*, appliquées aux seuls Européens, nous prouvent que le *climat de la Guyane est le plus sain de toutes les colonies*. En effet, les chiffres des moyennes annuelles, les décès dans les troupes tenant garnison en Guyane, pendant les 30 dernières années, comparés à ceux des autres colonies, attestent la facilité d'acclimatation pour les Européens.

« Le tableau de la mortalité, inséré dans la *Revue coloniale*, constate que la Guyane a 2.81 pour cent de décès, tandis que Surinam et Demerara en ont 8.20, la Martinique, 9.10 et le Sénégal, 10.90 !

« La moyenne de la Guyane est donc sensiblement la même que pour Paris, qui compte de 1854 à 1859, 2.80 décès pour cent, et 2.45 pour cent de 1860 à 1868.

« Cette statistique est donc extrêmement favorable à notre colonie équatoriale. Les fièvres qui revêtent rarement le caractère pernicieux, anéantissent profondément les sujets, mais ne les font pas mourir. La dysenterie est à peu près inconnue, et la fièvre jaune, endémique dans les autres colonies, ne fait ici que de rares apparitions.

Les enseignements de l'histoire ne sont pas moins concluants que ceux de la statistique. Si j'ai pu démontrer par des chiffres que le séjour de la zone équinoxiale est bien moins périlleux qu'on serait tenté de le croire, j'espère prouver aussi que toutes les tentatives de colonisation opérées antérieurement devaient aboutir à de lamentables échecs, dont la colonie ne saurait aucunement encourir la responsabilité. »

II

Quelques conseils d'hygiène pratique indispensables pour l'Européen.

De l'avis des meilleurs médecins et de l'expérience des Européens ingénieurs, prospecteurs et colons ayant habité les pays chauds, il convient, pour avoir le plus de chances possibles d'échapper aux fièvres pernicieuses et autres maladies inhérentes au climat tropical, de suivre les prescriptions suivantes :

1° S'abstenir de tout excès ; 2° boire du vin de France aux repas et de temps en temps un peu de rhum ; 3° éviter avec soin les refroidissements, très faciles à prendre sous la double influence d'une transpiration abondante et continuelle et des variations brusques de température, ne jamais s'exposer à être mouillé, en ayant toujours sous la main un vêtement imperméable, ne point s'exposer à la rosée, au serein, et attendre, pour sortir le matin, que le soleil ait dissipé la brume, et même alors ne jamais sortir à jeun ; 4° éviter, autant que faire se peut, les rayons directs ou même réfléchis du soleil, en ne sortant pas en plein midi, surtout de 11 heures à 3 heures, et, en cas de sortie nécessaire, avoir la précaution de se bien couvrir la tête, la nuque et le cou, en se munissant d'un parasol et en portant un vêtement de laine blanche assez épaisse pour arrêter les rayons solaires ; 5° faire le matin, sous forme de douches, de courte durée, des ablutions générales à l'eau fraîche, mélangée d'un peu d'acide phénique, et ne pas veiller tard le soir, même dans l'intérieur des maisons ; pratiquer d'énergiques frictions au rhum blanc, le soir, après une journée de fatigue et de transpiration exagérée, surtout sur la tête, le cou et le thorax ; 6° absorber souvent du quinquina, qui est un excellent préservatif de la fièvre ; 7° et prendre soin d'avoir toujours le corps libre, point très important : une limonade à l'orange ou au citron, additionnée d'une petite quantité de rhum blanc, prise le soir après la digestion faite et avant le coucher, régularise assez bien les fonctions. — Ces précautions faciles, une bonne hygiène et une vie sage et régulière, sans imprudence, sont les moyens prophylactiques les plus efficaces contre les fièvres ordinaires du pays, fièvres telluriennes fort analogues à celles paludéennes, dont personne n'est à l'abri.

III

Des précautions hygiéniques à observer en Guyane

« Tous les renseignements qui vont suivre ne s'adressent qu'à des gens énergiques et bien constitués. Ceux qui ont le cœur, le foie ou les poumons atteints et les alcooliques seront sages de rester en Europe. Si la vie est, somme toute, facile et l'hygiène praticable à Cayenne, il n'en est pas de même pour celui qui monte dans les bois et que ses occupations amènent à séjourner trois, quatre et cinq mois dans la forêt vierge et dans les marécages de la bande côtière exploitée jusqu'ici en gazon.

Proscrire le vêtement d'opéra-comique et l'équipement du farouche et intrépide explorateur, c'est là un point important ; car le danger vient des infiniment petits beaucoup plus que des grands animaux et des hommes. Chaussettes de laine, fortes chaussures à semelles débordantes, pantalon de toile de couleur, chemise de laine et de coton ou de flanelle, jamais de toile, et casque colonial : et c'est assez ! Pendant la période des pluies, une large ceinture de laine permet d'éviter les refroidissements toujours dangereux. Pour circuler dans la brousse, mettre des guêtres de cuir qui préserveront tant bien que mal le corps des piqûres des innombrables variétés de palmiers et autres arbres, positivement armés d'innombrables aiguilles ; car il est parfaitement inutile de se transformer les jambes en pelotes d'épingles, d'autant que le soir l'extraction des dites épingles ne ressemble que de loin à une distraction ! Le but auquel doit tendre tout Guyanais est d'arriver à la plus grande légèreté d'équipement. Tout accroissement de poids à transporter est une fatigue inutile.

Laissez votre revolver au *carbet*, — il vous servira de coefficient de sécurité morale ; vous l'emploierez à tirer à la cible ; faites porter fusils et munitions par vos hommes — vous avez déjà une main occupée à tenir le *sabre d'abalès* indispensable pour couper à droite et à gauche les branches que l'homme qui marche en tête et qui est chargé de frayer un passage, a oubliées et qui menaceraient votre épiderme sensible d'Européen.

Même pendant la période des grandes pluies, recevez stoiquement

l'averse, ne vous encombrez pas de caoutchouc sous le couvert duquel la température est insupportable. En prenant soin de ne pas faire d'arrêt, vous marchez une demi-journée sans craindre de refroidissement. Généralement la musette en toile peinte fait partie de l'équipement. Les cartouches, la boussole, le tabac, les allumettes, le carnet et les quelques vêtements y sont au sec. C'est suffisant. La peinture dont est enduite la musette est grasse, colle aux doigts et aux vêtements ; mais cela est un léger détail.

Dans votre carbet méfiez-vous des moindres filets de lumière et des réverbérations de la lumière blanche. Ne vous découvrez pas la tête même quand vous travaillez à l'abri de ce que vous croyez être l'ombre, entre 11 heures et 3 heures de l'après-midi.

Aussitôt que faire se peut, changez vos vêtements humides et garantissez-vous de la fraîcheur de la nuit. Un refroidissement fait éclater la fièvre.

Ne vous couchez jamais à terre, éloignez le hamac ou le lit autant que possible du sol, mettez toujours sous l'emplacement du hamac une natte ou une toile pour empêcher les émanations de la nuit. Sauf dans le cas de force majeure, ne couchez pas à la belle étoile.

En général et principalement dans les cas de fièvre, buvez peu, ne prenez pas d'alcool, surtout si vous devez circuler au soleil après son ingestion ; vous vous exposeriez à des accidents graves.

L'eau des rivières guyanaises est généralement bonne. Choisissez celles à courant rapide. Abstenez-vous de l'eau des marécages et des criques à courant lent, quand bien même elle vous paraîtrait plus claire que l'eau de la crique à courant rapide.

Le punch guyanais consiste en une petite quantité de tafia, de l'eau, du sucre, du citron ; pris avant le repas à la valeur d'un verre à bordeaux, il ne peut pas être dangereux ; c'est plutôt un breuvage agréable et légèrement excitant. Il n'en est pas de même de tous les autres apéritifs.

L'action du soleil sur le crâne détermine une congestion des vaisseaux du cerveau. C'est somme toute une apoplexie plus ou moins sérieuse : violent mal de tête, respiration haletante, pouls vif et fort, bourdonnement d'oreilles, vomissements, face congestionnée ! On y remédie ainsi : coucher, bain de pieds chaud, sinapisme sur les deux mollets, affusions froides sur la tête avec de l'eau sédative très forte dans laquelle on ajoute du citron et de l'amidon ; purgatif énergique le lendemain, et tout disparaît en général.

Les Guyanais traitent les coups de soleil par des moyens plus fantaisistes. Voici en quoi consiste leur procédé : on prend un flacon de verre *vert* (point important) ; un ancien bocal à cornichons fait parfaitement l'affaire. On introduit dans le dit flacon un grain de maïs et une alliance en or. On remplit avec de l'eau, on bouche, et l'opérateur promène le flacon sur le crâne du patient. Aussitôt que le flacon à cornichons rencontre l'endroit qui a souffert de l'insolation, chaîne et grains de maïs entrent en danse, l'eau se met à bouillir et la douleur et toutes les manifestations au coup de soleil disparaissent. Ce n'est pas plus difficile que cela. Malgré cette action... efficace ? d'un bocal à cornichons sur la tête, action dont nous avons entendu parler, mais que nous n'avons malheureusement pas été à même de constater *de visu*, il est bien préférable de beaucoup d'employer la médication qui a été décrite plus haut.

Il y a aussi dans le même ordre d'opération la guérison des plaies et blessures par la fumigation d'après le système guyanais : La dite fumigation consiste à présenter aussi près que possible le fourneau d'une pipe allumée en face de l'endroit à guérir et à souffler vigoureusement de façon à chasser la fumée brûlante sur la plaie. Il nous a été donné de voir l'opération une seule fois : le patient est resté immobilisé pendant plusieurs jours ! Le premier résultat est généralement une bonne brûlure. C'est de

L'homœopathie qui ne doit pas avoir d'action efficace sur les tempéraments européens, à notre connaissance, du moins !

N'usez de la pleine eau si tentante dans les rivières qu'avec modération. L'eau qui descend un peu au-dessous de 24° centigrade paraît froide. Ne prolongez jamais le bain. Cependant, tenez-vous constamment dans un état d'extrême propreté. La transpiration continuelle irrite la peau. Il est toujours possible d'installer un tub rudimentaire; avec une grosse éponge, et un tonneau coupé en deux, vous voilà paré. Lorsqu'à la suite de transpirations abondantes le corps se couvre de *Bourbouilles*, supprimez la chemise de laine, prenez la soie ou le coton, mais pas de toile; faites des frictions au tafia étendu d'eau, poudre de lycopode, de riz ou d'amidon. — La Bourbouille est une irritation des téguments se manifestant par une rougeur excessive. Sans aucune gravité, elle donne des démangeaisons, cuissons, ou mieux, des picotements intolérables. Une addition d'acide borique dans l'eau de la douche donne d'excellents résultats.

Vérifiez bien si vous n'avez aucune écorchure. La moindre éraflure de l'épiderme est une porte grande ouverte aux microbes. Lavez les endroits lésés avec une solution de bichlorure de mercure au 1/1000. Vous éviterez ainsi les complications; pour dissoudre le bichlorure de mercure dans l'eau froide, ajoutez une pincée de sel de table ou de cuisine.

Si dans la journée vous avez eu à traverser des savanes sèches, vous êtes à peu près certain d'être couvert le soir de poux d'agoutis, petits insectes rouges qui vous donneront des démangeaisons épouvantables. Frictionnez-vous préventivement avec des citrons coupés en deux ou au bichlorure de mercure au 1/1000 et prenez un bain méticuleux ensuite.

La *chique* ou puce pénétrante est un petit insecte dont la femelle fécondée s'introduit sous la peau pour y déposer ses œufs. C'est le plus généralement aux pieds qu'elle se livre à sa coupable industrie. Microscopique avant son entrée sous l'épiderme, elle atteint facilement au bout de peu de jours la grosseur d'un pois. Faites-vous examiner journellement les pieds, principalement si vous êtes sur un placer neuf et si vous avez eu besoin d'employer le feu pour débrousser. Les Noirs sont très adroits pour extirper les chiques. Si vous laissez en paix vos locataires suffisamment de temps pour que les œufs aient le temps d'éclore, vous déterminerez la formation d'un abcès. Lorsque la cavité laissée après l'extraction de la chique est profonde ou que l'opération a déchiré même légèrement les tissus, il faut y verser une goutte de teinture d'iode.

Ne vous couchez nulle part sans moustiquaires. Les moustiques, outre qu'ils empêcheraient votre sommeil, vous occasionneraient la fièvre. Lorsque l'établissement est placé à une certaine hauteur, vous avez cependant moins de moustiques à redouter dans les bois que sur la côte ou sur la rivière. La moustiquaire vous évite les incursions de tous les insectes qui pullulent et circulent à outrance pendant la nuit et vous met à l'abri de la piqûre ou mieux la morsure des vampires. Ces derniers sont dangereux en ce sens que leurs piqûres provoquent une abondante hémorragie. Le séjour dans la forêt amène fatalement l'anémie; ménagez donc votre sang.

Les piqûres des scorpions et des scolopendres ou cent-pieds ont de l'analogie avec les piqûres du serpent; cependant, nous ne pensons pas qu'elles amènent jamais la mort. Il en est de même de la piqûre de la *mygale* ou araignée crabe. Débridez la plaie avec un canif, faites saigner et appliquez de l'ammoniaque pure; mieux, injection profonde près de la piqûre au moyen d'une seringue de Pravaz avec une solution de 1/4 d'ammoniaque pour 3/4 d'eau pure filtrée et bouillie. Traitez de la même façon les piqûres douloureuses et peu dangereuses des fourmis et de la belle variété de mouches à dagues, chasseur, tâtou, tigre, etc., etc., etc., dont la Guyane possède une collection choisie. Contre les piqûres de mouches, frictionnez l'endroit blessé avec un oignon; cela produit de bons résultats; mais cette médication ne peut avoir lieu qu'auprès d'un campement, car on

s'imaginer difficilement le prospecteur circulant dans la brousse avec une provision d'un boisseau d'oignons !

Pour les blessures lavez la plaie soigneusement au bichlorure de mercure 1/000 : gaze salolée, iodoformée, pansement humide, coton hydrophile imprégné de la solution de bichlorure. Aussitôt que la plaie entre en voie de guérison, appliquez de la poudre camphrée et bismuthée ; mais si la blessure est grave, il faut « descendre » à Cayenne, ceci étant du ressort du docteur.

Contre les blessures des serpents — rares — munissez-vous de sérums de la *faculté de Lille*.

Les « dartres bois » se soignent par des lavages fréquents d'eau phéniquée faible ou de solution de bichlorure.

Les clous et les furoncles fleurissent avec une remarquable intensité. Il convient de les soigner comme en Europe et de prendre des dépuratifs, de la levure de bière.

A de très rares exceptions près, l'Européen est condamné à la fièvre après un laps de temps plus ou moins long, suivant le moment de l'année où il pénètre dans la brousse et suivant son degré de résistance.

Il doit se tenir les intestins libres. A l'arrivée en Guyane et avant de « monter » dans l'intérieur, une purgation saline est indispensable : Sedlitz, Rubinat, Carabaña, sel de soude, sel de magnésie. Prenez le matin, pendant une quinzaine de jours, du bromhydrate de quinine, dans une feuille de papier à cigarettes ; si vous devez faire une longue marche ou partir en expédition le cachet de 0 gr. 50 s'impose. En rentrant au carbet, si vous vous sentez dans un état fiévreux ou si vous avez mal dans les jointures, courbature, prenez du bromhydrate de quinine ; si l'accès est un peu fort, pas de vaillance inutile : le lit ou le hamac. Le lendemain purgation, et si vous avez de plus en plus de maux de tête, 0.50 cgr. d'antipyrine provoqueront la transpiration et enlèveront le mal de tête.

Méfiez-vous des insomnies : elles sont généralement le prélude d'accès plus graves que les précédents qui ne sont en général que de légers accès d'acclimatement.

Surveillez votre nourriture : l'alimentation est un des éléments les plus intenses de résistance ; dans la forêt, autant que faire se peut, ayez des œufs, de la volaille ; les poules réussissent admirablement dans les grands bois avec quelques précautions. Procurez-vous du gibier frais, du poisson, abondant et délicieux dans tous les cours d'eau de la Guyane, la venaison par contre étant généralement dépourvue de goût et anémiée. Cela remplacera cependant avantageusement le bacaliau et les viandes salées qui forment le fond de ce qu'il est convenu d'appeler « la nourriture dans l'intérieur ».

Si en dépit de toutes ces précautions hygiéniques, l'accès se déclare, si vous ressentez de la courbature, une certaine sécheresse de la peau, une sensation de froid ou des frissons, si les dents claquent, s'il existe des vomissements bilieux, inutile de résister ; il faut se coucher, prendre des boissons chaudes et bien se couvrir pour provoquer la transpiration. Avec de la tranquillité et du repos, la température s'élève, la transpiration s'établit et l'accès se termine dans un véritable effondrement. Si la transpiration ne se produit pas, il convient de recourir à la pilocarpine. Assez souvent la sensation de froid manque et l'accès débute par une chaleur intense. Aussitôt que la transpiration s'établit, prenez cinquante centigr. de bromhydrate de quinine, et deux autres doses ensuite, à 2 heures d'intervalle, soit au total 1 gr. 50. Si par suite des vomissements le malade ne conserve pas les cachets dans l'estomac, il doit prendre une dose équivalente en injection.

Le lendemain purgation — 0 gr.75 à un gramme de calomel, en ayant soin d'éviter les boissons acides et pendant une ou deux heures de s'abstenir de tout aliment salé. Les vomitifs donnent de bons résultats, mais épuisent le malade. Deux jours après la purgation saline et pendant trois

ou quatre jours après l'accès, il faut absorber 0 gr. 50 de quinine tous les matins.

Prenez un verre à Bordeaux de quinquina dans du vin en guise d'appétitif matin et soir pour combattre l'anémie qui survient à la suite d'accès de fièvre. Lorsque l'Européen est positivement tordu par de douloureuses crampes dans tous les membres, il doit descendre se refaire à Cayenne.

Pour ce qui est des accès de fièvres hématiques bilieuses, ils atteignent rarement les nouveaux venus ; ils se déclarent à la suite de séjours nombreux et prolongés dans la brousse. Si vos urines sont rouge foncé, acajou, violacées, presque noires, prenez calomel, injection de quinine, lavements, comme traitement provisoire, et évacuez sur Cayenne le plus tôt possible.

Il arrive un moment où l'Européen ne peut supporter aucune nourriture ni l'odeur des aliments et du vin et où tout est prétexte à vomissements ; dans ce cas encore, il doit descendre, sans plus tarder, à la ville.

En arrivant à Cayenne, si l'estomac se refuse à garder aucune nourriture, il faut prendre du lait coupé d'eau de Vichy. Un séjour d'un mois ou deux au bord de la mer, dans une habitation, s'impose autant que faire se peut. Douches matin et soir, bains de mer, distractions et généralement les accès les plus opiniâtres disparaissent au bout de peu de temps devant cette médication et les beefsteaks. On ne doit alors remonter dans les bois que quand les accès sont complètement disparus, et l'anémie conjurée.

On soigne les douleurs d'entrailles consécutives aux refroidissements par des frictions énergiques d'un mélange chaud d'huile d'amande douce et d'une quarantaine de gouttes de laudanum et par l'absorption de thé chaud. Si les douleurs persistent, lavement chaud avec 12 ou 20 gouttes de laudanum.

Si étant déjà fatigué et anémié vous devez fournir un effort un peu considérable, munissez-vous de caféine : quelques gouttes vous permettront, dans un regain d'énergie factice, d'arriver au but.

Toutes les autres indispositions se traitent comme en Europe et les maladies graves sont du ressort du docteur. Allez le trouver à Cayenne où il existe de bons médecins.

Emportez comme pharmacie pouvant permettre de parer aux premières nécessités urgentes :

Seringue de Pravaz — Bandes à pansement — Pansement individuel — Taffetas gommé et taffetas d'Angleterre — Laudanum — Ether (quelques gouttes sur un morceau de sucre contre les malaises) — Ammoniaque — Phénol — Teinture d'iode — Pilocarpine — Bromhydrate de quinine — Chlorhydrate de quinine pour injection — Antipyrine — Cocaïne — Caféine — Thermomètre clinique à maxima — Ciseaux — Seringue en verre — Coton hydrophile — Chloral — Bismuth — Bicarbonate de soude — Calomel — Acide borique — Sérum de la Faculté de Lille.

(Documents de MM. Pottreau et Buquet, ingénieurs).

CINQUIÈME PARTIE

GUYANE ECONOMIQUE

PREMIERE SECTION

Du mouvement agricole, commercial et industriel de la Guyane et des productions du Sol et du Sous-Sol.

Sommaire : *Situation économique générale. — Situation agricole, pastorale, forestière et industrielle. — Mouvement du commerce d'après les statistiques officielles ; objets d'importation et d'exportation. — Régime commercial. — Nourriture et conditions de l'existence en Guyane.*

I

Situation économique générale

La situation économique de la Guyane Française, à l'heure actuelle, est, il faut bien le dire, moins florissante qu'elle ne devrait l'être, à raison tant de l'immense étendue du pays que de la variété et de la richesse considérable de ses ressources naturelles ; et cependant le bilan de la Banque de la Guyane, fort sagement et prudemment administrée, révèle, chaque année, une situation de plus en plus prospère, les recettes de son budget laissant un excédent important sur ses dépenses, contrairement à ce qui se passe dans plusieurs de nos possessions coloniales ; la circulation monétaire y est très normale ; la caisse de réserve y a déjà atteint plusieurs fois le maximum fixé par la loi, ce qui est un indice de prospérité.

De plus, le budget général de la Colonie présente d'ordinaire une situation financière des plus brillantes que démontrent les chiffres officiels provenant des statistiques annuelles et des compte-rendus relatés dans le *Journal officiel de la Guyane Française*, grâce surtout à l'industrie aurifère, si justement dénommée « la vache laitière du budget ». Ce sont là autant de circonstances diverses paraissant bien des symptômes non équivoques d'une certaine vitalité économique qui pourrait être encore grandement accrue, en considération des richesses si nombreuses et si variées que renferme le pays, si elles étaient exploitées et si les moyens de communication étaient plus nombreux et plus rapides.

II

Situation agricole, pastorale, forestière et industrielle

Quelle est au juste la situation agricole et industrielle de la Guyane Française ?

Alors que, durant le xviii^e siècle et la moitié du siècle dernier, l'agriculture avait été assez florissante en Guyane, l'affranchissement des esclaves en 1848 lui porta un coup fatal dont elle ne s'est pas encore relevée ; comme toutes les colonies à cultures tropicales primitivement basées sur la main-d'œuvre esclavagiste, la Guyane, prospère jusqu'au milieu du xix^e siècle, renommée par ses cultures spéciales, principalement pour le rocou (pâte de matière colorante composée de deux substances, l'une rouge (la bixine), et l'autre jaune (l'orelline), fut frappée dans ses œuvres vives par la suppression immédiate, sans période de transition, du régime antiesclavagiste, puis, à dix ans de distance, par la découverte, dans le haut du fleuve Approuague, de riches gisements aurifères (1).

Depuis lors, les grands domaines agricoles ont été presque tous entièrement abandonnés ; les propriétés actuellement en culture, uniquement consacrées à la petite culture vivrière, sont de moyenne et surtout de minime étendue ; les denrées d'exportation qui étaient jadis l'objet des grandes exploitations sont pour la plupart totalement négligées.

C'est ainsi que sur plus de 10 millions d'hectares composant la su-

(1) La situation qu'entraînèrent pour la Guyane la découverte de l'or et l'augmentation successive de la production aurifère se trouve magistralement exposée dans une partie du discours prononcé à l'ouverture de la session ordinaire du Conseil général de la Colonie de l'année 1899 par M. le Gouverneur Mouttet, qui s'est exprimé ainsi :

« Pendant que l'agriculture languissait et dépérissait, alors que les exportations de produits agricoles étaient réduites à des sommes dérisoires, au moment précis, peut-on dire, où la situation semblait désespérée, un facteur nouveau de la richesse a fait son apparition en Guyane et n'a pas tardé à apporter une compensation aux pertes énormes qu'avaient subies la colonie et ses habitants : j'ai parlé des mines d'or découvertes en 1855.

Je ne rappellerai pas ici les lenteurs, les hésitations, les échecs même du début.

La première exportation de l'or date de 1856 ; elle fut de 8 kilogrammes.

Oue de chemin parcouru depuis !

En 1860, on exporta 90 kilogrammes d'or ; 205 en 1864 ; 1.432 en 1874 ; 1.952 en 1884.

En 1894, à la suite des découvertes du Carsewène, cette exportation s'est élevée à 4.835 kilogrammes.

Depuis 1895, la moyenne de la production annuelle *déclarée à la sortie* a été d'environ 2.600 kilogrammes.

Le commerce total de la colonie, qui était de 5.333.000 francs en 1836, de 4.500.000 francs en 1846, s'est élevé en 1856, presque au lendemain des premières découvertes aurifères, à 8 millions.

A partir de cette époque et au fur et à mesure que la production auri-

perficie de la Guyane Française, 3.500 hectares au plus sont cultivés, au point que la valeur de l'hectare de terre cultivée n'atteint pas 300 francs, et cependant le sol est en général très propice à la culture, très fécond, et susceptible de donner les plus magnifiques résultats que l'on puisse désirer. Il est vrai de dire que le fléau de l'agriculture est la fourmi-manioc.

La faune y est extrêmement riche, étant la même, à quelque différence près d'ailleurs insignifiante, que celle du Brésil et du Pérou, si réputée parmi les naturalistes ; les singes sont fort nombreux ; parmi les carnassiers, il faut indiquer le jaguar, le tigre, le tapir ; les reptiles abondent : crocodiles, caïmans, tortues de terre et de mer, serpents volumineux parfois, le fameux *boa constrictor* ; les batraciens sont légion. Parmi les poissons, les requins et les scies en sont les plus gros représentants, sans parler des nombreuses espèces que l'on pêche en abondance dans les cours d'eau, poissons délicieux au goût et de chair délicate. Si, dans les insectes, il en est de dangereux pour l'homme, surtout pour le blanc, il en est beaucoup qui se font remarquer par leur rare beauté. Les oiseaux y sont les plus beaux du monde et en quantité énorme, d'une remarquable richesse de coloris et d'une variété extraordinaire.

La flore y est très belle, très variée, les plantes indigènes y sont innombrables, les Guyanes passant, d'ailleurs, pour être une des régions tropicales les plus riches en végétations et se trouvant comprises dans

fère prend de l'extension, on constate que le commerce général augmente dans des proportions importantes.

En 1894, l'année de Carsewène, il a été de 26 millions et demi.

Peut-on dire, dans ces conditions, que la découverte de l'or a été la ruine du pays ? Ne serait-on pas davantage fondé en présence des résultats que je viens d'énumérer, à affirmer que *c'est l'or* au contraire *qui a sauvé la colonie* ? Pour ma part, je le crois. N'est-ce pas, en effet, de ses mines d'or que la Guyane tire le plus clair de ses revenus, soit directement par les droits perçus à l'entrée et à la sortie du métal précieux, soit indirectement par les taxes qui frappent les marchandises importées dans la colonie ?

Et pourtant, qui le contesterait ? *L'or n'est encore exploité que dans une très infime partie de la Guyane.* La carte des placers se présente à l'œil comme une série de petites taches disséminées, perdues sur un vaste fond blanc qui figure les terres non encore exploitées. *Nos gisements sont cependant, à en croire les gens compétents, parmi les plus riches de l'Amérique du Sud.*

Si l'on considère en outre que l'exploitation de l'or n'a été faite jusqu'ici que par des procédés rudimentaires, on peut se demander quels seraient les revenus de la colonie si l'on parvenait à augmenter la production aurifère, à développer cette industrie aurifère, pour laquelle *rien n'a encore été fait.* »

Ces indications émanant d'un ancien Gouverneur même de la colonie sont précieuses à retenir pour le passé, le présent et l'avenir, et combien intéressantes et pleines d'enseignements !

ce qu'on a appelé « la région des Palmiers », parce qu'elles en renferment le plus grand nombre d'espèces et de variétés (1).

Tout a été dit sur la végétation exceptionnellement robuste, vivace et luxuriante de la Guyane, due à son climat constamment chaud et humide, l'air tiède d'une serre chauffée par un calorifère à eau chaude.

Les statistiques officielles démontrent, de toute évidence, que l'importance des diverses cultures n'a fait que décroître rapidement depuis une cinquantaine d'années, surtout depuis la découverte, en 1855, des premiers gisements d'or.

C'est ainsi par exemple qu'en 1879 il n'existait plus que deux plantations de cannes à sucre, bien que la surface plantée depuis 1883, qui, à cette époque, n'était plus que de 15 hectares (alors qu'en 1836 elle dépassait 1.570 hectares), se fut élevée de 15 à 27 hectares.

On peut dire que toutes les productions des pays tropicaux en général se trouvent en Guyane. Une grande quantité de plantes de l'Europe et des colonies y ont été acclimatées avec un succès complet.

Qui croirait pourtant ce fait étrange, inconcevable, que la culture ne répond que dans une mesure restreinte et insuffisante aux premières nécessités de la population, si peu dense, si clairsemée de la colonie ! Le *couac même*, qui constitue l'élément principal de la nourriture des indigènes, ne suffit pas à la consommation locale qui est obligée d'avoir recours à l'ancien territoire contesté franco-brésilien et au territoire de Para.

Du manioc, de l'igname, des patates, un peu de maïs, de riz, quelques légumes, en un mot les vivres de première nécessité : voilà à peu près tout ce que produit actuellement le sol de la Guyane comme cultures.

Une terre ne peut être cultivée que si elle est au préalable défrichée, déboisée. Avant la mise en état de rapport des plantations faites, il ne faut point perdre de vue que l'on peut obtenir, rien que par le défrichement d'une terre, opéré autrement que par le procédé routinier du feu, un résultat suffisant en bois et en charbon pour pouvoir atteindre les premières récoltes.

Mais dans quel ordre le colon devra-t-il procéder à ses plantations qui devront être de diverses natures, ainsi que nous le dirons ci-après ? Il doit opérer ainsi : le *bananier** et la *patate**, produisant très rapidement et pouvant fournir en peu de temps et facilement la nourriture quotidienne, permettront d'attendre la récolte du *manioc** qui demande plus de temps. Entre les pieds du manioc, le colon devra planter du maïs qui

(1) Voir pour les détails sur la faune et la flore l'intéressant ouvrage de M. E. Bassières, intitulé « Notice sur la Guyane » publié au commencement de 1900, et, spécialement en ce qui concerne les plantes, la brochure de M. le docteur Heckel sur les « Plantes médicinales et toxiques de la Guyane Française. »

servira à la consommation de la famille et à l'élevage de la volaille; disons à ce sujet que tous les gallinacées de l'Europe s'acclimatent en Guyane. Le colon pourrait aussi garnir les abords de sa propriété de muscadiers et de giroffiers qui ne demandent pas de soin et seraient pour lui plus tard des produits d'un écoulement facile sur les marchés de la colonie. Si son habitation confine au littoral, il devra s'empresse de planter des *cocotiers*, ce palmier produisant dans l'espace de quatre ou cinq ans, s'il croît dans un terrain sablonneux et salé; mais il lui faut dix années, s'il croît dans l'intérieur des terres. Son rendement est considérable: 5 à 600 cocotiers peuvent être plantés par hectare.

Ce sont là des *plantations de première nécessité*.

Grâce à ces cultures, dont le rapport est presque immédiat et successif, il sera plus facile au colon d'atteindre le résultat de ses *plantations riches**, comme celles du caoufchoutier, du cacaoyer, du caféier, du vanillier, du cocotier, de l'indigotier, du roucouyer, et de tant d'autres rémunératrices et réussissant fort bien à la Guyane.

La culture vivrière et maraîchère doit être recommandée, de préférence à toute autre, surtout aux environs de Cayenne et près de Macouria, aux colons qui viennent s'établir à la Guyane et ne possèdent qu'un capital d'une dizaine de mille francs, même moins. C'est sur cette culture principalement que doivent se porter les efforts des petits capitalistes allant y coloniser. On constate, en effet, que les maraîchers sont très rares à Cayenne et que les procédés de culture y sont très rudimentaires; aussi, des Européens actifs seraient certains d'obtenir une exploitation très rémunératrice en y introduisant les méthodes de jardinage de nos contrées. Les légumes de France viennent à merveille et les nombreuses racines du pays sont d'un produit excellent et lucratif. Si les arbres à fruits étaient cultivés soigneusement, taillés et greffés, il serait possible de décupler la récolte. Le colon pourrait joindre facilement à la culture maraîchère l'élevage des volailles, la culture des épices, du vanillier, etc. Toutefois, il convient de remarquer, pour être vrai, que, quant au caféier, au rocouyer, aux cultures vivrières (bananes, manioc, ignames, patates, maïs), aux fourrages verts, tous ces produits du sol ont subi une sensible décroissance; le cacaoyer est peut-être la seule culture dont la situation se soit un peu plus améliorée, et cependant il n'y a que quelques rares plantations. La plus importante des plantations de cacao en plein rapport est celle de la maison Félix Potin, de Paris, au Dégrad des Cannes, sur le Mahury, à une distance de dix-huit kilomètres de Cayenne; une route entièrement carrossable, entretenue en assez bon état, avec des roseaux, des palmiers, de beaux arbres, relie la ville au domaine de ces cacaoyers.

Ajoutons ici que la plantation de cacao, dont l'avenir est assuré en Guyane, nécessite un capital de début de vingt à trente mille francs pour

la créer, à cause du temps que cette plante met à produire ; mais on pourrait, en attendant la récolte, faire de la culture maraîchère.

Il en serait de même de la plantation de caféiers.

En ce qui concerne les terres à rizières, elles sont très communes dans la Colonie. Les grains écrasés et lavés donnent un amidon fin, blanc, onctueux, doux au toucher et employé dans la parfumerie (poudre de riz). Il ne faut pas oublier que le riz est l'aliment qui nourrit sur le globe le plus grand nombre d'individus, surtout en Asie, en Afrique, en Amérique et en Océanie. Cette céréale donne, en Guyane, dans l'espace de cinq mois, une récolte de 2.000 kilogrammes de grains en paille à l'hectare, pour le riz blanc, et de 1.000 kilogrammes pour le riz rouge.

Si la fabrication du sirop et de la mélasse a suivi la même progression décroissante que le sucre, la production du rhum a été très variable suivant les années ; il y a quelques rhumeries prospères dans la colonie.

— Dans certaines régions du Nord-Ouest de la Colonie, la Guyane devrait être le pays de l'élevage par excellence, puisque, suivant l'expression d'un économiste distingué, M. de Lavelaye, « le régime pastoral est encore aujourd'hui le plus avantageux dans les pays où, au début, la population est rare et les pâturages très étendus. » Il existe, en effet, du quartier de Macouria à celui d'Organabo, plus de 200.000 hectares de savanes divisées suivant la position topographique de ces terrains en savanes hautes et basses et en pâturages salés et sillonnées de nombreux cours d'eau, dans lesquelles pourraient être facilement nourries 200.000 têtes de gros bétail au minimum, au moyen de dessèchements, de travaux d'irrigation et d'aménagements faciles à faire.

En fait de bétail, la Guyane n'a pas de races indigènes ; mais chevaux, bœufs, porcs, qui proviennent entièrement de l'importation, tout s'y acclimatent bien et y prospère à l'envi ; toutefois, la viande des moutons qu'on élève en Guyane a un goût plutôt médiocre. Des permis sont accordés gratuitement pour l'élève du gros et menu bétail sur les terres du Domaine de la colonie. Le périmètre est illimité ; les *hatteries* (c'est le nom donné en Guyane aux sortes de métairies où se fait l'élevage du bétail), doivent être établies à la distance d'un kilomètre au moins du plus prochain établissement similaire.

Le nombre des ménageries installées en Guyane est absolument dérisoire en raison de l'immensité du territoire propice à l'industrie de l'élevage ; les *hattiers* font tous d'excellentes affaires, le bétail s'élevant à peu près seul.

La Guyane, par ses immenses savanes est, sur beaucoup de points, une terre véritablement privilégiée pour l'élevage.

La savane, soit dans les terres basses, soit dans les terres hautes, est peu herbue, souvent grosse, épaisse et rugueuse. « Les savanes, écrit M. Coudreau, pourraient nourrir de 10 à 15 millions de bêtes à cornes.

Des éleveurs de profession, à la tête d'un capital suffisant, en possession de savanes qu'ils aménageraient, réaliseraient, sans aucun doute, de belles fortunes, en établissant les premières bases en troupeau colonial. Avec quelques travaux d'irrigation et de drainage, quelques semis de bonnes herbes, les plus mauvaises savanes se transformeraient rapidement en excellents pâturages ».

Il est toutefois un point important qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que l'industrie de l'élevage du bétail ne saurait être entreprise, avec chance de réussite, qu'à l'aide de capitaux importants avec un minimum d'une centaine de mille francs ; mais des associations entre jeunes gens peuvent s'établir dans ce but, et il est souhaitable qu'il en soit ainsi. En effet, si les terrains propices à l'élevage sont très nombreux en Guyane, si les concessions s'accordent gratuitement, il ne faut pas oublier que l'achat des animaux, les constructions, l'établissement de chemins, la main-d'œuvre et les transports nécessitent des dépenses forcément considérables. Les débouchés, tant pour l'approvisionnement du marché de Cayenne que pour les fournitures de la troupe et de l'administration pénitentiaire et le ravitaillement des placers, sont assurés d'une façon certaine.

Un important avenir est aussi offert à la Guyane par la sériculture, le mûrier pouvant produire annuellement quatre récoltes de feuilles, et l'élevage du ver à soie en plein air, sous un simple hangar, étant possible.

— En ce qui concerne l'industrie forestière, on peut dire qu'elle est susceptible de faire l'objet d'une exploitation colossale ; il est effectivement peu de pays qui soient boisés d'une façon aussi intense et aussi continue que l'est la Guyane, immense forêt vierge dans l'exploitation de laquelle il y a, sans contredit, une source de richesses énormes (1).

En dehors des bois de service (bois de feu et bois d'œuvre), les forêts, dont les immenses futaies sont plusieurs fois séculaires, offrent une variété incomparable de bois de fer, d'ébénisterie et de couleur.

Plusieurs chantiers forestiers sont établis au Maroni, à la crique aux Vaches et à la crique Serpent, sur les rives de la crique Maïpouri.

L'Administration Pénitentiaire possède plusieurs chantiers de bois

(1) La forêt, dit M. Coudreau dans son intéressant ouvrage intitulé : « les Richesses de la Guyane Française » est doublement précieuse : par ses bois, par ses produits.

Ses 260 essences n'ont pas de rivales dans le monde ; ses bois de dernière qualité sont encore supérieurs à nos peupliers d'Europe ; ceux de première qualité sont les plus beaux que l'on connaisse.

Les bois de la Guyane présentent toutes les qualités imaginables de dureté ou de souplesse, de résistance ou d'élasticité, de brillant et de poli...

Il ne faut pas oublier que la France ne possède que 25 essences et que les 260 que l'on connaît en Guyane ne représentent qu'une partie de la collection complète. »

assez importants ; il en est de même dans les communes de Rourá et de Keurou.

Il est important de mentionner qu'entre toutes il est diverses industries forestières qui, avec des capitaux, pourraient être entreprises avec succès dans les défrichements des grands bois guyanais : telle est l'exploitation intensive du *balata*^{*}, qui donne un bois de construction de toute première qualité et une gomme de résine très appréciée, celle du *caoutchouc*^{*}, dont les usages, dans le commerce sont si connus, si variés et si nombreux, et celle de la *gutta*^{*}, qui est la matière première nécessaire pour l'établissement des câbles sous-marins (1) et aussi pour la confection des ballons aérostatiques, la galvanoplastie, la fabrication des instruments de chirurgie, les isolements des fils électriques en général et autres utilisations industrielles.

La culture de la *gutta* qui se trouve pour ainsi dire localisée aux Indes, dans un cercle de quatre cent lieues de rayon au plus, dont Singapour serait le centre, et qui ne se rencontre que dans un nombre très restreint de pays, exige une température constante de serre chaude et des plus régulières. C'est cette chaleur humide fort élevée qui, seule, permet au précieux végétal qu'est le *Palaquium gutta*, de fixer dans ses fibres une matière hors choix, exempte de résine : aussi, certaines régions de la Guyane, celles de la contrée moyenne dépassant 100 kil. de la côte, seraient-elles très propices à cette culture rémunératrice.

(1) C'est en l'année 1851 qu'un ingénieur démontra l'avantage d'employer la *gutta-percha* pour isoler et protéger les fils métalliques destinés à traverser les mers en reposant au sein de leur profondeur. Depuis cette époque, qui ne sait que la *gutta percha* a fait ses preuves et qui, plus est, s'est trouvée indispensable à la confection des câbles, et que les caoutchoucs, même les plus purs, n'y peuvent remplir qu'un rôle secondaire, et, dans aucun cas, ne remplacent la *gutta* ?

Sans insister outre mesure sur les immenses avantages que présente, pour un pays la possession d'une réserve de câbles sous-marins, question vitale pour la suprématie économique des nations, comme pour la liberté absolue de la transmission de leurs volontés politiques et de leurs besoins commerciaux et industriels, nous pouvons prétendre qu'il n'est pas exagéré d'affirmer que les câbles sous-marins sont devenus indispensables pour les relations des peuples à deux points de vue principaux : 1^o) ils sont pour une nation une source considérable de richesses, puisque rien n'est plus propre à développer son mouvement économique, à donner un grand essor à son commerce national ; 2^o) ils constituent la plus formidable des armes de guerre. Qui oserait soutenir que la prépondérance anglaise, à l'aurore du vingtième siècle, à cette époque de fièvre intense de la vie commerciale et industrielle, n'est pas en grande partie « l'œuvre collective des mille et une victoires logiquement comptées à l'actif des câbles anglais. » ainsi que dans le courant de 1904 l'écrivait justement dans un article de tête du *Petit Journal* l'un de ses collaborateurs les plus distingués, Thomas Grimm, qui ajoutait ces réflexions judicieuses et pleines d'enseignements, inspirées de l'histoire vécue de ces dernières années :

« Rappelons qu'en 1885 l'Angleterre, qui s'était procuré la clef du chiffre employé, avait connaissance de toutes les dépêches de l'amiral

L'intérêt considérable qui s'attache à cette culture est, de nos jours, plus puissant que jamais, étant donnée la situation critique suivante : alors que, sous des noms divers, les essences à latex, d'où découle le caoutchouc, prospèrent sous nombre de climats tropicaux, il n'en est pas de même, ainsi que nous venons de le dire, de la gutta ; mais il y a pis encore : c'est que, tandis que les lianes ou les arbres à caoutchouc, sans inconvénients graves pour l'avenir de la plantation, peuvent être incisés dès leur quatrième année, pour en extraire le suc, les guttiers ne s'accommodent point de cette facilité d'extraction. Pour recueillir les quelques 300 grammes que renferme un sujet de 25 ans d'âge, il n'existe point d'autre moyen que de l'abattre ; or, depuis un demi-siècle, sans qu'on ait cure d'aménager de nouvelles forêts, c'est par dizaine de millions d'arbres qu'il faut compter les sacrifices imposés dans les forêts tropicales par l'industrie des câbles sous-marins !

Qu'est-il résulté de cet état de choses qui peut être inquiétant pour l'avenir, si l'on n'y porte promptement remède, si l'on ne veut pas rester indéfiniment, à ce point de vue, tributaire et esclave de l'Angleterre ?

C'est que, dès l'année 1899, la région guttière était à peu près dévastée ; c'est que Singapour, l'entrepôt unique dans le monde de cette matière première, la gutta, voyant son marché subir de profondes modifications ; à défaut d'autres, les mêmes guttas, classées jusque-là de troisième

Courbet avant le ministère français et qu'ainsi put être dénaturé l'incident de Lang-Son. Sans vouloir raviver les pénibles souvenirs de 1898, n'est-il pas juste de rappeler que ce sont les journaux de Londres qui renseignaient Paris et la France des moindres détails de l'entrevue du Sirdar et de Marchand, alors que *le gouvernement de la République ne savait rien et ne pouvait rien savoir que si l'Angleterre le permettait ?* »

C'est même ce dernier épisode de notre histoire qui décida les pouvoirs publics à étudier la question et à faire adopter tout un programme de travaux destinés à doter la France et ses possessions coloniales d'un réseau quasi-complet de câbles sous-marins. Bien plus, un commencement d'exécution a suivi bientôt la promesse, et des fonds spéciaux, malgré les difficultés de l'heure, ont été annuellement inscrits au budget pour achever l'œuvre commencée : il faut savoir en féliciter le Parlement.

Tout serait donc pour le mieux si, par une fâcheuse coïncidence, la matière première obligatoire pour la fabrication des câbles, la gutta-percha, ne venait à faire défaut, précisément au moment où nous nous préparons à immerger les câbles Dakar, Brest, Madagascar, Réunion, etc. Les retard apportés, après le vote du Parlement, à l'établissement du premier ne sont-ils pas imputables, en majeure partie, à cette disette de matière première ?

En raison de l'importance de la question des câbles sous-marins, il nous appartient à nous autres Français de rétablir l'équilibre que la prévoyance anglaise rompit à notre détriment, en nous assurant, par nos cultures tropicales, la réserve de matière première nécessaire à l'établissement durable de notre réseau de câbles sous-marins. La plantation de guttiers en Guyane, au Congo, aux Nouvelles-Hébrides, etc. serait, à notre avis, la vraie solution à une situation si préjudiciable aux intérêts français.

choix, étaient sacrées de première qualité et atteignaient un prix de trente francs le kilogramme, sans tenir compte d'un déchet de 25 à 30 %; telle autre qualité, considérée jusqu'à cette époque comme impropre au commerce et à l'industrie, quelque peu sophistiquée par des chimistes chinois, trouvait acquéreur à des prix élevés.

Enfin, la fameuse *pahang* blanche, qui jadis servait de base à tous les bons mélanges, était devenue introuvable, en raison de l'interdiction faite d'abattre les derniers arbres des forêts dévastées dans la partie ouest de la presqu'île de Malacca, mesure tardive et inefficace, l'irréparable étant accompli !

Quel est le remède à cette fâcheuse situation, étant donnée l'utilité si importante, la nécessité presque inéluctable des câbles sous-marins ?

D'aucuns ont pensé l'avoir trouvé dans la plus large utilisation des ressources de la *télégraphie sans fil* ; mais, encore que celle-ci n'ait pas dit son dernier mot, les professionnels eux-mêmes, les ingénieurs spéciaux, fort au courant de la question, estiment qu'elle ne saurait jamais être considérée que comme un adjuvant aux câbles en service.

Que conclure de là ? Puisque les intérêts de la France se confondent dans l'espèce avec ceux mêmes de ses colonies, il faut trouver dans cette pénurie de guttiers une indication précieuse ; il faut demander à nos possessions de la région équatoriale en Afrique, en Asie, en Amérique, en Australie, sinon immédiatement, du moins dans un avenir le plus rapproché possible, la solution du problème et la confirmation des espérances que la mère-patrie, la France, a fondées sur elles.

Ne serait-il pas possible d'accorder des primes d'encouragement, de donner gratuitement des concessions à de nombreux jeunes gens qui, ayant des capitaux, mais ne trouvant pas à utiliser leurs connaissances, leurs aptitudes dans la Métropole, auraient à cœur, en allant dans les colonies tropicales, au Congo, dans l'Annam, à Madagascar, dans la Guyane, aux Nouvelles-Hébrides, de faire des plantations de guttiers ? Ils rendraient service à la France et se procureraient en même temps une source future de gros bénéfices. Que faut-il pour atteindre ce but ? De l'énergie, de la volonté et de la ténacité ; ce sont là des vertus qui ne manquent certes pas à nos jeunes Français !

Il suffit pour nos planteurs, ce qui est chose très facile, de se procurer semences et boutures ; or, précisément, des tentatives furent faites, et le Bornéo inconnu a permis à l'ingénieur Courbanaire, un audacieux persévérant, de faire établir dans nos colonies d'Extrême-Orient une quantité notable de gutteries ; de plus, dans l'Annam même, à Nhia-Nang, des essais probants de bouturage de guttiers ont été faits sous la haute surveillance du docteur Yersin.

D'ailleurs, à l'heure actuelle — et c'est là une considération qu'il importe de ne pas oublier — il ne s'agit pas provisoirement d'attendre

sous l'arbre que les plantations de vingt-cinq années s'offrent à la hache du bûcheron : le but immédiat est l'exploitation de la gutta par *distillation des feuilles* de l'arbre, suivant les procédés de Jungfleisch.

Immenses, telles celles du thé, du café, doivent être les plantations de guttiers, et c'est pour cela aussi qu'immense est le champ d'activité offert à nos colons et à nos capitaux : Avis aux intéressés !

En résumé, cette culture de guttiers est bien digne de retenir l'attention de notre service d'agriculture tropicale pour multiplier, partout où *a priori* cette exploitation n'est pas jugée impossible, les essais de plantations dont la réussite assurerait à notre pays, si cher à nos cœurs, à la fois un avantage précieux à l'égard de ses concurrents, qui, eux aussi, se préoccupent de construire de nouveaux câbles indépendants des réseaux existants, et en outre un essor considérable à un commerce presque complètement entre les mains anglaises, et devant être constitué dès lors, grâce à une initiative que nous voudrions ici stimuler, en un monopole français.

La grande forêt équatoriale, aux frondaisons impénétrables renferme à peu près toutes les essences que l'on peut rencontrer dans la zone torride. Elle est éminemment riche en bois d'industrie et bois précieux (1) sans compter les productions secondaires fort nombreuses (2),

(1) « Les bois précieux de la Guyane, écrit M. Coudreau, sont un des chefs-d'œuvre de la création. Quelques-uns offrent un parfum plus délicat que les plus suaves arômes, les autres des couleurs plus belles que celles des plus beaux marbres. Blanc de lait, noir de jais, rouge, rouge de sang, veiné marbré, satiné, moucheté, jaune sombre, jaune clair, bleu de cobalt, bleu d'azur, vert tendre : toutes les couleurs de la palette ont été mises à contribution par la nature.

Un hectare de bois de Guyane Française pourrait fournir les éléments de la plus admirable mosaïque que l'on ait encore jamais vue. »

(2) Pour les détails, lire la « Notice sur la Guyane » de E. Bassières, op. cit., qui s'est inspiré d'un livre très apprécié de M. Fuset-Aublée.

Dans son ouvrage M. Bassières divise fort judicieusement en cinq groupes distincts, correspondant à leurs diverses utilisations industrielles les plantes cultivées ou cultivables dans la Guyane, participant dans une large mesure de la richesse et de la variété de la flore naturelle du pays.

Il donne ainsi des renseignements fort intéressants sur les principales plantes suivantes :

A) Plantes féculieuses : le manioc, la patate douce, l'igname, la taye, l'arrowroot, le riz, le maïs, l'arbre à pains, les bananiers, le topinambour, la citrouille, etc.

B) Plantes aromatiques : vanillier, canellier, poivrier, giroflier, muscadier, gingembre, safran, vetiver, quatre épices, citronnelle, citronnier, oranger, bergamotier, cerisier de Cayenne, mandarinier.

C) Plantes tinctoriales : rocouyer, indigotier, safran ou curcuma.

D) Plantes oléagineuses : arachide, cocotier, ricin, parépon, muscadier, cacaoyer, sésame, pignon d'Inde.

E) Plantes textiles : cotonier, ramie, bananier, agave, voaquois, ana-

dont certaines d'entre elles pourraient à elles seules constituer des richesses énormes : plantes oléagineuses, aromatiques, tinctoriales et tannantes, plantes à gommés et résines, plantes textiles et médicinales (1).

Les arbres poussent généralement haut et droit, avec une épaisse ramure et des troncs énormes, sans avoir de racines profondes ; ce n'est que dans le voisinage du littoral que les arbres ont une taille moins élevée.

Les légumineuses sont très abondantes, comme arbres de haute futaie.

On rencontre, parmi diverses autres familles, le caoutchoutier, le fromager, le manguier, l'arbre à pain, le bois de lettres, dans les sapotacées, le balata, le caféier, le calebassier, les quassias, etc.

Au nombre des monocotylédones, il faut citer les palmiers dont les variétés sont très grandes, les aroïdées, dont quelques espèces atteignent un volume énorme, les orchidées, qui offrent de nombreux et magnifique spécimens, et les graminées qui constituent la végétation des savanes.

En ce qui concerne l'exploitation forestière intensive, il ne faut pas perdre de vue qu'elle ne peut être entreprise sur des bases solides et fructueuses qu'à l'aide de capitaux très importants qu'un riche industriel ou une puissante Société pourrait fournir; cela se comprend, vu l'absence de routes dans les régions favorables à l'exploitation et la nécessité d'en

nas, rose de Chine, gombo, ouadé-ouadé, arbre à pains, balourou, moucoucou, fromager, piagaba, palmiers, cocotier, lianes diverses, etc.

F) Plantes diverses : cacaoyer, caféier, tabac, canne à sucre ; plantes médicinales, telles que l'ipéca, bois piquant jaune, quassiamara.

(1) « Il y a dans la forêt, écrit M. Coudreau, op. cit., encore autre chose à utiliser que les bois rares et précieux réservés par la patiente économie des siècles à l'ébénisterie, à la construction navale, au charronnage, à la charpente et à tous usages civils. La forêt produit : elle produit tous les ans ou même plusieurs fois par an. On peut utiliser la forêt, sans la détruire.

Les produits de la forêt, produits spontanés, réguliers et certains, sont aussi riches que variés. Le grand bois donne en abondance au chercheur qui parcourt ses espaces des produits : 1° alimentaires (cacao sauvage), arrowoot), 2° oléagineux (l'aouara, toutes les graines de palmiers, la carapa, le ouabé, le caumoux) ; 3° médicinaux (salsepareille, copahu, ipéca) ; 4° résineux (caoutchouc et autres fleurs) ; 5° aromatiques (aloès, bois de rose arbre à essence et vanille) ; 6° tinctoriaux (indigo sauvage) ; 7° textiles (les palétriers pour la tannerie ; parmi les textiles, le maho, le balourou, l'arrouma, le moucoucou, la pite.)

Pour utiliser ces richesses, point n'est besoin d'une longue patience, d'un outillage compliqué, d'une dispendieuse installation.

Il n'y a qu'à se baisser et à en prendre : on peut ramasser le bien-être dans les forêts de la Guyane, comme on cueille des marguerites dans nos prairies.

Les produits forestiers sont donc innombrables ; ils présentent la variété la plus grande pouvant répondre à tous les besoins. »

créer, le personnel important qu'il faudrait faire venir d'Europe (mécaniciens, manœuvres, scieurs de long), les constructions, les machines, telles que scieries mécaniques, locomotives, chaudières, matériel, appointements, bateaux, etc., tout l'outillage en un mot nécessaire à une entreprise de cette envergure étant, en général, fort coûteux.

— Pour ce qui est des autres industries, il est certain que, si l'industrie du sucre peut être considérée comme à jamais ruinée dans la colonie, parce que la fabrication du sucre implique un outillage et un train d'exploitation qui ne sont plus en rapport ni avec les ressources pécuniaires dont disposent actuellement les rares planteurs de ce pays, ni avec la situation économique générale de la colonie, il n'en est pas de même de celle du tafia et du rhum.

Indépendamment des alcools de mélasses, on fabrique à Cayenne des eaux-de-vie de fruits et des alcools amers ou aromatisés, on y prépare aussi des confitures et des conserves de fruits, tous genres de commerces susceptibles de prendre une certaine extension.

Il existe également dans la Colonie des usines distillant le bois de rose pour en extraire l'essence de bois de rose, industrie très rémunératrice, ainsi que plusieurs établissements affectés à la fabrication de briques moulées, produits qui sont généralement de bonne qualité et font une concurrence avantageuse aux briques provenant de l'importation.

L'industrie des huiles et des savons et celle des parfums et essences seraient rémunératrices ; mais elles exigent un capital assez élevé qui atteindrait au moins de trente à quarante mille francs ; les plantes oléagineuses sont en effet des plus abondantes à la Guyane (l'arachide, l'aouara, le comou, le coco, le ricin, le maripa, le palmiste, le pois coolie, etc.) Au nombre des parfums et essences, se trouvent le vétiver, le gaïac, l'encens, l'essence de rose, les jasmins, etc.

Un certain nombre d'autres industries seraient susceptibles d'être entreprises avec avantage en Guyane, indépendamment de celles méritant de prendre une extension très grande, qui serait également rémunératrice : comme on trouve dans les sédiments géologiques toutes les variétés de dépôts argileux, depuis les argiles ferrugineuses (ocres jaunes et ocres rouges) jusqu'aux argiles réfractaires ou terres de pipe, dont le Kaolin, qui se trouve un peu partout dans la colonie, surtout dans les prairies de Montsinéry est la variété la plus grande, toutes les industries dont ces dépôts constituent les matières premières pourraient être assurées d'un avenir certain, telles que celles des poteries, faïences, porcelaines, pipes, art statuaire, fabrication de tuyaux de drainage, carafes en terre dont on s'approvisionne aux Antilles et chez les Indiens, etc., le transport au loin étant coûteux à cause de la fragilité de ces objets ; d'autre part, des fours pourraient être construits pour la fabrication de la chaux à extraire des coquillages qui pullulent sur la plage ; de plus,

les terrains ferrugineux de la Guyane, qui sont des plus étendus, offriraient à l'industrie des hauts fourneaux une très grande quantité de minerais riches.

Les textiles sont très abondants à la Guyane. En première ligne, se placent toutes les variétés de *coton**, puis les *aloès*, la *ramie*, le *pite*, les *caratas*, l'*onona*, le *moucou-moucou*, l'*abaque*, le *fromager**, etc.

Mais c'est sans conteste l'industrie aurifère qui, en Guyane, accapare presque totalement l'activité et les ressources en main-d'œuvre et en capitaux, les productions du sol étant depuis longtemps abandonnées et ne suffisant même plus à la propre alimentation du pays ; tous les efforts convergent vers la recherche du métal précieux : l'or.

L'étude de cette industrie fera, à cause de son importance capitale, l'objet de la deuxième section.

L'or n'est pas d'ailleurs la seule matière précieuse que renferme le sol de la Guyane, ainsi qu'il ressort des analyses faites, dès 1856, par M. Rivot, à l'École des Mines. Parmi les métaux, l'argent, le cuivre, le plomb, le fer, l'étain et le mercure, existent dans la colonie.

L'argent accompagne l'or presque partout en Guyane ; il en est de même du platine dont la présence a été reconnue sur beaucoup de points. Le fer existe pour ainsi dire dans toutes les parties de la Guyane. Le plomb et le cuivre sont signalés par les explorateurs et par les chercheurs d'or. Le mercure, sous forme de cinabre ou sulfure de mercure, a été reconnu sur divers points, notamment dans le bassin de la rivière du Tour de l'Île de Cayenne.

— Le champ d'exploitation est ainsi très vaste et très varié. Il faut pour l'étendre, le rendre productif, de grands capitaux, des bras, des moyens d'accès facile et une volonté énergique. La Guyane, trop peu connue, mal appréciée et partant trop délaissée, devrait donc occuper, parmi les colonies européennes, la place prépondérante à laquelle elle peut certainement prétendre en raison de sa vaste étendue, de ses innombrables richesses naturelles, des productions du sol et du sous-sol.

— Au nombre des autres richesses minérales de la Guyane, il convient de signaler différentes sortes de pierres précieuses qui ont été trouvées en grand nombre par les divers explorateurs, depuis Le Blond jusqu'à Crevaux. De nombreux échantillons de grenats, de topazes, de calcédoines, de jades, d'améthystes, ont été rapportés de Guyane. Le manganèse, sous forme de peroxyde, a été signalé par Le Blond, sur les bords de plusieurs rivières, notamment sur celle de Sinnamary. Quant au diamant, il y a de grandes présomptions de croire qu'il y existe, d'après les données de savants qui ont exploré la Guyane, en se basant sur la composition des sables aurifères de la colonie.

Bien que le chevalier Le Blond n'ait pas reconnu la présence de l'or en Guyane, ce qui paraît étonnant, puisqu'il avait certainement

procédé au lavage du sable de certaines rivières notoirement aurifères, comme celles de Sinnamary, de Couriège et de la Mana, cet explorateur et écrivain en renom signalait déjà dans ses ouvrages « la présence du rubis, du zircon, de l'améthyste, du grenat, du titane ferrugineux, de la manakanite (?) et autres substances minérales qui se trouvent dans le sable des rivières. »

Aussi, en présence de telles richesses, la Guyane française ne doit pas, elle ne peut pas rester indéfiniment une simple colonie d'exploitation. « Son avenir est plus brillant, ses aspirations plus larges, ainsi que l'a écrit très judicieusement l'honorable M. Bassières, que nous nous plaisons à citer souvent ; elle est destinée, à n'en pas douter, à devenir une grande et florissante colonie agricole et de peuplement, et cela, le jour où la France le voudra bien ; car on peut dire qu'aucun autre colonie, aucune autre contrée du globe ne présente à un plus haut degré les conditions naturelles nécessaires à une grande et riche production agricole. »

Comment ce résultat peut-il se réaliser ? C'est sans conteste par la colonisation, par l'immigration libre que l'on devrait favoriser, par la grande culture qui est seule capable, grâce à l'emploi des moyens mécaniques, de s'affranchir en partie des difficultés et des frais de la main-d'œuvre ; car elle seule peut disposer des ressources pécuniaires indispensables à la mise en train et à l'entretien, dans les conditions voulues et nécessaires, d'une exploitation de denrées coloniales.

Les méthodes rationnelles de culture qui sont en même temps les plus économiques et des plus favorables à la qualité des produits sont seules susceptibles d'atteindre un résultat avantageux par une production intensive qui doit être d'autant plus recherchée que la main-d'œuvre est coûteuse et difficile à se procurer.

Il ne faut pas oublier aussi que la direction de l'exploitation joue également un grand rôle dans la question et qu'elle doit être confiée à des hommes spéciaux, des Européens, des Français surtout comme colons-directeurs, réunissant de solides qualités morales, intellectuelles et pratiques, et ayant une grande force de volonté, d'énergie et de persévérance, toutes qualités indispensables à la réussite des entreprises en Guyane. Il faut se rappeler que la cause principale de la stérilité relative de notre production coloniale réside dans l'origine même des gérants d'exploitations rurales qui, au lieu d'être pris parmi des cultivateurs de profession, sont le plus souvent recrutés parmi d'anciens marins ou militaires, d'anciens commerçants ou entrepreneurs ! Aussi n'est-il pas étonnant que, dans l'état actuel des choses, aucune des exploitations rurales de nos colonies ne produise pas plus du cinquième ou du quart de ce qu'elle pourrait, de ce qu'elle devrait raisonnablement produire.

III

Mouvement et régime commercial. — Importation et exportation. —

Il résulte des statistiques commerciales officielles que, depuis un demi-siècle, le mouvement commercial de la Guyane n'a pas cessé de suivre une marche ascendante. Or, chacun se rend compte que l'un des moyens les plus efficaces pour apprécier la puissance de production d'un pays, c'est de consulter la statistique de son commerce extérieur ; ce qui permet ainsi d'évaluer l'excédent de la production sur la consommation, l'un des signes certains de sa richesse économique. Le progrès du commerce extérieur dénonce les progrès économiques accomplis.

Les chiffres donnés par le tableau suivant sont éloquentes par eux-mêmes :

ANNÉES	IMPORTATION	EXPORTATION	COMMERCE TOTAL
1836	2.083.052	3.322.429	5.330.481
1840	3.630.266	2.894.534	6.524.800
1844	2.891.706	1.821.610	4.713.316
1848	2.253.205	1.443.515	3.396.720
1885	7.774.132	4.831.664	12.605.796
1889	8.950.485	4.271.934	13.222.419
1893	8.193.605	5.186.601	13.379.206
1897	9.427.279	7.232.314	16.689.593
1899	12.099.731	6.844.076	18.943.807
1900	9.162.044	6.583.513	16.345.557
1901	12.224.340	8.775.638	20.999.978
1902	10.963.795	12.133.329	23.097.124

En comparant les chiffres respectifs qui ressortent de ce tableau, on voit que, depuis une cinquantaine d'années, le mouvement d'importation a quintuplé, alors que le mouvement d'exportation a quadruplé. Enfin, le mouvement du commerce total a presque doublé depuis 1881.

En faisant le dénombrement des pays d'origine d'importations, on constate que les relations de la Colonie avec la Métropole tendent de plus en plus à s'accroître, au détriment des relations avec les pays étrangers ; c'est ainsi que, si le chiffre des importations provenant d'origine étrangère, s'élevant à peu près au quart, est resté à peu près stationnaire, par contre, les importations de France ont passé de 8 à 12 millions.

De même que les importations proviennent pour la plus grosse part de la Métropole, de même les exportations se dirigent exclusivement vers la France.

Parmi les principaux articles importés de France, il convient de citer : les conserves alimentaires, viandes en boîtes, fromages, beurre

salé, saindoux, morue, le sucre raffiné, l'huile d'olive, les légumes frais et secs, la farine de froment, les vins et spiritueux, les tissus, vêtements, cuirs et chaussures, la bijouterie, la bimbeloterie, la parfumerie, les tabacs, les machines, les modes et industries parisiennes, et, en général, tous les produits, sauf les phosphates et les peaux de bœufs.

Les principaux articles importés de l'étranger, et principalement des Etats-Unis d'Amérique, sont : les animaux vivants (chevaux, mulets et ânes, les bestiaux pour la boucherie, les conserves de viande salée (corned beef), les poissons salés ou fumés, les cigares, les mélaisses, le saindoux, le beurre salé, la farine de froment, l'eau-de-vie, les machines et ouvrages en métaux, les bois de construction, les pétroles, les allumettes, etc.

Quant aux principaux produits exportés de la Guyane, ils comprennent surtout : les phosphates minéraux, les peaux de bœufs, l'or en lingots ou en poudre, le cacao, le rocou, le bois d'ébénisterie, l'essence de rose, les plumes de parure, le caoutchouc (1).

En résumé, le commerce de la Guyane est relativement florissant. Si le chiffre du commerce total n'est pas fort élevé en valeur absolue et eu égard à l'étendue du pays, il l'est du moins relativement à sa population, si peu dense et si faible, bien plus qu'en aucune autre colonie qui ne présente presque nulle part les caractères d'une prospérité commerciale et d'une sécurité financière aussi grandes.

Quel est le régime commercial en vigueur dans la Guyane ?

La loi du 11 janvier 1892, portant application d'un nouveau régime douanier et soumettant au tarif métropolitain la plupart de nos colonies ayant été promulguée à la Guyane, les produits étrangers, importés dans cette Colonie, y sont maintenant soumis aux mêmes droits que s'ils

(1) Pour donner quelques chiffres, signalons que les denrées et produits du cru exportés ont été les suivants :

	1 ^o Pour la France ou les colonies	2 ^o Pour les pays étrangers
En 1889.	3.889.663 francs	124.963 francs
En 1893.	4.808.044 —	125.781 —
En 1897.	6.906.568 —	196.096 —
En 1899.	6.439.827 —	109.563 —
En 1901.	8.074.193 —	330.320 —
En 1902.	11.452.487 —	418.265 —

Voici les chiffres détaillés des principales denrées et marchandises du cru de la colonie exportées en 1902, tant en France qu'à l'étranger :

Produits et dépouilles d'animaux.	35.906 francs
Pêches.	3.798 —
Denrées coloniales de consommation.	4.303 —
Huiles et sucres végétaux.	138.942 —
Marbres, pierres, terres, combustibles minéraux	169.196 —
Métaux.	11.517.797 —

étaient importés de France ; mais certaines exceptions ou modifications ont été apportées à cette loi, en ce qui concerne la Guyane, en vertu des décrets des 29 novembre 1892, 3 avril 1894, 27 mars et 20 juin 1895.

En dehors des droits de douane, fixés par les tarifs promulgués par la loi susmentionnée, il est encore perçu au profit des communes et au prorata de leur population, sur les marchandises qui entrent dans la Colonie :

1° Des *droits d'octroi de mer* dont le tarif a été adopté par délibération du Conseil Général de la Guyane, en date du 19 juin 1897, avec l'indication des immunités et exemptions s'appliquant surtout aux armes et munitions de guerre, aux équipements militaires, aux approvisionnements destinés aux bâtiments de l'Etat, aux objets nécessaires pour les

Voici, d'autre part, le détail des principales denrées et marchandises importées en Guyane en 1902 :

DENRÉES ET MARCHANDISES

NATURE	1 ^o FRANÇAISES		2 ^o ÉTRANGÈRES	
	Venant de France et de ses Colonies		Venant de France et de ses Colonies	Venant de pays étrangers
	fr.		fr.	fr.
Animaux vivants.	1.985		»	944.586
Produits et dépouilles d'animaux.	370.041		13.086	485.468
Pêches.	245.044		»	63.298
Farineux alimentaires.	441.616		7.149	881.213
Fruits et graines.	9.333		»	5.393
Denrées coloniales de consommation.	650.717		44.410	104.582
Huiles et sucres végétaux.	401.587		»	52.493
Produits et déchets divers.	102.588		»	18.530
Boissons.	1.505.192		660	95.680
Marbres, pierres, combustibles minéraux, etc.	70.414		11.400	74.200
Métaux.	130.901		20.409	23.823
Compositions diverses.	243.405		»	9.694
Poteries.	36.218		»	814
Verres et cristaux.	48.944		»	1.175
Fils.	27.148		780	3.615
Tissus.	852.650		24.569	9.707
Papiers et ses applications.	113.700		»	280
Peaux et pelleteries ouvrées.	310.991		»	1.054
Ouvrages en métaux.	2.124.652		1.916	25.886
Armes, poudres et munitions.	90.933		»	425
Instruments de musique.	7.308		616	»
Ouvrages en matières diverses.	201.851		12.812	118.612
Meubles.	55.952		3.495	3.290

Ce tableau succinct, rigoureusement exact, résume la question d'origine et de nature des importations principales.

services publics, et aux machines de toutes sortes servant à l'agriculture ou à l'industrie ;

2° Et des *droits et taxes de consommation*, dont le tarif a été fixé par délibération du Conseil Général en date du 19 juin 1897, les immunités et exemptions étant à peu près les mêmes que celles dont nous venons de parler succinctement.

Les droits d'octroi de mer sont perçus au profit des communes et répartis entre elles suivant leur population, tandis que les droits et taxes de consommation sont perçus au profit du service local.

Des taxes spéciales de pilotage, d'aiguade, de tonnage, d'accostage, frappent les navires à leur entrée dans les ports de la Guyane, les seuls ports ouverts de la colonie étant Cayenne et Saint-Laurent-du-Maroni.

Nourriture et conditions de l'existence

Les conditions de l'existence sont en général rendues assez difficiles en Guyane, il ne faut pas se le dissimuler, par suite de la cherté relative d'un certain nombre de vivres, les découvertes de gisements d'or dans les régions de l'Awa et du Carsewène ayant apporté, par l'immigration importante d'une nuée de chercheurs, accourus de toutes les contrées de l'Amérique, une augmentation du prix des denrées alimentaires, dont les habitants se ressentent encore dans une certaine proportion.

Si les prix de la viande de bœuf du pays, ainsi que celle du bétail, provenant de la région comprise entre les rives de l'Orénoque et de l'Amazone, puis du Vénézuéla et de Puerto-Rico, et la viande salée sont assez élevés, si le lait, qui est très rare, et très cher, par contre, la volaille qu'on élève, les gibiers qui pullulent et les poissons qui abondent se vendent bon marché.

Le gibier se trouve non seulement en grande quantité, mais en grande variété, dans la Guyane. C'est d'abord dans le gibier à poil : le *maïpour*, ou *tapir*, gros comme un âne, dont la chair est bonne et très nutritive ; puis la *biche*, le *kariacou*, sorte de chevreuil à chair blanche et délicate, l'*agouti*, qui est le lièvre d'Amérique, l'*acouchi*, le *pack*, le meilleur de tous, le *tatou*, à chair blanche et délicate, le *patira* ou porc sauvage genre sanglier, l'*iguame*, dont la chair ressemble assez à celle du poulet et dont les œufs, de la grosseur de ceux d'une poule, sont appréciés des gourmets.

Quant au gibier à plumes, il est aussi très abondant : on trouve des *perdrix*, *sarcelles*, *bécasses*, *bécassines*, *pintades*, *agamis*, *hoccos* (dindons sauvages avec chair très blanche), *canards sauvages*, de grosseur énorme, de nombreuses espèces de *ramiers*, des *tourterelles*, des milliers de *perroquets* et de *perruches*, des *aras*, des *toucans* ; sur les bords du littoral, d'immenses bandes d'*alouettes* et de *flamants* d'un rouge écarlate se rencontrent en grande quantité.

En ce qui concerne les poissons de mer, des lacs, des rivières, ils sont extraordinairement variés et nombreux. Les plus gros sont le *la-mentin*, veau de mer, et le *piracoco*, dont la chair ressemble à celle du bœuf ; on rencontre ce dernier poisson, surtout dans les grands lacs salés avoisinant le Para. Il serait facile, au moyen de salaisons, de faire le commerce d'exportation avec nos colonies des Antilles.

Les poissons de table qui approvisionnent le marché de Cayenne sont : le *mulet*, la *raie*, la *loubine*, l'*aïmara*, l'*acoupa*, les *machoirans* jaunes et blancs, tous d'une belle grosseur et d'une chair ferme et délicate préférable à celle du brochet, étant presque tous sans petites arêtes. Les *crabes* et *chancrés* abondent dans la mer et dans les criques ; le *homard* et la *langouste* se trouvent aux environs de Kourou et des îles du Salut ; la *tortue de mer* abonde dans certains parages ; la chair en est exquise et les œufs sont particulièrement délicats au goût ; parfois, on en rencontre qui pèsent jusqu'à 50 et 60 kilogrammes. On trouve aussi une sorte de *crevette*, plus longue et plus forte que la crevette de nos côtes françaises.

En ce qui concerne les légumes, si les pommes de terre, à cause de la richesse du sol, ne poussent pas et viennent de l'extérieur, les haricots, les pois, l'aubergine réussissent bien ; la patate, le riz, le chou caraïbe, toutes les variétés de salades sont acclimatées, toutes les cultures maraîchères sont facilement exploitables.

Toutes les denrées qui sont productions indigènes se vendent sur le marché de Cayenne à bon compte (cacao, café, vanille, thé, tabac, épices, plantes tinctoriales et médicinales, graines oléagineuses) ; il en est de même de la volaille de basse-cour (poules, canards, oies, dindes, hocco, marailles, agamis, tous oiseaux d'une domestication facile), ainsi que des fruits qui sont très variés (l'ananas, la mangue, de la grosseur d'un petit melon, la goave, l'igname, la sapotille, fruit rappelant la pêche, l'avocat, fruit à la chair fondante rappelant à la fois le sorbet et l'amande verte, le citron, l'orange, la grenade, la figue, etc.)

Le choix de l'alimentation est, comme on le voit, très vaste, surtout comme gibier, poisson et fruits ; on trouve en outre chez les commerçants de Cayenne les meilleures conserves de France, parmi les marques les plus réputées.

Quant aux boissons consommées le plus ordinairement, ce sont le vin, le tafia, le rhum, le vermouth, l'absinthe, le guignolet et le genièvre, dont les commerçants de Cayenne sont bien pourvus, ayant des vins ordinaires de France, des vins fins en caisse et les liqueurs des meilleures maisons de la Métropole.

— Il nous semble utile, pour terminer ce chapitre, de fournir les renseignements pratiques suivants dont nous avons puisé les éléments dans une note assez récente fournie par M. le Président de la Chambre de

Commerce de Cayenne, en réponse à un questionnaire de l'*Office Colonial*, sis à Paris, au Palais-Royal, galerie d'Orléans, ces documents pouvant intéresser tout particulièrement les employés de commerce de France, susceptibles de se rendre dans la Colonie.

Les maisons de commerce importantes de la place de Cayenne sont au nombre de 45 se divisant ainsi : 13 de comestibles, 19 de tissus et mercerie, 11 de commerces mixtes et 2 de librairies.

En dehors des maisons mixtes et de celles des tissus et mercerie, qui occupent des employés des deux sexes, les maisons de commerce ne cherchent que des employés du sexe masculin, tous majeurs, à appointements fixes qui, tout en étant moins élevés quelquefois que ceux du tant pour cent sur les bénéfices, ne les exposent, du moins, à aucun aléa.

Les maisons de Cayenne, qui sont en général spacieuses et bien aérées, se louent de 150 à 500 francs par mois, suivant leur importance et leur situation, à des locataires principaux qui les fractionnent soit en logements d'une pièce se louant de 40 à 50 francs par mois, soit en logements de plusieurs pièces se louant de 100 à 200 francs.

Le prix moyen d'une pension mensuelle à Cayenne est de 100 francs, les prix courants varient de 70 à 150 francs.

Pour vivre convenablement et s'entretenir proprement, un employé célibataire adulte a besoin d'une allocation mensuelle minima de 250 francs ; au-dessous de ce chiffre, l'existence est assez difficile.

Les comptables gagnent de 3.600 à 5.000 par an ; les autres employés sont rétribués selon l'âge, les aptitudes et les services rendus, sur le pied de 1.800 à 3.000 ; mais il ne faut pas perdre de vue, en considérant ces chiffres qui peuvent paraître relativement élevés, que la vie matérielle est sensiblement plus chère à Cayenne qu'en France.

On peut dire que la classe moyenne est le milieu social où se recrute le plus fort contingent d'employés qui sont presque tous célibataires ; mais comme, jusqu'à l'heure actuelle, la plupart des maisons de commerce de la Guyane n'offrent aucun avenir avantageux à leurs employés, il n'y a pour ainsi dire pas de carrière commerciale proprement dite. Cette situation tient à ce que ce pays, faute d'une population suffisante, manque jusqu'à présent de tous les avantages spéciaux qui sont de nature à retenir l'employé et à le fixer à demeure ; cela est si vrai que l'employé ne considère dès lors la colonie que comme un lieu de passage qu'il a pour but de quitter hâtivement, après y avoir fait fortune, si possible, en spéculant sur la grande puissance locale : l'industrie aurifère ! Il y a là un danger que nous tenons à signaler et qui peut être évité facilement par les commerçants cayennais, dont le souci devrait être de s'attacher longtemps leurs employés et de les intéresser dans une part quelconque de leurs bénéfices, en dehors des appointements fixes nécessaires.

pour les besoins journaliers : c'est là une tendance heureuse à laquelle nous amènent nos mœurs actuelles ; il est à souhaiter qu'elle s'accroisse et se généralise aussi bien en France que dans nos colonies.

Nous avons dû, on le comprend, nous borner à esquisser des considérations générales; en dehors des notes annexes que nous publions plus loin, des ouvrages spéciaux traitent longuement des questions économiques, générales ou spéciales, et notamment des différentes essences d'arbres peuplant les forêts guyanaises (1); nous signalerons dans les notes bibliographiques les ouvrages des auteurs auxquels nos lecteurs pourront se référer pour toutes ces questions qui présentent le plus haut intérêt.

(1) Un fait spécial aux arbres gigantesques de la forêt vierge des régions de l'Amérique intertropicale, c'est que la base de leurs troncs est élargie par des contreforts végétaux, appelés *Arcabas* ; les racines, en effet, au lieu de s'enfoncer brusquement dans le sol, serpentent au loin et viennent s'accoler au tronc avec lequel elles font corps, en produisant des saillies que l'on peut comparer aux contreforts de nos cathédrales. Ces arcabas dont l'épaisseur moyenne ne dépasse pas dix centimètres, sont souvent bien planes, sans aspérités et couvertes de la même écorce que l'arbre entier. Il en est qui s'écartent au ras du sol de deux et trois mètres du tronc et remontent jusqu'à cinq et six mètres, de manière à se confondre avec le tronc de l'autre en formant comme l'hypoténuse d'un triangle rectangle. Il n'est pas rare de voir un arbre géant porter trois, quatre ou cinq arcabas qui s'irradient autour de lui et le soutiennent.

NOTES ANNEXES DE LA PREMIERE SECTION

Objet : I. — *Des concessions de terres et des divers systèmes de culture.*
— II. *Des principales plantations, dites « de première nécessité ».* —
III. *De quelques grandes cultures forestières.* — IV. *De grandes cultures agricoles et industrielles.* — V. *Des plantes textiles.*

̄

§ I. Concessions de terres

Comment les terres domaniales peuvent-elles être concédées dans la Guyane ?

C'est le décret du 15 novembre 1898 qui régit la matière et qui détermine les règles suivant lesquelles les concessions de terres peuvent être accordées aux particuliers et aux Sociétés diverses.

Les terres domaniales sont aliénées par voie d'adjudication publique, sans que les lots puissent dépasser 1.000 hectares. Le Gouverneur fixe la mise à prix ; si elle n'est pas atteinte, les terrains peuvent être concédés de gré à gré.

Le Gouverneur a tous pouvoirs nécessaires pour accorder des concessions gratuites de biens ruraux dont l'étendue n'excède pas 25 hectares. Il lui est loisible d'y ajouter à titre onéreux, soit par vente, soit par location avec promesse de vente, une superficie qui, ajoutée à la concession gratuite, ne peut englober plus de 100 hectares.

Des concessions domaniales pouvant dépasser 1.000 hectares peuvent être faites, mais seulement après avis du Conseil Général, aux Sociétés et Compagnies ou aux particuliers qui se chargeraient d'exécuter les travaux d'intérêt colonial ; mais elles doivent, pour devenir définitives, recevoir l'approbation administrative de la Métropole, par décret rendu dans la forme des règlements d'administration publique.

§ 2. Systèmes de culture

Voici l'appréciation personnelle de M. Bassières, op. cit., au sujet des systèmes de culture convenant à la Guyane ; nous ne saurions mieux dire que cet écrivain distingué et érudit, fort au courant des choses de la Guyane dont il est originaire :

« Au point de vue particulier de l'agriculture américaine, on admet deux systèmes bien tranchés : le *système granifère* et le *système tropical*.

Le premier comprend les procédés de culture suivis dans les régions du continent nord américain, où les conditions climatériques se rapprochent de celles des pays froids ou tempérés de l'Europe, et dont la température moyenne annuelle est comprise entre 8 et 16°. C'est le système des cultures européennes (céréales, fourrages, etc.)

Le second système, particulier aux régions dont la température moyenne varie entre 19 et 30°, est celui suivi dans les pays du centre américain, les Antilles, les Guyanes et le Brésil septentrional où domine la culture des *plantes coloniales* proprement dites.

Les pays où règne ce dernier système de culture présentent trois aspects différents, suivant qu'on s'y trouve en présence de cultures exclusivement *alimentaires*, ou exclusivement *industrielles*, ou en présence d'exploitations *mixtes*, où les deux espèces de cultures sont réunies.

D'une manière générale on peut dire que, lorsqu'on ne considère que des exploitations isolées, il est toujours à désirer qu'elles soient de ce dernier type, et qu'il soit réservé aux cultures vivrières, une place proportionnelle à l'importance de l'exploitation. On ne peut guère concevoir, en

effet, dans nos colonies, un grand domaine agricole qui ne produirait pas les vivres nécessaires à l'alimentation de son personnel.

D'autre part, les cultures exclusivement alimentaires ne sauraient convenir qu'aux petites exploitations, à la *petite culture*, en raison de la nécessité de leur développement dans le voisinage plus ou moins immédiat des centres habités.

De plus, jusqu'à ce jour, ces cultures ne semblent pas promises, faute de débouchés, à un assez grand avenir, pour faire l'objet d'exploitations d'une certaine importance.

Quant aux cultures industrielles ou commerciales, elles doivent constituer au contraire la portion la plus importante et comme la base même de notre production locale, et à ce titre elles demandent un développement considérable que la *grande culture* seule peut momentanément du moins permettre de réaliser. Elle seule est capable, par l'emploi des moyens mécaniques, de s'affranchir, dans une certaine mesure, des difficultés et des frais de main-d'œuvre ; elle seule put disposer des ressources pécuniaires nécessaires à la mise en train et à l'entretien dans les conditions voulues d'une exploitation de denrées coloniales.

On sait en effet que l'agriculture, comme toute industrie, exige des capitaux proportionnés à l'envergure de ses opérations. Or, les circonstances économiques particulières à la Guyane, d'une part, et d'autre part les conditions techniques communes à tous les pays de cultures tropicales sont telles que les entreprises agricoles demandent, pour fournir des résultats sérieux, à être établies sur des bases quelque peu larges et solides. Les difficultés résultent, dans la colonie, de la pénurie de la main d'œuvre, de l'insuffisance des voies de communication, et sont de nature à déterminer des frais généraux que seules les grandes exploitations sont en mesure de supporter...

La petite culture ne nous semble donc pas présenter à la Guyane, en l'état actuel des choses, des garanties suffisantes de prospérité. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que c'est elle qui tout naturellement et par le renouvellement progressif des terres, étant une conséquence voulue de notre législation civile, devra prédominer le jour où la population aura tellement augmenté qu'il sera devenu nécessaire d'accroître le rendement par hectare ; car, si la petite culture produit moins de bénéfices nets que la grande, par suite de ses frais proportionnellement plus élevés, elle jouit, en revanche, de la faculté de donner un produit bien plus considérable.

— Dans tous les cas, un écueil est à éviter, dans les grandes comme dans les petites exploitations : c'est la *spécialisation des cultures*.

On sait, en effet, qu'aucune denrée ne peut être considérée comme ayant un cours commercial absolument constant et invariable. Or, il suffit d'une variation, souvent peu considérable, dans ces cours, pour compromettre l'économie d'une culture.

D'autre part, quelques-unes des plantes coloniales sont sujettes à des maladies graves qui, dans l'état rudimentaire de nos moyens de défense, pourraient, en peu de temps, ruiner une plantation même importante.

Il est donc de toute prudence, dans les colonies en général, que *chaque exploitation cultive en même temps deux ou trois espèces différentes.* »

Voilà, n'est-il pas vrai, de judicieuses observations et de sages conseils qu'il nous a semblé important de faire connaître, dans le but bien compris de l'œuvre de la colonisation non seulement en Guyane, mais encore dans toutes les colonies des régions tropicales principalement.

En résumé, il faut se garder de se cantonner dans la monoculture.

Comme dans tous pays l'agriculture présente toujours quelque danger, les colons prudents et avisés doivent se garantir et s'assurer, dans la mesure du possible, contre toute espèce de risque, si rare que puisse être

l'aléa d'un échec quelconque, même temporaire. C'est ainsi que nos maîtres en science agricole coloniale, les Dybowski, Heckel, Jumelle, Lecomte et autres conseillent d'ajouter au fonds de l'entreprise principale, si c'est celle du cacaoyer par exemple, des cultures annexes, comme celles du café, du vanillier, du bananier, des lianes de caoutchouc et autres qui s'allient parfaitement avec la culture du cacaoyer.

Ajoutons que la seule petite culture possible avec de minimes capitaux est la culture vivrière.

III

Des principales plantations, dites de première nécessité : manioc, igname, patate, maïs, arbre à pain, etc.

Le *manioc* constitue le pain du pays dans toutes les régions de la Guyane. Les racines tuberculeuses des différentes variétés de manioc produisent une farine qui, indépendamment de ses usages alimentaires, a de nombreuses applications dans l'industrie. Les tubercules renferment en moyenne 9 % de déchets (écorce, fibres ligneuses, etc.), 48 % de fécule, et 30 % d'eau de végétation.

La *pulpe* rapée, lavée, pressée, puis séchée, sert à fabriquer le *couac* et la *cassave*, qui forment le fond de l'alimentation des indigènes, métis ou noirs.

Le *manioc* pousse très facilement ; il se multiplie par boutures, car la reproduction par graines ne donnerait que des produits abâtardis. Sa culture est simple ; mais elle épuise beaucoup le sol ; sa récolte est facile et sûre.

Le manioc est récolté après un laps de quinze à vingt mois de plantation. Un hectare de terre fournit de 20 à 30.000 kilogrammes de tubercules, donnant environ 5.000 kilogrammes de fécule s'extrayant des eaux de lavage et de la pulpe, plus 2.000 kilogr. de couac inférieur, ou bien 12.000 kilogr. de cassaves et 2.000 kilogr. de fécule. La fécule du manioc est en quelque sorte un produit secondaire de la fabrication, celle-ci est jaunâtre, assez douce au toucher, bien que légèrement granuleuse et fade au goût ; elle donne l'*amidon de manioc* du commerce et sert dans le pays à préparer le *cispa*, sorte de galette sucrée, le *tapioca*, et la *moussache*, produit similaire à la poudre de riz (la proportion en tapioca est d'environ 10 % de son poids). Les déchets et les résidus de l'utilisation de la pulpe sont susceptibles d'être employés à fabriquer de l'alcool. Les tubercules entiers ont donné une moyenne de 10 % de leur poids en alcool pur, soit 20 % approximativement d'alcool à 45 degrés.

L'*igname* de Chine, dont les variétés sont très nombreuses, fournit des produits magnifiques ; cette plante rapporte au bout de 10 mois de culture ; le poids moyen d'une racine est de 5 kilos ; il en est dont les tubercules sont énormes. Le rendement par hectare est évalué de 12 à 15.000 kil. de tubercules, selon les espèces, donnant 2.400 à 2.700 kilogr. de fécule. Au bout de deux ans de culture, la récolte est fort belle. L'espèce cultivée à la Guyane (la *discorea alta*) est celle qui renferme la plus grande quantité de fécule. La fécule de l'igname est excellente.

Une racine supérieure à l'igname proprement dit et produisant au bout de deux ans est le *chou caraïbe*.

La *patate douce* qui rapporte en Guyane en l'espace de trois mois fournit de deux à trois récoltes annuelles. Toutes les espèces acclimatées en Guyane, telles que variété rouge de Malaga, variété blanche de Maurice, réussissent à souhait et constituent une ressource précieuse. Chaque pied de tubercule, d'un poids moyen de 2 à 300 grammes, donne environ 15 % de fécule ou 10 % d'alcool. Chaque récolte produit par hectare 15.000 kilogrammes de tubercules.

Les diverses variétés sont plus ou moins riches en matière sucrée et en fécule ; la variété rouge serait la plus riche. La fécule qu'on tire des

tubercules est excellente ; elle est blanche, fine et douce et peut servir à beaucoup d'usages domestiques.

Quant aux liges vertes de la patate, elles fournissent un fourrage de très bonne qualité.

Le maïs, dont les grains renferment une moyenne de 70 % de farine, (proportion très variable selon les espèces et les pays) 12 à 15 % de matières azotées, 9 à 10 % de matières grasses et 0.05 % de dextrine et de sucre, et donnent par fermentation une liqueur d'alcool appelée *chicha*, peut produire trois récoltes par an, soit 80 hectolitres de grains et 5.000 kilogrammes de paille par hectare et par année. A Cayenne, on s'en sert pour l'élevage de la volaille : on emploie les feuilles sèches enveloppant les épis au rembourrage des paillasses.

La farine de maïs, qui est légèrement jaunâtre et s'obtient par le broyage et le lavage des grains, donne, quand on la mélange à celle de froment, un pain nutritif, mais peu facilement digestif et se moisissant en peu de jours ; elle sert à la confection d'un grand nombre de mets et de desserts fort goûtés.

L'arbre à pain fournit trois récoltes par an. Il atteint 15 mètres de hauteur et 0 m. 30 à 0 m. 40 de diamètre, et rapporte de 20 à 30 kilos de bons fruits annuellement. Les fruits de cet arbre, qui est très commun dans la colonie, sont très globuleux et ont une chair blanche, fibreuse et jaunâtre à leur maturité ; ils pèsent de un à cinq kilos ; mais, bouillis comme l'igname ou grillés, ils ont un goût assez agréable. Ces fruits fort abondants sont très bons pour la nourriture de porcs ; ils ne renferment que 17 % de farine ; comme le gluten fait complètement défaut, ils ne peuvent pas servir facilement à la panification. La farine en est blanche et douce au toucher. Le suc qui découle des incisions de l'arbre forme une glu que l'on dissout dans l'essence de térébenthine pour en obtenir un vernis hydrofuge qui, appliqué à chaud sur les étoffes, les rend imperméables.

Les fleurs mâles donnent de l'amadou assez fin ; la deuxième écorce fournit les fibres durables ; le tronc est employé comme bois de construction ; la sève donne une glu fort recherchée. Comme l'hectare produit un rendement qu'on peut évaluer annuellement à 12.000 kilogrammes de fruits susceptibles de fournir 2.000 kilogr. de farine, on se rend compte de l'importance de cet arbre à pain dont les utilisations sont si diverses : rien n'est perdu. Si cet arbre ne donne pas une farine ayant tous les éléments pour assurer une bonne panification, il a été néanmoins bien dénommé, en ce sens que, par tous les emplois dont il est susceptible, il peut contribuer à augmenter les ressources les plus nécessaires à toute famille indigène.

IV

Des grandes cultures forestières : balata, gutta, caoutchouc

Du balata, de la gutta. — Le balata, qui donne un produit concurrent de la gutta-percha, abonde dans la Guyane Française. C'est un grand arbre dont l'écorce riche en laticifère laisse écouler un latex abondant. Par la coagulation, ce latex fournit une gutta connue commercialement sous le nom de balata et étant reconnue d'excellente qualité. La gomme de balata se présente dans le commerce sous forme de galettes, plaques ou blocs, d'une teinte gris rougeâtre ou brun rosé, avec alternance de veines claires et de veines sombres.

Il suffit de quelques années de plantations pour retirer déjà un certain bénéfice de la distillation des feuilles, avant d'obtenir de lucratifs résultats par la saignée des balatas, dont les prix de vente oscillent entre 3 et 8 francs le kilogramme, suivant la qualité.

Ce produit est appelé à remplacer la gutta dans la plupart de ses usages commerciaux et industriels...

La difficulté croissante et combien inquiétante, nous l'avons indiqué dans le texte, de l'approvisionnement du marché en gutta-percha, a heureusement déterminé un courant très marqué et fort compréhensif de l'industrie française vers l'exploitation de la gomme de balata, si abondante dans la colonie, quoique négligée jusqu'en l'année 1900 ; mais depuis cette époque les demandes de concessions ont été très nombreuses. Aussi, pour l'économie de son exploitation, un règlement a-t-il été adopté par le Conseil général de la Guyane et rendu exécutoire à dater du 1^{er} mars 1895, ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles l'administration pourrait faire droit à toute demande de concession.

Ce règlement spécial du 18 janvier 1895, modifié par celui du 31 décembre 1896 et toujours en vigueur, stipule que les concessions seront de 5.000 à 2.500 hectares ; que les permis d'exploitation seront accordés pour une période de quatre ans à dater du jour de la délivrance du permis et qu'ils pourront être renouvelés. La même réglementation est applicable à l'exploitation de gommes similaires extraites du poirier, du figuier, du mapa et de diverses autres essences de même famille.

Malheureusement une partie des balatas a été détruite ou abimée dans les forêts par des saignées faites à des époques de l'année qui étaient défavorables pour la récolte du latex que donne l'arbre de balata. Ce fut là une grosse faute ; aussi les concessions d'exploitations forestières qui sont demandées sont souvent accordées, le balata excepté.

La saignée du balata s'opère comme celle du caoutchouc.

Au nombre des affaires qui ont été, au cours de 1904, soumises à l'examen du Conseil général de la Guyane, se trouve l'étude de la question d'établissement d'une redevance sur les exploitations de bois.

La gomme du balata n'est pas mercerialisée à Cayenne ; mais elle a été cotée au Havre de 3 à 5 francs le kilogramme suivant les qualités.

La plantation et l'exploitation intensive du balata fourniront à ceux qui s'y adonneront de riches rémunérations de leurs capitaux, ce végétal donnant un excellent bois de construction de qualité parfaite et une gomme résine très appréciée dans le commerce. Qu'on y songe ! Avis aux intéressés et surtout aux jeunes colons français !

Du caoutchouc. — L'arbre à caoutchouc ou caoutchoutier croît aussi bien dans les terrains situés au-dessous de la mer et des marées que dans la plaine et sur les montagnes. Si la plantation est bien soignée, bien entretenue, si elle est faite dans des conditions choisies de bonne exposition, l'arbre atteint un développement suffisant pour supporter une exploitation à l'âge de dix ans.

Nul n'ignore que la récolte du caoutchouc se fait par la saignée des arbres que l'on opère par le mode d'incisions pratiquées avec une lame tranchante dans le tronc entre l'écorce et l'intérieur de l'arbre à caoutchouc et qui laissent couler en lits successifs un suc laiteux, recueilli dans des vases où il se durcit ; quand il est à l'état de demi-fluide, on le pétrit autour de morceaux d'argile de formes variées.

Le caoutchoutier se rencontre en Guyane aux environs de Cayenne, à Macouria, à Kourou, à Roura, à l'Oyapock et à l'Approuague.

Une plantation de caoutchoutiers, de 3 à 4000 hectares de terre, à soixante arbres environ par hectare et avec un rendement moyen de cinq litres de lait, donnant trois kilogrammes de caoutchouc à l'hectare, demande un personnel assez nombreux ; elle exige donc, il ne faut pas se dissimuler cet inconvénient, un capital très important ; mais le colon peut et doit en même temps dans son intérêt, pour répartir ses frais généraux, s'adonner à d'autres cultures simultanément avec celle du caoutchoutier ; ce qui lui est toujours facile.

Le caoutchouc pourrait certainement être exploité d'une façon très lucrative en Guyane. Les avantages élastiques du caoutchouc, son utilisation dans le commerce, dans l'industrie, dans les arts, etc., sont trop connus

pour que nous nous y arrêtions plus longtemps, soit comme gomme élastique à l'état simple, soit comme caoutchouc durci ou vulcanisé.

Disons, pour terminer ce sujet, que d'immenses quantités de caoutchouc sont annuellement expédiées de Para (Brésil) dans tout l'univers, qu'originaire de l'Amérique du Sud il porte le nom de cachuchu dans la langue des Indiens, et que le caoutchouc est une substance élastique, insoluble dans l'alcool et dans l'eau, un peu plus soluble que l'éther, et se ramollissant dans l'éther. L'alcool le précipite de sa solution dans l'éther; il est assez soluble dans la térébenthine, le chloroforme, l'huile de naphte et davantage encore dans la caoutchine; sa distillation donne naissance à plusieurs carbures d'hydrogène.

V

Des grandes cultures agricoles et industrielles : tabac, canne à sucre, cacao, café, bananes.

Du tabac. — Le tabac, que les botanistes appellent *nicotiane* (d'où le nom de nicotine), est indigène à la Guyane.

Il donne dans la colonie de grandes feuilles souples, de belle couleur, aux côtes et aux nervures un peu trop accentuées peut-être, mais en tout cas au tissu fin, gommeux et assez résistant. L'hectare peut porter de 35 à 45.000 pieds, sans inconvénients; le produit est estimé à 3.000 kilogrammes environ de feuilles sèches et marchandes par hectare et par an.

Le tabac de Macouria a été estimé par la régie, dès l'année 1840, assimilable aux meilleures sortes de France. D'après une note de la manufacture des tabacs remontant à l'Exposition universelle de 1867, les feuilles du tabac guyanais seraient propres à la fabrication du tabac scaferlati et à celle des cigares; c'est dire leur renommée! Malheureusement, cette culture, qui serait très rémunératrice, si elle était entreprise avec doigté dans la colonie, sur des terrains bien amendés et soigneusement préparés, bien exposés et abrités, est depuis de longues années abandonnée, comme le plus grand nombre des autres cultures. C'est ainsi que la Guyane seule consomme annuellement plus de 80.000 kilogrammes de tabac, provenant uniquement de l'importation.

De la canne à sucre. — La canne à sucre, qui parvient à la maturité, douze ou quinze mois après la plantation des boutures, et qui a été pendant longtemps considérée, souvent à tort, comme étant la culture coloniale par excellence, était prospère en Guyane vers 1830; depuis, elle a fortement décliné, et la surface plantée y est devenue très faible; cependant la canne à sucre de Cayenne, qui atteint deux, trois et même quatre mètres de hauteur, est riche en sucre; mais en raison du bas prix actuel du sucre et de la concurrence de la betterave et du sucre des Antilles, cette culture ne doit pas être encouragée en Guyane; toutefois, le colon pourrait adjoindre à ses cultures principales un hectare planté en cannes, qu'il pourrait transformer avec profit en sirop ou tafias, les tafias devant toujours trouver un placement bien plus facile et un écoulement mieux assuré que les médiocres sucres bruts que la terre guyanaise pourrait produire.

Du Cacaoyer. — On sait que le *cacaoyer* ou *cacaotier* est originaire de l'Amazone et de l'Orénoque; c'est donc un produit pour ainsi dire guyanais, qui ne peut d'ailleurs réussir que dans les contrées très chaudes et très humides, où la température moyenne est de 24° sans descendre au-dessous de 10° et où il tombe au minimum 1 m. 60 d'eau par an; un air très humide, de l'ombrage et une terre riche et meuble lui conviennent admirablement; l'altitude des plantations doit être faible, entre 250 et 300 mètres.

N'est-il donc absolument pas vrai de dire que la Guyane présente au plus haut point toutes ces conditions, tout aussi bien que certaines régions du Cambodge et du Congo?

La preuve certaine de cette assertion en est dans ce fait que la pro-

duction moyenne annuelle était de l'année 1832 à l'année 1836 de 40.327 kilogrammes de cacao marchand et de 1837 à 1841 de 44.087 kilogrammes ; puis la production a sensiblement diminué, au point que la surface plantée était en 1879 de 241 hectares avec une production de 21.260 kg et qu'en 1885 elle se trouvait être de 245 hectares avec une production de 21.260 kg. environ ; depuis 1880 d'ailleurs, on constate que la situation de la culture du cacao s'est améliorée, que de nouvelles plantations ont été créées et que d'anciennes ont été nettoyées et remises en état, après avoir été longtemps abandonnées. N'oublions pas d'ailleurs que la France à elle seule consomme annuellement plus de vingt millions de kilogrammes de cacao en provenance du Vénézuéla, du Brésil et des îles des Antilles.

C'est du Brésil que vraisemblablement le cacaoyer (*theobroma cacao*) dut à une époque fort ancienne être transplanté au Mexique, où il faisait déjà l'objet d'une importante culture lors de la découverte de ce pays en 1519 par Fernand Cortez ; depuis, il a été l'objet de cultures dans différents pays tropicaux et tout récemment au Congo.

De l'avis de nos éminents savants et praticiens, en matière de cultures exotiques, de l'opinion de nos maîtres en science agricole coloniale, MM. Dybowsky, Heckel, Lecomte, Jumelle, etc., la culture du cacaoyer est une entreprise agricole exotique qui présente le plus brillant avenir ; c'est une des plus riches, des plus productives et des plus utiles qu'on puisse faire en certaines colonies.

Deux raisons principales militent en faveur de cette opinion sûre : 1^o l'augmentation de plus en plus grande chaque année de la consommation du chocolat et des préparations diverses de cacao en France ; 2^o la production insuffisante, presque insignifiante jusqu'à l'aurore du 20^e siècle, de nos possessions d'outre-mer en cacao.

L'industrie chocolatière française en effet est tributaire de l'étranger pour les 9/10 du cacao qui lui est nécessaire pour ses besoins journaliers, le dernier 1/10 lui provenant surtout de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane.

Nous extrayons du journal *Le Moniteur des Colonies* les indications suivantes qui peuvent être utiles à ceux qui s'intéressent aux choses coloniales et spécialement à la culture du cacao :

« L'arbre qui atteint huit à dix mètres à l'état sauvage ne dépasse pas trois ou quatre, quand il est cultivé.

Le fruit vulgairement appelé *cabosse* est une baie un peu charnue, jaune ou rouge suivant les variétés, ovoïde, de douze à vingt centimètres de longueur sur six à dix de largeur, marquée de côtes longitudinales. A l'intérieur est une pulpe blanche ou jaunâtre qui est due à la transformation des cloisons de l'ovaire et qui englobe vingt à quarante graines constituant le cacao.

Le cacaoyer se plante de pépinières. Vers l'âge de deux ans on commence à le tailler. Les soins d'entretien se réduisent dans le sarclage et dans l'enlèvement des plantes parasites qui peuvent se développer sur les troncs. L'engrais n'est nécessaire que plusieurs années après la plantation.

On voit que la culture du cacaoyer n'est pas bien difficile et n'entraîne pas de trop grands frais. C'est pour cela que, vu la grande valeur de son fruit, on la considère avec raison comme l'une des plus riches — sinon la plus riche — de toutes celles qu'on peut faire dans nos possessions. On s'explique ainsi l'importance qui s'attache à cette branche de notre agriculture coloniale.

Mais si la culture du cacaoyer est relativement facile et peu coûteuse, il n'en est pas de même de sa plantation. Celle-ci exige une mise de fonds assez élevée qui s'augmente de l'intérêt du capital engagé jusqu'au moment de la pleine récolte ne se produisant pas avant la sixième année de plantation.

C'est pour cette raison que ce genre de culture, comme celle du café

d'ailleurs, ne peut être entrepris en grand que par des Sociétés puissantes ou par des particuliers disposant d'importants capitaux et pouvant se passer de revenus pendant plusieurs années. »

Ajoutons, pour compléter cette note qui nous a paru fort intéressante à signaler :

Que la première récolte des cacaoyères se fait après cinq années de végétation et qu'ensuite la plante donne deux récoltes par an pendant vingt cinq ans environ ;

Que c'est après la fermentation et le séchage que les graines des *cabosses* prennent le nom de *cacao* ;

Que le végétal est indigène à la Guyane, où il pousse très facilement et donne, s'ils sont bien préparés, des produits de qualité tout à fait supérieure ;

Que l'estimation de la production de chaque arbre est d'une moyenne annuelle de un à deux kilogrammes de cacao sec et marchand ;

Qu'une plantation faite à la distance de quatre mètres contient 625 arbres par hectare ; ce qui représente un produit annuel moyen de mille kilogrammes et ce que produit vaut à Cayenne 0 fr. 90 le kilogramme et sur les marchés français de 110 à 120 francs les 50 kilogr.

Qu'enfin les prix de culture et de préparation sont évalués approximativement au tiers de la production brute, soit à 500 francs environ par hectare ; ce qui en moyenne pourrait donner un bénéfice net de 1.000 francs. Superbe résultat, n'est-il pas vrai ? Que nos futurs colons riches ne négligent pas cette culture !

Du caféier. — Trois espèces de caféier sont indigènes à la Guyane : celle dite café guyanais est la plus connue ; le café moka, introduit depuis de longues années dans la colonie, a bien prospéré et a donné des produits supérieurs ; le café de Libéria a été acclimaté avec succès au jardin d'essai de Cayenne il y a quelques années seulement.

Le caféier, qui appartient à la famille des rubiacées, est un arbrisseau quequefois très haut, portant une fleur assez semblable au jasmin et un fruit rouge de la grosseur d'une cerise, renfermant dans une gaine des grains qui sont le café. C'est vers l'âge de cinq ans que le caféier est en plein rapport ; il reste productif pendant une vingtaine d'années, si la plantation est bien soignée, bien entretenue, puis il s'affaiblit ; les frais de culture et de préparation du caféier sont évalués approximativement au tiers du produit brut : 1.200 à 1.500 pieds peuvent être plantés par hectare ; chaque pied peut donner une moyenne de cinq cents grammes par année. Comme le café *en parche* vaut à Cayenne un franc cinquante centimes le kilogr., on voit que l'hectare peut fournir une moyenne de 1.125 fr. annuellement, ce qui représente un bénéfice net approximatif de 700 francs.

Ajoutons que le rendement du café en parche, c'est-à-dire avec sa gaine, est de 10 à 15 pour cent du poids des cerises pour les gros grains, tels ceux de Libéria, et de 25 à 30 % pour les petits grains, tels ceux de Moka et de Guyane.

Du bananier. — Le bananier, qui fait partie de la famille des Musacées, est une plante que l'on arrive à cultiver de nos jours dans tous les pays chauds.

Si les bananeries de l'Amérique et de l'Afrique fournissent depuis plusieurs années surtout au commerce européen des quantités considérables de bananes, celles de la Guyane ne livrent pas jusqu'à présent de fruits à l'exportation ; elles sont consommées sur place ; mais elles pourraient, si elles faisaient l'objet de grandes exploitations, être exportées en grande quantité et être une grande source de revenus pour le producteur. Depuis quelques années, la consommation de bananes en France ne fait que s'accroître dans des conditions très appréciables, le fruit étant savoureux, rafraîchissant, tout en ayant un goût exotique, mais peut-être un peu fade.

Ce sont les femelles énormes de ces grandes herbes vivaces, en s'engageant les unes sur les autres, qui constituent la tige de la plante dont la hauteur variable peut atteindre de 6 à 20 pieds. La tige s'élève du milieu de ces feuilles et porte une grosse grappe de fleurs d'abord, de bananes ensuite. Quand la fructification est terminée, la tige meurt, tombe, et se trouve remplacée par d'autres tiges qui se forment au collet de la racine.

Il existe beaucoup de variétés de bananiers, différant les uns des autres par la couleur, la grosseur et la qualité des fruits : C'est ainsi que les bananes de Madagascar sont petites et noirâtres ; celles de l'Amérique, de l'île Madère, de la Guinée, etc. sont plus grosses et jaunes.

Le fruit vert du bananier est riche en fécule, laquelle, à maturité, se trouve transformée en sucre incristallisable. La fécule s'extrait par le râpage des bananes vertes non desséchées.

Les fruits mûrs peuvent donner par la distillation une eau-de-vie très appréciée.

Les fruits mûrs sont vendus au commerce de gros en France, sous forme de régimes pesant de 20 à 30 kilogrammes, à des prix de 15 à 25 francs, quelquefois plus.

Les bananiers des Etats-Unis sont réputés pour la fécule qu'ils fournissent depuis quelque temps au commerce en grande quantité et sont considérés comme une nourriture des plus substantielles.

Une bananerie produit à l'hectare un rendement qu'on peut évaluer à 24.000 kilogrammes de fruits, donnant 5.800 kilogrammes de farine.

Un pied de bananier donne approximativement 50 kilogrammes de fruits pour une année et se reproduit de rejet ; il suffit par suite de couper les plants qui ont produit un régime et de les laisser pourrir sur place. Dans l'espace de deux années, un pied peut donner naissance à une vingtaine de nouvelles pousses environ.

Voilà encore une culture facile et lucrative, bien susceptible d'extension en Guyane.

Tout colon peut adjoindre un plant de bananes à ses plantations ordinaires. La culture des bananiers peut donc faire l'objet de grandes, moyennes et petites exploitations, suivant les ressources disponibles de celui qui l'entreprend.

V

Des plantes textiles

Les plantes textiles qui croissent dans la Guyane sont des plus nombreuses ; nous citerons les principales, en insistant d'abord et surtout sur le cotonnier.

Du coton naturel et du coton artificiel. — Toutes les variétés de coton, dites les longues soies et les courtes soies, peuvent être facilement exploitées en Guyane où les textiles sont très abondants.

On sait que la substance filamenteuse qui constitue le coton a l'aspect d'une petite pelote de laine végétale, s'élevant de la surface des graines qu'elle enveloppe et emplissant la capsule déhiscente que présente le fruit de l'arbuste, appelé *cotonnier*. Ces flocons gonflent et débordent, dès que la capsule s'ouvre lors de sa maturité. Le végétal croît rapidement à l'état demi-sauvage ; il lui faut un climat alternant ; grandes pluies d'abord, grandes sécheresses ensuite.

L'égrenage du coton est chose assez délicate ; les indigènes le font à la main ; mais il existe des machines égreneuses.

Dans le commerce on recherche la couleur bien blanche du coton (ce qui constitue une qualité supérieure, bien qu'une teinte jaunâtre, quand elle n'est pas produite accidentellement, soit le signe d'une grande finesse), mais aussi la longueur, la force et la finesse de ses fibres. A la Guyane, le coton, dont la culture y est très facile, peut donner dans les terres hautes un rendement de 200 kilos à l'hectare et dans les terres basses, voisines de la mer, 250 à 300 kilos. Les cotons longue-soie que produisait autrefois la

colonie, nous indique M. Bassières, jouissaient de la meilleure réputation et étaient fort recherchés sur les marchés français ; ils y trouvaient un prix élevé et étaient classés au nombre des meilleures sortes du commerce.

On a constaté au Havre, en 1862, leur bonne qualité et leur parfaite convenance, en mélange avec la laine, pour la fabrication du drap.

Le végétal produit des récoltes abondantes vers l'âge de trois, quatre ou cinq ans ; puis la production baisse progressivement ; mais il se fait deux récoltes annuelles donnant un rendement total de 300 kilogrammes environ de coton par hectare et par an ; il y a lieu de remarquer aussi que la plantation peut au moyen du *recourrage* durer jusqu'à dix et douze années.

Le coton prospère surtout dans le sud-est des Etats-Unis ; son terrain propre, explique M. Schrader dans sa géographie générale si appréciée, est une sorte de terre noire formée de la désagrégation du sol calcaire qu'on trouve sur les flancs de l'Alleghany méridional et dans les terres alluviales qui bordent le Mississipi jusqu'au 37° degré de latitude.

Un instant compromise par la guerre dite de Sécession, menacée par la concurrence de l'Inde et de l'Egypte, la production cotonnière des Etats-Unis, qui égale à elle seule soixante-quinze pour cent de la production du globe, ne cesse de s'étendre d'année en année d'une façon extraordinaire et même déplorable pour la Chine, l'Egypte, l'Angleterre, la France, etc.

On peut en juger par la comparaison suivante, en l'espace de dix années, de la production cotonnière des Etats-Unis en millions de kilogrammes :

Année	Production	Importation	Exportation	Consommation
1890	1.647	13	1.122	338
1900	2.405	21	1.512	914

Les Etats-Unis, qui jusqu'à ces dernières années exportaient le coton brut, le travaillent maintenant dans leurs fabriques ; on multiplie sans cesse en Amérique les filatures et les tissages, et on exporte le coton tout ouvré, et les vêtements tout confectionnés, si bien que les usines de Manchester, en Angleterre, et celles du Nord de la France et des Vosges, souffrent énormément depuis un certain nombre d'années ; d'aucunes et non des moindres sont fermées en raison de la crise intense et combien inquiétante de l'industrie cotonnière pour l'Europe entière !

N'y a-t-il pas là une indication toute naturelle pour les jeunes Français actifs, énergiques, intelligents et débrouillards ? Il ne s'en manque pas certes dans notre fécond et laborieux pays. Dans une conférence des plus intéressantes et des plus instructives faite à la fin de mai 1904, par le savant M. Dybowski que nous avons le plaisir d'applaudir, le péril a été signalé dans toutes ses conséquences économiques. Fort heureusement la France possède dans ses colonies, notamment au Sénégal, au Niger, dans toute la côte occidentale de l'Afrique, d'immenses territoires propres à la culture du coton : des essais probants y ont été faits depuis ces dernières années, des études techniques dont les résultats ont eu plein succès y sont poursuivies avec vigueur ; ces points ont été développés avec sa profonde science par M. Dybowski, dont la parole est séduisante, et la science profonde et justement appréciée.

— On arriverait maintenant à fabriquer du coton artificiel, aussi bon que nature, paraît-il, avec le chanvre et le lin, congrûment traités par le pétrole ; on y réussit également bien, nous dit-on tout dernièrement, avec le vulgaire bois de pin, si répandu à peu près partout.

A dire d'experts, des essais faits tout récemment en Bavière auraient parfaitement réussi. Voici en quelques mots, sauf erreur ou omission, quel serait le procédé employé : après avoir débité le bois de pin en menus morceaux, on le soumet à l'action de la vapeur surchauffée en vase clos pendant dix ou douze heures et même plus. On plonge ensuite le magna obtenu dans une solution de soude, où on le laisse plongé durant trente-six heures

environ ; il en sort transmué en une sorte de pâte, dont on augmente la consistance par l'addition d'huile et de gélatine. Après avoir étiré et dévidé cette masse compacte en fils au moyen d'appareils spéciaux, on obtient du coton de bois qu'à premier examen il est assez difficile de distinguer du coton naturel, tout en le remplaçant dans la plupart de ses applications, avec l'avantage de coûter beaucoup moins cher.

Si ce procédé, sur lequel nous ne possédons encore que des renseignements incomplets et sommaires, tient toutes les promesses faites en son nom par certains enthousiastes, ne semble-t-il pas qu'il y ait dans cette invention de quoi bouleverser de fond en comble les conditions économiques du monde entier par suite de la suppression du monopole de fait que possédèrent durant de si longues années, presque sans partage, l'Amérique du Nord et l'Hindoustan ?

Si les expériences deviennent concluantes, où pourra-t-on bien trouver tout le bois dévoré, non pas seulement par le chauffage (la houille est venue à son heure pour conjurer le danger à ce point de vue), mais surtout par la fabrication du papier et la fabrication du coton ! Les forêts ne pousseront jamais assez vite. Les siècles futurs y pourvoient ; ne nous inquiétons pas ; le champ d'exploitation en France et dans nos colonies est assez vaste pour suffire à notre activité actuelle, quelque fébrile qu'elle soit.

Des textiles autres que le coton. — L'aloès donne des fils argentés, d'un rouissage facile et d'un grand rendement ; les feuilles d'un pied fournissent à peu près trois kilos de fils utilisables pour les nattes et les tapis de table.

La *ramie*, qui est une plante précieuse dont les usages sont devenus très importants et vont toujours en s'augmentant, a pleinement réussi à la Guyane ; importée de Chine, elle a donné lieu à des expériences faites avec succès par MM. Brignaschi et Michély.

Elle se développe avec une rare facilité, donne trois coupes par an, produit à l'hectare environ 60.000 kilos de tiges fraîches, soit la moitié de tiges sèches effeuillées, produisant 3.000 kilos d'écorce, desquels on retire approximativement 3.600 kilos de filasse blanche fort belle, ayant une longueur exceptionnelle de 1 m. 80.

Cette culture peut être classée parmi celles qui présentent le meilleur avenir.

Le *pite* ou *agave*, dont on fait des cordages, des filets, des bourses, des tapis, a des feuilles pouvant atteindre 1 m. 50 à 2 mètres de longueur ; on les coupe au moment de la floraison. On peut estimer une plantation à 3.000 pieds par hectare.

L'*ananas*, dont les fruits sont si recherchés, ont des feuilles renfermant des fibres d'une grande finesse ; la difficulté est de les isoler ; après le rouissage, elles sont entremêlées et difficiles à peigner ; aussi au treillage donnent-elles un déchet considérable, qui excède même 50 %.

20 à 25.000 pieds peuvent être plantés dans un hectare. En dehors des fruits qui sont fort appréciés dans tout l'univers, un hectare de plantation peut fournir annuellement de 100 à 120.000 kilos de feuilles brutes dont le rendement en fibres de choix, d'un beau blanc nacré, très solides, ne s'élève qu'à 3 ou 4 % de ce poids, soit 5.000 à 4.800 kilos. Des cordages, des hamacs, des nattes, etc., sont fabriqués par les indigènes avec ces fibres.

Le *carala* ressemble à l'ananas ; il pousse à l'état sauvage et est très abondant ; il donne plus de fibres textiles que l'ananas.

Le *cocolier*, dont le lait est hygiénique, l'amande fraîche comestible et l'huile excellente pour la parfumerie, a d'autres utilisations : les filaments qui garnissent le pédoncule des feuilles peuvent être employés à confectionner des nattes et des sacs. Les feuilles nattées donnent une toiture légère. La bourre du fruit, quand elle a subi l'effet du rouissage, fournit des cordages solides, de bonnes étoupes à calfater, et comme elle gonfle

fortement à l'eau, elle peut servir à garnir les cloisons étanches des navires.

Rien n'est perdu dans ce végétal, puisque le tourteau qui reste après l'extraction de l'huile sert à engraisser les animaux, principalement la volaille, qui en est très friande.

Le *voaquois*, qui pour les griffes pourrait remplacer le raffia, est une plante qui s'est bien acclimatée en Guyane. 4 à 5.000 pieds peuvent être plantés par hectare, pouvant donner annuellement, en trois ou quatre coupes, environ 3 kilogrammes de feuilles sèches chacune, soit un produit brut annuel de 12 à 1.500 kilos à l'hectare.

On se sert des feuilles que l'on fend en lanières et que l'on fait sécher pour la fabrication des nattes, de sacs d'emballage, de chapeaux, pour les denrées coloniales, etc.

Le *moucou-moucou* est une plante très abondante sur les bords noyés des rivières et des criques, donnant des tiges très hautes qui fournissent une écorce à fibres longues et soyeuses, faciles à isoler par le rouissage et propres à la fabrication du papier. La pâte à papier en est si fine et si abondante qu'on a appelé cette plante l'*alfa des Antilles*.

Le *balourou* qui croît très abondamment à l'état sauvage dans les forêts donne un excellent papier et des cordes très solides.

L'*abaque* ou le *bananier à cordes* donne d'excellents cordages, très résistants.

Le *fromager* produit la bourre dont les Américains du Nord se servent pour fabriquer des couvertures et du feutre soyeux.

Citons encore le *maho*, donnant des cordages très souples et résistants, le *yucca*, dont les feuilles, plus longues et moins rigides que celles de l'ananas, sont plus faciles à travailler, l'*arrouman*, qui pourrait remplacer avantageusement le rotin, notamment pour le paillage des sièges, le *cacaoyer sauvage*, le *bambou*, qui donne un papier aussi beau que le papier de Chine, le *cocolier*, l'*aouara*, le *palmier-bambou*, le *rondier*, le *onaye*, l'*ita*, le *chiqui-chiqui*, les *bâches* et une foule d'autres palmiers, indigènes ou importés, mais tous poussant en abondance dans les grands bois et fournissant des textiles précieux et les matières premières nécessaires à la fabrication d'objets variés de sparterie et de vannerie, et toutes les sortes de *lianes* : la *liane-panier*, la *liane-plate*, la *liane-mousse*, la *liane-fianche*, la *liane-punaise*, la *liane-singe-rouge*, etc., etc.

DEUXIEME SECTION

Etude de l'Industrie aurifère

CHAPITRE PREMIER

Etude rétrospective de l'origine aurifère en Guyane

Sommaire : *Généralités. — Aperçu historique sommaire de la recherche de l'or. — De la découverte des mines d'or et de ses résultats économiques. — De la production annuelle de l'or en Guyane. — De l'origine et de la constitution des gisements aurifères et de leur formation en Guyane.*

I

Généralités

C'est dans la question minière, on le sait, que résident la prospérité immédiate et l'avenir aussi brillant que certain de la Guyane Française, dont les richesses aurifères ont été à peine effleurées jusqu'à notre époque, cela ne fait aucun doute ; aussi, il nous semble indispensable de la traiter avec détails, cette belle et riche Colonie, bien que méconnue, étant à un tournant de son histoire, ainsi qu'on l'a dit souvent avec juste raison.

Chargé de faire un rapport à M. le Ministre des Colonies sur les mines et l'industrie minière de la Guyane française, M. l'inspecteur des colonies, Hoareau-Desruisseaux, s'exprimait en ces termes, dans une lettre datée de Cayenne du 7 mai 1901 :

« Les richesses du sous-sol de ce pays sont encore peu connues. On sait seulement que les plateaux de l'intérieur et les monts Tumuc-Humac, d'où descendent les fleuves de la colonie et leurs affluents, renferment des gisements d'or. On trouve abondamment ce précieux métal, soit en poudre ou pépites dans le sable de tous les cours d'eau et les alluvions qu'ils ont formées, soit en filons quartzeux dans les masses rocheuses...

L'or se rencontre partout dans les hautes régions qui constituent l'hinterland de la Guyane. Il doit même y exister en quantités considé-

rables, si l'on en juge par les résultats obtenus avec les moyens primitifs de travail employés jusqu'ici.

La Guyane exporte environ 6.350.000 francs d'or par an, et ce chiffre est loin de représenter la valeur de la production totale ; il n'en représente peut-être pas la moitié. Un droit de 8 0/0 ad valorem établi à la sortie a suscité une active contrebande facilitée encore par la difficulté que présente l'établissement d'une surveillance efficace sur les frontières. Les limites de la colonie sont, en effet, formées par deux fleuves dont les eaux sont communes à la France, et à une puissance étrangère : la Hollande à l'Ouest, le Brésil à l'Est...

La région la plus productive est l'Ouest de la Colonie (communes de Mana et de Sinnamary (1) ; c'est aussi celle qui occupe le plus grand nombre de travailleurs...

Les montagnes et les cours d'eau de la Guyane renferment d'immenses richesses en or, et, bien que l'agriculture et l'élevage soient susceptibles d'être pour elle des éléments plus durables peut-être de prospérité, c'est sur l'industrie aurifère qu'il faut compter *d'abord et par-dessus tout* pour amener cette colonie au développement économique et à l'activité commerciale dont elle est susceptible d'une manière si intense.

L'essor de l'industrie aurifère, l'augmentation de richesse et de population qui en seraient la conséquence susciteraient d'ailleurs d'eux-mêmes un accroissement parallèle des autres sources de la fortune publique : commerce, agriculture, etc...

Le développement de l'industrie aurifère est donc pour la Guyane d'un intérêt vital... »

Les indications contenues dans le rapport de M. Hoareau-Desruisseaux se sont trouvées confirmées par les exploitations entreprises, mais, on peut le dire, effleurées seulement, sauf aux placers Saint-Elie et Dieu Merci.

II

Aperçu historique sommaire de la recherche de l'or en Guyane

Sans refaire ici l'historique de la découverte des Guyanes par Christophe Colomb, on sait qu'au treizième siècle de nombreuses expéditions d'Européens se succédèrent en Guyane, à la recherche de trésors fabuleux et qu'après la malheureuse expédition de Kourou (1763), où périrent, faute d'une organisation prévoyante, près de 10.000 Européens, l'arrivée à Cayenne et à Sinnamary des déportés du 18 fructidor acheva de discréditer la colonie qui, en 1809, tomba entre les mains des Portugais et

(1) C'est dans le bassin du Sinnamary, il ne faut pas l'oublier, que se trouvent les riches placers de Saint-Elie, Dieu-Merci, Couriège, Adieu Vat, Sursaut, etc.

fut occupée par eux jusqu'en 1817, époque de sa reprise de possession par la France.

Au cours du XIX^e siècle, la Guyane eut encore à subir de nouvelles vicissitudes : en 1848, l'émancipation des esclaves, et en 1852, sa désignation comme colonie pénitentiaire.

Tous ces événements divers retardèrent, on le conçoit, la recherche des gisements d'or en Guyane.

III

De la découverte des mines d'or et de ses résultats économiques

C'est seulement quelques années plus tard, en 1855, qu'eut lieu la découverte des mines d'or, découverte qui eut l'heureux résultat de sauver la Guyane Française du désastre économique et financier dans lequel sont tombées les deux colonies voisines de la Guadeloup et de la Martinique, dont le climat et les productions naturelles sont sensiblement les mêmes qu'à la Guyane, sauf les richesses minières qui ne se rencontrent nullement dans nos colonies insulaires des Antilles.

On peut dire qu'en Guyane l'or a tué l'agriculture, et que, bouleversant la situation économique de la colonie, la découverte de l'or a provoqué l'abandon en masse de presque toutes les plantations et cultures agricoles, transformant la colonie en pays essentiellement aurifère.

L'industrie minière, qui est en effet la seule occupant à peu près toute la population autochtone et étrangère, devait désormais accaparer tous les bras. La main-d'œuvre agricole, déjà si rare depuis l'émancipation des esclaves, fit définitivement défaut à la colonie, et les quelques exploitations qui avaient encore pu, à force de persévérance et d'argent, résister à la débâcle de l'émancipation, se virent ruinées à leur tour par l'industrie de l'or naissant à la Guyane.

Quelques caféiers, quelques plantations de cacaoyers, perdus dans la brousse, enfouis sous les lianes, alors qu'il serait si facile d'en reprendre l'exploitation en grand, avec des capitaux relativement peu nombreux, sont aujourd'hui les seuls vestiges de l'ancienne prospérité agricole.

Les conséquences d'une telle révolution économique ne tardèrent pas à se faire jour : un courant d'immigration spontanée, venant des Antilles françaises et étrangères, des Guyanes voisines et même du Brésil se produisit, ayant l'or pour unique mobile, si bien qu'il en résulta un accroissement rapide et considérable de la consommation alimentaire, en même temps que la production agricole s'abaissait dans une proportion désastreuse : d'où, les vivres et les objets de première nécessité devinrent rares, et par suite il y eut un renchérissement de la vie

matérielle qui est resté comme une caractéristique de la colonie, la production du sol de la Guyane ne parvenant plus à nourrir complètement ses habitants.

Tout le mouvement commercial actuel de la colonie n'est provoqué que par le métal jaune en général.

L'industrie minière, qui elle seule actuellement emploie des bras au détriment de l'agriculture, possède à Cayenne et dans quelques autres villes, de nombreux dépôts pour nourrir et habiller ses ouvriers, pour approvisionner et entretenir ses chantiers ; nombreux sont les négociants qui fournissent des vivres et du matériel pour les placers ; néanmoins, l'augmentation fatale du prix de la vie est la résultante la plus directe de la fièvre de l'or.

Après quelques années de calme, la découverte de gisements aurifères de l'Inini a amené un renouveau de fièvre dans le pays ; elle eut pour résultat heureux d'attirer définitivement l'attention des capitalistes sur cette belle colonie inconnue, parce que trop peu ou trop mal connue, par la création de nouvelles entreprises, par la combinaison de nouveaux efforts et par la réorganisation et le développement des exploitations déjà existantes, mais abandonnées momentanément, par exemple, à Sur Saut dans le bassin du Sinnamary.

Quoi qu'il en soit, cette situation favorable ne peut devenir que plus prospère de jour en jour, quand la Métropole appréciera mieux qu'elle doit favoriser l'industrie aurifère en lui fournissant des bras à un prix raisonnable et des modes de transport économique, ce qui est un moyen puissant de multiplier la population minière, population qui, par essence, consomme beaucoup et paie bien.

Il est, en effet, évident, que si l'industrie aurifère n'était pas si florissante, elle ne serait pas le but unique des efforts de toute la population qui chercherait dans les succédanés, ne fût-ce que dans les cultures maraîchères, des moyens d'existence moins incertains que ceux résultant pour eux du lavage des « criques ». A Cayenne, dans les magasins, dans les lieux publics, dans la vie privée, la conversation roule d'une façon incessante sur la question aurifère ; on n'entend parler que de placers, de prospections, d'expéditions, de teneurs extraordinaires, chacun possédant ou espérant posséder « la bonne crique » qui doit lui assurer une fortune facile et brillante, objet des rêves de chacun.

IV

De la production actuelle de l'or en Guyane

Quelle est la production d'or actuelle en Guyane Française ?

En répondant à cette question par les relevés officiels des douanes françaises, qui sont ceux que résume le tableau suivant :

ANNÉES	OR DÉCLARÉ A LA SORTIE DE CAYENNE	IMPORTATION D'OR DE LA GUYANE EN FRANCE	MOYENNE MENSUELLE	VALEUR TOTALE
1895	2.807 kgr. 486	2.989 kgr.	234 kgr.	8.702.270 fr.
1896	3.170 — 722	3.110 —	264 —	9.829.230 —
1897	2.311 — 370	2.639 —	194 —	7.165 340 —
1898	2.468 — 070	1.248 —	205 —	7.651.000 —
1899	2.541 — 352	2.846 —	211 —	7.878.200 —
1900	2.378 — 639	2.070 —	197 —	7.373.780 —
1901	4.021		335 —	
1902	5.376			
1903	2.339			6 premiers mois.

on est frappé de ce fait étrange que dans certaines années, telles qu'en 1897 et 1899, il est officiellement constaté qu'il est arrivé en France, venant de la Guyane, plus de 300 kilos d'or supplémentaires, en dehors de ce qu'il en est sorti de Cayenne ; mais il est bien évident que ces chiffres n'ont de valeur que comme indications d'ensemble, ne tenant aucun compte de la sortie en fraude par la Guyane hollandaise, sortie occulte laissant pour les exploitants locaux, propriétaires de mines ou maraudeurs, une belle marge de bénéfices que la douane est impuissante à signaler.

D'après ces indications et ces données des douanes françaises, on oscillerait en Guyane entre 7 et 9 millions de francs comme chiffre de la production moyenne annuelle, ce total étant à peu près égal à celui de la Guyane anglaise ; or, il suffit de séjourner fort peu de temps à Demerara et à Cayenne pour se rendre compte de ce fait qu'il n'y a aucune comparaison possible entre la production aurifère des deux pays contigus ; tandis qu'en Guyane anglaise les affaires minières n'ont qu'une importance secondaire, en Guyane française, par contre, elles ont une importance capitale ; on ne conçoit plus que la Guyane française sans ses riches placers. Aussi, l'or étant pratiquement le seul produit exporté de la colonie, et la contrebande s'opérant sur une vaste échelle (à cause des droits de sortie énormes de 8 0/0 ad valorem) à l'aide de nombreux petits bateaux à voile qui font le cabotage entre les Guyanes et les Antilles, est-il difficile de fournir des documents rigoureusement exacts !

On peut affirmer, sans crainte d'être taxé d'exagération, qu'en l'espace de 50 ans, la somme des richesses produites par l'industrie auri-

fère dans la Guyane française a dépassé 200 millions de francs représentant un total d'environ 66.600 kilogrammes d'or, soit une production moyenne annuelle de plus de 4 millions de francs.

Ces chiffres sont assez éloquents par eux-mêmes pour qu'il soit possible de déclarer hautement avec M. Bassières que c'est à l'industrie aurifère seule que la Guyane doit en quelque sorte la vie, et que si, pour une raison ou pour une autre, elle venait actuellement à disparaître brusquement, ce qui est matériellement impossible, la production aurifère de la Guyane à peine effleurée n'étant pas près de tarir, cette colonie se trouverait mortellement frappée dans son existence économique.

V

De l'origine et de la constitution des gisements aurifères en Guyane

Sans vouloir nous étendre longuement sur la constitution géologique de la Guyane Française, étude qui sortirait du cadre que nous nous sommes tracé et dépasserait d'ailleurs notre compétence, d'autant qu'elle a fait l'objet d'études très intéressantes et d'ouvrages scientifiques très appréciés auxquels il convient de s'en référer, il nous semble indispensable de dire quelques mots de l'origine et de la constitution des gisements aurifères en Guyane, d'après les meilleurs auteurs qui ont écrit sur ce pays.

On y distingue trois systèmes de roches :

1° Les roches endogènes, ou cristallines de l'époque primaire, qui semblent constituer la base même et toute l'infrastructure du sol et qui sont représentées essentiellement par des gneiss, occupant une surface très étendue, faisant saillie çà et là dans les terres basses des côtes et affleurant presque sans discontinuité depuis le niveau des premiers sauts des rivières jusqu'à la chaîne des Tumuc-Humac et au-delà, par des granulites à mica noir (se présentant surtout sur le cours supérieur du Maroni sous la forme d'un affleurement large de dix lieues environ et long de cinquante) par la leptynite (affectant les mêmes aires que les gneiss) et par la diorite (roches de couleur vert foncé, nommées *grisons* dans le pays, généralement bien cristallisées et contenant presque toujours une abondante proportion de pyrites de fer), l'aire de ces roches embrassant une surface considérable ;

2° Les roches schisteuses et quartzeuses, dont la formation paraît se rapporter au terrain de transition et présente d'ailleurs fort peu d'importance quant à l'étude de son aire, ces roches affleurant surtout dans le voisinage de la Chaîne des Tumuc-Humac et en bandes parallèles à leur direction et occupant les intervalles qui séparent entre elles les principales lignes de sauts de rivières, lesquelles correspondent aux affleurements gneissiques et granitiques ;

3° Et les roches à ravets (1) (limonites), roches ferrugineuses mêlées d'argile et de sable, tendres, souvent de texture spongieuse, se désagrégant facilement et contenant fréquemment des lits de Kaolin coloré en rouge par des oxydes de fer, de l'époque tertiaire, ces roches d'une aire assez étendue, constituant une série de collines ou de plaines hautes qui bordent les terres basses depuis l'Oyapock jusqu'à la Mana, ainsi que les montagnes de l'Approuague, de Kaw, de la Gabrielle, de la Comté et du cours moyen de l'Oyak.

Après M. Babinski et autres ingénieurs distingués qui ont fait de longs séjours en Guyane et ont établi des constatations très précises à cet égard, M. Levat a confirmé, il y a quelques années, dans ses études approfondies et scientifiques sur la constitution géologique de la Guyane, que ce terrain ferrugineux assez jeune, se rapportant aux étages supérieurs de l'époque tertiaire, n'était que le résultat de la transformation sur place de la diorite.

Il rappelle aussi que l'uniformité du régime des nombreux fleuves qui arrosent les Guyanes, d'importance plutôt médiocre et coupés de nombreux rapides, tient à la nature géologique du sol « Tandis que les grands fleuves du continent Sud-américain navigables pour des steamers de haute mer sur des longueurs considérables, comme l'Amazone, l'Orénoque, la Plata, drainent des terrains secondaires et tertiaires, écrit-il, ceux qui arrosent la Guyane coulent uniquement sur des terrains cristallins ou primitifs. L'ensemble de cette formation, ainsi que la direction générale des videments dont elle a été l'objet est, *grosso modo*, dirigée de l'Est à l'Ouest. Il suit de là que les fleuves ont dû, pour se créer une issue vers la mer, se frayer passage par des chutes étroites, pratiquées à travers les barrages successifs de roches dures, en formant tout d'abord une série de lacs qui ont maintenant disparu et qui sont remplacés par des rapides généralement d'assez faible hauteur. Tel est l'état actuel du système hydrographique des Guyanes ; c'est une région très anciennement émergée, profondément usée et rabotée par les agents d'érosion, mais qui n'a pas atteint cependant son profil d'équilibre ». Se basant sur les observations des prospecteurs guyanais et les renseignements fournis par l'exploitation de Saint-Elie et sur ses constatations personnelles, M. Levat conclut du fait que les rivières sont formées d'une série de rapides réunis par les parties calmes dans lesquelles le courant est faible ou presque nul, que ces parties calmes correspondent à des terrains qui, comme les gneiss et les micaschistes, roches relativement tendres, se sont prêtés à une usure plus rapide par les eaux, tandis que les rapides sont presque toujours granitiques ou dioritiques, et que c'est

(1) Ravet ou ravette, nom créole de l'insecte du genre du cafard, qui infecte toutes les habitations en Guyane.

dans ces parties lentes de leurs cours que se rencontrent de préférence les gisements aurifères les plus riches, que sont établis les « dégrads », c'est-à-dire des débarcadères et magasins d'approvisionnements placés sur les rivières, en communication d'une part avec les placers de l'intérieur et d'autre part, au moyen de canots et de pirogues, avec la ville, centre d'approvisionnements.

Il convient de signaler que dans toutes les régions présentant les caractères généraux d'enrichissement par zones de contact entre granite et roches feuilletées, on constate que la venue de l'or est constamment accompagnée de roches éruptives dont la nature varie souvent d'une région à l'autre, mais dont le résultat constant est de s'associer à l'or dans ses gisements tant primitifs que secondaires. En d'autres termes, on remarque toujours, soit dans le voisinage des placers, soit dans celui des filons, couches ou amas aurifères, la présence d'une roche éruptive différente du granite, ou, pour mieux dire, dérivant de ce dernier par des modifications cristallines ou chimiques. En Guyane, ce sont les diorites (roches vertes, dites grisons) et les diabases (roches basiques noires, holocristallines, ayant un aspect basaltique) qui forment d'ordinaire les montagnes du pays et qui sont associées à la venue des roches aurifères. Par suite, on trouve le maximum d'enrichissement des matières aurifères, quand les zones de contact entre granite et roches feuilletées sont recoupées par des diorites ou des diabases : c'est ce qui se rencontre notamment dans les placers de Saint-Elie, Dieu-Merci, Sursaut, Pas-Trop-Tôt, Elysée, et ceux du groupe de l'Awa, etc.

Divers ingénieurs, MM. Duvigneau, Levat et Pottereau notamment, ont constaté et vérifié maintes fois, tant en Guyane que dans d'autres pays, que les placers, et spécialement les placers du bassin de Sinnamary, loin d'être disposés parallèlement sur les versants opposés des montagnes, affectent au contraire une *disposition rayonnante* autour d'un point déterminé de l'émission de roches éruptives aurifères. De cette disposition rayonnante il convient de déduire qu'il y a lieu, dès qu'on a trouvé un placer donnant une teneur payante, de prospecter de suite, non seulement la rivière coulant en sens inverse, qui prend sa source dans le même massif que le cours d'eau prospecté, mais encore dans toutes celles qui descendent du même massif montagneux : le groupe des placers du bassin de Sinnamary, près de la crique Tigre, est un exemple frappant de ces dispositions rayonnantes.

Il est démontré aujourd'hui que *le sol de la Guyane est presque partout aurifère*, mais à des degrés très différents.

La zone de richesse maxima, large de 30 à 40 kilomètres, écrit M. Bassières, court de l'Est à l'Ouest, à une distance du rivage de la mer comprise entre 50 et 100 kilomètres. Si l'on considère la disposition du sol de la colonie en plan incliné de l'intérieur vers la mer, on

voit que cette zone de richesses maxima est en même temps la zone des altitudes moyennes.

VI

De la formation aurifère en Guyane

Il semble que l'or soit apparu dans le district guyanais à la suite du dernier soulèvement du sol qui a donné naissance aux divers groupes de montagnes déterminant le relief définitif et actuel. Le métal précieux a dû être apporté à la surface par les immersions dioritiques qui se sont produites dans les zones de contact entre les micaschistes et le granite sur lequel ils reposent. Il s'est ainsi localisé en couches interstratifiées dans ces roches feuilletées ; il est, du reste, contenu dans ces diorites et ces diabases, soit en dissémination plus ou moins uniforme dans la masse, soit en localisation dans les filons de quartz inclus dans ces roches : c'est ainsi que l'expliquent les savants ingénieurs qui ont écrit sur la Guyane.

Quoiqu'il en soit, les diorites et les quartz aurifères subissant, sur toute l'étendue de leurs surfaces d'affleurement, l'action persistante des agents d'érosion, se sont, dans les temps géologiques, désagrégés et ont ainsi donné naissance, d'une part, à la roche ferrugineuse d'agrégation, appelée *roche à ravets*, et de l'autre aux alluvions qui revêtent aujourd'hui le sol. Par cette désagrégation, les particules d'or ont été mises en liberté, puis, entraînées par les courants d'eau, se sont tassées, traversant la couche alluvionnaire et ne s'arrêtant que dans le gravier qui repose directement sur l'argile du fond ou *bed-rock*.

Cette alluvion, dont l'épaisseur varie de 0 m. 10 à 3 mètres, suivant les localités, se compose de fragments de quartz, de débris de roches à ravets et de gemmes, le tout cimenté par une pâte argileuse, jaune ou orangée ; quelquefois, elle est presque exclusivement formée de sable peu agrégé. La présence du quartz, quelle que soit la variété, est l'indice de la richesse aurifère ; mais le quartz résinite indique presque toujours une teneur maxima. Ces alluvions se rencontrent, soit dans le lit asséché d'anciens cours d'eau, disparus par suite de modifications survenues dans le système orographique du voisinage, soit sur les bords de cours d'eau actuels, dans les limites du lit majeur, c'est-à-dire des plus hautes eaux. Dans tous les cas, elles sont recouvertes par un limon argileux ou tourbeux, provenant des rivières, en général peu rapides du voisinage, et elles sont ordinairement exploitables par simple lavage.

Il est maintenant de notoriété publique, et M. Levat l'a démontré scientifiquement et expérimentalement, que la roche à ravets, roche essentiellement oxydée, de même que la diorite (dont elle provient par décomposition, par désagrégation et démolition lente de ces roches dioritiques, leur richesse en fer, tant à l'état combiné qu'à l'état de pyrite

de fer, contenant souvent de fortes proportions ayant produit une accumulation par voie humide de dépôts ferrugineux au pied des pointements éruptifs), de même que l'alluvion, à la formation de laquelle elle participe, est fréquemment aurifère ; mais, si dans la diorite on trouve l'or tantôt combiné à la pyrite, tantôt même (ce qui est pourtant plus rare) à l'état d'or libre, dans la roche à ravets par contre l'or se trouve naturellement à l'état métallique et la caractéristique de son gisement est que l'or s'y trouve associé avec une quantité considérable d'argent, quelquefois même supérieure à celle de l'or. En présence des grandes variations de teneurs qu'a données l'analyse de diverses roches à ravets de Guyane, il importe, pour savoir si la roche à ravets de telle ou telle région peut ou non être exploitée avec profit, d'en faire la reconnaissance complète au moyen de sondages et d'analyses multipliés. C'est d'ailleurs un travail extrêmement facile, puisque cette roche est tendre, forme des dépôts à la surface même du sol et peut, par conséquent, être sondée par des moyens très simples, tels que puits ou trous de sondage. La diversité des teneurs de cette roche n'a rien qui doive surprendre, étant donné son mode de formation, cette roche provenant de la décomposition des roches dioritiques qui ont elles-mêmes des teneurs très variables en métaux précieux (1).

La teneur en or des diorites et des roches à ravets a été jugée le plus souvent suffisante pour tenter avec bénéfice l'extraction du métal précieux qu'elles contiennent. Il est prudent, avant de se prononcer sur l'exploitabilité de tel ou tel gisement de ce genre, d'exécuter les travaux préparatoires permettant de cuber, au moins en partie, la richesse exploitable qu'il contient, et il faut toujours bien se rappeler à cet égard que

(1) Cette constitution spéciale du sol de la Guyane et l'abondance de ses roches cristallines et quartzesuses avaient déjà frappé depuis longtemps les anciens explorateurs, témoin le chevalier Le Blond qui dès 1814 écrivait dans son ouvrage intitulé « Description de la Guyane Française » :

« Les granits formant les grands massifs des chaînes de montagnes, ceux qui font mouvoir le barreau aimanté sont moins durs et se décomposent à l'air et à la pluie à cause du fer qu'ils contiennent. Tous ces granits se retrouvent fréquemment aux sauts des rivières, principalement dans le Sinnamary, le Couriège et l'Oyapok, ils ne contiennent pas de veines métallifères.

Les gneiss occupent principalement les sauts de la rivière Sinnamary de Couriège et de l'Oyapok : ils sont plus rares dans les autres rivières, les veines et les feuilletés que l'on remarque dans ces roches annoncent des métaux minéralisés de toutes sortes. *même les plus précieux.* »

On voit que Le Blond, bien qu'il n'ait pas précisément reconnu l'existence de l'or dans les Guyanes, l'avait tout au moins pressentie. Il avait, par contre, immédiatement constaté la stérilité du granit fondamental à la base, la richesse des gneiss et roches feuilletées au-dessus, l'enrichissement des zones de contact en matières minérales, avec nombreuses intrusions dioritiques dans cet ensemble, l'absence totale de calcaires purs ou mélangés, et peu de terrains secondaires et tertiaires, enfin la décom-

les zones purement granitiques sont complètement stériles et que les terrains aurifères, rayonnant autour de ces zones granitiques, sont d'ordinaire localisées dans les intervalles de deux sauts consécutifs (intervalles marquant le plus souvent la présence de gneiss et de micaschistes) avec maximum d'enrichissement dans le voisinage des poussées de roches vertes.

Quant à la question de répartition de l'or et de l'argent dans cette roche à ravets, elle est, on le comprend, d'autant plus importante qu'elle est essentiellement variable. « L'examen micrographique et microscopique de cette roche terreuse, écrit l'ingénieur Levat (1), n'a pu me donner à ce sujet aucune indication. Il existe cependant des échantillons de roches à ravets caractéristiques contenant non seulement de l'or visible, mais même des pépites d'assez grosse dimension. Ces pépites présentent même la particularité d'être recouvertes d'une sorte d'enduit ferrugineux ou noirâtre qui empêche leur amalgame dans les services. Tous les auteurs qui ont écrit sur la Guyane ont signalé ce fait, et une pépite de ce genre pesant 33 livres, prise d'abord pour un bloc d'oxyde de fer, trouvée dans l'Awa il y a quelques années, est restée classique dans le pays...

Le traitement de la roche à ravets est des plus simples ; il consiste en un simple broyage par des meules, genre chilien, suivi d'une amalgame directe, l'or s'y trouvant à l'état libre et le peu de dureté du mi-

position très prompte à l'air des roches dioritiques transformées en limonite.

Ainsi, en quelques lignes, Le Blond avait établi le fondement réel de la théorie exposée un siècle plus tard par l'ingénieur Levat, démontrant que ce sont précisément les contacts entre gneiss et granits qui caractérisent les zones aurifères. « La formation aurifère de la Guyane, écrit Levat, appartient au type classique des gîtes aurifères interstratifiés dans les roches gneissiques ou schisteuses, ou dépendant du contact de ces roches avec le granité fondamental » Il tire cette conséquence du mode général de ces gîtes aurifères 1° qu'à tout pointement, qu'à tout alignement granitique correspondent deux zones aurifères disposées symétriquement par rapport au granite (d'où les placers sont placés suivant une *disposition rayonnante*, et leur recherche doit s'exercer non pas uniquement en suivant les alignements généraux des plissements montagneux du pays, mais plutôt en suivant les lignes de contact du granit et des roches schisteuses ou gneissiques, zones qui se traduisent sur les rivières par les parties calmes de leur cours et non par les parties formant sauts ou rapides) ; 2° que sur ces lignes de contact le maximum d'enrichissement se rencontre dans le voisinage des pointements de diorite ou de diabase, les zones granitiques franches étant stériles.

Ces constatations ont été faites et expérimentées maintes fois par la plupart des ingénieurs ayant travaillé en Guyane et notamment par M. Pottereau ; elles sont donc concluantes, et ne laissent plus de doute sur le mode de la formation aurifère.

(1) Guide pratique pour la recherche et l'exploitation de l'or en Guyane Française, de Levat, pages 43 et 44.

nerai permettant de passer de fortes quantités dans des appareils de ce genre avec une faible dépense de force motrice (1).

Ces indications un peu techniques sur la constitution géologique du sol et sur la formation aurifère en Guyane, que connaissent maintenant tous les prospecteurs sérieux de la Guyane, nous ont paru nécessaires pour arriver à donner une idée suffisamment nette des exploitations minières de la Colonie.

CHAPITRE DEUXIEME

Des exploitations aurifères des filons et des alluvions de la Guyane

§ 1^{er} Exploitation filonienne ; § 2 Exploitation alluvionnaire ou placérienne

On distingue dans l'industrie aurifère deux genres d'exploitation des gisements d'or : celle des *filons* et celle des *alluvions*, autrement dit l'*exploitation filonienne* et l'*exploitation alluvionnaire ou placérienne*, dont nous allons nous occuper successivement.

§ I

Exploitation Filonienne

Sommaire : *Définition; Aperçu rétrospectif des tentatives faites à ce jour en Guyane ; des caractères généraux des filons de quartz aurifères ; conseils pour l'avenir ; du traitement mécanique des minerais aurifères et de l'exemple du Transvaal pour les modes d'extraction de l'or filonien.*

On entend par *filons aurifères* une suite presque ininterrompue de minerais dans lesquels on trouve le métal jaune contenu entre des couches de nature différente, tantôt en affleurement à la surface du sol, tantôt à des profondeurs plus ou moins grandes, très variables, au-dessous du niveau du sol, ces couches ayant généralement une disposition longitudinale en forme de fil (d'où le nom de « filon »).

L'exploitation des gisements de quartz aurifères, celle des filons, est, en Guyane, encore à l'état embryonnaire. Jusqu'en l'année 1903, on ne s'est guère occupé sérieusement, il faut bien l'avouer, de la reconnaissance et de la mise en valeur des filons aurifères, au point qu'il était vrai alors de dire, en toute sincérité, que sa richesse filonienne pouvait être considérée comme vierge de toute exploitation. Et cependant, il résulte de rapports et d'écrits d'ingénieurs des mines très compétents en la matière qu'il a été reconnu et (c'est un fait indéniable) qu'il existe en

(1) D'autres ingénieurs ont constaté que les échantillons de diorite, dont l'analyse a été faite au point de vue de leur teneur en métal précieux, avaient généralement donné une proportion d'or et d'argent à peu près proportionnelle à la teneur des pyrites.

Cliché de la " Dépêche Coloniale "

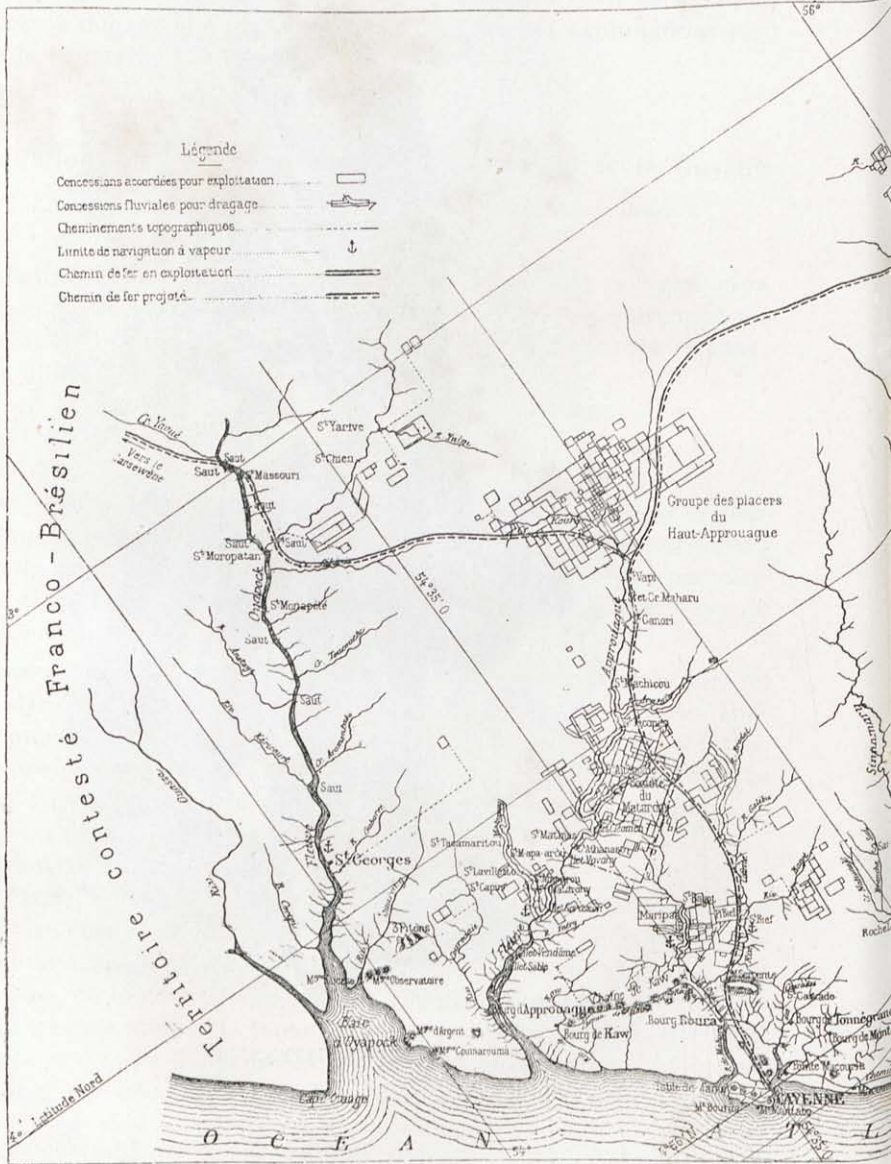


UNE JEUNE CAYENNAISE

Plan Général des C

GUYANE F

(Extrait des "Annales des M



Guyane des minerais aurifères associés au sulfure de bismuth contenus dans des filons essentiellement quartzeux au sein de la diorite ou en relation étroite avec des roches basiques, roches très fréquentes en Guyane, comme nous l'avons expliqué plus haut. Contrairement à la nature des grands gisements de tellurures d'or de l'Australie occidentale, qui dépendent bien aussi des massifs des roches dioritiques ou basiques, mais y sont surtout caractérisés par l'absence complète de quartz, les gisements tellurés de la Guyane se présentent sous la forme absolument nouvelle et très caractéristique de l'association de tellurure d'or avec le quartz.

Ce qu'on a recherché avec avidité et on peut le dire avec succès jus qu'à ces dernières années, ce ne sont pas les filons aurifères eux-mêmes, mais bien les débris de ces filons concentrés dans les alluvions des criques, au sein de la fameuse « couche » payant trois francs à la battée, but des recherches de tous les placériens, mais but insuffisant et bien inférieur à ce que peut et doit donner l'exploitation rationnelle des filons proprement dits.

En dehors des travaux préparatoires exécutés en Guyane par la Compagnie de Saint-Elie sur le gisement de quartz aurifère d'« Adieu Vat », société filiale, et de l'attaque du filon qui a donné, en 1902, d'après le rapport même du conseil d'administration, une moyenne retirée de six onces d'or libre à la tonne, représentant environ 323 grammes d'or à la tonne (ce qui est une teneur splendide, digne d'attirer l'attention sur les quartz aurifères guyanais), tous les autres essais, peu nombreux d'ailleurs, ont échoué soit par le manque de personnel réellement capable pour faire l'installation d'un atelier de broyage de quartz ainsi que le montage du matériel, soit par l'insuffisance des travaux préparatoires qui ont empêché les pilons, une fois montés, d'être approvisionnés régulièrement de leur consommation journalière en minerai à bocarder.

— Pour esquisser l'histoire rapide de ce qui a été tenté jusqu'à ce jour en Guyane en fait de prospection et d'exploitation de filons aurifères, disons, ce que chacun sait dans le pays, et comme le rappelle fort à propos l'ingénieur Levat (1), que depuis plus de vingt ans, il a été fait des tentatives d'exploitation filonienne et que deux d'entre elles ont occasionné des krachs financiers, désastreux non seulement pour les actionnaires, mais aussi pour la bonne renommée de la colonie. C'est ainsi que dans l'une d'elles (au placer d'Adieu Vat) on avait commis la faute, devenue banale tant elle est fréquente, de monter un moulin à or de vingt pilons — dépense considérable dans un pays où tout se porte dans des pirogues tout à fait primitives — avant d'avoir ouvert le filon ; de plus, ce moulin était monté dans un endroit qui est régulièrement inondé chaque année sous plusieurs mètres d'eau. Après y avoir traité quelques

(1) La Guyane Française en 1902, de D. Levat, page 34 et 35.

centaines de tonnes provenant des quartz roulés superficiels qui rendirent à peu près 300.000 francs d'or, l'usine fut arrêtée faute d'aliments ; pendant ce temps, le reste du capital avait été perdu en recherches improductives et fort coûteuses, dans les terrains décomposés de la surface.

Or, c'est précisément sur ce même gisement que des travaux rationnels, entrepris par la Compagnie de Saint-Elie, ont mis à jour de riches minerais tellurés et que les filons qui sont à l'étude à Adieu Vat font partie de la découverte précédente ; après Babinski, les ingénieurs Wears et Raimeau ont signalé l'existence de plusieurs filons importants.

Dans l'autre affaire où le capital englouti a été plus considérable encore (au placer Elysée), on avait aussi monté le moulin à or avant de s'être assuré par un traçage en profondeur que le filon était en mesure d'alimenter régulièrement les pilons ; mais, circonstance aggravante, les travaux miniers proprement dits y furent conduits de telle façon qu'on dédaignait systématiquement toutes les galeries dans lesquelles le quartz présentait des mouches d'or visible, sous prétexte que cette richesse apparente était trop incertaine et tenterait trop les voleurs ! C'est un fait légendaire à Cayenne, mais qui n'en est pas moins rigoureusement exact. Fort heureusement depuis, on est revenu sur ces déplorables erreurs dans ces deux placers importants.

Il faut se mettre en garde contre cette tendance fâcheuse de construire trop hâtivement les moulins, d'installer des usines de traitement métallurgique avant que le gisement ait été suffisamment étudié, exploré et sondé méthodiquement, avant que la mine ait été sérieusement développée et mise en état de donner des minerais pris en profondeur, ce qui demande toujours un laps de temps assez long ; car alors, il arrive trop souvent que le filon ne répond pas aux espérances qui avaient été conçues et que les capitaux nécessaires viennent à manquer. La cause de cette erreur s'explique surtout par cet état d'emballement que provoque la découverte de quartz aurifères à teneurs élevées et par le désir d'arriver au plus vite au moment où l'on sera en mesure de recueillir le métal précieux, ce qui empêche d'apprécier sainement les circonstances défavorables susceptibles de se présenter.

Conformément à la loi générale qui régit les mines d'or, l'or natif ne se trouve généralement que dans le voisinage des affleurements. En profondeur, c'est sous forme d'association avec la pyrite ou avec du sulfure de bismuth et avec une faible proportion de tellure que l'or natif doit se rencontrer.

Sur nombre de points de la colonie, notamment à Beïman Crique, au placer Elysée, au placer Sur Saut, au placer Avenir, à Dieu Merci, à Bonne-Aventure, à Bonne-Entente, à Maripa (dans le bassin de l'Orapu), au placer Changement, etc., des filons aurifères généralement fort ri-

ches ont été constatés, mais les prospections sur ces filons ont été réduites à des chiffres minimes. C'est seulement à Adieu Vat, filiale de la Société des gisements d'or de Saint-Elie, dont la réouverture est due à MM. Duvignau et Raimeau, que des travaux réellement importants ont été exécutés.

Aussi a-t-il pu être écrit avec justesse en tête d'un article, intitulé « les Filons aurifères de la Guyane française », reproduit dans la *Dépêche coloniale*, numéro du 18 octobre 1903, dont nous recommandons tout particulièrement la lecture, si instructive et si intéressante : « L'année 1903 marquera dans les annales minières de la Guyane française une date importante : l'ouverture définitive de l'exploitation filonienne de la colonie. »

M. Duvignau est le premier prospecteur en Guyane qui, ayant constaté, au cours de ses prospections dans la colonie, que tous les puits et galeries de recherches exécutés dans les terrains remaniés de la surface, roches à ravets, terres rouges et terres de montagnes, disparaissaient infailliblement au bout de peu de temps ou s'effondraient par suite de la faible consistance des terrains (en sorte que, la végétation aidant, il devenait impossible, même avec une connaissance parfaite des lieux, de retrouver la trace des travaux peu d'années après leur exécution, autrement dit tous les résultats des prospections étaient irrémédiablement perdus), eut l'ingénieuse idée, pour éviter à ses travaux d'Adieu Vat ce sort décourageant et commun à la plupart des travaux effectués en profondeur sur les filons, de faire un travers-banc au stérile, c'est-à-dire une galerie dans la roche dure perpendiculairement à la direction présumée du gisement, travail certainement plus coûteux que l'ouverture d'une galerie dans les terrains remaniés tendres de la surface, mais qui, à l'encontre de ces derniers, se maintient sans boisage et indéfiniment ; ce qui permet dès lors de mettre le gîte à la portée de tous, de le faire examiner à loisir, de pouvoir même, à la rigueur, suspendre tous les travaux, tout en conservant l'accès du filon.

M. Raimeau, le distingué directeur de la Société de Saint-Elie, qui décéda subitement à Paris, en mai 1904, a procédé, à Saint-Elie même, à la découverte du filon de Joyeuse par un autre moyen qui présente aussi un intérêt pratique considérable au point de vue de reconnaissances futures de richesses filoniennes de la Guyane.

Quoi qu'il en soit, nous ne saurions mieux faire, pour déterminer les caractères généraux des filons de quartz aurifères en Guyane, que de reproduire ici ce qu'en a écrit, après les ingénieurs Babinski, Moufflet et autres ingénieurs également compétents en la matière, l'ingénieur distingué qu'est M. Levat, qui avait déjà acquis une longue pratique des gisements Sud-américains par des voyages prolongés au Vénézuéla, au Callao et qui a fait ensuite plusieurs séjours assez longs dans cette colo-

nie. « Les filons de quartz se rencontrent, on peut dire, à chaque pas, dans les terrains anciens, schistes et micaschistes, et ils forment sur un grand nombre de rivières une série de sauts, ce qui permet souvent de prédire, à la simple inspection de la carte où les sauts sont indiqués, les points où on les rencontrera.

La caractéristique de ces filons est d'être nettement interstratifiés dans les roches feuilletées qui les contiennent, et d'épouser par conséquent la direction générale de ces strates, qui est très approximativement Est-Ouest ou Est-20°-Nord.

Leur pendage varie naturellement beaucoup avec celui des roches encaissantes ; il se rapproche de la verticale dans le voisinage des roches éruptives qui ont redressé l'ensemble du terrain qui les contient.

La puissance de ces filons-couches varie de quelques centimètres à plusieurs mètres, et dans ce dernier cas, le quartz, généralement blanc, qui forme le filon, ayant mieux résisté aux agents d'érosion, forme dans les rivières, des pyramides ou des pains de sucre, dont plusieurs sont célèbres et ont été cités par les auteurs les plus anciens.

Le quartz qui compose ces couches est généralement d'un blanc laiteux passant parfois à la couleur chamois clair ou au gris bleu. Cette dernière couleur constitue un indice recherché de richesse. La pyrite de fer y est extrêmement fréquente, associée au mispickel, mais avec prédominance marquée de la pyrite.

Des amas de pyrite de fer, parfois de dimensions considérables, ont été signalés sur divers points de la Guyane, notamment un sur un affluent de l'Approuague, un autre sur le placier de l'Eldorado situé dans le bassin du Sinnamary, où cette pyrite, très pure, se présente sous forme d'une masse compacte formée de pyrite de fer à cassure cubique, ayant une teneur en or de 200 grammes à la tonne. Ce gisement se trouve dans le voisinage immédiat d'un grand épanchement de roches dioritiques ou dans le sein de cette formation ; mais il n'a pas été l'objet, jusqu'à présent, d'une tentative sérieuse et continue d'exploitation ; aussi est-il difficile, en l'absence de tous travaux miniers développés, de se prononcer sur la question de continuité de cette teneur et de régularité de la richesse en direction et en profondeur ; néanmoins, on peut supposer avec MM. Levat, Pottereau et autres ingénieurs, que, de ce fait que ces gisements appartiennent au type des filons-couches, il faut s'attendre à un régime en chapelet, avec des variations fréquentes de puissance qui exigent un développement préalable de travaux préparatoires pour permettre d'espérer une production régulière de minerai à bocarder.

Un pareil travail n'a pas encore été tenté en Guyane ; c'est dans la Guyane anglaise, à la mine Barima, qu'il faut aller chercher l'exemple d'une exploitation minière arrivée à un certain développement ; des tra-

vaux réellement importants ont été entrepris dans cette mine, bien que les puits faits sur les deux veines qu'on y exploite n'aient atteint en 1902 qu'une profondeur maxima de 196 pieds (environ 60 mètres) ; dans la même vallée, on a percé un travers banes qui a recoupé une veine excellente, et on s'est mis depuis à y exécuter une galerie de rabais pour attaquer le gîte à un niveau inférieur ; là, dans les veines en exploitations, la teneur du minerai recueilli a donné jusqu'à présent des résultats variant entre 2 et 5 onces (62 à 155 grammes) à la tonne.

Dans une étude faite en 1888 sur les gisements aurifères de la Guyane, et en particulier sur la recherche des filons dans cette contrée, M. H. Babinski, ingénieur distingué, attribue à la roche à ravets, qu'il désigne sous le nom de *Cascajo* (nom qui est donné à cette roche en Colombie, au Brésil, au Vénézuéla) un rôle spécial dans la formation des filons aurifères de la contrée. D'après cet observateur, le sol de la Guyane est composé de roches anciennes généralement basiques, de diorites, d'amphibolites, de porphyres, etc. Toutes ces roches sont presque partout décomposées à la surface sur une hauteur variant depuis quelques mètres jusqu'à 40 mètres et remplacées par une terre argileuse plus ou moins rouge qui, amorphe à la surface, a conservé dans ses parties profondes la structure des roches d'où elle dérive (c'est cette terre que l'on appelle *cascajo* au Vénézuéla) ; de nombreux filons quartzeux traversent ce terrain, formés les uns avant et les autres après la décomposition supérieure des roches dont nous venons de parler.

Au dire de M. Babinski qui, dès l'année 1884, avait entrepris, avec le concours de l'ingénieur Gréville Wears, différents travaux sur le filon d'Adieu Vat, ce qui constituait les premières recherches filoniennes, cette concession renferme de nombreux filons appartenant aux deux veines aurifères, l'une antérieure et l'autre postérieure à la formation de la roche à ravets. Le plus important de ces filons qui a enrichi deux criques ayant produit pour plusieurs millions d'or alluvionnaire se trouve à cheval sur la ligne séparatrice des deux concessions d'Adieu Vat et de Bonne Aventure, cette dernière limitant la première à l'Est ; ce filon aurifère reconnu sur plusieurs centaines de mètres en direction dont une partie sur Adieu Vat et l'autre sur Bonne Aventure a été atteint en profondeur à une vingtaine de mètres au-dessous du niveau de la mer ; sa direction est sensiblement Est-Ouest. C'est du reste celle d'un grand soulèvement voisin attesté en particulier par deux sauts très importants, l'un dans la rivière de Sinnamary (le saut Vata) et l'autre dans le Courcibo (le saut Taparoubo). On peut dire en thèse générale que la direction dominante des filons de la région est la même (Est-Ouest). Le filon principal plonge de 95° au Nord ; sa puissance moyenne est de un mètre environ ; on y trouve les types de quartz les plus variés, et l'or est le plus souvent très fin, intimement mélangé à la pâte du quartz,

le tout comme à Saint-Elie et dans la plupart des placers voisins, à Sur Saut, à Dieu Merci, etc. En profondeur, le filon a été atteint, nettement encaissé dans la roche primitive en place ; cette roche est une diorite qui, dans le voisinage des filons, devient schisteuse par l'alignement de l'amphibole et passe alors à une véritable amphibolite ; le filon y devient plus pyriteux, et les pyrites ont accusé à l'essai des teneurs en or très élevées.

Un autre essai d'exploitation filonienne, qui n'a échoué que par suite des moyens tout à fait insuffisants dont disposait l'ingénieur Moufflet qui l'avait entrepris, est l'exploitation tentée par lui sur un gisement quartzeux affleurant dans la Crique Blanche, affluent de l'Orapu, rivière navigable par chaloupes à vapeur et réunie à Cayenne par un arroyo, navigable aussi à marée haute ; sur place avait été installée une petite batterie de prospection de trois pilons qui lui avait donné des rendements de plus d'une once à la tonne.

Enfin, dans l'ancien contesté Franco-Brésilien, M. Bernard avait, dès 1896, découvert un certain nombre de filons aurifères ; il s'était assuré de leur continuité et avait vérifié la teneur d'un certain nombre d'échantillons variant de 0,30 à 0,50 grammes à la tonne. Tous les filons de granulite se sont montrés aurifères, et ce sont eux qui ont amené le remarquable enrichissement de certaines criques ; la richesse moyenne paraissait osciller autour de 40 grammes, teneur presque constante ; la terre jalonnant les affleurements, prise à un mètre de profondeur, s'est trouvée riche sur plusieurs centaines de mètres avec une teneur en or non roulé de 40 à 80 francs par mètre cube. Toutes les criques aurifères de cette région sortent des zones contenant des filons de granulite ; ces grandes cassures jouent un rôle capital dans le drainage et l'emmagasinement des eaux d'hiver, et, grâce à elles, le lavage des sables est assuré pendant toute la durée de la saison sèche. Les filons du Carsewène sont encore presque intacts et se présentent comme très intéressants ; ils ont un amont-pendage disponible que, d'après le dire d'ingénieurs et prospecteurs expérimentés, on peut évaluer à 120 mètres en moyenne au-dessus du niveau des eaux.

On peut avec MM. Babinski, Viala, Levat et Pottereau, dégager de ces explications relatives à la formation des gisements de quartz aurifère de la Guyane les traits caractéristiques suivants :

1° Le mode même de formation de ces gîtes, interstratifiés dans les misaschistes ou dans les gneiss, fait ressortir l'importance des études stratigraphiques pour la découverte des gisements aurifères quartzeux ; c'est dans les zones de contact où les roches feuilletées ont été redressées par le granite ou par la syénite fondamentale que doivent apparaître de préférence ces filons-couches.

2° En raison de l'influence enrichissante des épanchements diori-

tiques sur les quartz adjacents, les affleurements de quartz aurifère se localisent dans le voisinage des pointements de roches vertes.

En résumé, l'exploitation filonienne en Guyane est à ses débuts ; mais elle peut être très fructueuse et aussi importante qu'au Transvaal, le jour où la France comprendra tous ses devoirs vis-à-vis de la Colonie. L'obstacle principal qu'il faut, en effet, surmonter pour l'exploitation des filons, dans un pays privé totalement de moyens de transport, comme la Guyane, est la difficulté et le coût énorme du transport sur place du matériel de broyage. C'est à cette cause qu'est dû en fait l'insuccès des essais peu nombreux d'ailleurs, dont nous avons parlé plus haut, tentés pour installer des ateliers de broyage de quartz ; dans la plupart des cas, le matériel est resté en route par suite du manque de fonds pour le porter sur les lieux ; dans deux autres cas, le manque de réussite a tenu à l'absence de travaux préparatoires suffisants dans le filon, ce qui a eu pour résultat, une fois les pilons montés, qu'on n'a rien eu à leur faire broyer.

Il y a donc lieu, pour l'avenir, de tenir compte des leçons du passé et de profiter de l'expérience acquise à leurs dépens par les premiers explorateurs de filons en Guyane, en ne perdant pas de vue ces trois points essentiels, suivant les conseils d'ingénieurs expérimentés :

1° Ne pas construire de moulins à or avant d'avoir préparé au moins deux années de pâture pour ces derniers, sous forme de travaux de traçage suffisants ;

2° Attendre qu'on dispose de capitaux suffisants, de ressources bien certaines, avant d'entreprendre l'exploitation industrielle des filons, en profondeur ;

3° Ne pas se considérer comme ayant atteint réellement le filon, avant d'avoir traversé la couche superficielle de roche décomposée.

Ce dernier résultat est évidemment plus facile à conseiller qu'à obtenir ; aussi, la détermination des points d'attaque les plus favorables — puits ou galènes — pour arriver à mettre un filon guyanais en évidence, est-elle un des problèmes les plus délicats qu'ait à résoudre un ingénieur des mines.

Quoiqu'il en soit, l'exploitation des filons en Guyane, qui est à son enfance et à peine sortie de l'œuf, peut et doit donner les plus brillants résultats et faire concevoir les plus belles espérances, si elle est sagement et prudemment conduite, si les moyens de communication sont améliorés, et si les capitaux nombreux qu'elle nécessite ne lui font pas défaut ; cela est évidemment certain. Comme comparaison, si en cette matière une comparaison est possible, signalons la concession filonienne d' « El Calao », au Vénézuéla, ayant donné pendant vingt ans de si beaux dividendes, quoique n'ayant guère plus de 200 mètres carrés de surface exploitable. La teneur moyenne était comprise entre 1 once 1/4

et 1 once 1/2 (soit 120 à 140 francs) à la tonne sur la plus grande partie de développement du filon ; mais cette teneur en or fin était doublée ou triplée par le fait de la présence d'une colonne exceptionnellement riche qui s'est maintenue sur toute la profondeur et qu'on a toujours pris soin dans l'exploitation de mélanger à la masse des minerais moins riches.

De même en Guyane, il résulte de rapports et d'ouvrages d'un ingénieur compétent, M. F. Viala qui, en 1889, a écrit un volume sur « Les Filons d'or de la Guyane », que notamment à la mine « Elysée », on peut compter que la richesse exceptionnelle des colonnes à or visible augmentera considérablement la teneur moyenne en or fin. Pour celle-ci, sur les 400 mètres carrés de surface exploitable reconnue, il n'a jamais été trouvé moins de 30 à 35 grammes à la tonne, la moyenne minima étant de 40 grammes ; de plus, l'or des quartz de l'Elysée est plus fin que celui du filon « El Calao » ; ce qui est l'indice caractéristique d'un plus grand approfondissement de la richesse ; et comme la richesse en or s'est maintenue sans aucune diminution à « El Calao » jusqu'à plus de 300 mètres de profondeur, les probabilités les plus sérieuses sont qu'elle se maintiendra à « l'Elysée », sans compter les nouvelles découvertes qui pourront y être faites plus tard ; on peut estimer un stock de minerai quartzeux de plus de 300.000 tonnes, à une teneur moyenne de 40 grammes d'or fin (120°) à la tonne, teneur qui, suivant les prévisions de l'ingénieur Viala, doit être au moins doublée par le mélange de l'or gros des colonnes riches.

En outre, sur diverses autres concessions, des filons de quartz aurifères, de grande valeur, ont été signalés à différentes reprises.

C'est ainsi que dans le bassin de Sinnamary nous devons observer que, sur le placer Sur Saut, M. Alexandre Volmar, alors directeur de l'exploitation, découvrit dès l'année 1880 sur la partie Nord-Est de la concession un gisement de filons aurifères, encore inexploités jusqu'à ce jour, mais en passe de l'être avant quelques années, d'une richesse incomparable. Des échantillons de quartz aurifères, soumis à l'analyse donnèrent des teneurs remarquablement riches (pour une trentaine de kilogrammes de quartz broyé à la main on retira près de 500 francs d'or). M. Pottereau lui-même s'est rendu personnellement compte de l'immense richesse aurifère, non seulement des alluvions, mais aussi des filons que renferme le placer Sur Saut.

D'autre part, si nous examinons le rapport du Conseil d'administration de la Société anonyme des gisements d'or de Saint-Elie, présenté à l'Assemblée générale ordinaire du 30 décembre 1903, nous y lisons notamment ceci :

« Notre exploitation et le traitement des quartz provenant des têtes de filons explorés à la surface au placer Saint-Elie, se sont poursuivis normalement pendant l'exercice 1902-1903, à l'aide de notre petite usine

d'essai, qui comprend deux bocards de prospection, de chacune trois pilons.

La production obtenue par le traitement de 876 tonnes 500 de quartz s'est élevée à 36 kil. 083 gr. 9 d'or, soit une moyenne mensuelle de 3 kil. 006 gr. 9 réalisés pour 111.894 fr. 95, au prix moyen de 3.100 fr.9 par kilogramme d'or.

Dans l'exercice précédent, cette production avait été pour ainsi dire absolument semblable : 36 kil. 223 gr. 3 d'or réalisés au prix moyen de 2.997 fr. 16 par kilogramme, et provenant du traitement de 653 tonnes 500 de quartz.

La teneur moyenne des quartz traités a été de 41 gr. 168 d'or à la tonne, soit 127.66.

Ces teneurs, depuis l'exercice 1893-1894, époque à laquelle nous avons commencé l'exploration superficielle des gîtes filoniens de Saint-Elie et le traitement des quartz ainsi mis à la surface, avaient été successivement de 69, 86, 71, 64, 54, 88, 82 et 55 grammes.

Aux mines de Dieu Merci, aucune prospection filonienne n'a été faite durant l'exercice 1902-1903. L'engagement que nous venons de faire de M. l'ingénieur L. Moufflet qui a exploré déjà en surface le filon Karouani nous facilitera ces recherches, lorsque nous jugerons le moment opportun de nous y consacrer.

Aux mines d'Adieu Vat et de Bonne-Aventure, nous avons continué dans l'exercice 1902-1903 nos travaux d'exploitation des filons du Rocher et Wears avec un succès qui jusqu'à ce jour ne s'est pas démenti.

Nos ressources ne nous ayant pas permis d'approfondir notre descenderie dans le filon du Rocher, les travaux ont été seulement poursuivis en direction du filon aux trois étages de profondeur de 20 m., 34 et 52 mètres du sol...

La teneur de 419 tonnes de minerai traitées au petit bocard d'essai de 3 pilons, a été de 146 gr. 661, ou 435 fr. 26 à la tonne, non compris la valeur des tailings, contre 189 grammes et 208 grammes dans les précédents exercices.

Cette diminution apparente de teneur tient à l'accroissement en profondeur de la proportion d'or combiné non analysé.

De récentes constatations faites par M. Levat il résulte que nous n'avons traité jusqu'ici qu'une partie du filon, la partie quartzeuse contenant de l'or libre, et qu'il existe au toit et au mur une épaisseur totale de 0 m.60 de remplissage aurifère dans lequel l'or est à l'état combiné. Ce fait augmente considérablement la richesse du filon qui paraît pouvoir être comparé à celle des plus riches filons connus. »

Il y aurait encore beaucoup à dire au sujet de l'exploitation filonienne susceptible d'être entreprise en maints endroits de la Guyane, no-

tamment dans le riche bassin de Sinnamary, sans même exposer des théories scientifiques trop abstraites ; mais ces explications jointes à l'aridité du sujet dépasseraient la limite du cadre que nous nous sommes tracé dans notre ouvrage.

Cependant, à l'heure actuelle, au moment où la question de l'exploitation filonienne en Guyane est à l'ordre du jour, il nous semble intéressant de dire quelques mots du traitement mécanique des minerais aurifères par des moyens nouveaux et perfectionnés.

Chacun sait que, depuis les temps les plus reculés, l'or a toujours été recueilli à l'état libre, soit par l'amalgamation simple, soit par l'utilisation de sa grande densité qui en facilite le dépôt tantôt dans les couloirs, tantôt dans les battées formées par des cuvettes creuses coniques ou paraboliques, soit même par l'emploi des deux systèmes combinés ensemble ; mais on ne se fait pas une idée de la quantité considérable d'or qui est perdue par l'entraînement des pyrites aurifères contenues dans le minerai, pyrites atteignant souvent une teneur de 20 à 30 grammes d'or par tonne ; il a été constaté que les rivières emportent quelquefois jusqu'à 10 ou 12 kilomètres les poussières fines de pyrites provenant du bocardage des quartz aurifères qui échappent aux *fruevanners*. Aussi, la préparation mécanique de minerais d'or en vue de la séparation des parties pyriteuses avant l'amalgamation paraît-elle devoir être appliquée avec succès.

Il est bien certain que la séparation mécanique des pyrites, en procédant comme on le fait pour les autres minerais, n'empêcherait certes pas de broyer ensuite le quartz sortant des cribles à piston et de l'amalgamer pour en retirer l'or libre, tandis que les pyrites seraient livrées à un traitement chimique ou métallurgique approprié. En effet, il est à remarquer que, plus on fouille les gisements aurifères en filons plus on arrive, en profondeur, à rencontrer de moins en moins d'or libre ; les parties profondes des filons de quartz aurifère deviennent de plus en plus pyriteuses au fur et à mesure de la diminution d'influence des agents atmosphériques, air et eau, qui ont pénétré dans le filon et y ont oxydé les sulfures ; dans les gisements aurifères filoniens, la pyrite deviendra le facteur important et quelquefois le seul facteur dont on devra tenir compte de l'extraction de l'or ; aussi, y a-t-il lieu d'en faire le traitement comme d'un minerai métallique ordinaire et de ne livrer à l'amalgamation que le quartz débarrassé des pyrites, si ce quartz contient assez d'or libre pour payer les frais d'amalgamation. Quant aux pyrites, on les traitera par chloruration, bromuration ou cyanuration ; si l'on a à sa disposition du minerai de plomb, on grillera les pyrites aurifères et on les traitera au four à plomb en les mélangeant dans le lit de fusion de la galène : le plomb qui coulera du four contiendra tout l'or qui était dans la pyrite.

C'est là la méthode préconisée par un ingénieur des mines des plus distingués, M. H. Lenicque, et exposée par lui dans une série d'articles ayant pour titre « Préparation mécanique des minerais », publiés dans le journal *l'Industrie Française* au cours de l'année 1903.

« Mon programme, écrit-il en manière de conclusion, a été adopté par une Société russe exploitant un gisement aurifère en Sibérie.

Les filons contiennent de la galène argentifère, de la pyrite aurifère et de la blende : la gangue quartzreuse contient un peu d'or libre.

C'est pour cette Société que j'ai installé à Zyriánousk une usine traitant 100 tonnes de ce minerai en dix heures : le minerai brut est successivement concassé et broyé, de façon à réduire tout le minerai à la grosseur maxima de deux millimètres ; je fais un broyage méthodique et progressif, de façon à éviter autant que possible la production de schlammes impalpables.

Le classement est fait par trommels et caisses de classification qui donnent des sables dont le diamètre descend jusqu'au quart de millimètre. Ces grenailles et les sables sont traités sur cribles à piston, à grilles filtrantes, à cinq compartiments : les particules plus fines que le quart de millimètre vont dans des bassins de dépôt où elles sont ensuite reprises, délayées convenablement et livrées à des *tables tournantes* de mon système.

Les résultats sont les suivants :

A) La galène recueillie est portée aux fours à plomb ;

B) La pyrite aurifère est grillée dans les fours spéciaux munis de chambres de condensation pour la récupération des vapeurs arsenicales : l'oxyde de fer aurifère est mélangé au lit de fusion de la galène, et le plomb provenant de la fusion contient tout l'argent de la galène et tout l'or de la pyrite ;

1) La blende est portée dans un four à réverbère où elle est soumise à une oxydation méthodique qui la sulfatise (j'ai vu par ce procédé sulfatiser 85 % de la blende).

Le sulfate de zinc obtenu par la lixiviation des blendes oxydées est réduit à l'état métallique par l'électrolyse.

La concession, contenant une énorme chute d'eau, peut disposer d'une force hydraulique de plusieurs milliers de chevaux ; par suite, l'électrolyse du zinc s'impose pour le traitement métallurgique de ce métal ;

D) Enfin, le quartz, qui a été rejeté des cribles à piston comme matière stérile, au point de vue du minerai métallique, contient encore quelques grammes d'or ; on le fait passer dans un moulin à boulets pour le porphyriser, puis on le soumet à l'amalgamation qui en retire tout l'or libre.

Cette méthode de traitement de minerais aurifères complexes va

probablement être appliquée prochainement dans d'autres mines en Russie ; car la première application faite en Sibérie a attiré l'attention des ingénieurs du cabinet de l'empereur, et je suis sûr que les Allemands vont se lancer dans la voie que je leur ai tracée.

J'espère que l'honneur de cette innovation ne leur restera pas, comme cela est arrivé souvent pour leurs imitations. »

Si nous avons insisté, en donnant des chiffres à l'appui sur le traitement des gisements filoniens, c'est uniquement pour appeler sérieusement l'attention des prospecteurs, des ingénieurs et des capitalistes sur cette nouvelle richesse d'exploitation aurifère que peut donner la Guyane française, où l'exploitation filonienne peut être développée intensivement à côté de l'exploitation placérienne qui a fait ses preuves et a déjà produit de si brillants et si lucratifs résultats, en attendant ceux qu'on est en droit d'attendre avec le perfectionnement des procédés mécaniques d'exploitation des alluvions aurifères.

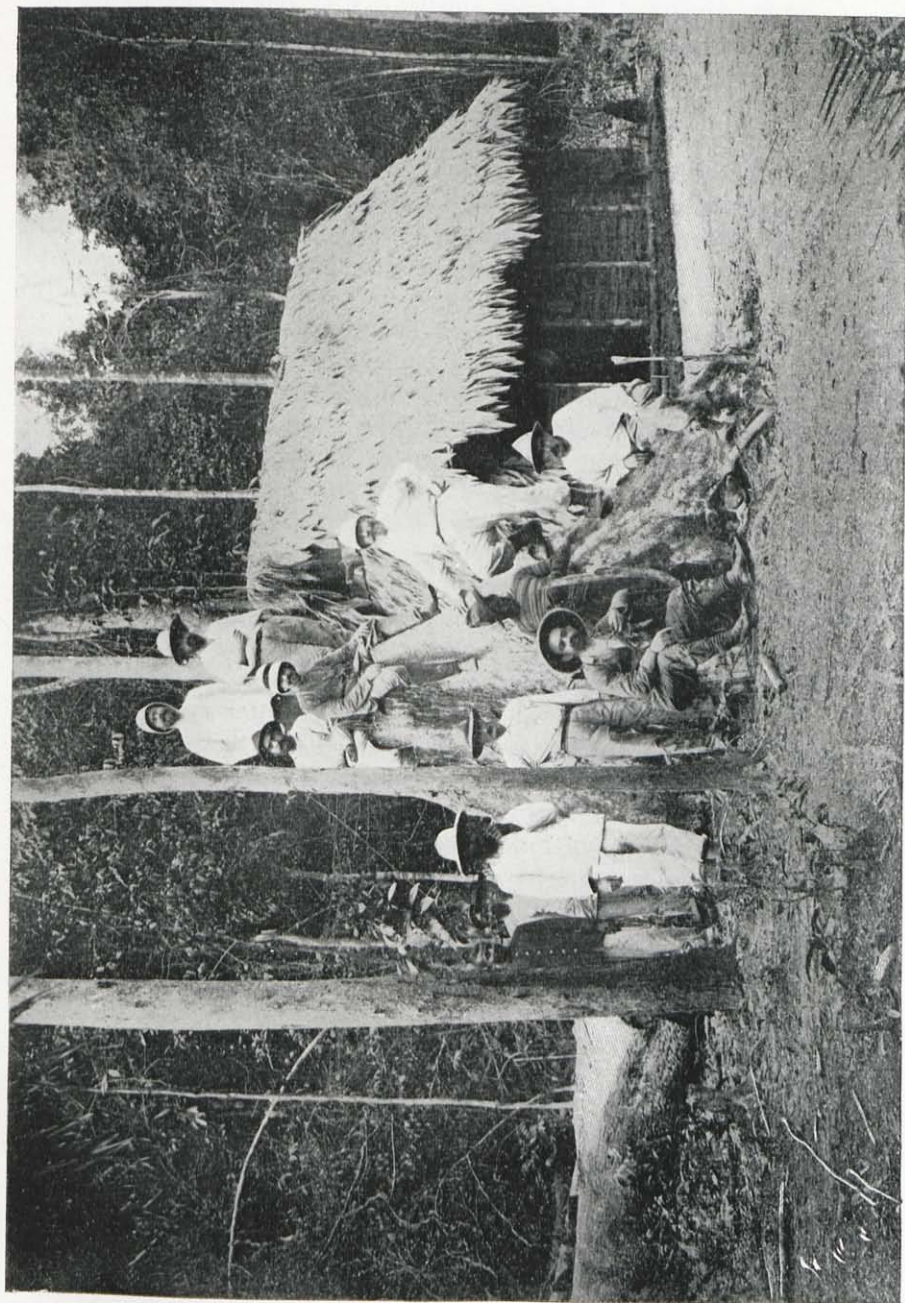
Nous terminerons cette étude sommaire des filons de la Guyane, en nous appuyant sur l'autorité des ingénieurs qui ont écrit sur la Guyane et qui possèdent à un haut degré la connaissance minière de la colonie, pour dire aux prospecteurs guyanais, dans le langage même de M. Levat :

« Méfiez-vous des blocs épars de quartz, même avec or visible que vous trouverez à la surface de la roche à ravets ; ne vous imaginez pas que vous tenez le gîte par les cheveux, parce que vous avez fait cette rencontre, qui est d'ailleurs banale, sur les placers. Il n'y a pas un de ces fins maraudeurs, pas un de ces Cayennais ayant le flair particulier qui constitue le prospecteur de marque, qui ne connaisse les endroits où il a trouvé des quartz à or visible à la surface du sol.

A ceux-là, je dis :

Rappelez-vous que la roche à ravets sur laquelle ou au sein de laquelle vous trouverez ces beaux échantillons n'est pas un terrain ferme et solide. C'est le résidu d'un terrain qui a été transformé, remanié, en partie détruit par le temps et par les agents atmosphériques ; donc, ne vous emballez pas et prospectez sérieusement le fond des criques, surtout si elles ont assez de pente pour que la couche de roche à ravets ait été enlevée et que vous voyiez apparaître, dans le fond ou sur les parois la « roche morte », qui est du schiste décomposé en place, ou le schiste lui-même. Si vous y trouvez en place des quartz payants et présentant des couches d'or, votre découverte prend immédiatement une valeur beaucoup plus grande.

Ne négligez pas cependant les indications d'or dans la roche à ravets elle-même ou dans les terres rouges qui l'environnent et qui sont elles-mêmes — c'est là une règle constante, — riches en or libre. Donc, toutes les fois qu'on signale des terres de montagne bien payantes, il faut procéder à un examen attentif des criques et des pointements rocheux



UN GROUPE D'INGÉNIEURS ET DE PLACÉRIENS PRÈS D'UN CABRET

du voisinage. Ce sont là d'excellents indices et le terrain est bon à garder, même après épuisement des terres de montagnes exploitées au sluice.

C'est grâce au concours effectif de la population cayennaise qui compte des prospecteurs, des placériens émérites et rompus par la pratique, que pourra être accélérée l'évolution des alluvions vers les filons. Disons-leur hautement : Dans vos recherches, dans vos prospections, à la chasse, regardez autour de vous dans les bois, et ne restez pas confinés comme par le passé dans la seule recherche de la couche payant trois francs à la battée. Mettez-vous bien dans la tête qu'il y a autant d'argent à gagner, peut-être même plus, à vous assurer la possession de beaux affleurements de quartz. Dégagez ces affleurements en lavant les terres rouges qui les recouvrent ; elles vous couvriront de vos frais, et, une fois le gisement ainsi préparé pour la vente, sollicitez les gens du métier.

Le moment approche où vous n'aurez pas longtemps à attendre pour qu'on vienne examiner votre trouvaille et la payer le prix qu'elle vaut. » Tel est un extrait de l'article publié dans la *Dépêche Coloniale* et signalé plus haut.

Quoi qu'il en soit, il faut se garder de toute exagération à cet égard. Il est bien certain que si les nègres cherchent la « fine crique » pour en tirer bénéfice et l'exploiter eux-mêmes le plus souvent, il sera difficile de leur faire rechercher des filons ; c'est au surplus un travail d'ingénieur qui exige la grande connaissance des mines.

« Le quartz de la Guyane est riche, écrit le savant M. Coudreau dans son ouvrage que nous avons déjà cité plusieurs fois sur « les Richesses de la Guyane française », et les industriels qui en feront l'entreprise réaliseront de beaux bénéfices, malgré les difficultés de transports ».

Que ce temps d'exploitation intensive des filons soit proche ! Que les résultats qu'on en attend dépassent toutes les espérances ! C'est là un souhait que nous formons de tout cœur et un vœu dont nous désirons la réalisation prochaine, avec la même ardeur que nos frères de la Guyane et nos ingénieurs distingués qui vont y prospecter des filons.

En ce qui touche les modes d'extraction de l'or des filons et les machines employées à son traitement, à son broyage, moulins à or, bocards, pilons, etc., il est évident que le Transvaal, où l'exploitation des claims est depuis dix ans à peine entrée dans la période industrielle, où les mines d'affleurement et les mines de profondeur, dites deep-levels, ont des différences techniques et des différences économiques démontrées par l'expérience*, sera pour la Guyane un exemple frappant et une ligne sûre de conduite rationnelle pour l'exploitation filonienne à faire en ce pays.

La Guyane, où la question de l'exploitation des filons est encore à l'état naissant, profitera de l'expérience de sa devancière et de ses per-

fectionnements continus de procédés d'extraction, contribuant à prolonger considérablement l'existence des mines aurifères.

La méthode de l'extraction de l'or a effectivement été sans cesse améliorée dans le Witwatersrand. On sait que, dans les premiers temps du Rand, on n'arrivait pas à extraire plus de 50 à 60 0/0 au plus de l'or contenu dans le minerai ; de sorte que, pour extraire 50 fr. d'or d'une tonne, il était nécessaire que le minerai en contînt pour 100 fr., en raison de ce qu'une forte proportion restait dans les résidus, appelés les « tailings » et les résidus même des tailings, appelés les « slimes ». Depuis, la découverte du traitement des tailings par le cyanure de potassium (d'où le nom de *cyanuration* donné à ce mode de traitement) permit de recouvrer, sinon la totalité, du moins une forte proportion du métal jaune qui était resté perdu dans les résidus ; de ce fait, l'extraction a monté graduellement à 60 et 75 0/0. De même, en ce qui concerne les slimes, on commença à les traiter depuis l'année 1897, notamment à la Robinson et à la Crown Reef, et on réussit à extraire 75 0/0 environ de leur contenu d'or.

Il en résulte qu'aujourd'hui on peut, par les divers procédés réunis, retirer jusqu'à 80 et 90 francs d'or de chaque tonne de minerai qui en contient pour 100 francs, alors que dans le début il n'était possible d'en extraire que la moitié de cette proportion.

Comme les procédés d'extraction se perfectionnent chaque jour, il est certain qu'on arrivera progressivement à retirer la presque totalité de l'or se trouvant dans le minerai.

Puissent les ingénieurs spéciaux des mines qui iront en Guyane pour la recherche des filons trouver la « bonne veine », comme les prospecteurs et les placériens trouvent la bonne « crique » et entreprendre l'exploitation des filons avec les procédés de perfectionnement les plus récents et les plus propres à mettre à jour les immenses richesses aurifères de cette Colonie !

§ II

Exploitation alluvionnaire ou placérienne

Si l'exploitation filonienne n'est encore qu'à ses débuts en Guyane, il n'en est pas de même de l'exploitation alluvionnaire ou placérienne que nous allons maintenant étudier complètement.

Pour la clarté, nous sectionnerons cette étude en cinq subdivisions qui auront pour objet :

La première, des généralités sur les placers, et des indications sommaires concernant la recherche des champs aurifères et les prospections ;

La deuxième, la méthode primitive du traitement des alluvions à l'aide du sluice portatif ;

La troisième, les méthodes perfectionnées du traitement des alluvions par action mécanique (excavateurs et dragues à or) ;

La quatrième, le mode de cubage d'un placer (méthode Pottereau) ;

Et la cinquième, l'aperçu de la législation minière en Guyane.

SUBDIVISION I

Généralités sur les placers et leur prospection et sur les opérations de lavage des alluvions

On entend par *placers* des terrains arrosés la plupart du temps par un cours d'eau comprenant le lit et les alluvions, dont les couches superficielles renferment de l'or à l'état natif mélangé avec le sable glaiseux.

Ces placers se trouvent le plus habituellement dans des vallées d'une largeur de 100 à 150 mètres au maximum, dans le fond desquelles serpente un ruisseau souvent de médiocre importance. La végétation qui pousse dans le fond des vallées et couvre les placers est assez différente de celle qui s'étale sur les montagnes ; les arbres qui craignent un excès d'eau y végètent mal et ils sont loin d'ailleurs d'être aussi colossaux que ceux qui couvrent les terrains plus secs, d'altitude plus élevée. L'essence qui prédomine sur les placers est un palmier spécial, appelé *pinot*, dont l'amande donne une huile claire, d'un goût agréable, légèrement parfumée ; d'où le nom de *pinotières* donné par les Guyanais à tous les ravins bas et marécageux où ces végétaux abondent. Les pinots ne deviennent jamais bien gros et s'abattent facilement à la hache ; ils ne sont malheureusement pas seuls de leur espèce et vivent en famille avec de nombreux ficus qui rejettent constamment soit par leurs racines directes, soit par les racines adventives descendant de leurs branches ; ce qui forme à la longue un fouillis inextricable. Il est néanmoins certaines criques qui sont complètement dépourvues de pinots.

On distingue, parmi les placers, les *placers secs*, ceux se trouvant d'ordinaire à flanc de coteau, comme le placer Saint-Elie, et les *placers humides*, comme le placer Sur Saut, tous deux dans le bassin de Sinnamary, les premiers exploitables seulement par la méthode du sluice portatif et l'emploi comme adjuvant des excavateurs et nécessitant un grand nombre d'ouvriers, les seconds exploitables avec plus de profit avec les dragues à or et exigeant un nombre bien plus restreint de travailleurs.

Les gisements alluvionnaires ou placériens ont été les premiers connus et exploités en Guyane sur les diverses concessions entreprises dans la colonie. C'est en effet vers les placers et non vers les filons que se sont portés tout naturellement les premiers efforts et que se sont concentrés toute l'attention soutenue et toute l'activité fébrile des vaillants pionniers, dès la découverte des gîtes aurifères en Guyane, depuis Paolino jusqu'aux prospecteurs de race, tels que Vitalo, Pointu, Antino, Rufin,

pour ne parler que des plus connus et des plus célèbres, la pléiade des prospecteurs actuels formés à leur école n'étant d'ailleurs pas près de s'éteindre et recrutant au contraire chaque jour dans la jeunesse de nouveaux adeptes qui marcheront sans aucun doute sur la trace de leurs aînés.

Les Cayennais sont de bons prospecteurs, en général, actifs, adroits et ayant du flair, fort au courant des placers, de leur cubage et de leur exploitation.

La liste des placers en exploitation serait longue à établir ; les bassins du Sinnamary, de l'Awa, de l'Approuague, de l'Oyapock, de la Mana, de l'Inini, etc., renferment nombre de concessions délimitées et exploitées généralement avec succès ; faire la nomenclature de ces placers, indiquer leurs richesses, parler des Sociétés d'exploitation, ce serait sortir du cadre que nous nous sommes imposé dans ce travail ; c'est une étude intéressante à faire que nous entreprendrons peut-être quelque jour, dès que les dragues à or puissantes auront été construites et auront fait leurs preuves ; ce qui ne saurait tarder en Guyane d'une façon intensive, nous en avons l'intime conviction.

De la recherche des champs aurifères

Comment procède-t-on, en Guyane, pour la recherche des champs d'or ?

L'emplacement choisi est d'abord occupé la plupart du temps par des maraudeurs qui organisent une expédition, se mettent en campagne, de préférence à l'entrée de la belle saison, font une installation très sommaire sur la « bonne crique », et écrèment les placers dans des proportions plus ou moins vastes, suivant leurs ressources, leurs provisions de vivres et les résultats qu'ils obtiennent, bien qu'en général les chercheurs d'or n'aient pas l'habitude ni la facilité de s'attarder dans un même endroit à leurs travaux d'exploitation des alluvions aurifères (qu'ils traitent par les moyens les plus primitifs : pelles, pioches, et sluices portatifs), soit qu'ils manquent de vivres, soit qu'ils entendent parler de la découverte d'un nouveau champ aurifère ; ce qui amène l'exode en masse des chercheurs d'or, race toujours famélique, mais toujours pleine d'espérances, toujours à la veille, dans ses rêves d'or, du coup de fortune qui enrichit son homme en un jour !

Dès que les placers sont régulièrement délimités, que les redevances annuelles sont acquittées, des exploitations industrielles prennent alors la place des maraudeurs qui vont exercer plus loin leur talent de chercheurs d'or. Les placers ne sont d'ailleurs que fort peu « écrémés » par les maraudeurs, et les exploitants trouvent toujours, par des travaux méthodiques et rationnels, de larges profits et de beaux et sérieux bénéfices dans la couche aurifère qui n'a été qu'effleurée par des travaux

exécutés sans plan et sans méthode ; le passage des maraudeurs, qui démontre l'existence des alluvions « payantes », est pour eux une preuve de la richesse aurifère de la concession explorée.

Les exploitants d'alluvions se logent ordinairement dans des *carbets* qu'ils construisent eux-mêmes ; c'est le nom générique donné aux pailletes couvertes en feuilles de palmiers, avec treillages de lattes en guise de cloison, sous lesquelles tous les travailleurs vivent dans la grande fo-mais, pour un établissement durable, il convient plutôt d'édifier des habitations en torchis, blanchies à la chaux et recouvertes de tuiles en bois ou bardeaux, ou en feuilles de tôle ondulée ou galvanisée. Le bois, qui est très abondant en Guyane, y est tout naturellement le matériel de construction par excellence. On sait d'ailleurs qu'on trouve en Guyane les espèces et les qualités de bois les plus variées, dont une grande partie sera susceptible d'être exploitée avec profit dès que des voies de transport par terre seront créées, ou que les voies de transport par eau seront perfectionnées, puisque les rivières constituent encore actuellement l'unique moyen de pénétration dans l'intérieur, au moyen de pirogues.

On peut dire avec sincérité que la nature a été généreuse pour la Guyane, la main de l'homme l'ayant trop peu aidée jusqu'à présent dans son admirable disposition !

Des prospections et des prospecteurs

On entend par le mot en usage courant « prospection », la recherche sur le terrain de gîtes aurifères, au moyen de sondages.

Une expédition de prospection comporte d'ordinaire, lorsqu'elle est bien montée, deux pirogues et un personnel de sept à huit hommes, y compris le chef de prospection.

Des vivres sont embarqués pour un laps de temps de six semaines à deux mois au maximum. C'est au surplus tout ce que les pirogues peuvent porter en sus du personnel. Tous les vivres destinés aux placers sont soigneusement embarillés, de manière à éviter les avaries en cas de naufrage ou pour le moins de bain général de la cargaison, tant par suite des pluies incessantes qu'à cause des douches forcées qu'elle reçoit en cours de route. Ces vivres se composent principalement, si tous les membres de l'expédition sont des noirs, ce qui est le cas le plus général, de couac (farine de manioc à demi torréfié, préparée dans le pays et très abondant), de bacaliau (sorte de morue fumée), de riz, de tafia et d'une petite quantité de lard. On ajoute à la cargaison de la farine ou du biscuit et des conserves, quand dans l'expédition se trouvent un ou deux Européens. On emporte aussi des fusils et de la poudre : il y a lieu, en effet, de compter beaucoup sur la chasse pour assurer des vivres frais au personnel de l'expédition, le gibier étant partout très abondant, mais de goût généralement médiocre. On se livre à la chasse des cochons sau-

vages, des pécaris, des agoutis, des hoccas, des iguames et autres animaux plus ou moins mangeables, qui fourmillent dans les grands bois ; on se livre également à la pêche dans les rivières qui, par contre, fournissent des poissons exquis, de diverses grosseurs, de diverses natures.

D'ordinaire, quand deux mois se sont écoulés après le départ de l'expédition de recherches sans qu'elle ait donné signe de vie, par l'envoi toujours attendu à Cayenne d'un peu d'or, on ne la ravitaillera pas par de nouvelles provisions. Dans ces conditions, les prospecteurs n'ayant devant eux aucun vivre de réserve sont bien obligés de redescendre à la côte. Si, par contre, les nouvelles sont favorables, si les premières prospections ont eu pour résultat l'envoi du métal jaune, on expédie une ou deux pirogues pour le ravitaillement de l'expédition.

Chaque fois que le bruit d'une retentissante découverte se fait jour, on est sûr que de nombreuses demandes de concessions de terrains environnant le point où elle a été signalée sont faites à Cayenne au bureau spécial affecté aux services des déclarations de mines, à la direction de l'Intérieur ; ces concessions sont prises absolument au hasard, la plupart du temps à la simple inspection de la carte cadastrale, tant est grande la fièvre de l'or, sauf à être bientôt abandonnées ; c'est en effet l'ordre de priorité sur le registre des inscriptions qui établit d'une manière incontestable le droit à l'obtention ultérieure du permis définitif d'exploitation des terrains reconnus aurifères.

L'expédition de recherches, quand elle est parvenue par pirogues à la hauteur du terrain concédé, met pied à terre ; les marchandises, de même que les matériaux, sont débarqués, des carrets sont élevés rapidement tant pour le logement du personnel que pour l'emmagasinement du matériel ; c'est ce premier établissement qui s'appelle le *dégrad*.

C'est de ce point que partiront les prospections, puis plus tard les opérations ayant pour but l'exploitation des gîtes aurifères qu'on aura pu découvrir sur la concession ; ce lieu sera également le centre de rayonnement et de ravitaillement du placer avec lequel il sera en communication fréquente par un sentier.

Le prospecteur guyanais exécute en général ses recherches, accompagné de son escorte d'aides et de porteurs en faisant sous bois ce qu'on appelle une *trace de chasseurs* ; il se fraie un sentier à grands efforts de *sabre d'abatis* (instrument que chacun porte avec soi et avec lequel sont coupées de temps à autre quelques branches pour servir de trace au retour), l'épaisse végétation de la grande forêt équatoriale ne laissant guère pousser comme sous-bois que des arbres chétifs et de maigres broussailles, sans épines, sauf un palmier armé d'aiguilles cruelles qui est parfois assez abondant. Le prospecteur est guidé par la boussole qu'il lui est indispensable de porter sur soi par crainte de se perdre dans la forêt guyanaise, et surtout par son flair et son coup d'œil personnels ;

il s'inspire, surtout dans ses recherches de placers nouveaux, des indications privées qu'il possède, en tenant compte aussi de la forme des vallées et de l'aspect des cailloux roulés dans les criques ; il est d'ailleurs très observateur et a l'œil exercé à tout voir.

Avant d'entreprendre une prospection, il convient, pour ceux qui sont avisés et clairvoyants, de considérer les divers éléments suivants qui ont leur importance :

1° L'éloignement plus ou moins considérable de l'endroit où ils ont l'intention de prospecter par rapport au bourg qui doit constituer le centre général des approvisionnements ;

2° La question de ravitaillement, plus ou moins facile, suivant la navigabilité des cours d'eau et la distance ;

3° Le débit des cours d'eau qui alimentent les sluices ;

4° La salubrité et le rendement moyen, suivant les bassins des cours d'eau et la situation des lieux de prospection.

Ce sont des considérations indispensables à envisager pour les prospecteurs sérieux. En effet, les limites d'exploitabilité des placers guyanais sont évidemment très variables, selon la distance de Cayenne, centre général de ravitaillement, le prix de revient sur chaque placer de la journée ouvrière et les difficultés plus ou moins grandes de transport de la mer au placer.

De l'estimation de la teneur des alluvions

Comment se fait l'estimation de la teneur en or des alluvions ?

Comme la battée ordinaire de prospection correspond à un volume de terre de près de sept litres, on obtient la teneur au mètre cube en multipliant par 150 le poids d'or que donne le lavage d'une battée.

Mais, en fait, les prospecteurs guyanais ne pèsent jamais la quantité d'or donnée par la battée ; un simple coup d'œil jeté par eux sur la quantité de métal jaune resté dans la battée leur suffit pour juger immédiatement la teneur estimée de l'alluvion.

Les prospecteurs guyanais ne se préoccupent nullement des « eilles », c'est-à-dire des traces d'or nettes et distinctes ; ils ne considèrent même pas comme exploitable ce qu'ils appellent « la couleur faible », correspondant à la teneur de un gramme, soit à une valeur de 2 fr. 70 c. au mètre cube (cette valeur de 2 fr. 70 du gramme d'or natif à Cayenne est variable, bien qu'il n'y ait pas de cours établi ; mais il y a quelquefois entente entre la Banque de la Guyane et les principaux négociants acheteurs d'or à Cayenne, en sorte que le prix du gramme n'a jamais dépassé 2 fr. 90 comme maximum, de même qu'il n'est jamais inférieur à 2 fr. 70 à Cayenne.)

Il faut de 15 à 20 eilles pour l'équivalent de la couleur faible.

Ce que, dans leur langage, les prospecteurs appellent « la couleur

forte », c'est à peu près le double de la couleur faible, équivalente à 5 ou 6 fr. du mètre cube.

A partir de cette teneur, on commence à calculer par « sous à la battée », ce qui signifie que les prospecteurs estiment la valeur, exprimée en monnaie décimale, du poids de l'or donné par la battée.

Une battée de deux sous équivaut à un poids estimé d'or valant dix centimes, soit trente-sept milligrammes. En multipliant ce poids par 150, on obtient la teneur au mètre cube d'une alluvion, ce qui donne environ cinq grammes cinq décigrammes, soit une valeur de 15 francs environ.

Les teneurs s'estiment d'ordinaire de dix en dix centimes, sauf pour le « sou marqué », monnaie courante à Cayenne, représentant dix centimes en langage ordinaire, mais constituant, dans le langage conventionnel des prospecteurs, une teneur intermédiaire entre dix et vingt centimes, soit quinze centimes.

Les appréciations ainsi faites par les prospecteurs guyanais ont un grave défaut qui réside moins dans leur variabilité que dans le fait qu'elles s'appliquent seulement à une portion fort restreinte du gîte aurifère ; mais telles quelles elles leur suffisent ; car, à leurs yeux, tout ce qui est en dehors de ce qu'ils appellent « la veine » (c'est-à-dire la portion souvent très restreinte, dépassant rarement deux ou trois mètres, dans laquelle est concentrée la richesse maxima de la couche), n'a aucun intérêt, comme étant inexploitable. Au surplus, il nous paraît utile de faire remarquer, pour éviter les erreurs, qu'il est courant en Guyane de faire rentrer dans le prix d'une battée la valeur des dépenses faites pour arriver sur un terrain ; en d'autres termes, plus les difficultés d'accès et d'éloignement sont grandes, plus la valeur intrinsèque des battées augmentera, bien que les mêmes appellations subsistent ; c'est ainsi que, par exemple, une battée dite de deux sous dans le bassin de l'Inini correspondra à une battée de 8 à 10 sous sur les placers bien moins éloignés du Sinnamary, tels que ceux du Sursaut, de Saint-Elie, de Dieu Merci, etc. ; d'où, la distance peu éloignée du littoral joue un grand rôle qui est loin d'être négligeable (1).

(1) C'est ainsi que dans le bassin du Sinnamary et de la Mana on peut exploiter avec bénéfice très appréciable des alluvions dont la teneur moyenne est de moins de 4 grammes au mètre cube et même faire des re-lavages de tailings de moins de trois grammes avec un profit assuré, parce que ces fleuves ont l'avantage d'être navigables au moyen de chaloupes à vapeur d'un certain tonnage jusqu'à une distance de 100 à 130 kilomètres de la côte, du moins durant la saison des pluies ; il n'existe en effet dans ces deux rivières que loin de la mer des sauts difficiles, les sauts voisins du littoral se bornant à de simples rapides que les chaloupes à vapeur franchissent sans grande difficulté. On arrive même, dans la zone aurifère de l'Orapu et de la Comté, qui sont proches de Cayenne et reliées avec la capitale par un réseau de voies navigables pour les bateaux à vapeur, à



UN ÉTABLISSEMENT DE CARRETS AU CENTRE D'UN PLACER
(Effet de soleil sur une partie déboisée)

Les sondages avec appareils à tiges donnent des résultats beaucoup plus exacts et permettent de pouvoir sonder sous l'eau. D'autre part, il est à noter que si les teneurs obtenues à l'aide de l'appareil de sondage à tiges sont mathématiques et donnent le minimum des teneurs réelles, elles sont de 30 0/0 moindres que celles obtenues dans les trous de prospection ordinaire.

Les prospecteurs indigènes ont une intelligence vive ; mais ils ont en général une notion assez confuse des principes qui régissent la formation des placers ; ils manquent la plupart du temps de connaissances suffisantes sur l'orographie du pays, sur la position respective des crêtes successives qui le traversent, sur le compte desquelles un simple nivellement barométrique pourrait leur donner des renseignements utiles ; aussi est-il indispensable de les bien choisir.

Le prospecteur en recherche prélève, de temps en temps, des échantillons du sous-sol qu'il essaie à la *battée*, sorte de grande écuelle en bois dans laquelle, après un lavage méthodique de la terre, il trouve une indication précieuse sur la richesse du terrain immédiatement avoisinant.

Les *trous de prospection* sont d'une forme rectangulaire, en général d'un mètre sur deux mètres, avec un déblai de soixante à quatre-vingts centimètres de profondeur.

Le travail d'un trou de prospection dure environ une demi-journée de deux hommes, y compris le lavage des diverses portions extraites de la couche, lavage qui s'exécute à la battée conique que tous les placériens de la Guyane manœuvrent avec dextérité.

Habituellement, trois battées sont prises : la première, à la surface de la couche, la deuxième, au milieu, et la troisième à sa base, en ajoutant dans cette dernière les premiers centimètres du bed-rock ; il faut avoir soin de faire la moyenne des trois battées réunies ; car si, comme cela arrive souvent, on n'inscrit que la dernière qui est évidemment la

pouvoir travailler avec bénéfice des alluvions ou des tailings d'une valeur de un sou marqué, deux sous au maximum à la battée (5 à 8 grammes par mètres cubes extrait) dans la veine, équivalant à une teneur moyenne de la couche alluvionnaire représentant à peine trois grammes au mètre cube.

Par contre, dans le bassin de l'Awa, de l'Inini, du Haut Maroni, du Haut Approuague, il faut cinq grammes au mètre cube correspondant à des teneurs courantes de quinze à vingt sous à la battée dans la veine — environ 50 grammes au mètre cube — pour permettre de relever des bénéfices certains, et cela parce que sur ces fleuves la navigation à vapeur prend fin au premier saut, qui est généralement à une distance de 80 kilomètres au plus de l'embouchure.

Dès que la teneur moyenne de la couche a été reconnue, c'est le rapport de l'épaisseur totale du déblai qui recouvre la couche alluvionnaire et de l'épaisseur même de l'alluvion qui détermine d'une façon absolue si l'exploitation de la couche sera ou non rémunératrice ; ce qui est surtout important pour l'exploitation des placers par action mécanique, dont nous nous occuperons plus loin.

plus riche, on peut commettre des erreurs fort importantes dans l'appréciation de la teneur.

S'il résulte des teneurs données à la prospection que l'endroit est susceptible d'une exploitation fructueuse, que fait-on ? Un emplacement suffisant est déboisé, puis grossièrement défriché ; des carbets sont ensuite construits, destinés au logement des ouvriers avec leurs outils et leurs vivres. Cela fait, l'établissement est relié au dégrad ou débarcadère par un sentier plus ou moins direct, de façon à assurer le ravitaillement du placer ; alors sont commencées les opérations de classement et de lavage des alluvions, dont nous allons parler maintenant.

Des opérations de lavage des alluvions

Les opérations de lavage des alluvions consistent en deux séries de travaux :

1° Les travaux préparatoires ;

2° Les travaux d'exploitation.

Les travaux préparatoires comportent :

1° Le *déboisement* (1), comprenant :

Le *défrichement*, c'est-à-dire l'enlèvement des amas de végétaux qui, en raison de la végétation exubérante couvrant tout le sol, encombrant la plupart des vallées à placers, les racines d'arbres enchevêtrées formant un immense tissu à la surface du sol et constituant même un dédale inextricable, dangereux pour les piétons.

L'*abatage* complet de tous les arbres à la hache, ou plutôt au sabre, travail dans lequel les indigènes excellent, en profitant même avec beaucoup d'intelligence de l'enlacement général de tous ces arbres par les lianes et les plantes parasites pour les abattre *par rideaux*, suivant l'expression consacrée ;

Et le *dessouchement*, c'est-à-dire l'enlèvement des souches, des

(1) Le prix de revient du déboisement est, en Guyane, fort élevé. Il ne suffit pas, en effet, de faire l'abatage des arbres par rideaux (opération qui est la suivante : on choisit à cet effet deux gros arbres touffus se trouvant à une distance raisonnable, qui sont les deux chefs de file de l'abatage ; on trace préalablement une ligne de direction en abattant les menus bois qui se trouvent entre les deux, de façon à faire une éclaircie en avant de la ligne d'attaque ; puis on entaille tous les arbres intermédiaires jusqu'au cœur ; enfin on attaque les deux chefs de file qui sont abattus simultanément et entraînent tous les autres dans leur chute. Après débardage de cette tranche, on abat un énorme rideau, un deuxième, puis un troisième, et ainsi de suite). La plupart des arbres doivent en outre être tronçonnés pour être trainés à bras d'hommes en dehors du champ futur d'exploitation du placer ; ce qui est un travail pénible et coûteux.

Si les pluies persistantes sur les placers de la Guyane ne mettaient pas obstacle à la confection de nombreux bûchers qui, allumés, dévoreraient ces bois, il serait facile de s'en débarrasser par incinération ; mais il n'y faut pas songer, même s'ils étaient laissés en tas durant toute la saison sèche, car leur incinération ne pourrait pas être complète. On comprend

innombrables chicots laissés par l'abatage à blanc étoc, travail ingrat, mais facilité par ce fait curieux que les arbres de la Guyane vivent par des racines qui courent à la surface du sol, qui en émergent même la plupart du temps sur une partie de leur épaisseur et n'ont presque jamais de pivots

2° La construction d'un barrage et d'un canal de dérivation pour amener de la crique ou de la rivière la plus voisine l'eau indispensable à l'exploitation ; avec cette remarque que généralement et surtout dans les hauts des criques, le chantier s'établit dans le lit même de la crique et que, dans ces conditions, pour éviter l'envahissement des eaux, on creuse un fort canal, servant de déversoir, de manière à dériver les eaux ordinaires en temps normal, tandis que, par temps de crue, tout se trouve souvent inondé durant quelques heures.

3° Le *décapelage* (1), c'est-à-dire le déblaiement des terres stériles (du stérile, pour parler le langage courant) qui recouvrent la couche aurifère et dont l'épaisseur est un élément important de l'exploitabilité des terrains, opération qui doit s'exécuter au moyen d'une ou de plusieurs équipes spéciales et être toujours en avance sur le chantier d'abatage, de manière que la place soit toujours nette en avant du chantier, et qui devrait être entièrement distincte du lavage proprement dit, bien qu'en Guyane les deux opérations du décapelage et du lavage soient générale-

ainsi que toutes les manœuvres nécessaires d'abatage, de tronçonnement, de débardage des rondins et des chicots soient très coûteuses.

Pour obvier à ces frais considérables dans la mesure du possible, le déboisement, au lieu d'être général, est strictement limité, dans la méthode actuelle d'exploitation, à la partie qu'on se propose d'exploiter ; on se contente d'enlever les bois sur quelques mètres de largeur seulement de la veine de richesse maxima. Souvent même, quand le chantier ne comporte qu'un seul coup de sluice, c'est-à-dire une largeur moyenne de 8 à 10 mètres, on s'arrange de façon à ne faire tomber les gros arbres qu'en dehors du passage futur du chantier et à ne tronçonner que les arbres se trouvant dans l'intérieur de ce tracé. Avec la main d'œuvre et les méthodes actuelles, il faut compter que les frais de déboisement et de dessouchement d'un placier en Guyane doivent revenir de quatre à neuf francs par hectare, suivant que la largeur de l'emprise ne dépasse pas 15 à 25 mètres ou qu'elle est portée à 60 ou 70 mètres, ainsi que le démontrent les expériences faites sur les placiers ; mais si l'on envisage l'exploitation des chantiers par des moyens mécaniques, nécessitant l'enlèvement des totalités de l'alluvion payante, le travail aura besoin d'être beaucoup plus soigné, et partant le déboisement entraînera des dépenses beaucoup plus élevées encore.

(1) Les frais de décapelage, frais qui doivent naturellement être prélevés sur l'or contenu dans la couche aurifère proprement dite, sont bien faciles à calculer, dès que l'on connaît le prix de la main-d'œuvre sur un placier déterminé.

Dans les exploitations des placiers par action mécanique, les frais d'abatage du stérile sont absolument les mêmes que ceux concernant la couche aurifère, tandis que dans le travail à la main le déblaiement est d'un coût moins élevé par mètre cube que le passage de l'alluvion dans le sluice.

ment mélangées, pour avoir cet avantage de pouvoir rejeter dans l'exploitation produite par un premier coup de sluice les déblais du coup de sluice immédiatement voisin.

4° *L'abouchement du sluice portatif au canal d'amenée*, soit directement, soit par l'intermédiaire de boîtes, appelées « dalles » dans le pays, en ayant soin d'installer le sluice avec une pente moyenne telle que la vitesse de l'eau n'y soit ni trop forte, ni trop faible, de manière à obtenir la parfaite désagrégation de la terre et le dépôt des particules d'or qu'elle peut renfermer.

Quant aux travaux d'exploitation, ils comprennent :

1° L'abatage de l'alluvion ;

2° Le lavage au sluice ;

3° Et l'évacuation des stériles ou tailings.

Un point important qu'il ne faut pas oublier, c'est que le principe fondamental du lavage sur dragues est d'opérer toujours le classement des matières avant de procéder à la séparation de l'or dans le sluice.

SUBDIVISION II

De la méthode primitive du traitement des alluvions à l'aide du sluice portatif

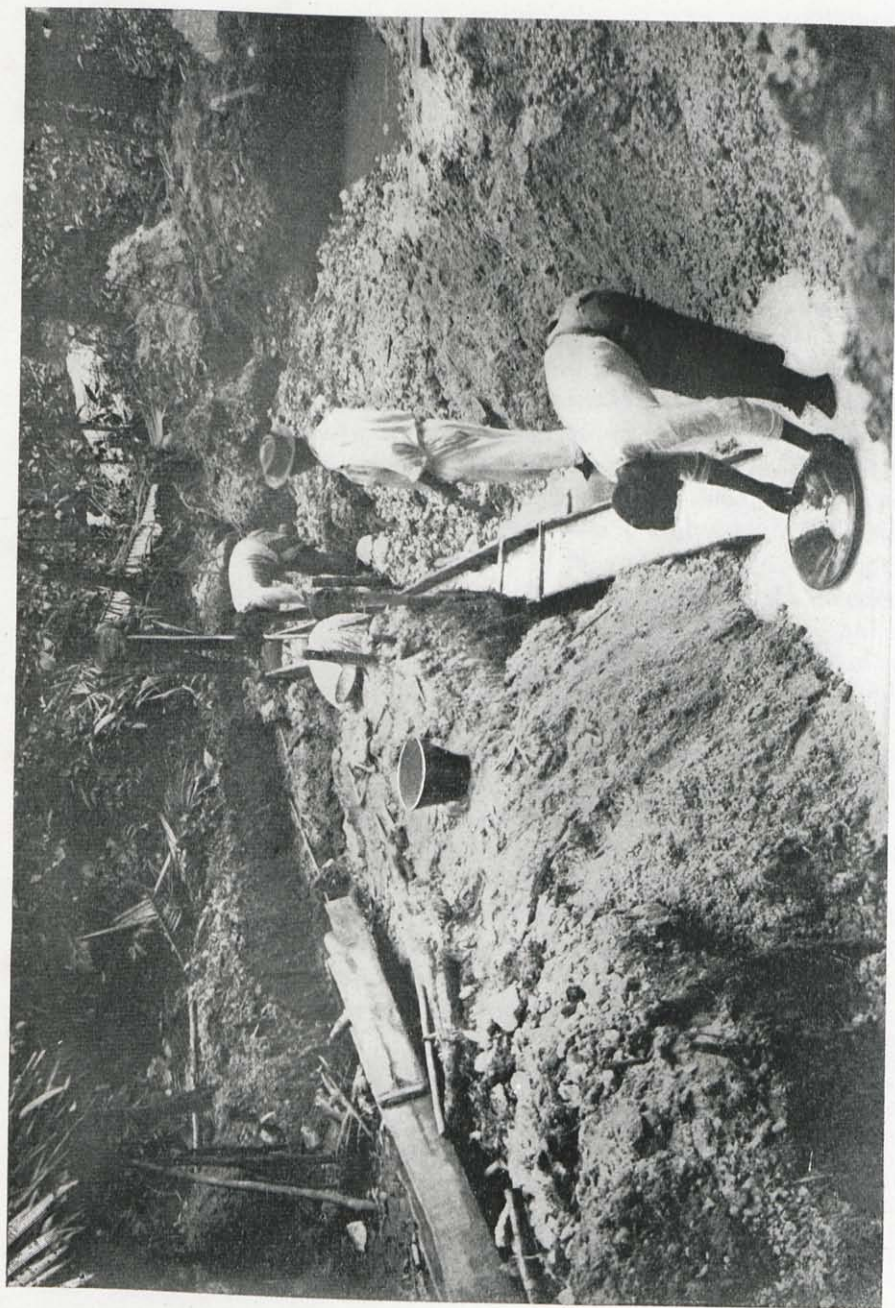
Le *sluice portatif*, qui est alimenté par une retenue d'eau faite en amont du chantier et qui, installé dans le chantier même d'abatage, se déplace d'aval en amont en même temps que le *front de taille*, est un appareil composé uniformément d'un nombre variable de boîtes en bois ou « dalles », sortes d'auges faites de trois planches maintenues par des cadres légèrement rétrécis à l'une de leurs extrémités, de façon qu'elles puissent s'emboîter les unes dans les autres, et ayant une longueur constante de quatre mètres et une largeur moyenne de trente centimètres environ, avec des montants latéraux, de vingt-cinq à trente centimètres de hauteur. L'ensemble est supporté par des piquets plantés à même dans le *bed-rock*.

La pente ou le degré d'inclinaison de ces dalles peut être réglée aisément au moyen de crochets de suspension en fer, de forme spéciale, fixés sur les piquets à l'aide d'encoches ; la pente moyenne du sluice varie entre 8 et 12 pour cent, selon la nature des matières à traiter.

La planche de fond est toujours sciée d'une seule pièce ; elle est quelquefois recouverte d'un double-fond, dans les terrains où le sol ne contient pas d'argile et se rencontre dans le sluice chinois et ses dérivés, mais non dans le sluice guyanais en général.

Le riffle en fonte, dont nous donnerons la description ci-après, ne sert en Guyane que pour lever la production.

Pour augmenter l'action des sluices, on en garnit le fond avec des plaques en tôle percées de trous ; si on les incline légèrement, les trous



LAVAGE DE L'OR A LA BATTÉE DANS UNE EXPLOITATION ALLUVIONNAIRE
AU SLUCE GUYANNAIS

forment remous, et l'or s'arrête derrière des plaques qui ne peuvent être considérées comme double-fond, puisqu'elles ne sont pas continues et qu'ayant toutes la même inclinaison, elles se trouvent parallèles entre-elles.

Les dalles sont emboîtées les unes dans les autres au droit des supports successifs, et leurs joints sont rendus étanches par une garniture d'argile.

La longueur du sluice guyanais, qui varie naturellement selon la nature de l'alluvion à désagréger, dépasse rarement une longueur de 45 mètres, qui correspond à 12 dalles ; c'est même déjà là une longueur notablement supérieure à la moyenne qui est de 35 mètres environ, représentés par 9 dalles.

La désagrégation et le débouillage des matières argileuses de l'alluvion qui se fait dans le sluice est assurément la partie du travail la plus défectueuse de l'appareil guyanais, en raison du peu de parcours qu'ont à faire comme trajet utile les matières argileuses ; aussi obvie-t-on à cet inconvénient en plaçant immédiatement au-dessous du ressaut formé par l'emboîtement de la quatrième dalle avec le suivant un petit *riffle* en fonte et en remplaçant, sur toute la longueur du sluice comprise entre le point de changement qui se trouve au milieu de la deuxième dalle et le riffle en fonte, le double-fond des premières dalles, qui est souvent en planches pleines et unies par une série de riffles en fer destinés à assurer la désagrégation des matières d'une manière bien plus efficace que le simple passage sur un plancher lisse (1).

Quand le sluice est installé, on y verse une certaine quantité de mercure en plusieurs fois (deux kilogrammes environ), que l'on répartit sur toute la longueur de l'appareil, de manière à retenir au passage tout l'or même le plus gros, mais surtout les fines parcelles aurifères : ensuite on y fait arriver l'eau. La couche d'alluvions est alors attaquée à la pioche, déjà désagrégée par elles, enlevée à la pelle et jetée dans les premières dalles par les pelleteurs. Les matières tombent dans le courant

(1) Divers ingénieurs compétents, tels MM. Pottureau, Levat et Buquet, recommandent comme très économique et particulièrement avantageux l'emploi des grillages à losanges, universellement répandus comme essuie-pieds à l'entrée des maisons, et dont l'efficacité sur les mottes d'argile est d'autant plus grande que le fer mince dont ces losanges sont formés coupe l'argile qui compose les pelotes roulantes et les délite dans un parcours très restreint. Ces grillages présentent d'ailleurs cet avantage que, dès qu'ils sont usés d'un côté, on les retourne sur l'autre ; de cette sorte, leur durée est d'au moins trois mois, avec une alluvion même chargée de cailloux. La multiplicité de leurs alvéoles est très favorable au dépôt de l'or fin, et leur extrême légèreté rend très facile le nettoyage journalier. Il y a donc des modifications à apporter au sluice guyanais pour arriver à améliorer son rendement et à économiser la main-d'œuvre toujours coûteuse que cet appareil exige, sans en changer la disposition d'ensemble.

d'eau aux pieds d'un ouvrier posté sur le sluice et ayant pour mission de triturer d'une manière continue, à l'aide d'une râclette, les pelletées de terre qui lui arrivent, commençant ainsi le *débourbage* et assurant la mise en route des cailloux de l'alluvion.

Sur tout le parcours du sluice, sont installées, sur les côtés de l'appareil, deux ou trois femmes chargées d'entretenir en bon état le riffle en fonte et d'arrêter au passage les grosses pierres, de les rejeter en tas derrière elles et de briser à la main ou à la houe les mottes d'argile trop grosses pour qu'elles puissent être désagrégées dans le courant qui entraîne la boue ainsi formée vers la queue du sluice. Là, un ou deux ouvriers, appelés *débourbeurs*, déblaient constamment le fond du canal de fuite, enlevant le sable que dépose le courant à la sortie du sluice et le rejetant à la pelle à droite et à gauche, en formant ainsi deux sortes de digues, entre lesquelles coule le canal qui assure l'assèchement du chantier (1).

L'ensemble de ces opérations de lavage est surveillé par un chef de chantier qui a, en outre pour mission, d'essayer constamment à la battée les diverses parties du front de taille pour se rendre compte de la direction que suit la veine de richesse maxima et diriger l'abatage en conséquence. Pour vérifier si le sluice donne de la perte au lavage, il fait de temps à autre une prise d'essai dans les sables sortant de l'appareil. C'est également le chef de chantier qui donne le signal du commencement et de la terminaison du travail.

Vers la fin de la journée, d'ordinaire sur les quatre heures, les pelleteurs et les piocheurs cessent d'alimenter de terre le sluice portatif et viennent renforcer le nombre des ouvriers débourbeurs et des épierreuses. Le courant d'eau est diminué, et, quand l'eau devient claire, on brosse le fond du sluice d'amont en aval, et l'on recueille à l'extrémité de l'appareil, sur le riffle, les produits du travail de la journée : c'est ce qu'on appelle, en termes de métier, la *levée de la production journalière*,

(2) Le canal d'aménée d'eau n'a jamais une grande longueur.

Sauf quand il s'agit de desservir des chantiers à flanc de coteau, lavant des terres de montagne, ou encore de distribuer l'eau de la crique principale dans des criques latérales qui en sont dépourvues, les barrages ne s'exécutent guère à plus de 250 à 300 mètres en amont du chantier pour l'exploitation duquel ils sont créés.

Le canal a de petites dimensions : 0 m. 40 à 0 m. 50 au plafond ; et, comme d'ordinaire il est entaillé à flanc de coteau dans la glaise jaune du déblai, on le creuse à l'aide de la pelle à vase qui donne la possibilité de couper les parois dans le sens perpendiculaire au sol.

On prolonge le canal, dont la pente est faite au juger, de manière qu'il arrive au-dessus du niveau du sluice dans le chantier, en arrière du sluice, pour que, lors de la suspension du travail, l'eau de la crique se perde dans le canal d'écoulement au-delà du chantier, sans l'inonder. C'est à l'aide de dalles qu'on déplace au fur et à mesure des besoins que s'établit la communication entre le canal d'aménée et la tête du sluice.

autrement dit la récolte de l'or. Le sluice bien brossé, on enlève les plaques perforées sous lesquelles s'est réuni l'amalgame, on concentre définitivement ce dernier dans les riffles en fonte son contenu, sorte de résidu gris ou *schlick*, composé de mercure libre et d'amalgame d'or, qui est versé dans une battée ; le mercure est séparé des cailloux restants et passé enfin dans un morceau de toile à voiles à grains serrés où il est pressé fortement ; le mercure extravase et l'amalgame est retenu. L'amalgame est ensuite porté sur une poêle où le mercure se sépare et s'évapore, tandis que l'or métallique demeure, sous forme d'une poudre grossière, de couleur jaune pâle. Quant au mercure, il est recueilli dans une obuteille et sert pour l'opération suivante.

Indépendamment de l'or en poudre, on recueille sur le fond de l'appareil, soit au cours, soit à la fin du travail, les pépites et les paillettes de grosseur variable.

La totalité de la production journalière est inscrite au jour le jour sur un registre spécial et envoyée tous les trois mois à Cayenne, où l'administration de l'entreprise est chargée de le réaliser sur place ou de l'expédier en France.

Le chantier de lavage normal comporte un nombre d'ouvriers variant de 12 à 15, selon qu'on emploie deux ou trois piocheurs, chacun de ceux-ci nécessitant deux pelleteurs, parfois même trois, si la nature du sol le permet, de sorte qu'en général à deux piocheurs correspondent quatre pelleteurs. La répartition du personnel desservant un chantier comportant un sluice, est ainsi faite : deux piocheurs, quatre pelleteurs, un débourbeur, une femme pour l'enlèvement des grosses pierres, une autre pour l'entretien du riffle, deux débourbeurs et un chef de chantier.

Les tailings laissés en Guyane par le premier lavage avec la méthode primitive que nous venons de signaler donnent souvent une teneur fort élevée, quelquefois équivalente au premier traitement, quand ils sont soumis à un relavage, à cause de l'imperfection du triage des pelotes argileuses que les femmes ont retirées et mises à part, lors de leur rapide passage dans le courant bourbeux. Ces pelotes, qui proviennent des premiers centimètres entaillés dans le bed-rock glaiseux, happent en effet au passage, en roulant dans le sluice, beaucoup d'or resté sur le double-fond uni qui garnit la tête de l'appareil.

SUBDIVISION III

Des méthodes perfectionnées du traitement des alluvions par action mécanique

Le traitement des alluvions par la méthode du sluice, bien qu'elle soit très imparfaite, est encore d'un usage presque général en Guyane. Cette méthode primitive d'exploitation des placers, qui est des plus simples, pourrait, malgré ses imperfections, être appliquée même avec avan-

tage sur bien des points de la Guyane, tant est riche la nature de son sol, si l'on disposait d'une main-d'œuvre suffisante et de transports plus rapides, plus commodes et plus économiques ; mais, en l'état actuel, la nourriture des ouvriers est trop dispendieuse dans bien des cas, surtout si les placers sont, comme tous ceux situés hors des environs de Cayenne et des bassins du Sinnamary et de la Mana, éloignés des centres de ravitaillement qui sont tous près de la côte, pour qu'il puisse y avoir, dans ce mode d'exploitation, un sérieux et important profit.

Aussi, depuis un certain nombre d'années, a-t-on eu l'idée de travailler les alluvions par action mécanique, de manière à permettre l'exploitation économique d'un nombre considérable de placers qui restent actuellement inutilisés en raison du coût élevé des moyens d'exploitation résultant de l'emploi de sluices portatifs et d'appliquer à la Guyane une méthode d'exploitation rationnelle des alluvions.

Si les Américains admettent comme un axiôme qu'il est toujours avantageux *a priori* de substituer à la main de l'homme le travail d'appareils mécaniques, il est de toute évidence que cet avantage est d'autant plus précieux que la main-d'œuvre est plus rare et plus coûteuse sur place ; ce qui est le cas de tous les placers guyanais.

De là, l'utilisation sur les alluvions soit des *excavateurs*, soit des *dragues*, séparément ou simultanément et côte à côte, suivant les pays.

Nous allons donner quelques explications fort utiles sur ces appareils, et démontrer que les dragues doivent seules fonctionner avec profit en Guyane, à l'exclusion de tous excavateurs.

§ 1^{er} Des *excavateurs*

Dans certains placers secs de différents pays, on a essayé pour leur exploitation, l'emploi d'excavateurs.

On entend par « *excavateurs* », des appareils mécaniques d'extraction montés sur rails, travaillant à sec au moyen de godets.

On distingue plusieurs sortes d'excavateurs :

1^o Les excavateurs, dits *terrassiers à vapeur*, enlevant l'alluvion par paquets successifs, au moyen d'un godet unique de grande capacité, d'un mètre cube environ, fixé à l'extrémité d'une poutre manœuvrée par une grue.

Dans cette catégorie, on peut faire rentrer aussi les excavateurs à godet unique dont le fond mobile en deux parties s'ouvre et se ferme pendant la manœuvre au moyen d'une grue.

2^o Et les excavateurs en général, munis d'une élinde et d'une chaîne à godets de plus petite dimension.

Tout le contenu de l'extraction est déversé soit dans des wagons, transportant les matières à un lavoir fixe, suivant l'usage en Sibérie, soit

sur un truc portant avec lui un sluice de lavage mobile, placé de façon que le chantier d'abatage ne soit pas inondé par les tailings rejetés hors du chenal creusé par l'appareil en empêchant l'écoulement des eaux.

Ces appareils sont assez répandus en Californie, dans le Montana, au Transvaal, etc.

En Guyane, ils n'ont aucune chance d'être adoptés, à cause de la matière du sol alluvionnaire, composé d'argile, de pierres, de déblais, de troncs d'arbres, etc., de l'insuffisance de leur puissance et des autres inconvénients qu'ils présentent pour l'exploitation des placers guyanais, notamment ceux suivants :

1° Comme les excavateurs mordent à chaque passage des godets dans l'alluvion un certain cube de terre, ils se déplacent nécessairement parallèlement au front d'attaque, pour revenir ensuite sur leurs pas, après que la voie a été *ripée* d'une quantité égale à l'avancement de l'appareil, de manière à reprendre le front d'attaque : d'où, perte de temps pour le retour, et difficulté de résistance des rails au poids et à l'effort des excavateurs, le sol n'étant pas toujours suffisamment ferme et solide, surtout dans les endroits glaiseux.

Au surplus, l'expérience malheureuse du placer des Américains est une preuve palpable de l'insuccès des excavateurs pour les placers guyanais en général ; 2 millions 1/2 ont été engloutis en pure perte par cet essai des excavateurs !

2° Le travail à bras d'homme serait même préférable à l'emploi des excavateurs ; en effet, un bon excavateur, capable de travailler utilement en Guyane, devrait peser 40 tonnes environ ; plus faible, il ne pourrait lutter avantageusement contre toutes les branches et troncs d'arbres, roches, etc., dont est formé le sol ; en supposant même qu'avec un personnel nombreux on puisse éviter ces *impedimenta*, les équipes seraient obligées, étant donnée la nature du sol, de faire presque complètement la besogne de l'excavateur et en un temps infiniment plus long.

Par son poids considérable, un bon excavateur exige une plateforme très solide.

Pour son établissement même, deux cas peuvent se présenter : le travail *en fouille*, ou le travail *en butte*.

S'il travaille en fouille, il se trouve sur la surface des marécages, sol mou et essentiellement argileux, sur lequel il n'est pas possible d'établir une voie provisoire, mais solide.

S'il travaille en butte, sa voie se trouve établie au fond de la fouille sur le *bed-rock*, qui, on le sait, est glaiseux ou schisteux, plus ou moins décomposé dans ce dernier cas. Là encore, on sait le sort de ceux employés sur le placer dit « des Américains », sur la rive gauche du Maroni, en territoire hollandais, de triste mémoire.

Ajoutez à cela qu'à chaque crue, cet excavateur sera toujours noyé :

s'il travaille en fouille, toute la voie glisse avec lui dans la fouille ; si c'est en butte, il s'embourbe dans la glaise et se trouve fréquemment arrêté.

3° La manœuvre de tels appareils exige tout un personnel important, rien que pour leurs déplacements, qui sont très fréquents, étant donné le peu de largeur des vallées guyanaises.

4° Enfin, les excavateurs demandent tout un matériel des plus complets pour transporter les terres qu'ils extraient et pour les laver.

Toutes ces manœuvres coûteuses dépasseraient de beaucoup les bénéfices que l'on pourrait retirer a priori de ces appareils mécaniques, travaillant en Guyane.

Ces reproches très sérieux, que signale fort judicieusement M. l'ingénieur Pottereau, sont assez concluants pour que les excavateurs soient d'ores et déjà condamnés par avance, ne devant trouver aucun emploi utile dans la colonie.

§ 2. — *Des dragues à or*

La méthode du traitement des alluvions aurifères par l'emploi des dragues n'est pas nouvelle. Depuis un certain nombre d'années, les dragues à or ont été mises en service en Californie et en Nouvelle-Zélande et ont donné souvent, sauf les difficultés et inconvénients inséparables de tout début, de fort beaux résultats. Néanmoins, le dragage de l'or, et plus généralement l'extraction des alluvions par les procédés mécaniques est, on peut le dire, une industrie relativement récente. Ce n'est, en effet, que depuis une quinzaine d'années que le mouvement en faveur de l'emploi des dragues a pris naissance dans la Nouvelle-Zélande, où il existe des rivières aurifères, animées d'un courant assez rapide pour permettre l'utilisation de cuillers actionnées par roues pendantes. On n'y trouve pas moins de 200 dragues donnant aujourd'hui de bons rendements.

Cet exemple a été suivi par la Colombie, l'Ouest-africain, la Sibérie, la Serbie, le Pérou, etc.

La drague est, sans conteste, l'appareil de prédilection des placériens de la Nouvelle-Zélande qui l'emploient d'ailleurs indifféremment dans une rivière flottable ou dans les vallées arrosées simplement par un cours d'eau insignifiant ; il suffit qu'on puisse, dans ce dernier cas, inonder le chantier et que l'épaisseur accumulée du stérile et de l'alluvion aurifère soit supérieure au tirant d'eau de la drague ; ce qui est le cas général, car les appareils de ce genre, montés sur deux larges pontons, ne calent pas plus de deux à trois pieds d'eau une fois mis en charge.

— C'est en l'année 1900 qu'après quelques essais antérieurs sans résultat appréciable qu'a été mise en marche, en Guyane, la première drague à or d'une certaine importance, sur la crique Tigre, affluent du Sinnamary, au placer Sur Saut.

C'est au commandant d'infanterie de marine en retraite, M. Herre Wyn qui, après avoir séjourné dans la plupart des colonies françaises, a passé plusieurs années en Guyane, tant comme chargé de mission par le gouvernement que comme ingénieur civil et directeur technique du riche placer Sur Saut comme alluvions et comme filons, que revient l'honneur d'avoir le premier monté et fait fonctionner, avec la collaboration très active de M. Pottereau, la première drague à or vraiment digne de ce nom, événement considérable, succès important, si l'on considère les difficultés qu'il a fallu surmonter, l'énergie et la ténacité qu'il a fallu dépenser sans compter, les efforts et la persévérance dont il a fallu faire preuve, malgré les sarcasmes de toute nature que n'ont épargnés à cette époque ni les ingénieurs, ni même les prospecteurs, ni les Cayennais, traitant de folie cette tentative audacieuse et combien méritoire !

C'est la drague Speranza, provenant des ateliers d'une maison hollandaise, qui fut montée et installée sur le placer Sur Saut, et qui, malgré ses imperfections dues surtout à la défectuosité de certaines pièces de l'appareil et de la chaudière, d'un foyer de trop faible capacité, eut l'heur de donner, pendant ses essais du premier mois, bien qu'elle ait fonctionné dans un terrain pauvre, alors que l'ensemble du placer est très riche en alluvions et ne l'est pas moins en filons, trois kilogrammes d'or, soit près de 10.000 francs, avec un travail de 4 ou 5 heures au plus par jour.

L'œuvre du baron Herre Wyn qui, avec le précieux concours de M. l'ingénieur Pottereau, introduisit ainsi définitivement en Guyane l'ère véritable de ce genre d'exploitation intensive des placers, au moyen de dragues à or, et dont la hardiesse fut couronnée de succès, ne resta pas longtemps isolée.

L'exemple et l'impulsion donnés furent suivis de près.

Dès 1901, l'ingénieur Levat, qui avait constaté et surveillé de loin, mais pour ainsi dire pas à pas, les opérations de transport, de montage et de fonctionnement de la drague Speranza, fit installer et mettre en action, sur la rivière Courcibo, affluent du Sinnamary, une drague construite sous sa direction et d'un type à peu près similaire à la drague Speranza, ayant donné à ses débuts des résultats satisfaisants ; cette drague, appelée la Flora, établie au placer d'Adieu Vat, après avoir manœuvré pendant 5 ou 6 mois et avoir laissé un bénéfice appréciable, sombra par impéritie et fut engloutie dans le sable. Une autre drague, appelée la Danica, montée aussi par M. Levat à la crique Janvier, affluent du Sparwyn, qui se jette lui-même dans le Maroni, sous le saut Hermina, n'eut pas un sort meilleur ; son échec est dû à une construction trop légère et à une défectuosité des appareils de sauvetage de l'or.

Malgré ces premiers échecs, inhérents à toute tentative importante et

difficultueuse, on peut dire que les dragues, pourvu qu'elles soient solidement construites et fort puissantes, sont les appareils qui doivent être employés sur les placers guyanais, et doivent donner des résultats magnifiques ; un avenir que nous estimons très prochain confirmera notre manière de voir à cet égard ; cela ne fait pour nous aucun doute. Les expériences du passé seront mises à profit dans la construction et le montage des nouvelles dragues à or qui devront fonctionner dans le courant de l'année 1906 sur divers placers très riches ; ces dragues puissantes, une fois mises en place et en mesure de fonctionner, auront occasionné chacune une dépense de 300 à 350.000 francs, il est vrai ; mais, par les rendements magnifiques qu'elles seront susceptibles de donner, l'amortissement de cette dépense et des frais de première installation se fera en un court laps de temps.

Une étude sérieuse de la drague à or s'impose à l'attention générale ; nous allons essayer de l'aborder clairement.

Et d'abord, qu'est-ce qu'une drague à or ? On entend par les mots *dragues à or* des appareils flottants qui excavent les sables aurifères à l'avant, les classent et les lavent dans un appareil approprié porté par le ponton même, et rejettent enfin en arrière les résidus stériles.

Cette définition nous paraît résumer les différentes opérations que comporte l'utilisation de l'appareil :

- 1° Extraction de l'alluvion ;
- 2° Lavage de l'alluvion sur la drague même ;
- 3° Evacuation des *tailings*.

Les modèles de ces dragues varient à l'infini et leurs dispositions sont appropriés aux besoins de chaque pays ; mais on peut les ramener à trois catégories principales :

- 1° Les dragues à bras ;
- 2° Les dragues à vapeur ;
- 3° Les dragues électriques.

1°. — *Dragues à bras*

Les *dragues à bras*, qui sont en usage dans un grand nombre de localités de l'Oural et de la Sibérie orientale et qui ont été longtemps employées en Nouvelle-Zélande, ont été successivement perfectionnées.

Dans les débuts, ce n'était que la modeste pelle à gravier ou à sable, emmanchée au bout d'une perche, au moyen de laquelle les *orpailleurs* des siècles passés amenaient sur le rivage les sables des ruisseaux dont ils ne pouvaient détourner le cours.

Le progrès aidant, on fit manœuvrer ce simple appareil sur un radeau mouillé dans le courant, en augmentant la quantité draguée à chaque coup par l'adjonction d'une poche ou d'un sac à l'arrière du bord coupant de la pelle.

Mais, comme cet engin devenait trop lourd pour être tiré à bras hors de l'eau, on lui adjoignit une corde enroulée sur un treuil pour soulever la pelle quand elle était pleine.

De plus, pour laver l'alluvion sur le radeau même afin de gagner du temps, on ajouta une pompe à bras pour élever l'eau dans l'appareil primitif (long-tom, cradle ou sluice), installé à bord.

Ces petits appareils qui ne peuvent évidemment travailler de cette façon que des sables superficiels du lit des rivières, c'est-à-dire la portion la moins riche des dépôts aurifères souterrains, ont été rendus plus puissants, de manière à pouvoir déplacer les énormes quantités de tailings qui se déposaient et atteindre l'alluvion aurifère enterrée sous ces dépôts. Pour obvier aux inconvénients signalés plus haut, on eut l'idée, partout où la rivière était à courant rapide, d'employer la vitesse même du courant pour actionner, au moyen de *roues pendantes*, le treuil de relevage de la pelle.

2°. — *Dragues à vapeur*

Les dragues à vapeur devaient fatalement, par leur puissance et leur rendement, remplacer peu à peu sur les placers humides les dragues à bras, même les dragues actionnées par *roues pendantes*.

Voici en quelques mots leur historique.

Dès l'année 1870, un mineur, du nom de Sédeberg, eut l'idée d'installer une petite machine à vapeur pour actionner la pelle. Cet appareil fonctionna bien et donna de bons rendements pendant deux ans ; mais la quantité de tailings, envoyés par les exploitants latéraux qui travaillaient par la méthode hydraulique, augmentant sans cesse, il fallait évidemment des appareils plus puissants pour répondre aux nouvelles exigences du travail.

C'est seulement en 1882, après maints essais de perfectionnement dont les résultats étaient insuffisants, qu'apparut la première drague à godets, mue par la vapeur, établie par M. Charles Mac Queen et construite par la Compagnie de Dunedin. Cet appareil était monté sur une coque unique et manquait de stabilité. Il ne commença à donner des résultats qu'après qu'un chef de drague, ancien marin, nommé Mac Lay, homme de bon sens, lui eut adjoint deux flotteurs latéraux.

Depuis cette époque, toutes les dragues à or sont montées sur double ponton, ou, tout au moins pour les dragues en fer ou en acier, sur un seul ponton avec un couloir ou puits, pour laisser passer l'*élinde* (1).

Cette drague est toujours en service. Elle a donné, depuis sa mise à

(1) L'*élinde* est la partie mobile de la drague ayant un mouvement oscillatoire et ayant pour fonction de supporter la chaîne sans fin à laquelle sont assujettis les godets et de régler leur descente régulière ; elle est fixée

flot, des résultats variables, suivant les *claims* qu'elle a travaillés, atteignant des productions moyennes de 4 kilogr. 500 d'or par semaine. Sa plus haute production a été de 5 kilogr. 250 gr. (175 onces) en six jours de travail ; elle a extrait de la Clutha, rivière à courant rapide de la Nouvelle-Zélande, en seize années de travail, 450 kilos d'or valant 1 million 500.000 francs ; ces chiffres se passent de commentaires !

En 1889, un riche Chinois, nommé Sew-How, flotta une Compagnie au capital de 3.000 livres anglaises, en actions de £ 10, pour installer une drague sur le Shotover, affluent du Kāwarau River ; ce placer avait déjà été repassé trois fois ; néanmoins les résultats furent merveilleux, les actions montèrent à 250 £ chacune, et cette réussite fut le point de départ d'un *boom* (1) formidable. On monta des dragues sur nombre de placers abandonnés, sans y faire de prospection préalable, ce qui était un grand tort ; aussi, la plupart de ces affaires mal étudiées, durent-elles liquider à perte.

Les *claims* de Shotover ont produit par dragage plus de 10 millions de francs d'or retiré de sables, lavés déjà à plusieurs reprises avant d'être dragués.

Cette situation dura jusqu'en l'année 1894, époque à laquelle les dragues avec *élévateurs en queue* ou *transporteurs* (appareils montés sur chaîne sans fin déversant les stériles sur la berge, susceptibles de mouvements d'oscillation en sens divers, de manière à élargir le champ de dépôt des *tailings* (*tailings élévateurs*), commencèrent à faire leur apparition.

Ce perfectionnement a permis d'accroître considérablement le rayon d'action des dragues à or, confinées jusque-là au dragage des lits de rivière, tandis qu'avec l'adjonction de ces élévateurs il est possible de draguer même un placer privé d'eau courante.

Les principaux ingénieurs-constructeurs de dragues en Nouvelle-Zélande établissent toutes leurs dragues, destinées à travailler « en butte », avec des *élévateurs en queue*. La tendance est même de donner à ces organes d'évacuation des dimensions de plus en plus grandes, de manière à pouvoir entasser les *tailings* à l'arrière sur des hauteurs croissantes. On augmente en même temps la dimension des godets et partant la capacité de la drague dans des proportions considérables.

Par suite, on peut dire avec certitude que *les petits appareils ont*

d'une part à la partie haute de la drague, appelée *beffroi*, et d'autre part à un moufle servant à la lever et à l'abaisser.

De l'avis des ingénieurs Pottereau et Buquet, le défaut capital de la plupart des élinges employées sur les dragues à or construites jusqu'à ce jour est le manque certain de force de résistance suffisante.

(1) « Boom » est le mot employé par les Anglais pour exprimer une explosion subite de hausse dans les cours de valeurs de Bourse.

vécu ; des engins puissants sont seuls capables de répondre aux exigences de travail qu'on demande aux dragues à or.

— Ainsi, les dragues seules, à l'exclusion des excavateurs, sont les seuls appareils à employer en Guyane pour les grandes exploitations placériennes ; mais il les faut très puissantes, solidement construites de manière à pouvoir résister aux chocs les plus violents dans toutes les parties de l'appareil, tout en étant susceptibles (c'est un point qu'il est important de signaler) d'être faites en pièces démontables, pour qu'elles soient transportables en pirogues.

Cet accroissement de capacité permet d'envisager avec sécurité l'exploitation d'alluvions ayant des teneurs en métal précieux de plus en plus faibles ; car, quelle que soit la capacité des appareils, il ne faut pas se dissimuler que les frais généraux et ceux de main-d'œuvre sont sensiblement les mêmes.

On n'est pratiquement limité dans cette voie que par des considérations relatives au transport des appareils dans les pays neufs, privés de voies de communication, et aussi par l'impossibilité d'assurer aux matières aurifères, diluées au préalable dans des torrents d'eau, des surfaces d'écoulement suffisantes pour permettre la séparation de l'or sur le parcours, d'ordinaire assez court, des sluices portés par les dragues.

3°. — *Dragues électriques*

L'emploi des moteurs électriques pour actionner la drague à or commence à se faire jour depuis quelques années ; ce qui constitue un nouveau et considérable progrès dans la construction de ces appareils.

Les avantages qui résultent de cet emploi sont fort appréciables, savoir :

1° Le grand nombre des machines motrices nécessaires pour le fonctionnement de la drague à vapeur, comme nous l'expliquerons plus loin, ce qui constitue une complication incontestable, disparaît, quand il suffit d'actionner les différents organes par quelques *réceptrices électriques* qu'alimente une *génératrice* unique.

2° Par suite de l'emploi de la force électrique, le poids des machines installées à bord se trouve bien réduit notablement ; mais il ne faut pas perdre de vue qu'une drague à or doit être suffisamment lourde pour ne pas être influencée par les chocs fréquents qu'elle reçoit ; en d'autres termes, l'inertie de sa masse doit être telle que son assiette ou différence de tirant d'eau doive très peu varier ; sinon les sluices changent de pente et donnent forcément un mauvais rendement. Quant au tirant d'eau, à dix ou quinze centimètres près, il n'y a pas à s'en inquiéter, à condition de ne pas dépasser 1 mètre 30 à 1 mètre 40 c. de tirant d'eau.

3° Il est possible de concentrer sous une même main, celle du chef

dragueur, installé dans un poste confortable, toutes les machines du bord.

4° Le chauffage des chaudières, qui se fait généralement au bois dans les pays à placers, est infiniment plus économique à terre qu'à bord, et l'emploi de transmissions électriques par câbles isolés permet d'établir sur terre les chaudières et machines à vapeur actionnant la génératrice.

Ces avantages importants sont encore accrus si, dans un rayon raisonnable autour des placers à draguer, l'on trouve une force motrice hydraulique susceptible d'actionner des génératrices d'électricité. L'emploi des *courants polyphasés* (1) à haute tension, devenus de pratique courante, permet d'étendre beaucoup le rayon dans lequel cette utilisation peut être recherchée.

Enfin, les économies, les avantages résultant de l'emploi des dragues électriques sont surtout très appréciables si deux ou plusieurs dragues travaillent dans un rayon restreint de dix kilomètres au plus ; car il est indispensable que les génératrices restent en contact facile avec les dragues. Ces avantages sont surtout sensibles lorsque les appareils sont installés et travaillent soit dans des marécages, soit dans des placers secs.

Nous ajouterons, pour être dans le dernier mouvement de l'actualité, qu'en Afrique, au Transvaal même, on commence à se préoccuper sérieusement du dragage des alluvions aurifères, à l'instar de la Californie, de la Nouvelle-Zélande, de la Colombie, de la Guyane, du Pérou, de la Sibérie, de la Serbie, etc.

Il existe, en effet, en dehors des formations filoniennes, à la Côte d'Ivoire, à la Côte de l'Or, dans le nord du Transvaal, en Rhodésie, des rivières dont le lit contient de grandes quantités d'alluvions aurifères, dont l'exploitation par l'emploi de dragues vient d'être récemment commencée. Ces régions ont, dans leurs immenses dépôts d'alluvions aurifères, un champ de développement industriel très vaste, bien que jusqu'à présent on se soit préoccupé presque exclusivement, mais fiévreusement, des gisements aurifères qui se présentent, soit sous forme de couches de *conglomérat*, soit sous forme de filons de quartz, dont le traitement s'opère, dans l'un comme dans l'autre cas, au moyen de pilons et d'appareils de cyanuration.

(1) On entend par ces mots « *courants polyphasés* » des courants alternatifs produits par une même machine ou plusieurs machines, et dont les phases sont discordantes et les périodes égales. La période est l'intervalle de temps compris entre les passages de la bobine induite en deux points où la force électro-motrice a deux valeurs égales et de même signe.

Ces phases égales peuvent coïncider ou non ; dans ce dernier cas, il y a généralement retard de phases ; ces courants sont dits alors *décalés* d'une certaine fraction de période ; ce décalage doit être tel que les courants ne se trouvent pas en opposition (L. Pottier).

Il est évident que le procédé presque purement mécanique de la drague ne permet pas de récupérer un pourcentage aussi élevé que le traitement chimique employé pour les filons ; mais cette perte relative est largement compensée par le fonctionnement très économique de la drague qui nécessite peu d'hommes ; de plus, à la modicité des frais d'exploitation il faut ajouter que les dépenses de premier établissement sont relativement très réduites, en dehors du coût de l'achat et du transport sur place de la drague, avant sa mise en train. C'est ainsi qu'on a calculé que l'équipement d'une drague pourvue des derniers perfectionnements représente seulement un cinquième de la dépense nécessitée par l'érection d'un *moulin à or* ayant une capacité de traitement analogue. Tels sont les grands avantages intrinsèques de la drague.

Au point de vue de l'emploi de la drague, il importe d'insister sur ce fait que la présence d'un cours d'eau n'est pas indispensable à son fonctionnement. Il suffit que le sol où l'on veut l'utiliser soit un sol meuble, tel qu'en présentent, dans nombre de régions, les immenses dépôts d'alluvions anciennes qui occupent le fond des grandes vallées. Si le cours d'eau n'existe pas ou qu'on veuille s'en éloigner, il suffit de le remplacer, nous l'avons expliqué plus haut, par un bassin artificiel sur lequel flottera la drague.

Nous croyons avoir démontré, par les explications qui précèdent, que le champ d'emploi de la drague n'est pas aussi restreint qu'on pourrait le supposer au premier abord. Il n'est guère en effet de région aurifère qui ne trouve aujourd'hui l'occasion de l'utiliser avec avantage sur certains points.

Telle est, dans ses grandes lignes, l'évolution toute récente des dragues appliquées à l'exploitation des placers, engins très lucratifs, nous ajouterons même seuls engins de l'avenir pour les placers guyanais : nous croyons en avoir fait la démonstration irréfutable.

Des différents organes de la drague à or

Passons en revue les principaux organes d'une drague à or et donnons quelques explications sur leur disposition, leur mécanisme et leur fonctionnement.

I. La *coque* de la drague « en catamaran », c'est-à-dire formée de deux pontons parallèles, de faible hauteur, séparés par une distance suffisante pour laisser passer l'élinde, est universellement adoptée pour les dragues dont les flotteurs sont en bois, à l'exclusion de tout autre dispositif.

Les coques en bois présentent cet avantage qu'elles peuvent être construites sur place et ne nécessitent, par suite, aucun transport préalable ; mais elles offrent, par contre, ce double inconvénient : 1° qu'elles ne sont jamais complètement exemptes de voies d'eau, que leur cons-

truction sur place présente des difficultés pratiques considérables : 2° et que leur prix de revient est sensiblement le même que le prix d'achat, en Europe, frais de transports et montage compris, d'une coque en tôle qui offre les avantages suivants : solidité et rigidité complète de l'appareil, établissement facile de cloisons étanches, rapidité de montage et entretien des plus simples.

On doit, bien entendu, construire ces coques par pièces démontables, aussi maniables qu'on le désire, et fractionner les colis, suivant les difficultés de la région où la drague doit être installée; condition très appréciable, quand ces appareils sont destinés à être montés dans des pays privés de tous moyens de communication autres que les canots creusés dans un tronc d'arbre, comme c'est le cas en Guyane.

II. La chaîne à godets passant sur deux tourteaux, dont le tourteau moteur est toujours monté sur le beffroi de la drague, est l'engin définitivement adopté pour l'extraction de l'alluvion.

Comme il est impossible, quoi que l'on fasse, quoi que l'on préconise même dans ce but l'emploi de métaux fort résistants et coûteux, tels que l'acier nickelé, l'acier chromé, de supprimer l'usure dans les pièces constituant une drague (cet appareil étant destiné à fonctionner au contact de matières sableuses, souvent mélangées de grosses pierres, dans une eau généralement très bourbeuse et recevant des chocs violents, inévitables et fréquents), il faut que ces chaînes à godets soient établies de façon à permettre le remplacement facile de pièces qui s'usent à la longue, le changement de ces pièces devant être compris dans les frais normaux d'entretien d'une drague en service. Il est donc utile d'avoir toujours en stock un nombre suffisant de pièces de rechange; principalement, les bagues des axes, les axes eux-mêmes et les lèvres des godets sont soumis à des remplacements fréquents.

Les fonds des godets s'exécutent d'ordinaire en tôle d'acier emboutie d'une seule pièce; il y a lieu de veiller à ce qu'elles soient bien étanches pour éviter les fuites d'or.

On donne aux godets une forme suffisamment évasée pour que l'alluvion se décolle bien au moment du renversement de la charge au passage sur le tourteau supérieur.

La vitesse de passage des godets varie dans des limites assez restreintes, entre 12 à 18 à la minute.

Quant à la contenance des godets, elle est naturellement fort variable et dépend de la capacité de la drague qui est en raison directe du volume intérieur des godets; la tendance est à les construire de plus en plus grandes, les pièces devant être très fortes, très résistantes aux chocs les plus violents et les plus imprévus; néanmoins, si les godets étaient trop volumineux, ils seraient trop lourds et ils créeraient ainsi une difficulté de transport; aussi, le volume des godets ne doit-il pas, en général,

dépasser en Guyane 80 à 90 litres. En moyenne, on peut considérer comme suffisants les godets de 65 litres pour être facilement transportables en Guyane. Si le nombre de godets passant aux tourteaux est de 17 par minute, on obtient ainsi une capacité de 50 mètres cubes par heure, quantité déjà importante pour les opérations complexes du classement et du lavage des alluvions et pour l'évacuation des stériles (1).

III. — Le grand *trommel débourbeur* est un appareil qui est installé sur toute drague à or, et qui se trouve immédiatement après la chute des godets ; il a d'ordinaire une forme cylindrique très allongée d'un diamètre intérieur de 1 m. 80 c. ; il est percé de trous et doit être fortement irrigué à l'intérieur et à l'extérieur par des jets de pompe bien combinés. C'est dans cet appareil, qui doit être abondamment arrosé, que doivent s'opérer la séparation et la désagrégation des cailloux stériles et du métal précieux qui passe avec la partie fine à travers les trous du trommel ; c'est, autrement dit, l'appareil classer des matières.

Le trommel, auquel la forme tronconique convient moins bien que la forme cylindrique, tout en ayant soin de donner au cylindre une certaine pente pour faciliter l'évacuation des cailloux, doit rouler sur des galets portant sur deux couronnes extérieures.

(1) Le classement et le lavage de l'alluvion sur la drague même est, de l'avis de tous les ingénieurs, la partie la plus délicate de l'opération. Il s'agit, en effet, d'une part de faire passer dans le sluice des masses énormes de boues, d'y éviter les engorgements qui ne tarderaient pas, au bout de quelques instants, à se traduire par l'accumulation et le débordement des matières hors du sluice, et d'autre part de prendre garde de laisser entraîner dans les tailings une proportion trop notable de l'or total contenu dans l'alluvion.

Aussi, la bonne construction de l'appareil qui opère le classement des matières avant la séparation de l'or dans le sluice, appareil qui n'est autre que le trommel, est-elle absolument indispensable. On cite à cet égard un fait bien caractéristique qui s'est produit, en Nouvelle-Zélande il y a une douzaine d'années : une drague installée sur une plage maritime qu'une sérieuse prospection à la batlée avait fait reconnaître comme éminemment riche fut, par ses imperfections de construction, impuissante à retenir une parcelle d'or dans les sluices qu'elle portait, au point que, comme bien on pense, l'appareil fut délaissé et la Société mise en faillite. Cinq années après cet échec, une drague mieux étudiée au point de vue de la distribution du courant dans les sluices collecteurs et montée sur le même emplacement donna des résultats si brillants que, dans l'espace d'une seule année, le capital d'achat put être remboursé. En présence de ces faits, la démonstration de la nécessité d'une construction soignée et bien étudiée du grand trommel est faite ; le trommel est donc le seul appareil à employer pour le classement des matières par un lavage intense. On a essayé vainement de remplacer le trommel par des classeurs à secousses, des grilles oscillantes, des palouillots débourbeurs et autres appareils similaires.

D'ordinaire, les trommels n'ont pas une longueur suffisante ; M. Potte-reau, dont la compétence pratique et théorique est incontestable, estime que leur longueur ne doit pas être moindre de 8 à 10 mètres pour assurer un excellent classement.

Habituellement, on donne un diamètre de quinze millimètres aux trous du trommel, et le rapport de la surface perforée à la surface totale ne doit pas excéder le quart. On constate que dans ces conditions les tôles constituant la carcasse du trommel s'usent rapidement et qu'il y a lieu de les remplacer tous les trois ou quatre mois, si l'appareil fonctionne journellement : c'est encore là un élément à faire entrer en ligne de compte dans le prix de revient du dragage aurifère.

Il est essentiel que les cailloux, sortant du trommel, soient absolument propres et débarrassés de toute boue, puisque toute pelote argileuse rejetée avec les cailloux constitue une perte sèche d'une partie aurifère.

Pour obtenir ce résultat, il faut avoir soin d'actionner le trommel avec une machine indépendante de celle qui donne le mouvement à la chaîne à godets ; car, si la même commande est commune au trommel et aux godets (ce qui, il est vrai, simplifie beaucoup la machinerie pour cette raison et est le fait de beaucoup de dragues), il devient fort difficile pour ne pas dire impossible de remédier au lavage défectueux du trommel ; on constate aisément que, si l'on vient à diminuer la vitesse des godets, le nombre de tours du trommel et partant sa puissance de désagrégation diminuent également dans la même proportion, en sorte que le lavage ne s'améliore pas.

Si au contraire il y a deux commandes, le chef dragueur, dès qu'il constate que la drague « digère mal », suivant l'expression consacrée, et que les cailloux sont encore boueux à la sortie du trommel, ou accompagnés de pelotes d'argile non diluées, doit modérer la vitesse de la chaîne des godets, tout en conservant la même vitesse au trommel, ou bien conserver constante la vitesse des godets et accroître le nombre de tours du trommel à la minute, nombre variant de 8 à 15 tours.

Le premier classement des alluvions dans le trommel a pour résultat de ne faire passer dans les sluices à or que des matières relativement fines et de grosseur uniforme ayant pénétré par les trous.

IV. — Les *sluices* que porte aussi toute drague à or sont des appareils dont nous avons déjà parlé, basés sur les mêmes principes que les sluices portatifs et ayant les mêmes fonctions, c'est-à-dire le bon lavage et l'écoulement régulier de l'alluvion débarrassée des gros éléments stériles séparés par un classement préalable au trommel, et la séparation complète de l'or, lorsqu'il passe sur les *riffles*.

Les riffles qui percent les sluices (1) sont des casiers métalliques

(1) Les riffles ont subi et subissent encore, dans leur confection, de nombreuses variantes. Si les procédés rudimentaires suffisent aux Américains, dans leurs immenses sluices hydrauliques, en raison du développement considérable de leurs canaux d'évacuation et des occasions multiples qu'ont les parcelles d'or pour s'arrêter et s'amalgamer au passage, ils ont

Cliché de la "Dépêche Coloniale"



UN CHANTIER D'EXPLOITATION ALLUVIONNAIRE PAR DRAGUE A OR EN FONCTIONNEMENT

garnissant le fond ayant pour fonction d'arrêter l'or qui chemine sur les fonds.

La disposition la meilleure des sluices est, de l'avis de M. l'ingénieur Pottereau, celle faite dans le plan longitudinal de la drague seulement. Les sluices doivent être disposés de façon qu'il soit possible de faire varier leur pente qui, d'ordinaire est à peu près de 12 % et de leur éviter des à-coups naturellement toujours mauvais au point de vue de la retenue de l'or.

Il ne faut jamais perdre de vue ce point éminemment important que, les sluices étant en définitive les appareils de la retenue de l'or, on ne saurait apporter trop de soins à leur bonne construction et à leur installation parfaite sur la drague.

Comme sur les dragues à or la longueur du sluice n'excède pas 8 à 10 mètres, on se rend compte de la nécessité d'un excellent classement antérieur des matières dans le trommel pour faciliter la séparation de l'or dans le sluice.

Les dispositifs pour la retenue de l'or gros et moyen varient évidemment à l'infini, et sont différents, suivant les ingénieurs.

En ce qui concerne l'or fin qui constitue la difficulté majeure du captage de ce métal précieux, on emploie soit de la grosse toile à voiles, soit des tapis en fibres de coco recouverts simplement d'un réseau de fils de fer ou de plaques métalliques perforées en quinconce.

Machinerie. — On conçoit que la multiplicité des opérations à exécuter à bord de la drague nécessite une machinerie assez complète pour actionner les différents organes dont nous avons donné ci-dessus la description.

S'il y a des avantages sérieux à employer des machines indépendantes, il va de soi que l'adoption de cette solution augmente beaucoup les frais de surveillance et les dépenses d'entretien de graissage.

Le minimum de la machinerie actionnant une drague à or, de dimensions moyennes, du type de 70 à 80 mètres cubes à l'heure, en usage surtout dans les régions dénuées de ressources et de voies de communication, comme la Guyane, comprend :

1^{ent} Une machine motrice principale, susceptible de fournir une force suffisante pour vaincre les résistances multiples que rencontrent les godets ;

2^{ent} Une machine actionnant le trommel classeur et permettant une très grande variation dans son nombre de révolutions ;

besoin au contraire en Guyane d'être bien étudiés, construits soigneusement et perfectionnés, en raison de la faible longueur des sluices que porte la drague.

On peut d'ailleurs se baser sur les sluices en usage dans la Sibérie, dont la longueur n'excède jamais 9 mètres et dans lesquels on arrive néanmoins à retenir complètement l'or même fin contenu dans l'alluvion.

3^{ent} Une forte pompe centrifuge actionnée par une machine indépendante attelée directement sur l'arbre et disposée de telle manière qu'elle puisse marcher lorsque tous les autres organes sont au repos et ne fonctionnent pas ;

4^{ent} Des treuils à vapeur indépendants, actionnant : 1° le papillonnage ; 2° la manœuvre des piquets de papillonnage ; 3° l'élinde ; 4° l'appareil de levage des troncs d'arbre ;

5^{ent} Une puissante pompe de compression, genre Worthington.

Nous avons, d'autre part, expliqué plus haut les avantages que présentait l'application de l'électricité au dragage, en actionnant électriquement les dragues à vapeur, surtout quand deux ou plusieurs dragues fonctionnent en même temps ; nous n'y reviendrons pas.

Quant aux chaudières, elles ne présentent pas de construction spéciale et particulière, tant qu'on n'a pas à s'occuper de la question de la division des poids pour faciliter le transport.

Pour les dragues destinées à fonctionner dans les pays tropicaux, les chaudières multitubulaires à éléments légers, genre Niclausse ou Durr, sont à recommander. Il n'est qu'une seule pièce encombrante : c'est le *réservoir de vapeur* ; mais il est facile de le construire en plusieurs parties, et sa forme cylindrique permet de le rouler sans dommage.

Le seul point qu'il ne faut pas oublier et qui a une importance capitale, c'est que les dimensions des foyers doivent être considérables, étant donné que le chauffage au bois est souvent le seul susceptible d'être employé, à défaut de houille ; on estime que le rapport d'une surface de grille nécessaire pour brûler du bois à celle d'une capacité calorique équivalente doit être dans la proportion de 3 à 1. Il est aussi indispensable de donner au foyer une hauteur suffisante entre le dessus de la grille et le dessous des tubes, afin de permettre le chauffage au bois, en forte épaisseur.

Personnel. — Le personnel nécessaire, mais suffisant, pour le fonctionnement d'une grande drague à or, quelles que soient ses dimensions, comporte par quart : Un chef dragueur, chef de manœuvre de la drague, et manœuvrant lui-même le treuil de l'élinde ;

Un mécanicien à la machine principale pour veiller aux différentes petites machines ;

Un second mécanicien, aux machines des pompes et du trommel ;

Un conducteur des treuils de papillonnage des piquets et des souches d'arbres ;

Un chauffeur ;

Un graisseur et un aide ;

Un homme veillant au sluice et au trommel ;

Un matelot de pont, manœuvre, et à terre, suivant les lieux, deux ou trois hommes manœuvres, pour écarter les branches d'arbres, souches

et troncs qui se présentent souvent en avant des godets et qu'il est inutile, on le conçoit, de laisser tomber seuls dans la fouille, au fur et à mesure que la drague mange le terrain.

Il faut donc à bord huit hommes par quart.

Une drague électrique nécessite seulement quatre hommes à bord ; mais à terre il en faut trois (un chauffeur, un mécanicien, un électricien), indépendamment de l'équipe nécessaire pour les bois (branches et souches).

Pour tout dire, en un mot, au sujet des dragues à or, à vapeur ou électriques, qui sont pour la Guyane les seuls engins de l'avenir pour une exploitation alluvionnaire intensive dans les placers, à l'exclusion des excavateurs dont tous les inconvénients ont été signalés plus haut, elles doivent être construites avec les derniers perfectionnements démontrés par l'expérience et réunir de toute nécessité les conditions suivantes :

1° Se composer de pièces excessivement robustes, d'une solidité à toute épreuve pour supporter les chocs les plus violents causés par les troncs d'arbres et les roches se trouvant dans la couche aurifère ou sur le bed-rock glaiseux ;

2° Avoir des appareils de classement et de lavage bien conçus et munis de pompes puissantes, de manière à désagréger parfaitement les matières excavées et à retenir la plus grande quantité d'or fin possible ;

3° Avoir une chaudière vaste, bien conditionnée, à grand foyer, pour le chauffage au bois, seul possible dans la colonie où il abonde partout.

Les dragues à construire doivent donc être, pour les placers guyanais, de véritables *monstres flottants*, suivant l'expression si juste et si colorée de M. Pottereau qui a été le collaborateur de M. Levat en Guyane et s'est rendu compte par l'expérience des perfectionnements sérieux à apporter à la construction des dragues à or.

SUBDIVISION IV

Mode de cubage d'un placer

Méthode Pottereau

Un point des plus intéressants à connaître est certes la méthode rationnelle à employer pour le cubage des placers.

Ce sont les travaux si appréciés des ingénieurs Levat et Pottereau auxquels nous allons avoir recours pour exposer cette opération essentielle, préalable à l'installation de toute drague à or.

Ces documents sont d'autant plus intéressants à consulter que ne se comptent pas les tentatives désastreuses résultant d'une prospection insuffisante ou tronquée des alluvions aurifères, avant d'installer des appareils mécaniques destinés à les traiter.

Que de placériens travaillent au petit bonheur ! Que de prospecteurs de filons aurifères dépensent en pure perte plusieurs centaines de mille

francs pour monter une batterie de vingt ou quarante pilons sur de simples échantillons pris à la surface, en affleurement !

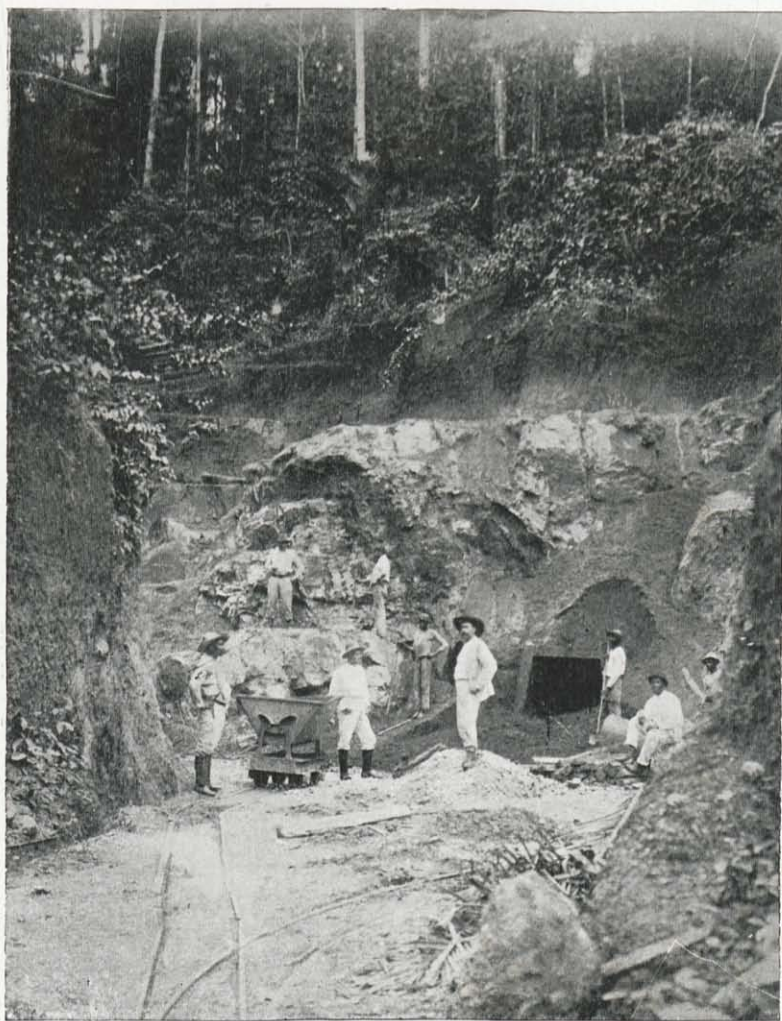
On est assez tombé dans cette mauvaise voie de Charybde en Scylla pour éviter à l'avenir ces écueils dangereux ; aussi, convient-il absolument de suivre, pour le cubage des placers, une méthode régulière, rationnelle et sûre, de façon à réduire au minimum des surprises plus que désagréables dans l'évaluation des teneurs et à s'assurer complètement *a priori* que les résultats à donner par l'exploitation raisonnée seront supérieurs aux chiffres indiqués, et ce au moyen de sondages sérieusement entrepris, condition essentielle et rigoureusement indispensable à la réussite de toutes exploitations minières et à la sécurité des capitaux engagés. Posons donc en principe que *des sondages bien faits permettent seuls d'obtenir une régularité normale de production et par suite d'inspirer grande confiance chez les capitalistes qui n'auront plus ainsi à redouter l'engloutissement de leurs fonds* ; ce qui, il faut bien le dire, à trop souvent fait défaut dans les affaires de sluices conduites par d'autres méthodes. A ce propos, s'il nous est permis de donner aux capitalistes un conseil qui nous paraît dicté par la sagesse et par la prudence et qui nous semble devoir être la règle fondamentale à suivre en matière de placements, disons leur ceci :

Toute personne, en quête d'emploi de ses capitaux, qui désire faire en pays colonial ou étranger, un placement soit d'attente, soit d'avenir, à titre provisoire ou définitif, n'est réellement soucieuse de ses intérêts que si elle se préoccupe sérieusement — et ce conseil doit, ce nous semble, être suivi de nos jours plus que jamais, à l'aurore du vingtième siècle, à notre époque de fièvre intense de la vie commerciale et industrielle — d'étudier et de connaître le plus complètement possible le pays dans lequel elle engage ses fonds, au point de vue tant de sa situation géographique, financière et économique que de ses ressources naturelles, de la production du sol et du sous-sol, de son mouvement commercial et industriel, de ses débouchés et de son avenir plus ou moins assuré. Qu'il nous soit permis de caresser l'espoir qu'à ce point de vue notre ouvrage aura son utilité pratique, en ce qui concerne la Guyane.

Cette observation qui est au surplus commune à la plupart des sociétés par actions n'associant que les capitaux et non les personnes (les actionnaires ne se connaissant souvent pas entre eux dans une société anonyme et la plupart du temps ne connaissant de l'entreprise à laquelle ils sont soit-disant associés que le nom figurant sur les titres dont est rempli leur portefeuille) reçoit son application dans la question minière de la Guyane Française avec d'autant plus de raison que cette riche colonie a été calomniée au-delà de toute expression.

Il est un avantage sérieux qu'il importe de signaler pour tous les

Cliché de la "Dépêche Coloniale"



ENTRÉE D'UNE EXPLOITATION FILONIENNE

capitaux qui vont commencer à s'acheminer de plus en plus vers les affaires minières, surtout aurifères, et qu'il faut bien se garder d'oublier, c'est la grande supériorité des mines d'or sur les autres mines métalliques et même sur les autres industries, quelle que soit leur nature, est que l'or ne craint ni la concurrence, ni la surproduction. Que si une mine de fer, de cuivre, de zinc, de plomb produit plus de métal qu'il ne lui est possible d'en vendre dans une campagne, il lui faudra de toute nécessité ou interrompre l'exploitation en totalité ou en partie jusqu'à la diminution rationnelle des stocks ou abaisser les tarifs de vente ; d'où, le développement de ces entreprises est toujours forcément limité. Il n'en est pas de même, on le conçoit facilement, des mines aurifères dont l'exploitation, si elle est rémunératrice, doit être intensive, n'ayant d'autres limites de production que les machines ou les capitaux dont on dispose.

De là, à dire que considérée en tant qu'industrie l'exploitation aurifère est une affaire aussi solide, aussi peu spéculatrice, aussi peu préoccupante que tel commerce de matières premières, comme les filatures de coton, les charbonnages, etc., il n'y a peut-être qu'un pas ; il existe même moins de risques, puisque la valeur de l'or ne varie jamais, que son extraction ne souffre jamais d'un excès de production et que l'or n'est point sujet au changement de mode ; mais il est essentiel que toutes les prospections soient très sérieusement faites, que le cubage des placers ait lieu méthodiquement et d'une manière rationnelle, et que les capitalistes envisagent si ces trois facteurs très importants pour la réussite d'une société sérieuse ont été strictement observés, savoir :

- 1° *Ressources financières suffisantes ;*
- 2° *Modération dans l'évaluation des apports des fondateurs ;*
- 3° *Et direction habile, sage et probe, toujours sérieusement et efficacement contrôlée par l'Administration ou le Conseil de surveillance.*

Ne voulant rien déflorer en ce qui touche ce point particulièrement délicat de la méthode préconisée par MM. Levat et Pottreau en collaboration, nous préférons reproduire *in extenso* la partie du mémoire déposé par M. Levat au Congrès des mines et de la métallurgie, tenu en 1900, relativement à cette méthode dénommée « la méthode Pottreau ».

Voici son exposé complet :

Méthode à suivre

La méthode est basée sur deux principes fondamentaux :

1° Multiplier suffisamment les sondages pour que les cas particuliers dans l'un ou l'autre sens (enrichissements extraordinaires ou appauvrissements subits) soient noyés dans un nombre suffisant de prises d'essai pour que leur influence perturbatrice ne réagisse pas sur le résultat définitif.

2° Développer d'autant plus les sondages que les teneurs trouvées

sont plus fortes, de manière à délimiter et à circonscrire exactement les portions exceptionnellement riches de l'alluvion.

J'exécute uniformément mes sondages au moyen de sondes de 100 à 120 millimètres de diamètre extérieur, montées sur tige et manœuvrées à bras, et je n'emploie le cubage préalable de trous que tout à fait exceptionnellement, dans les sables bouillants par exemple, où il est impossible de passer avec la cuiller ouverte ordinaire, qui est l'appareil le plus favorable pour l'extraction des carottes du terrain à explorer et la constatation des épaisseurs relatives du stérile et de l'alluvion payante.

Cette dernière est mise à part dans une battée, depuis le moment où la sonde pénètre dans la couche aurifère jusqu'à ce qu'on ait atteint le bed-rock et enlevé une épaisseur de ce dernier variant entre 10 et 20 centimètres. Cette épaisseur du bed-rock payant est ajoutée à la puissance totale de la couche aurifère.

On réunit alors toutes ces matières aurifères ; *on les jauge*, en les comprimant dans un double litre et on les lave à la battée pour peser l'or qu'elles contiennent. Les pépites, si on en trouve, *ne doivent pas être comprises dans le poids de la battée* ; on se contente de noter leur présence à la colonne des observations du carnet de sondage.

On obtient ainsi la teneur, en grammes au mètre cube, de l'alluvion aurifère proprement dite.

Pour passer de là à la teneur de dragage, il faut multiplier le nombre ainsi trouvé par un rapport, que j'ai désigné sous le nom de *Rapport caractéristique de l'alluvion*, qui n'est autre chose que la proportion existant entre l'épaisseur de la couche aurifère et la puissance totale de l'alluvion depuis le bed-rock jusqu'à la surface du sol.

En résumé, comme il faut faciliter le plus possible le travail exécuté par des sous-ordres sur le terrain même, le carnet de sondage du chef de prospection ne comporte que les éléments suivants : Epaisseur du stérile, profondeur du bed-rock et volume de l'alluvion recueillie par la sonde. Les autres éléments se déduisent de ces chiffres.

On doit noter aussi la nature du bed-rock, qui joue un rôle essentiel dans la réussite du dragage.

Voici le modèle d'un carnet de sondage établi lors des prospections méthodiques entreprises par M. l'ingénieur Pottereau sur le placier Sur Saut, dans le bassin du Sinnamary, au cours des années 1897-1898, pour l'exploitation rationnelle des riches alluvions aurifères que renferme ce placier, sans compter les filons reconnus en partie, mais encore inexploités, dans une portion importante de ce placier.

Modèle de carnet de sondage

N° DES LIGNES	N° DES TROUS	Equidistance des trous	STÉRILE	PROFONDEUR du bed-rock	COUCHE	Volume lavé	OBSERVATIONS
		Mètres	Mètres	Mètres	Mètres	Litres	
IX	1	»	0,66	1,72	1,06	3,50	Or gros
»	2	20	1,50	3,40	1,90	4 »	1 pépite de 15 cent.
»	3	20	1,05	3,15	2,10	4,50	Or fin, glaise
»	4	20	1,28	3,18	1,90	3,75	Or moyen, id.
»	5	20	1,45	3,50	2,05	3,50	Or fin, id.
»	6	20	1,80	3,70	1,90	3,50	Traces d'or, id.
»	7	20	2,00	2,90	0,00	1,50	id. fond rocheux.

Ces éléments, accompagnés du plan du terrain, sont suffisants pour l'établissement, à tête reposée, et après la pesée à domicile des battées rapportées du chantier, des coupes en travers de l'alluvion considérée.

Il va sans dire que j'opère, comme le bon sens l'indique, sur une série de profils en travers exécutés dans la vallée, à des distances qui, on va le voir, ne sont pas quelconques et qui dépendent, au contraire, de la nature et du tempérament des alluvions.

Il est évident, en effet, que si on n'était pas tenu par des considérations de temps et d'argent, on pourrait exécuter les sondages suivant une série de lignes transversales à la vallée, espacées de 100 mètres par exemple les unes des autres, dans lesquelles on pratiquerait des trous à intervalles réguliers, de manière à constituer un réseau suffisamment serré pour qu'aucun enrichissement, même de surface minime, n'échappe au chef de prospection. Mais, on peut gagner beaucoup de temps et diminuer notablement les frais, tout en conservant la même exactitude, en opérant d'une manière méthodique, rationnelle, en faisant porter en définitive, avec les mêmes frais, la prospection d'ensemble sur une surface infiniment plus considérable.

Tempérament des alluvions. — La connaissance du tempérament d'une alluvion, c'est-à-dire du mode général de distribution de l'or, n'exige habituellement, de la part d'une personne exercée, que le creusement d'un petit nombre de trous. En principe, lorsque l'or est fin, régulier, réparti depuis le haut jusqu'au bas de la couche et que l'enrichissement sur le bed-rock, tout en étant bien sensible, n'est pas excessif, on peut augurer d'une manière certaine que l'alluvion offre de grandes chances pour présenter une teneur régulière et constante sur de grandes surfaces. C'est un cas éminemment favorable.

Les caractères contraires, à savoir : or gros, présence de pépites, couche mince et presque stérile à la partie supérieure, accroissement subit et considérable de la teneur sur quelques centimètres seulement au contact du bed-rock, font prévoir un enrichissement discontinu, exigeant beaucoup de sagacité dans le percement des trous. C'est cet ensemble de caractères que les prospecteurs désignent quand ils annoncent que l'or est « poché » dans le placer.

Réseau primaire. — Dans l'un et l'autre cas, on commence par un réseau à grandes mailles, constitué par des lignes transversales, situées à 200 mètres les unes des autres. Dans ces lignes, l'équidistance normale des trous, qui est de 20 mètres, est prise de manière à les exécuter en quinconces, c'est-à-dire que si dans la ligne I, par exemple, le traçage se fait à 20, 40, 60 mètres, etc., du pied de la montagne, dans la ligne suivante on prendra 10, 30, 50, etc.

Si trois lignes successives ne donnent pas de résultat, on fera, avant d'abandonner, deux lignes vers l'amont et deux vers l'aval, à 400 mètres l'une de l'autre. Si, au contraire, deux lignes consécutives donnent des teneurs payantes, on exécutera immédiatement la ligne intermédiaire à 100 mètres de chacune d'elles, et on la sondera aussi avec l'équidistance normale de 20 mètres pour les trous.

Réseau complémentaire. — Enfin, dans chacune des lignes payantes, on exécutera, entre les trous ayant donné des teneurs supérieures aux teneurs minimum qu'on s'est préalablement fixées, des trous à la distance de 10 mètres et même, dans les placers à or poché, à l'équidistance de 5 mètres pour déterminer exactement la largeur transversale des poches riches. Ce dernier chiffre est, en effet, très important à connaître, car la drague exige, pour pouvoir avancer, une largeur minima d'emprise qui varie, bien entendu, avec les dimensions de l'appareil, mais qui ne descend guère au-dessous de 18 mètres. Si, par conséquent, la partie éminemment riche d'une poche n'atteint pas cette largeur, il faut tenir compte du stérile à abattre à droite et à gauche de la veine riche, de manière à faire payer par la partie exploitable les frais de dragage de toute la largeur de l'emprise et se rendre compte si, dans ces conditions nouvelles, l'alluvion reste encore exploitable avec profit.

Graphique de M. Pottereau. — M. Pottereau, ingénieur, mon collaborateur en Guyane, est l'auteur d'une méthode graphique très pratique et rapide, qui permet de représenter sur le papier les divers éléments du problème et de résoudre ainsi, par une simple mesure prise au décimètre, les diverses questions qui se posent dans un cubage d'alluvions.

Voici, en quelques mots, en quoi consiste cette méthode de représentation graphique.

Reprenons, par exemple, le carnet de sondage sus-indiqué, qui,

après pesée et mise au mille des battées rapportées du chantier, permet d'établir la coupe suivante.

Voici les éléments des 7 trous constituant le sondage de cette ligne.

	ÉLÉMENTS MESURÉS	SONDAGES						
		N ^o 1	N ^o 2	N ^o 3	N ^o 4	N ^o 5	N ^o 6	N ^o 7
1	Épaisseur de stérile.....	0 ^m 66	1 ^m 50	1 ^m 05	1 ^m 28	1 ^m 45	1 ^m 28	2 ^m »
2	Épaisseur de la couche...	1 ^m 06	1 ^m 90	2 ^m 10	1 ^m 90	2 ^m 05	1 ^m 90	0 ^m 90
3	Rapport caractéristique...	0,616	0,56	0,665	0,60	0,585	0,60	0,31
4	Valeur de l'alluvion (p.m.c)	2f.02	26 f.62	23 f.62	13 f.50	7 f.25	4 f.25	3 f.10
5	Valeur de dragage (p.m.c)	1 f.24	13f.20	15f.70	8 f.10	4 f.25	2 f.55	0 f.96
	Produit de (3)×(4).....							

Les valeurs exprimées au n^o 4 de ce tableau, en francs au mètre cube, s'obtiennent en multipliant le nombre de grammes d'or au mètre cube d'alluvion, déduit du poids d'or donné par le lavage à la batée, par 2 fr. 80, prix net à Cayenne du gramme d'or, impôt de la colonie déduit (8 % ad valorem.)

Graphique. — Pour établir le graphique, on prend pour origine le point le plus bas du sondage. C'est celui où passe la rivière ou le ruisseau alimentant le placer (le trou de sondage n^o 1 dans l'exemple choisi); et on construit sur le papier quadrillé à 5 millimètres, avec les éléments du tableau ci-dessus, les courbes suivantes :

A. — La courbe des aires de la surface du sol au-dessus du zéro du sondage, pris au point le plus bas. Equidistance: 4 mètres sur l'axe des x

B. — La courbe des aires du bed-rock au-dessus du même niveau. Même équidistance que pour A.

Il est évident que la différence de ces chiffres donne, en un point quelconque de l'axe des x , l'aire totale du cube à déplacer (alluvion aurifère + stérile).

C. — La courbe des recettes brutes par mètre courant. Echelle : 1 millimètre pour 10 francs. Cette courbe donne pour un point quelconque de l'axe des x la valeur totale de l'or contenu dans la section depuis l'origine jusqu'à ce point.

D. — La courbe moyenne des teneurs de dragage (alluvion aurifère + stérile). Echelle : 10 millimètres pour 1 franc.

Avec ces éléments, on peut résoudre immédiatement la question du dragage sur une largeur déterminée de l'alluvion et connaître la teneur correspondante.

Exemples de la méthode

Dragage en une seule passe de 25 mètres

La drague enlèvera la partie A. B.

Aire totale en A $21,80 - 1,20 = 20^m60$, soit $20^m 600$ au mètre courant.

Aire totale en B $81,00 - 8,50 = 72^m 50$, soit $72^m 500$ au mètre courant.

Cube à enlever par mètre courant :	<u>51^m900</u>
------------------------------------	--------------------------

Recette :

En A.....	60 francs
-----------	-----------

En B.....	330 »
-----------	-------

Différence.	270 »,	valeur à réaliser par mètre courant.
-------------	--------	--------------------------------------

270

Teneur au mètre cube.....	<u> </u>	= 5 fr. 22
---------------------------	-------------------	------------

51,9

Dragage en deux passes (50 mètres d'emprise).

Cube

Recette

En C : 12,5 — 1,00 = 11,50	En C : 30 f.
----------------------------	--------------

En D : 132 — 18,50 = 113,50	En D : 455
-----------------------------	------------

D — C = 102 ^m	D — C = 425 francs.
--------------------------	---------------------

425

Teneur au mètre cube.....	<u> </u>	= 4f,16
---------------------------	-------------------	---------

102

Dragage en 3 passes (75 mètres d'attaque).

Cube

Recette

En C : 12,5 — 1 = 11,50	
-------------------------	--

30 francs

En L : 200 — 32 = 168	
-----------------------	--

100 »

L — C = 156,500	
-----------------	--

600

Valeur à retirer au mètre courant : 600 francs.

600

Teneur au mètre courant	<u> </u>	= 3f,82.
-------------------------	-------------------	----------

156,5

et ainsi de suite.

Emploi des courbes « isofrancs ». — Il est facile, comme on le voit, de déduire de cette abaque la traduction en courbes « isofrancs » d'une alluvion dont le cubage a été opéré d'après cette méthode. Il suffit, en effet, après avoir tracé à l'échelle les profils en travers successifs, de réunir par un trait continu les divers points ayant sur ces profils une teneur de dragage égale, c'est-à-dire, je le répète, une teneur égale, *couche aurifère et alluvion comprises*. On obtient alors la figure de la Planche ci-contre, qui est tout à fait caractéristique au point de vue du

relief qu'elle donne aux enrichissements locaux, aux zones riches qui sont, comme on le comprend, complètement indépendantes de la forme topographique du bed-rock.

La même figure permet de choisir à volonté le genre de travail à faire exécuter à l'appareil, suivant la limite inférieure du dragage qu'on adopte. Dans le cas par exemple dont j'ai donné la représentation à la PL. ci-contre, on peut, si on descend jusqu'à l'isofranc de deux francs, draguer toute la surface comprise entre les lignes grosses, et réaliser ce cube dans un temps facile à déterminer connaissant la capacité journalière de travail de la drague ; ou bien se limiter à l'isofranc de trois francs, ce qui, dans le cas que j'ai envisagé, ne diminue pas beaucoup le cube à exploiter et assure par contre une recette journalière plus élevée.

Notons que les alluvions délaissées au moment du premier passage sont abandonnées sans espoir de retour, car on ne peut songer à venir les reprendre après coup, enterrées sous les résidus stériles évacués à l'arrière de la drague.

On voit combien une préparation exécutée de cette manière donne de souplesse à une affaire de dragage, en lui permettant, soit de ralentir sa production en travaillant les alluvions jusqu'à leur limite inférieure d'exploitabilité, soit au contraire de s'attaquer uniquement aux parties riches, s'il est nécessaire, pour maintenir une production, de donner un coup de collier.

En ayant en exploitation plusieurs placers préparés de cette manière, on peut arriver à une régularité parfaite de leur production et éviter des à-coups dans les quantités mensuelles d'or produites, à-coups qui, quel que soit le sens dans lequel ils se produisent, ont toujours sur l'affaire et sur les titres qui la représentent une fâcheuse répercussion.

Coefficient de sécurité. — En opérant les sondages comme je viens de l'indiquer, on peut, sans chances d'erreur, adopter pour les chiffres à garantir et à inscrire sur les plans de sondage, *ceux-là même qui sont constatés par la pesée de l'or réellement extrait des battées d'essai*

Deux éléments viennent en effet influencer, dans le même sens, pour produire sur les résultats donnés par la battée une diminution d'environ 30 % sur la teneur réelle des alluvions prospectés par mon procédé.

1° *Foisonnement.* — J'ai dit que je mesurais dans un double litre la totalité des terres aurifères extraites d'un trou de sondage avant de la laver, de manière à permettre la mise au mille. En opérant ainsi, on mesure une terre foisonnée qui, quelque soin qu'on prenne pour la comprimer sérieusement, occupe toujours un volume supérieur de 10 % environ à celui qu'elle avait au sein de la terre. La teneur trouvée, étant calculée sur le volume foisonné, se trouve par conséquent diminuée

dans la même proportion de 10 % par rapport à la teneur réelle des alluvions en place non foisonnées dont on opère le cubage.

2° *Pertes d'or dans le sondage.* — Pendant la descente de la sonde, il y a toujours perte d'or par suite des secousses inévitables de l'appareil en cours de travail et de la tendance irrésistible du métal précieux à gagner le fond, lorsqu'on le remue sous l'eau avec des matières terreuses.

Pour me rendre compte de l'importance de ce déchet, j'ai fait un grand nombre d'expériences comparatives en faisant concurremment avec le trou de sonde un trou de prospection ordinaire, consistant dans une fosse de 2 mètres de long sur 1 mètre de large, allant de la surface du sol au bed-rock, avec enlèvement de l'alluvion aurifère à la pelle et lavage à la battée de la totalité du cube extrait.

La différence varie entre 20 et 30 % au détriment de la teneur reconnue par les sondes à tiges. Elle est plus forte lorsque l'or est gros et confiné sur les derniers centimètres du bed-rock que lorsque le métal précieux est réparti uniformément en grains fins dans toute l'épaisseur de la couche. Cette circonstance est favorable à l'appréciation donnée par les sondes à tiges, attendu que dans les alluvions à or poché il convient d'adopter un coefficient de sécurité supérieur à celui que nécessitent les alluvions et enrichissement régulier. »

Telle est l'économie de cette méthode graphique très étudiée de M. l'Ingénieur Pottereau, devenue d'un usage courant et étant très appréciée par tous les ingénieurs et prospecteurs en renom dans la Guyane ; aussi, d'après les conclusions mêmes de MM. Levat et Pottereau, on peut dire que les dragages aurifères sont entrés, après des essais antérieurement faits, dans la période d'exploitation pratique, qui leur assure une place importante parmi les méthodes classiques de traitement des alluvions aurifères par action mécanique au même titre que l'abatage hydraulique des Américains, le procédé Sibérien, etc.

CHAPITRE TROISIEME

Aperçu sommaire de la législation minière en Guyane

Quelques explications au moins sommaires sont nécessaires au sujet de la législation minière en vigueur dans la Guyane. On peut dire que cette législation repose sur des bases larges et libérales qui ont donné d'excellents résultats, tout en demandant diverses améliorations, notamment l'abaissement du droit de sortie de l'or qui est de 8 % *ad valorem*, déjà réclamé depuis longtemps la protection efficace de l'*inventeur* et des propriétaires de placers (1), le contrôle et l'immatricula-

(1) Nous avons constaté avec plaisir que l'étude de la révision de la législation minière dans la Colonie, qui est la *question vitale de la Guyane*, ainsi que le proclamait naguère officiellement au Conseil général de la

tion des étrangers, et des mesures efficaces contre les maraudeurs surtout étrangers à la Colonie, toutes questions fort intéressantes pour la vitalité même du pays, ainsi que nous le montrerons plus loin.

Les décrets qui régissent la recherche, la concession et l'exploitation des gisements et filons aurifères de la Guyane française sont les suivants, indépendamment de la loi générale du 21 avril 1810, rendue exécutoire dans la Colonie par décret du 1^{er} avril 1858 et à laquelle les intéressés n'ont recours que dans des cas tout à fait exceptionnels, en raison des avantages qu'offre le décret du 18 mars 1881, dont nous allons parler succinctement, pour la rapidité et la simplicité des formalités à remplir pour l'obtention du droit d'exploitation, savoir :

1^o Le décret du 18 mars 1881, comprenant 47 articles réunis sous sept titres, intitulés ainsi :

Le premier, « De la recherche et de l'exploitation des gisements et filons aurifères (articles 1 à 4 inclus).

Le deuxième « De l'obtention des permis de recherches » (articles 5 à 15).

Le troisième « Des permis d'exploitation », compris sous deux sections relatives l'une à l'obtention et l'autre au renouvellement de ces permis (articles 16 à 29).

Guyane M. le Baudin, Président de la Commission des mines, avait fait un grand pas en avant et que cette Commission était résolue à activer la solution de la question.

Mentionnons à ce propos qu'à la séance d'ouverture de la session extraordinaire du 7 mars 1904 du Conseil général de la Guyane, M. le Gouverneur Grodet disait dans son discours fort intéressant : « L'une de vos Commissions aura à vous présenter un rapport sur la question des mines qui vous a été soumise à la session de décembre 1902. Vous êtes saisis du projet de décret adopté par le Conseil d'Etat le 3 décembre 1901 ainsi que d'un contre-projet très étudié et qu'à élaboré l'un de vos honorables collègues, M. le conseiller général Roujon.

Le projet revenu du Conseil d'Etat est, en fait, sorti des délibérations de l'assemblée locale. Mais, je me demande si, à l'heure actuelle, les principes sur lequel est basé le contre-projet n'ont point votre préférence.

Et, en effet, la réglementation aurifère à intervenir doit protéger efficacement l'*inventeur*, c'est-à-dire l'homme qui a découvert une nouvelle source de richesse. Il n'est plus possible d'admettre dans l'avenir que le capitaliste qui ne tire point parti de sa concession aurifère ou qui ne l'exploite que sur une étendue minimale ait le droit de se réserver, par le paiement d'une faible redevance, la jouissance exclusive d'une superficie considérable de terrain, et d'exclure alors, en invoquant la priorité, l'*inventeur* qui de bonne foi a fait une découverte sur une concession non délimitée ou incomplètement délimitée...

Pour tout homme de bonne foi et s'intéressant vraiment aux citoyens qui travaillent, l'*inventeur* doit être protégé dans l'industrie minière, comme il l'est en matière de propriété industrielle. »

Que ces paroles de M. le Gouverneur Grodet soient entendues et que la question reçoive une solution prompte et définitive, dans l'intérêt de tous !

Le quatrième « Des obligations des porteurs de permis d'exploitation » (articles 30 à 36 inclus).

Le cinquième « Des permis de recherches et d'exploitation dans les cours d'eau » (article 37).

Le sixième « Des permis d'exploitation antérieurs » (articles 38 et 39).

Et le septième « des pénalités » (articles 40 à 45).

Les articles 46 et 47 contenant des dispositions générales ;

2° Le décret du 27 mai 1882, rapportant en un article unique les articles 9 et 15 du décret du 18 mars 1881 et les remplaçant par les dispositions suivantes :

« Art. 9. — Dans les 48 heures qui suivront la délivrance des récés « pissés par le bureau des domaines, le demandeur est tenu de se faire « délivrer, soit par le géomètre-arpenteur soit par un arpenteur libre « de la colonie, le plan du terrain demandé.

« Ce plan, établi d'après la carte officielle et les archives du bureau « du cadastre, précisera l'étendue et les limites du terrain, avec indi- « cation du point de repère admis par l'administration.

« Cette indication sera toujours fournie, quel que soit l'auteur des « plans, par le géomètre-arpenteur et certifié par lui.

« Un nouveau délai de 24 heures est accordé au demandeur pour « déposer son plan à la direction de l'Intérieur, sous peine de perdre « son droit de primauté. »

« Art. 15. — Le permis de recherches ne peut être accordé sur plus « de 5.000 hectares. Il est gratuit, valable pour un an, et ne peut être « renouvelé qu'après le paiement d'une redevance fixée à 0 fr. 10 c. l'hec- « tare.

« Dans le cas où le terrain pour lequel il a été délivré un permis « de recherches serait abandonné par le permissionnaire, l'administra- « tion ne pourra le concéder à un tiers, à titre gratuit, qu'autant que « cette concession sera restée vacante pendant une année au moins.

« Le permissionnaire qui, à l'expiration des deux années, n'a pas « converti son permis de recherches en permis d'exploitation, perdra « son droit au renouvellement de sa concession, qui fera retour au do- « maine. »

3° Le décret du 20 juillet 1901, approuvant un arrêté du Gouverneur de la Guyane relatif à la circulation et à la vente de l'or.

Ce décret comprend 12 articles réunis sous 4 chapitres intitulés ainsi :

Le chapitre premier, « Du registre de laissez-passer, de la circu- lation et de l'entrée en ville de l'or natif ; »

Le chapitre deuxième, « De la vente de l'or natif ; »

Le chapitre troisième, « De la sortie de l'or ; »

Le chapitre quatrième, « Des pénalités ; »

4° Et le décret du 29 décembre 1901, complétant l'article 8 du décret du 20 juillet 1901, en ce qui touche les pénalités.

C'est, on le voit, le décret du 18 mars 1881 qui contient les principes de réglementation de la recherche et de l'exploitation des mines, les décrets postérieurs en date ne contenant que des modifications ou additions portant sur des points particuliers.

Nous avons fait connaître plus haut les conditions dans lesquelles sont délivrés successivement :

Premièrement) Les permis de recherches qui peuvent être obtenus par toute personne, quelle que soit sa nationalité, agissant isolément ou en société, et qui impliquent ;

1° Le droit de faire des sondages, ainsi que tous les travaux d'exploration et de prospection sur le terrain qui en est l'objet, excepté dans les enclos murés et les terrains attenants à toutes les habitations et clôtures ;

2° Et le droit d'établir des machines, ateliers et magasins sur le terrain qui en est l'objet, valable pour un an et pouvant être renouvelé pour une seconde année, si le permissionnaire justifie soit d'avoir fait des prospections sans succès, soit d'avoir été entravé par un empêchement de force majeure.

Deuxièmement) Et les permis d'exploitation des terrains aurifères, d'une durée de neuf années entières et consécutives, permis indéfiniment renouvelables, donnant ouverture à une redevance fixe et annuelle par hectare (l'étendue pour chaque permis ne pouvant être supérieure à 5.000 hectares), payable d'avance, à peine de déchéance qui peut être prononcée par le Gouverneur en Conseil privé à l'expiration des 30 jours de l'échéance et réglée chaque année pour l'année suivante, lors du vote du budget local, et donnant lieu en outre, indépendamment d'une taxe à l'entrée en ville, par kilogramme d'or ou fraction, à un droit sur la valeur de l'or natif à sa sortie de la colonie.

La liberté complète laissée dans la forme des concessions et dans le nombre illimité des placers adjacents qu'une seule et même personne ou société peut déclarer et posséder librement en son nom n'a pas donné prise, comme on le craignait, à la création de vastes monopoles; ce qui prouve que le régime libéral est celui convenant le mieux aux pays à placers. L'intérêt de la colonie est de ne porter aucune entrave à l'immigration libre dans la Guyane française naturellement riche, mais dépourvue de main-d'œuvre, et d'attirer et d'arriver à faire fixer définitivement dans le pays des travailleurs y venant sans contrainte, séduits par la rémunération large que donne l'industrie aurifère.

Il est cependant à souhaiter :

1° Que, conformément à des vœux multiples et à la mise à l'étude de

la question par le Conseil Général de la Guyane, en dehors de l'abaissement, si souvent réclamé, dans l'intérêt même des finances de la Colonie, du droit sur la sortie de l'or (1), soient prises certaines garanties au sujet du contrôle des étrangers et de leur immatriculation.

2° Que soient imposées aux chercheurs d'or étrangers certaines mesures pécuniaires, comme le versement préalable d'une taxe à fixer pour représenter une part moyenne de frais d'hospitalisation ;

3° Et que soient édictées, ainsi que le proposait si justement le jeune ardent M. Emile Merwart, alors gouverneur par intérim de la Guyane, dans son remarquable discours prononcé à l'ouverture de la session ordinaire du Conseil général, à la date du 19 novembre 1901, corroborant une fois de plus une idée émise antérieurement par son prédécesseur, M. Mouttet, des mesures sérieuses contre les noirs étrangers qui viennent se livrer à de fréquents maraudages en Guyane Française, faisant le plus souvent une récolte abondante d'or, sans faire aucune dépense dans la colonie, et retournant chez eux après un séjour de quelques mois dans notre Guyane, en emportant le métal jaune en contrebande, sans payer ni taxe ni impôt, ou bien encore, s'ils sont malades, exténués par la vie rude des placers, les fatigues et les privations, se faisant hospitaliser gratuitement, en qualité d'indigents, à l'hospice du camp Saint-Denis, dont le budget est à la charge exclusivement de la colonie et dont

(1) Voici en quels termes feu M. Mouttet, ancien Gouverneur de la Guyane Française, avait fait cette proposition de l'abaissement du droit de sortie sur l'or si digne d'intérêt et de prise en considération, dans son discours prononcé à l'ouverture de la session ordinaire du Conseil général, à la date du 26 novembre 1900 :

« Je me suis demandé si le moment n'était pas venu de réduire le droit de sortie sur l'or, qui est actuellement de 8 %.

Il ne faut pas se dissimuler que ce droit est fort élevé, et qu'il n'est pas sans détourner les capitaux de la Colonie. Il constitue de plus un puissant encouragement à la fraude, les exportateurs peu scrupuleux n'hésitant pas à courir les risques auxquels s'exposent les contrebandiers, pour se procurer un bénéfice de 220 francs en moyenne par kilogramme d'or.

Sans doute il en résulterait pour le budget une moins-value de ressources importantes ; mais j'estime que cette moins-value serait rapidement compensée, d'abord par l'augmentation des droits à l'importation qui serait la conséquence de *l'extension que prendrait l'industrie aurifère*, et ensuite par une décroissance de la contrebande : il ne paraît pas douteux, en effet, que lorsque les fraudeurs n'auront plus un intérêt aussi grand à se livrer à leurs opérations illicites, leur nombre diminuera dans de sensibles proportions. »

Cette diminution du droit de sortie sur l'or, agitée, déjà depuis plusieurs années, est l'objet de tous les désirs des placériens, des prospecteurs, des Guyanais et des capitalistes, en attendant la prompt solution de cette question si intéressante et presque vitale pour le développement de la Guyane aurifère.

le service hospitalier ne coûte pas moins de 150.000 francs annuellement (1).

Il serait donc de toute justice de prendre des mesures équitables, mais énergiques, pour la cessation de cet état de choses vis-à-vis d'étrangers qui ne laissent, soit dans la caisse de la colonie, soit dans celle des négociants de Cayenne ou des autres bourgs, aucune parcelle de l'or qu'ils s'empressent de recueillir en toute hâte et d'emporter avec eux le plus vite possible et qui, au surplus, nous refusent chez eux la jouissance de facilités analogues. Puisse ce souhait ne pas rester à l'état de *desideratum*, mais devenir bientôt une réalité pour l'intérêt immédiat et bien entendu de notre belle Colonie Française !

(1) Signalons le passage saillant du discours éloquent et documenté de M. Merwart concernant les maraudeurs étrangers :

« Parmi les exploitants plus ou moins réguliers de l'Inini, se trouvent quantité d'étrangers accourus soit de la Guyane hollandaise, soit des colonies anglaises les plus voisines, Demerara, La Barbade, Sainte-Lucie ou la Dominique.

Je disais tout à l'heure que le petit exploitant est digne d'intérêt ; je me hâte de formuler cette réserve : à la condition qu'il soit des nôtres, Guyanais, Antillais ou Métropolitain, monté aux placers pour faire profiter du fruit de son travail sa famille et, en somme, la communauté française. J'irai même jusqu'à mettre, à ce point de vue, de pair avec nos compatriotes les étrangers établis à demeure dans la colonie, devenus propriétaires, négociants, et contribuant par là à sa prospérité économique.

Mais, cette concession faite, d'autant plus intransigeante sera ma manière de voir à l'égard des étrangers sans attaches et sans aveu qui forment la majorité parmi les envahisseurs et les écumeurs de nos placers et qui affluent actuellement en foule, au bruit des découvertes de l'Inini, pensant y trouver un nouveau Carsewène où il suffit d'avoir une pelle et un fusil pour prendre l'or et empêcher les autres d'y toucher.

J'espère que nous parviendrons à les faire changer de sentiment, grâce aux gendarmes et agents de police dirigés en ce moment sur l'Inini, grâce aussi à cette réglementation si restrictive sur l'industrie aurifère qui, si elle est gênante parfois pour nos chercheurs d'or, va, par contre, leur rendre le précieux service de se débarrasser légalement des maraudeurs étrangers...

J'ai signalé au Département la gravité de la situation économique causée par cet envahissement, et, en recommandant à son bienveillant examen le projet de taxe sur les étrangers adopté par vous dans votre dernière session ordinaire, je lui ai demandé avec insistance d'examiner ce qu'il serait possible de faire dans cette voie. »

Malgré ces sages paroles, rien n'a encore été résolu dans cet ordre d'idées dont l'importance n'échappe à personne ; le Conseil général de la Guyane se préoccupe sérieusement de cette question ; il importe qu'elle soit réglée au plus tôt.

NOTES ANNEXES DE LA DEUXIEME SECTION

Objet : I. *Des principales différences entre les mines d'affleurement et les deep-levels.* — II. *Des divers états de l'or dans la nature.* — III. *Au sujet des dragues à godets et des dragues de la Nouvelle-Zélande.*
Variété : *Sur le transport d'Europe en Guyane d'une drague à or et son montage.*

I

Des principales différences entre les mines d'affleurement et les deep-levels

Les différences entre les mines d'affleurement et les deep-levels, qui ressortent également de l'exploitation des filons, sont de deux sortes : les unes techniques, et les autres économiques, que nous allons indiquer rapidement.

Comme différences d'ordre technique, on peut signaler au Transvaal celles suivantes : 1^o Dans une propriété d'affleurement, on attaque le filon au moyen d'un puits incliné partant de la surface du sol immédiatement au-dessus de la couche aurifère et dans sa direction ; dans les deep-levels au contraire, comme le *reef* est situé à une distance plus ou moins grande sous la surface du sol, (on appelle *reef* la formation géologique contenant le minerai qui s'enfonce dans le sol suivant un angle de 50 degrés à son point d'affleurement et va en s'aplatissant graduellement en profondeur jusqu'à 30 degrés, inclinaison actuellement relevée dans les deep-levels, mais devant tendre de plus en plus vers l'horizontale au fur et à mesure de la descente) il faut, pour atteindre ce reef, foncer des puits verticaux à travers des couches stériles, à des profondeurs variant entre 250 à 1.000 mètres et plus. Mais, dès qu'on a touché le filon, les moyens de travailler la mine sont exactement les mêmes qu'à l'affleurement ; on établit des puits inclinés de la même façon au-dessus et le long du filon, on sert de machines électriques, et il n'en coûte rien de plus pour abattre le minerai. Les seules dépenses supplémentaires consistent dans les frais de hissage du minerai à la surface, du pompage pour l'épuisement de l'eau à de plus grandes profondeurs, et de la ventilation de plus en plus intense. 2^o Les reefs ne montrent pas le moindre signe d'appauvrissement ni d'amincissement en profondeur. L'expérience a même démontré que, s'il existe une modification sous ce rapport, elle serait plutôt encore en faveur des deep-levels.

Comme différences économiques, on peut les résumer ainsi :

1^o Frais plus élevés nécessités par le fonçage de puits verticaux profonds à travers une large couche stérile, par l'installation de pompes et de machines élévatoires plus puissantes, etc. ; mais ce désavantage, tout compte fait, se trouve contrebalancé par l'expérience depuis longtemps acquise par les ingénieurs dans l'installation des mines d'affleurement, puisqu'il n'y a plus dans les deep-levels d'apprentissage à faire et qu'on va droit au but par les moyens les plus rapides et les moins coûteux, et par la possibilité d'exploiter sur une échelle bien plus vaste, en raison de la plus grande étendue des concessions et en raison aussi des installations plus puissantes, mieux appropriées et plus compactes, comme tout ce qui peut s'établir d'un seul jet ;

2^o Perte d'intérêts pendant l'exécution des travaux d'établissement ; mais cette perte est compensée plus que largement par l'amélioration des conditions économiques qui se produit pendant le retard forcé de la mise en marche des batteries et les économies réalisées dans les affaires d'exploitation.

En résumé, les désavantages des deep-levels par rapport aux affleure-

ments sont compensés par des avantages à peu près égaux, en sorte que, tout compte fait, la profondeur à laquelle on doit aller chercher le minerai est une question négligeable au moins pour les deux premières rangées de deeps, à cause de la marge de profits devant rester à la plupart des usines de broyage du minerai.

Au Transvaal, on est arrivé, par l'expérience, à poser en axiôme que toute mine deep-level, même de 3^e et 4^e rangées, contient les couches aurifères dans les mêmes conditions que l'affleurement correspondant, sauf en ce qui concerne l'inclinaison dont nous avons parlé ci-dessus en quelques mots.

II

Des divers états de l'or dans la nature.

Dans les plus anciennes annales des races humaines, on fait mention de l'or comme d'une élément de grande richesse.

L'or, ce métal jaune si précieux, objet de la convoitise universelle, est, quoi qu'on en puisse supposer, l'un des corps les plus répandus dans la nature ; il s'y trouve même très largement distribué : il n'est point de fleuve, la Seine elle-même, qui n'en roule quelques paillettes, il n'est guère de terrain d'origine alluviale qui n'en contienne plus ou moins.

Il est souvent répandu à travers des roches solides, bien qu'il n'y soit que rarement accumulé en quantités suffisantes pour être exploité avantageusement. Les gisements rellement exploitables se rencontrent dans les roches stratifiées de différentes formations et aussi dans certaines veines qui traversent les roches des diverses périodes géologiques. C'est dans le quartz que les veines aurifères se présentent le plus communément ; mais on rencontre également l'or dans le spath, les schistes, serpentins, conglomérats, etc., suivant les régions. Il est aussi dissimulé dans les sulfures métalliques, tels que les pyrites de fer qui, fort souvent, contiennent assez de métal jaune pour qu'il puisse en être extrait avec profit. Les roches qui renferment les veines aurifères en se désagréant et en s'effritant s'écroulent à des niveaux inférieurs ; en raison de sa densité, l'or se place toujours au-dessous de toutes ces matières. C'est ainsi que se produisent les dépôts de graviers aurifères dans les formations d'alluvions, les sables d'or des cours d'eau. Par conséquent, sous quelque forme que l'or se rencontre dans la nature, il provient toujours originairement de filons ; c'est dire, en d'autres termes, qu'il n'y a point d'alluvions aurifères dans les filons, la première étant la conséquence de la seconde.

Les divers état de l'or dans la nature peuvent se grouper en cinq types différents :

- 1^o Or contenu dans les pyrites ;
- 2^o Or natif gros, visible à l'œil nu ;
- 3^o Or natif fin, visible à la loupe ;
- 4^o Or natif très fin ;
- 5^o Or natif très gros, ou pépites d'or.

Dans différents gisements, l'or se rencontre sous les cinq espèces. En général, les filons ne sont jamais à leur état primitif ; on les trouve le plus souvent altérés plus ou moins profondément, mais habituellement pourris, cariés, pulvérisés même ; ce n'est que dans la diorite, la roche bleu-verdâtre, qu'on les rencontre à leur état normal, avec leur véritable richesse ; en effet, dans la diorite décomposée, ils sont toujours altérés et appauvris ; on a constaté même que dans certains cas il y a eu *déla-vage* complet de l'or.

Un fait caractéristique de tous les gisements aurifères, c'est l'abondance extraordinaire de l'oxyde de fer, résultant de la décomposition de pyrites que l'on trouve souvent intactes et en grande quantité dans les gîtes non altérés ; un autre fait non moins digne de remarque, c'est l'odeur fétide particulière aux quartz des Guyanes, du Vénézuéla, etc., c'est un

mélange de gaz sulfureux et sélénieux où domine l'odeur de raifort ou de chou pourri qui caractérise le sélénium.

Dans les pyrites comme dans les gangues quartzzeuses, l'or est quelquefois à l'état de gros grains ou de masses cristallines et quelquefois semé en particules très fines invisibles à l'œil nu.

Nous avons vu dans le texte, page 130, que la méthode rationnelle de traitement des pyrites de fer a été l'objet de longues études et qu'un procédé très satisfaisant n'a été employé que depuis fort peu d'années par l'ingénieur Lenicque avec le plus grand succès.

L'or contenu dans les pyrites est à l'état d'association intime avec elles; il se trouve intimement mélangé avec divers minéraux, habituellement sulfurés, confondus sous la dénomination générale de pyrites.

L'or de quartz s'extrait le plus souvent en pulvérisant la matière, puis en la lavant et en l'amalgamant; on considère généralement l'écrasement le broyage des quartz par le pilon comme étant le moyen à la fois le plus efficace et le plus économique pour la pulvérisation du minerai; le nombre des pilons à mettre en marche dans une mine est quelquefois très important, suivant l'exploitation plus ou moins intensive à laquelle on se livre.

Il existe le plus souvent dans une même concession minière plusieurs couches aurifères d'inégales teneurs, séparées entre elles par des parties stériles. L'abatage pour la séparation du bon minerai du stérile entre ces diverses couches se fait soit à la pioche par des ouvriers habitués à ce travail, soit pour l'économie de la main d'œuvre, à l'aide de *perforatrices* mécaniques qui rendent d'éminents services, mais ont le défaut de laisser une grande quantité de stérile mélangée au minerai; il faut alors un personnel suffisant pour un triage soigné à l'orifice des puits; sinon, l'élimination du stérile est imparfaite; il en passe sous les pilons: une force inutile se trouve ainsi absorbée, et de plus, le rendement en or par tonne se trouve diminué; il y a donc à la fois augmentation du prix de traitement et réduction de la valeur de la matière traitée.

L'or *gros* est répandu, comme la pyrite, dans la masse quartzzeuse des filons et même dans les épontes où il se rencontre parfois mélangé avec elle. Le volume absolu de cet or gros n'a rien de commun avec celui des pépites, souvent considérable. L'appellation d'or *gros* tient à ce qu'il est visible à l'œil nu; comme toute chose est relative, il est gros par rapport à l'or fin, visible seulement à la loupe, et plus gros relativement à l'or très fin, la poussière minuscule d'or tout à fait invisible constituant la plupart du temps la réelle richesse des quartz aurifères; aussi, c'est par centigrammes que se présentent d'ordinaire les paillettes que l'on dénomme « or gros ».

On aperçoit l'or gros dans la masse quartzzeuse où il est distribué d'une manière irrégulière; quelquefois il se rencontre au voisinage de veines d'oxyde de fer et chloriteuses; dans ce cas ces veines contiennent toujours une certaine quantité d'or fin dans l'oxyde de fer; dans d'autres cas, on aperçoit un grain d'or au milieu d'oxyde de fer pulvérulent dans les cavités cubiques occupées précédemment par la pyrite.

L'or *fin*, qui n'est visible qu'à la loupe, est, de même que l'or gros, répandu dans le corps du filon et dans les mêmes conditions; il est parfois abondant parmi l'oxyde de fer; plus rarement on le rencontre qui forme de petites concentrations lamelleuses, réticulées ou rayonnées dans des cavités cubiques absolument sans trace d'oxyde de fer.

Quant à l'or *invisible*, il est *a fortiori* encore plus disséminé; même à la loupe on ne le discerne pas; toutefois, quand il est quelque peu abondant sur un plan de clivage du quartz et que la rupture découvre ce plan, il devient visible sous un certain angle et donne lieu à la *couleur d'or* des mineurs. On le rencontre aussi dans l'oxyde de fer remplissant les cavités ou les veines de quartz superficiels riches; dans certains cas, il y est

concentré de manière à devenir visible ; il rentre alors dans le type de l'or fin ou quelquefois dans celui de l'or gros ; quelquefois enfin, c'est un grain d'or qui semble avoir subi une fusion incomplète et qui est rempli d'aspérités.

Les caractères extérieurs révélant la richesse d'un quartz sont assez complexes ; ils ne peuvent être appréciés pour l'or invisible qu'avec une grande habitude acquise. Disons toutefois que ces caractères se révèlent principalement par l'aspect du minerai, par la manière des veines, par l'abondance des pyrites ou de l'oxyde de fer ; ce dernier corps est souvent un indice de la richesse primitive, tout comme l'abondance des cellules cubiques renfermant ou non de l'oxyde de fer ; mais on peut toujours en conclure qu'une colonne riche doit exister en profondeur, des zones où ces caractères se manifestent. Ajoutons pour terminer qu'une puissance exagérée n'est point, en règle générale, un signe de richesse et que c'est une erreur absolue de poser en principe que les veines tendent à s'améliorer en profondeur. Ce qui, à l'heure actuelle est affleurement a pu être autrefois avant les érosions, à plus de 300 mètres de profondeur. S'il est vrai de dire que beaucoup de veines s'améliorent grandement en profondeur, il est aussi vrai de dire, et cela beaucoup plus souvent, que des veines riches aux niveaux supérieurs atteignent tôt ou tard une profondeur où elles deviennent pauvres ; il y a parfois des taches riches séparées par des intervalles stériles, les uns ou les autres pouvant arriver à la surface.

En somme, *la richesse est indépendante de la profondeur.*

En ce qui concerne l'or natif très gros, appelé *pépites*, il ne se rencontre jamais dans les exploitations exclusivement filoniennes ; c'est seulement dans les couches alluvionnaires que se trouvent les pépites d'or : elles ont des formes bizarres, aux contours échancrés, dentelés et portant souvent des saillies aiguës dont l'acuité se trouve à peine atténuée par les déformations dont elles portent toutes cependant des traces évidentes ; ce qui semblerait bien indiquer que ces déformations sont dues à autre chose que le *roulage* auquel on se plaît ordinairement à les attribuer.

Du mode de traitement actuel de l'or filonien

Au sujet du traitement actuel de l'or au Transvaal, par le procédé de la cyanuration, il est intéressant de lire le rapport présenté par le savant M. Bousquet, ingénieur des mines de la République Sud-Africaine au Congrès des mines et de la métallurgie tenu en 1900 : « C'est à 1889, dit-il que remonte la première tentative d'application du cyanure de potassium à la récupération du métal précieux contenu dans les résidus de l'amalgamation au moulin, en se basant sur les propriétés de ce réactif, comme dissolvant de l'or... On connaît les réactions chimiques, bases du traitement : l'or dissous par le cyanure de potassium en solution est ensuite recueilli par précipitation.

La dissolution de l'or exige la présence de l'oxygène ; d'où nécessité d'un brassage des matières en traitement ; d'autre part, le cyanure de potassium étant facilement décomposable par les acides, on doit ajouter de la chaux ou de la potasse caustique pour neutraliser ces acides. Pour la précipitation, il existe trois méthodes ayant fait leurs preuves pratiques : procédé Mac-Arthur Forest, ou précipitation sur le zinc finement divisé ; procédé Betty ou précipitation sur le zinc, en y ajoutant du plomb, qui produit un courant électrique ; procédé Siemens, ou précipitation électrolytique, en employant le courant d'une dynamo avec des électrodes de fer et de plomb.

Les premiers essais industriels de traitement eurent lieu en 1889 à la Robinson, sur des tailings accumulés... »

Disons quelques mots du traitement actuel, en résumant les indications si instructives de M. Bousquet. La pulpe sortant du moulin est élevée à une hauteur suffisante pour lui permettre de parcourir toutes les phases

du traitement par la gravité ; elle subit ensuite une classification en *concentrés, sables et slimes* à l'aide de spitzkasten et de caisses pointues. Cette classification est d'une importance primordiale dans le traitement ; c'est d'elle que dépend le degré de perfectionnement auquel on arrivera dans la dissolution ultérieure de l'or. Il convient d'une part de ne pas conserver de particules argileuses dans les sables et les concentrés, car leur présence arrêterait la filtration des solutions cyanurées et d'autre part de ne pas envoyer à l'atelier de traitement des *slimes* de particules siliceuses susceptibles de détériorer les pompes et les canalisations.

Les *concentrés* et les *sables* sont soumis au même traitement ; il est plus long pour les premiers, car il faut plus de temps à l'or des pyrites pour se dissoudre. Plusieurs lavages, plusieurs solutions à doses différentes, sont nécessaires. La quantité totale de solution employée est d'environ une tonne par tonne de sables ; il est très important, pour obtenir de meilleurs résultats, de s'assurer de l'écoulement bien complet d'un lavage avant de commencer le suivant.

Les *slimes*, par leur nature argileuse, ne permettent point l'emploi du même procédé de dissolution ; il faut tout d'abord les précipiter de manière à obtenir une boue argileuse à 50 0/0 d'eau, ceci par addition de chaux ; la dissolution de l'or s'effectue ensuite par agitation de cette masse avec sept ou huit fois son volume de solution cyanurée, solution que l'on décante ensuite après repos. L'agitation nécessaire s'obtient en transférant la matière d'une cuve dans une autre à l'aide d'une pompe centrifuge. On donne en général pour des *slimes* à teneur ordinaire deux traitements successifs ; puis la masse est évacuée aux dépôts de résidus par une chasse d'eau.

C'est le procédé Betty qui se trouve maintenant employé dans la plupart des installations de traitement.

Le traitement des *slimes* accumulés et celui des solutions cyanurées de déchet présente des difficultés spéciales provenant de l'irrégularité de la composition des matières, de leur acidité et de la présence du sable ; à cela s'ajoute une dépense supplémentaire pour la reprise de ceux des anciens stocks.

La détermination de l'or dans les *tailings*, les *slimes* et les résidus présente de grandes difficultés en raison de la faible teneur de ces matières.

En ce qui concerne la récolte de l'or, elle a subi des améliorations successives importantes. On traite les boues aurifères recueillies dans les caisses à précipitation par un lessivage à l'acide sulfurique, et l'on envoie le tout dans un filtre-pressé. On se débarrasse ainsi du zinc, et l'on obtient des gâteaux de précipité qui sont ensuite séchés, puis mélangés à un fondant oxydant et mis au four dans des creusets à revêtement argileux. On arrive ainsi à déoxyder le plomb et les autres impuretés et à obtenir l'or brut à titre plus élevé.

III

Au sujet des dragues à godets et des dragues de la Nouvelle-Zélande

§ I

Sur l'emploi en Guyane des dragues à godets supérieures aux dragues dites américaines

Les dragues à godets sont sans conteste supérieures aux dragues, dites américaines ou *Steam-Shovels*, extrayant l'alluvion au moyen d'une sorte de grande cuve à bord coupant, emmanchée à l'extrémité d'une pointe en bois et manœuvrée par un système de mouffes (*steam-shovel*), et aux dragues de même genre constituées par deux mâchoires qu'on laisse tomber au fond de l'eau et qui, en se relevant, saisissent un certain volume

d'alluvion, qui est ensuite extrait par une chaîne mouflée attachée aux dites mâchoires (scramb dredge).

L'inconvénient grave, commun à ces deux appareils, est de délivrer l'alluvion par paquets successifs ; ce qui nécessite l'emploi de trémies distributrices, de manière que l'écoulement soit graduel dans le sluice de lavage. En outre, dans le scramb dredge, le contact des mâchoires n'est jamais parfait au moment où l'on sort de l'eau l'appareil fermé ; d'où, une perte considérable de l'or qui a une tendance invincible à gagner toujours le fond du récipient.

Quant aux dragues suceuses, qui donnent de merveilleux résultats dans le dragage des vases, des sables fins et même des graviers d'une certaine dimension, on avait naturellement songé à les employer, dans les débuts des dragages aurifères, étant donnée leur simplicité extrême, puisqu'elles ne comportent en réalité comme appareils d'extraction qu'une pompe centrifuge et un tuyau d'aspiration muni d'une crépine plongeant partiellement dans le sable à extraire ; mais tous les essais échouèrent, toutes les tentatives furent infructueuses, en tant qu'emploi des dragues suceuses pour le lavage des alluvions aurifères ordinaires, notamment en Californie, en Sibérie et en Guyane Française, comme il était facile d'ailleurs de s'y attendre.

Il ne faut pas oublier, en effet, que la plupart du temps une alluvion aurifère se compose d'une couche superficielle stérile généralement formée de terre végétale ou d'argile qui, à la rigueur, peut, après un délayage suffisant, être sucée par la pompe centrifuge ; puis, viennent des sables qui constituent la partie supérieure de la couche aurifère proprement dite et qui passent aussi assez facilement ; mais, dès qu'on arrive à la partie inférieure et réellement riche de la couche, on se trouve en présence d'un mélange d'argile et de grosses pierres, souvent irrégulières, anguleuses, se délayant mal ; ces cailloux s'accumulent autour de la crépine d'aspiration, quand elle pénètre dans un tel terrain, y forment un véritable filtre à gravier, et la pompe ne monte plus que de l'eau claire, alors qu'il serait utile de monter un mélange boueux.

L'insuccès de ce genre d'appareils a contribué fortement à discréditer pendant de longues années l'emploi des dragues pour l'exploitation des placers.

La drague américaine Earnscleugh n° 2 est l'une des plus fortes dragues à or qui aient été construites jusqu'à ce jour ; ses godets ont une contenance de six pieds cubes, soit 102 litres chacun.

§ II

Sur les dragues en usage dans la Nouvelle-Zélande, sur leur rendement et les dividendes distribués par diverses Sociétés

Les dragues de la Nouvelle-Zélande sont de moyennes dimensions, plus petites que celles à employer fructueusement avec le meilleur rendement possible dans la Guyane, et sont très productives, sans être robustes.

Il est vrai de dire que le prix de revient du dragage en Nouvelle-Zélande est très faible, et qu'on y est arrivé à un degré de perfection et d'économie très appréciable dans l'emploi des dragues laveuse d'or, le sol étant moins résistant qu'en Guyane, et les organes des dragues moins susceptibles de se casser.

Quant à la liste des dividendes payés par diverses Sociétés de mines d'or en Nouvelle-Zélande, faisant usage de la drague, elle est si instructive que nous ne saurions résister au plaisir de citer quelques chiffres, malgré toute l'aridité de cette nomenclature : l'*Alexandra Eureka*, pour un capital de 12.000 fr. a payé 12.600 francs de dividendes de mai 1900 à septembre 1902 ; l'*Alexandra Lead*, pour un capital de 18.000 francs, 13.253 francs de dividendes de février 1902 à novembre suivant ; la *Charlton Creek*, pour un capital de 5.000 francs, 3.875 francs de dividendes de février 1900 à juin 1903 ; la *Chicago*, pour un capital de 2.500 francs, 5.085 francs de dividendes

de décembre 1899 à juin 1903 ; la *Clyde*, pour 4.000 francs de capital, 18.000 francs de dividendes de septembre 1896 à novembre 1902 ; la *Cromwell*, pour 7.000 francs de capital, 11.375 francs de dividendes, de juin 1900 à mai 1903 ; l'*Electric*, pour 26.000 francs de capital, 52.600 francs de dividendes, de septembre 1899 à juin 1903 ; l'*Entreprise*, pour 7.000 francs de capital, 16.787 francs de dividendes, de novembre 1891 à mai 1903 ; la *Goldens Gate*, pour 2.500 francs de capital, 19,625 francs de dividendes, de novembre 1895 à juin 1903 ; la *Goldens Treasme*, pour 2.876 francs de capital, 14.600 francs de dividendes, de juin 1894 à octobre 1901 ; l'*Hartley and Riley*, pour 7.000 francs de capital, 65.000 francs de dividendes, de décembre 1898 à juin 1903 ; etc., etc.

De tels résultats se passent de commentaires !

Voici à titre d'exemple les résultats obtenus en Nouvelle-Zélande par la drague *Pactolus*. Elle a traité 629.200 mètres cubes en l'espace de quinze mois, soit 10.500 mètres cubes par semaine ; elle a recueilli ainsi 2.295 onces d'or d'une valeur en francs de 229.000 (liv. st. 9.180), ce qui correspond à 0 gr. 080 par mètre cube. C'est évidemment là un rendement très faible ; mais les frais sont si réduits que l'exploitation a laissé un bénéfice net de 125.000 francs (liv. 5.000). Dans l'ouest de l'Afrique, dans l'Ashantiland, une drague installée sur l'Office River par l'Ashanti Auxiliary permet de récupérer 90 onces par semaine, soit à raison de liv. st. 4 (100 francs) par once, une valeur de liv. st.360 (9.000 francs), soit une teneur en or du yard cube de 13 grains.

Complétons ces documents sur les teneurs moyennes des dragues d'or de la Nouvelle-Zélande par la note suivante extraite du « Journal des Mines de la Nouvelle-Zélande » :

« Une drague à or capable de laver 2.000 mètres cubes par journée de 24 heures ne pourrait donner plus de 70 % dans l'état actuel ; ce qui représente 1.400 mètres cubes par jour, soit 8.400 mètres cubes par semaine ; d'où, à 1 grain 14 d'or au mètre cube (ou 0 fr. 285 au mètre cube), elle donnerait 254 onces ou 96 livres 5 sh. par semaine.

Les frais généraux étant par semaine de 53 liv. 10 sh., il reste donc un bénéfice de 42 livres, 15 sh. par semaine ; ce qui représente 2.137 livres par année, ou un bénéfice de 21 0/0 sur un capital de 10.000 livres. »

Dans la Côte de l'Or, une drague fonctionnant sur la rivière Ankobra donna une teneur en or du yard cube de 9 grains 1/2 ; une autre, au Pérou sur l'Inambari, produit une teneur en or du yard cube de 24 grains 1/2 ; celles installées en Nouvelle Zélande sur la rivière Molyneux par diverses compagnies donne une teneur en or du yard cube variant de 2 à 18 grains.

Si en Californie les dragages ont généralement eu peu de succès, c'est d'une part l'état où se trouve l'or sous le gravier, sur le bed-rock et dans les fentes du bed-rock qu'il est impossible de nettoyer à fond par le dragage, même par la succion, et d'autre part la profondeur trop grande du gravier bleu contenant l'or que ne peut atteindre complètement la drague.

Cet inconvénient ne se présente pas en Guyane où le bed-rock des terres alluvionnaires est à une faible profondeur du sol, à peu près régulier et presque toujours accessible à la drague.

Ce sont là des considérations très importantes dont il y a lieu de tenir compte, le dragage pouvant, dans tel pays, comme en Guyane et dans la Nouvelle-Zélande, donner d'excellents résultats et par contre, dans tel autre, comme en Californie, être à peu près impraticable avec succès.

VARIÉTÉ

Sur le transport d'Europe en Guyane d'une drague à or moyenne et son montage sur le placer Sur Saut, dans le bassin de Sinnamary.

C'est en ces termes précis et pleins d'humour que le baron Herre Wyn

raconte toutes les péripéties du transport de la drague Speranza depuis la Hollande jusqu'au placer Sur Saut, dans un rapport qu'il adressait à la date du 2 mai 1900 en sa qualité d'administrateur délégué en Guyane de la Compagnie des Dragages aurifères de la Guyane Française, auquel vient de se substituer une nouvelle Société dénommée : « Compagnie d'exploitation aurifère du placer Sur Saut et annexes, par traction mécanique » :

« Le prix d'achat de la drague Speranza qui, au sortir des ateliers de construction de Haarlem, était de 97.263 francs (1), en y comprenant les pièces de rechange, s'augmentait de 6.381 francs pour frais de transport maritime de Hollande au bourg de Sinnamary et de 11.683 francs pour droits de douane à l'entrée de Cayenne, soit un total de 114.297 francs.

C'est à partir de ce point que les réelles difficultés déjà prévues et étudiées allaient s'ajouter à d'autres très importantes, par cela même qu'elles augmentaient les risques des transports par pirogues à travers les rapides barrant les différents cours d'eau à parcourir. Elles devaient nous immobiliser un certain temps à Sinnamary et nous imposer un retard assez considérable dans notre exploitation aurifère.

En effet, le constructeur qui s'était engagé par contrat à nous livrer une drague démontable en pièces n'excédant pas 150 kilos chacune, en exceptant quelques rares pièces qui toutefois ne dépassaient pas 400 kilos, négligeait son engagement et nous expédiait des colis pesant 1.500 kil., 2.000 et même 3.000, cubant de 4 à 6 mètres. Les machines motrices qui avaient été mises en marche pour les essais avaient été expédiées entièrement montées. De nombreuses pièces non démontables pesaient de 5 à 600 kilos et d'autres avaient de 10 à 12 mètres de longueur.

Pour ajouter encore à ces imprévus, une sécheresse inaccoutumée régnait sur la région, les transports dans les criques Tigre et Saut exigeaient des efforts considérables et des précautions d'un genre particulièrement délicat. Le déchargement, le démontage des machines et rechargement sur pirogues des différentes pièces de la drague exigèrent 23 journées de travail et coûtèrent environ 3.000 francs, malgré les économies de toutes sortes réalisées.

A ce moment précis, les ingénieurs et tous gens compétents en la matière, non seulement de Cayenne, mais encore de notre sœur voisine, la Guyane Néerlandaise, avaient les yeux fixés sur notre œuvre à laquelle ils attachaient un intérêt primordial. C'était, en effet, la première drague à or importante qui allait pénétrer dans l'intérieur des forêts vierges, bien au-dessus des rapides, et l'opinion générale, qui ne se cachait aucunement, émettait l'avis que les différentes pièces de notre monstre d'acier étaient destinées à pourrir au long des berges du fleuve Sinnamary et de la grande crique Tigre. Les pessimistes, les ignorants, les jaloux, ne se gênaient pas pour m'accabler de leurs sarcasmes, et un ingénieur hollandais alla jusqu'à dire à notre chef monteur, lors de son passage à Paramaribo, qu'il était bien inutile de continuer son voyage jusqu'à Sinnamary; car jamais notre drague ne pourrait être montée à Sursaut.

Dans l'esprit de tous ces gens, notre drague dont le prix atteignait déjà 117.000 francs, sans compter les travaux et aménagements préparatoires, ne valait même pas 100 francs, et personne ne se serait soucié de l'estimer, même à ce prix dérisoire !

Cependant, pour celui qui avait conçu le projet de cette exploitation, les convictions restèrent entières, et, se souciant peu des opinions décourageantes qu'on lui prodiguait, il poursuivait son œuvre avec son sang-froid et son énergie habituels.

(1) C'est là le prix d'une drague moyenne ; mais comme les nouvelles dragues à or doivent être de force très puissante, M. Pottereau estime que leur prix d'achat d'une drague robuste à pièces démontables ne peut pas être inférieur à 160.000 fr.

Les transports par pirogues, organisés avec méthode et précision, s'effectuèrent normalement, certaines grosses difficultés furent vaincues par la construction de bateaux plats calant moins que les pirogues, et, en moins de 100 jours d'efforts incessants, tout le matériel de la drague, pesant 120.000 kilos, fut monté au placer Sur Saut, son montage commencé sans qu'un seul organe fût détérioré, sans qu'un seul boulon fût perdu dans ces transbordements successifs pendant le cours de cette périlleuse navigation.

Le 14 juillet, jour de la fête nationale, le grand ponton devant supporter les machines et appareils de dragage était lancé et flottait victorieusement dans la crique Saut au dégrad Speranza.

Le reste n'était plus qu'affaire de montage de pièces mécaniques et fut exécuté en deux mois...

En résumé, *sur votre placer Sur Saut, très riche en alluvions aurifères ayant des teneurs progressives au fur et à mesure que l'on remonte le cours de la crique Saut*, vous possédez actuellement une drague laveuse d'or pouvant faire un cube de 500 mètres en 10 heures de travail avec un effectif de 35 hommes ou femmes, en y comprenant tous les services de l'exploitation...

Rien n'est plus à faire sur ce placer qui possède toutes les voies d'accès et bâtiments nécessaires à une exploitation rationnelle. La période des débuts, toujours coûteuse et hésitante, est enfin close, et vous voici dans l'ère des réalisations, avec l'honneur d'avoir été les premiers à introduire en Guyane Française ces puissantes machines qui, en transformant complètement la méthode de traitement des alluvions aurifères, procureront à cette colonie une nouvelle ère de richesse et de prospérité. »

Le récit oral que nous a personnellement fait le baron Herre Wyn, dont la parole est chaude et le langage coloré, de toutes les péripéties du transport et du montage de la drague Speranza, de tous ses efforts persévérants, de tous ses déboires et de son écœurement, quand il dut, dit-il, à la disgrâce d'intrigues, quitter inopinément la direction du placer Sur Saut, de la richesse aurifère de la plupart des placers guyanais, de la fécondité du sol, de ses ressources variées et en général de toutes choses relatives à la Guyane qui n'a plus de secret pour lui, nous a vivement intéressé et captivé au plus haut point. Il nous a retenu de longues heures sous le charme de ses conversations si intéressantes, relatives à des choses vraiment vécues, dont nous avons fait notre profit dans divers passages de notre ouvrage, pour en faire croître l'intérêt pour nos lecteurs.

TROISIEME SECTION

De la colonisation et de l'avenir de la Guyane

Sommaire : *De la colonisation en général et dans la Guyane en particulier. — Etude générale sur les voies de communications et sur la main d'œuvre libre et pénale. — Appréciations sur l'avenir de la Guyane. — Avertissement. — Conclusions générales. — En avant pour la colonisation !*

I

De la colonisation en général et dans la Guyane en particulier

« *Le peuple qui colonise le plus est le premier peuple ; s'il ne l'est pas aujourd'hui, il le sera demain.* »

C'est sans doute de cette pensée si profonde, si digne de nos méditations, d'un de nos économistes les plus distingués, M. Paul Leroy-Beaulieu, que s'est inspiré Jules Ferry en voulant accomplir son œuvre grandiose et menée à bien (1) pour l'expansion coloniale de notre pays.

Ce n'est, en effet que depuis vingt-cinq ans à peine, on le sait, que l'empire colonial de la France s'est considérablement accru et développé, grâce à l'esprit d'initiative et de décision du ministre Jules Ferry, qui la dota de la plupart de ses colonies récentes et donna ainsi une nouvelle et légitime impulsion aux entreprises lointaines en Afrique et en Asie. S'il eut de son vivant quelques admirateurs, mais surtout de nombreux dé-

(1) L'œuvre féconde de Jules Ferry, au point de vue colonial, est appréciée ainsi par M. Pierre Baudin, ancien ministre des travaux publics, dans un article paru au courant de l'année 1904 dans le *Journal*, dont les articles d'économie sociale et d'économie politique de MM. Baudin et Hanotaux sont si goûtés du public français et étranger :

« L'homme d'État français qui a entendu sonner l'heure de l'expansion coloniale, c'est Jules Ferry.

Il n'a pas, comme on le lui a si longtemps reproché, improvisé des guerres et inventé les incidents d'où naissaient spontanément les expéditions lointaines ; mais il a su utiliser les combinaisons de la diplomatie au Congrès de Berlin pour la Tunisie, qui fut notre compensation de l'occupation de Chypre par l'Angleterre ; il a su relier à l'action européenne les courageuses explorations du commandant Rivière au Tonkin, il a su renouer les liens anciens qui nous attachaient à Madagascar ; il a pu, à force d'entêtement réfléchi et d'autorité morale, obtenir de son pays qu'il exerçât ses admirables facultés hors du cercle étroit où il semblait résolu d'enfermer sa volonté de vivre et son désir de croître.

Dans la quantité de discours où Jules Ferry s'est efforcé de justifier sa politique, il est une phrase qui, maintenant, s'éclaire à la lumière éclatante des faits accomplis :

« Rayonner sans agir, sans se mêler aux affaires du monde, en se tenant à l'écart de toutes les combinaisons européennes, en regardant

tracteurs, s'il fut appelé le « Tonkinois », en termes de mépris, ce fut moins sans doute à cause des difficultés de toute nature qu'il rencontra, des obstacles sans nombre qui lui furent suscités non seulement dans les pays annexés à la France ou placés sous son protectorat, mais de toutes parts (toutes difficultés, tous obstacles dont il finit par triompher à la faveur de son énergique décision), qu'en raison et surtout à cause de son fameux article 7 qui froissait tant de susceptibilités légitimes, tant de sentiments respectables ! Cependant, il faut le reconnaître, depuis une dizaine d'années, revenant à une plus saine appréciation des choses accomplies et des événements passés, la majorité des Français a rendu à Jules Ferry un hommage posthume et une justice que nous reconnaissons pleinement méritée, du moins en ce qui concerne l'extension coloniale.

Mais il ne suffit pas à la France d'avoir des colonies nombreuses, importantes et plus ou moins riches ; il lui faut les coloniser.

La Guyane, nous croyons en avoir fait la démonstration, offre des ressources variées et importantes à la Colonisation.

Qu'a-t-on fait jusqu'à présent pour la colonisation dans la Guyane en particulier ? Cherchons la réponse dans quelques-unes des autorités compétentes en la matière, sans nous étendre longuement ; car il y aurait trop à dissertar.

Dans une brochure de M. Le Blond, parue sous le titre *Description de la Guyane*, nous avons lu notamment cette page qui mérite tout particulièrement d'être citée, tant elle nous paraît présenter un tableau exact et judicieux et résumer la situation véritable de la colonie, tant elle contient d'enseignements bien dignes de nos profondes méditations !

comme un piège, comme une aventure, toute expansion vers l'Afrique ou vers l'Orient, s'écriait-il avec véhémence, vivre de cette sorte pour une grande nation, croyez-le bien, c'est abdiquer, et dans un temps plus court que vous ne pouvez le croire, c'est descendre du premier rang au troisième et au quatrième. »

Ajoutons que, si peut-être nous ne sommes plus au premier rang, nous tenons toujours une place très prépondérante dans le monde, dans le concert européen, dans l'expansion coloniale, nos alliances sont fortes à l'extérieur, notre entente cordiale avec les peuples voisins ne paraît être ni un vain mot ni une quantité négligeable pour la grandeur et la prospérité économique de la France et l'œuvre féconde de la paix européenne. Si un grand nombre de puissances de l'Europe, parmi les plus grandes, recherchent notre alliance ou échangent avec nous des rapports amicaux, c'est que la France, quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse, est toujours grande, forte et honorée. Nous ne sommes pas de ceux qui désespérons de notre grande Patrie, pourvu que les principes fondamentaux de notre belle devise républicaine : « Liberté, Egalité, Fraternité », inscrite au frontispice de nos monuments publics ne soient pas entamés, et qu'ils ne soient jamais violés ; ce qui, à nos yeux constituerait la plus lourde faute, la plus néfaste des politiques, tout en servant à souhait, à notre grand dam, la cause des nations étrangères.

« Un coup d'œil jeté sur l'histoire de la Guyane, écrit-il, nous met à même de constater un fait capital qui est celui-ci :

Dès l'origine, la colonisation a été mal comprise ou plutôt n'a pas été comprise du tout ; et, chose extraordinaire, les erreurs initiales se sont reproduites par la suite ; de nos jours encore, elles se reproduisent.

Au hasard, on a laissé le soin de tout prévoir ; à la routine et à l'ignorance, celui de tout exécuter.

L'expérience des premières tentatives n'a servi en rien aux tentatives ultérieures ; l'absence de tout plan, de toute méthode, a dominé dans le passé ; elle domine dans le présent.

Près de trois siècles nous séparent des premières expéditions qui jetèrent les fondements de notre colonie, et l'on se demande avec stupeur quels progrès ont été accomplis dans notre mode de coloniser, quelles règles ont été tracées, quel système a été énoncé, préconisé !...

Tous les esprits sérieux qui ont écrit sur la Guyane, non du fond d'un cabinet, à 6.000 kilomètres de distance, mais sur les lieux, après avoir parcouru ce pays, après s'être renseignés aux sources mêmes, sont d'accord pour reconnaître que la cause principale qui a enrayé le développement de notre pays, c'est l'isolement, la dissémination des forces, partant l'insalubrité, la faiblesse.

Il fallait s'établir près de la mer, de proche en proche, faire en quelque sorte la tache d'huile pour faciliter l'installation des voies de communication et l'exécution des travaux de dessèchement et de défrichement, pour réduire aussi au minimum les frais d'administration.

Tout au contraire, on s'est jeté, sans point de rattachement, dans les terres hautes, loin du littoral, ou on s'est livré à l'exploitation du sol à la manière indienne. Les relations s'en sont considérablement ressenties, les travaux d'assainissement n'ont pu être exécutés, et la colonie s'est débattue, impuissante, dans une atonie complète. »

Pour avoir laissé improductifs pendant plus de deux siècles les nombreux éléments de richesse et de prospérité qu'offre la Guyane Française, notre pays ne peut pas avoir renoncé à les mettre un jour en valeur. C'est à peu près dans ces termes que s'expriment MM. Ternaux-Compans, Lechevalier et Joly de Lotbinière, au début de leur « *Notice sur la Guyane Française* », publiée en 1838 par la direction des Colonies et réimprimée à leurs frais en 1843, dans l'intérêt du projet de colonisation dont ils s'occupaient.

C'est bien là l'expression vraie et vivante de la réalité ; nous ne commentons pas ; nous venons simplement de citer.

Mais dirons-nous à notre tour, il est temps, il est grand temps de réagir contre ces tendances paraissant désespérantes ; il est temps, il est grand temps de songer sérieusement au développement économique de toutes nos riches colonies. Nous croyons savoir qu'on travaille à force en

haut lieu ces questions si complexes ; mais il faut du temps pour créer et organiser d'une façon parfaite.

Il est vrai de dire en effet que l'œuvre de la colonisation n'est pas une œuvre qui s'accomplit en l'espace de quelques mois, voire même de quelques années ; comme elle est complexe et variable suivant les lieux, il faut laisser aux esprits le temps d'étudier et de mûrir les moyens à employer, de se rendre compte des travaux à exécuter dans chacune des colonies, de ses besoins, de ses productions et des difficultés qu'il s'agit de vaincre graduellement ; or il ne faut pas oublier que notre empire colonial est de date encore relativement récente.

Après l'occupation et la pacification, vient la période de la transformation de la colonie et de son développement progressif et intensif, non pas par l'adaptation immédiate et obligatoire de nos mœurs, en les substituant spontanément à celles des indigènes, de notre organisation politique et administrative immédiate et de notre manière générale de faire. Non point ; il faut, à notre avis, savoir imposer graduellement et successivement le respect de notre force et de nos usages civilisés, tout en laissant aux indigènes, tout d'abord, si besoin est, leur religion, leurs coutumes et leurs habitudes, pour ne pas les heurter de front. C'est par la persuasion, par l'exemple et par la force supérieure de notre autorité, ferme, mais intelligente et raisonnée, ne l'oublions pas, que nous développerons chez eux le désir, qui deviendra plus tard pour eux un besoin même, de comprendre, d'apprécier et de vouloir pour eux-mêmes tous les bienfaits de notre civilisation moderne.

C'est alors, mais alors seulement que l'introduction et la substitution de nos lois, de nos mœurs et de nos croyances religieuses, si les missionnaires ne les ont pas fait pénétrer avant la conquête du pays, pourra s'accomplir normalement et presque naturellement ; les peuples conquis, colonisés, y viendront d'eux-mêmes. Telle est, pensons-nous, la vraie manière pratique d'arriver au développement intensif des colonies. N'oublions pas d'ailleurs qu'il faut à la France vingt ans pour conquérir les masses et faire adopter son œuvre coloniale par l'ensemble d'une nation.

L'heure de cette transformation économique a maintenant sonné : à la France incombe le devoir d'achever son œuvre commencée dans toutes celles de ses possessions d'outre-mer susceptibles de rapporter à la mère-patrie, au lieu de lui coûter !

La Métropole ne semble-t-elle pas (le reproche lui en a souvent été fait), avoir trop négligé la plupart de ses anciennes colonies, en dehors de l'Algérie peut-être ? ne semble-t-elle pas avoir porté tous ses soins d'étude d'organisation et de développement vers les colonies nouvelles, exclusivement (telles le Tonkin et Madagascar) et avoir fait converger sur ces dernières tous ses efforts, tous ses sacrifices, au détriment même, à l'exclusion peut-être de ses vieilles possessions d'outre-mer, où il y a

tant à faire, tant de richesses à exploiter intensivement ou à faire sortir de terre, le sol et le sous-sol étant souvent très productifs et pouvant être mis en valeur d'une manière fructueuse, cela ne fait aucun doute ?

Au surplus, en ce qui concerne les moyens à employer, le plan de colonisation à exécuter, nous ne saurions mieux faire que de reproduire les paroles mêmes d'un homme qui, certes, fait autorité en matière coloniale, de l'honorable et compétent premier vice-président de la Chambre des députés, M. Etienne, lui qui, en parlant de ces deux colonies sœurs, la Guyane et la Nouvelle-Calédonie, disait, alors qu'il était sous-secrétaire d'Etat des Colonies :

« J'ai pensé que dans nos deux colonies pénitentiaires, la Guyane et la Nouvelle-Calédonie, la main-d'œuvre pénale pourrait être utilement employée à défricher et à ensemercer les terres, à ouvrir des voies de communications et à construire des villages. L'émigrant qui arriverait n'aurait qu'à poursuivre l'œuvre commencée, et la vente des produits récoltés dès la première année de son séjour assurerait ses premiers besoins.

Il s'agirait donc de créer en Nouvelle-Calédonie, sur le domaine de l'Etat actuellement disponible, et en Guyane, au milieu de ces immenses espaces encore inoccupés, des *centres agricoles*, susceptibles de recevoir 5 à 600 individus et suffisamment étendus pour qu'on puisse accorder à chaque ménage des concessions de 35 hectares au moins. Sur les terrains choisis, on établirait des camps de transportés, appelés à disparaître aussitôt que leur tâche serait accomplie.

Sous la direction d'hommes compétents, on exécuterait, d'après un plan arrêté à l'avance, tous les travaux que peut nécessiter l'installation d'exploitations agricoles.

L'Etat, d'une part, notamment au moyen du budget sur ressources spéciales, la Colonie, d'autre part, pourvoirait aux dépenses qu'il serait indispensable d'engager ; mais il ne s'agirait que d'avancer à plus ou moins longs termes. En effet, les terrains ainsi défrichés seraient cédés, moyennant des prix qui varieraient suivant leur qualité et suivant les sommes dépensées, à des cultivateurs qui s'engageraient à en rembourser la valeur par annuités plus ou moins espacées et qui ne deviendraient propriétaires définitifs que lorsqu'ils auraient rempli toutes les obligations d'un cahier des charges dressé à cet effet ».

Sages paroles, bons conseils, qui ne semblent pas encore avoir eu jusqu'ici beaucoup d'échos et cependant combien dignes d'être écoutés, d'être suivis et mis en pratique !

Nous ajouterons et nous ne cesserons de répéter avec des personnalités autorisées que, pour parvenir à une colonisation bien envisagée et féconde en résultats, il ne faut pas heurter de front les idées, les coutumes, les usages des indigènes; il faut savoir compter avec leurs mœurs,

leur tempérament, leur manière de faire; il faut savoir respecter leurs habitudes, leurs religions, sans les blesser ni les froisser; il faut savoir prendre patience et les civiliser au fur et à mesure de leur état d'avancement vers les idées nouvelles, en leur laissant apprécier les avantages à retirer pour eux de la civilisation européenne. Un fait caractéristique corroborant notre opinion se passe en Tunisie et au Maroc où la colonisation fait son œuvre utile, parce que les mœurs et les coutumes des habitants sont respectées.

N'oublions pas d'ailleurs de constater, et disons-le hautement, parce que c'est vrai et que nous nous plaisons à le reconnaître, que depuis l'Exposition Universelle de 1889, depuis l'année 1897 surtout, d'importants progrès se sont incontestablement accomplis dans diverses colonies, notamment en Guyane, grâce surtout à divers Ministres des Colonies très laborieux et réellement fort soucieux des intérêts coloniaux, tels MM. Guillain, Delcassé (celui-ci ayant organisé le service de la colonisation et des renseignements coloniaux), Decrais et Doumergue, notre ministre actuel des Colonies, grâce à d'autres anciens ministres divers, MM. Hanotaux, Caillaux, Lebon et autres, grâce aux Gouverneurs dévoués dont nous avons cité les noms, MM. Moultet, Merwart et Grodet, grâce à M. Ursleur, député, à qui les intérêts généraux de la Colonie ont toujours été au cœur, grâce à M. Etienne, député et Président du Groupe colonial du Parlement, grâce à l'École Coloniale dont M. Etienne a été le créateur et l'initiateur, grâce aux diverses Sociétés de géographie, grâce aussi, en ce qui concerne spécialement la Guyane, au Conseil Général de la Guyane, à la Chambre consultative d'agriculture, grâce également aux circonstances qui y ont aidé et à la Presse française, qui s'occupe spécialement de la défense des intérêts coloniaux : tels le *Journal officiel de la Guyane*, le *Dépêche Coloniale*, le *Journal des Colonies*, le *Moniteur des colonies*, le *France coloniale*, le *Finance coloniale*, le *Quinzaine coloniale*, le *Petit Colonial*, etc., grâce enfin à l'École coloniale, à nos Musées, à l'Office colonial, aux divers comités qui s'occupent en France des questions et des intérêts coloniaux, comme l'Union coloniale fondée depuis 1894, s'intéressant à l'ensemble des colonies (M. Challoux, président, 44, rue de la Chaussée-d'Antin); le Comité de l'Afrique Française, créé en 1890 (le prince d'Areberg, président, 21, boulevard Montmartre); le Comité de l'Asie Française (M. Etienne, président; siège 19, rue Bonaparte), le Comité Duplex, la Société française de colonisation, etc...

Merci de grand cœur à tous ceux, connus et inconnus, qui ont contribué à l'expansion du développement de nos Colonies Françaises ! Que leurs Comités soient largement connus et que leurs membres deviennent chaque année de plus en plus nombreux ! Qu'ils servent d'exemple pour de nouvelles fondations ! Les Colonies y gagneront, la France aussi.

Par l'exécution de travaux de dessèchement et de défrichement, et par suite même d'assainissement complet qui en serait le résultat immédiat, par l'ouverture de voies de pénétration suppléant à celles dont la nature a doté si généreusement notre Guyane, par la création de routes et d'un chemin de fer déjà mis à l'étude depuis quelques années et devant relier Cayenne et les placers des hautes régions éloignées, par l'amélioration et l'entretien des rivières, des ports, notamment celui de Cayenne, par l'adduction d'eau en masse dans le chef-lieu de la colonie, par l'organisation de services maritimes locaux, la création de services à vapeur réguliers et d'un réseau de lignes télégraphiques et téléphoniques, par l'immigration libre, sans oublier l'incitation active des jeunes Français à la colonisation, en leur facilitant tous moyens de transport, tout achat de vastes exploitations agricoles, par tous ces moyens, la grande et importante question de la colonisation en Guyane Française se trouverait enfin résolue de la manière la plus naturelle, la plus pratique et la plus sûre, et les conditions de l'existence dans l'intérieur de la colonie se trouveraient radicalement changées pour le grand bien de la Guyane et, on peut ajouter, de la France même, qui en profiterait largement et augmenterait ses débouchés.

L'expansion coloniale, qu'on le sache bien, ne s'accomplit pas par la seule occupation pacifique ou militaire, par la mainmise plus ou moins autoritaire sur de nouveaux territoires et sur des indigènes ; elle a un but plus élevé, une mission plus haute : pour que la possession d'une colonie soit solide ou durable, il faut qu'il y ait une adaptation progressive de notre manière de faire, comme nous l'avons indiqué ci-dessus, une organisation méthodique, une exploitation bienfaisante et rationnelle. Gardons-nous, en effet, d'oublier que c'est pour avoir méconnu cette loi fondamentale de la colonisation que l'Espagne a perdu de grandes et belles colonies, dans les Antilles notamment !

Mais, dira-t-on, quel est le but à atteindre, quelle est l'idée maîtresse qui doit présider aux destinées d'une Colonie ?

Avant tout, il nous semble que nous devons songer à l'organiser, à en tirer parti, à lui donner tout le développement économique qu'elle comporte pour en faire des pays riches, capables de besoins grandissants, c'est-à-dire des acheteurs. Des colons avec des capitaux, écrit M. Pierre Baudin : voilà les éléments de fondation d'une colonie ! Trop de fois nous n'avons pensé qu'à nous procurer des colons. Il est un préjugé qui, hélas ! survit à tant d'expériences lamentables : c'est que les colonies sont faites pour les pauvres, les déclassés ou les chercheurs de terre. Parler ainsi, c'est méconnaître la haute portée de l'œuvre de la colonisation, c'est être bien peu Français !

C'est qu'en effet, les colonies appellent au contraire les hommes vigoureux et actifs qui détiennent l'instrument le plus propre à défricher

le sol, à découvrir les mines, à ouvrir les pays neufs : *l'argent* ; c'est effectivement l'argent, l'or, c'est bien lui qui est vraiment le serviteur nécessaire du pionnier, comme il est le nerf de la guerre ; c'est lui qui est réellement le roi-soleil.

La colonisation doit avoir un but complexe : elle doit se proposer la mise en valeur du territoire conquis, la propagation de la civilisation et des lumières. Ses moyens de réussite sont nombreux ; on encouragera par exemple, les unions entre les colons et les indigènes, mais seulement quand il s'agira de gens de même race ; on enverra des indigènes dans la Métropole, d'où ils reviendront avec d'autres idées et d'autres mœurs, qu'ils répandront eux-mêmes dans la colonie ; on leur enseignera de nouvelles méthodes en leur apprenant à cultiver, à préparer des produits plus riches ; on fera naître chez les naturels du pays des besoins nouveaux que la Métropole seule peut satisfaire ; on se les attachera par les liens de l'amour-propre, en les associant, dans la mesure que l'on jugera utile, à l'exercice de l'autorité, sans créer toutefois un Etat dans l'Etat, ce qui serait le pire des résultats, à l'exemple que nous leur donnerons de l'activité, de la générosité et du goût du commerce : voilà en quelques mots, nous le croyons, la véritable solution du problème de la mise en valeur de nos belles colonies, en y adjoignant les idées de développement économique et de transformation graduée des mœurs, ainsi que nous le disions plus haut.

Il ne faut pas oublier que ce n'est pas seulement pour l'industriel et pour le commerçant que la France a créé ses colonies (on a trop souvent fait miroiter « les larges débouchés ouverts à nos produits ») ; c'est aussi et surtout pour le colon, pour celui qui quitte sa patrie, qui émigre et qui va s'installer dans la possession nouvelle et y transporter ses capitaux, son intelligence, ses capacités, son activité, son énergie, son esprit de direction ; car le vrai colon doit diriger et s'imposer par sa supériorité intellectuelle, morale et civilisée.

Il faut surtout à la Guyane des colons chefs d'exploitations agricoles, pastorales et industrielles, capables de diriger la main-d'œuvre provenant de l'immigration étrangère et ayant des capitaux plus ou moins importants à leur disposition.

L'intervention de ce colon-agriculteur (car c'est par là qu'il doit commencer), doit procurer à la colonie où il émigre des bienfaits de diverses natures. En premier lieu, elle va établir des liens de solidarité entre le colon et l'indigène. L'agriculteur français qui ira aux colonies ne peut pas, il ne doit pas cultiver la terre, dans le sens d'un travail matériel personnel ; mais il devra emprunter le secours de la main-d'œuvre indigène. Son rôle est d'être l'âme qui dirige le corps ; il est la tête ; l'instrument doit être le corps en la personne de l'indigène. Le climat, au reste, le lui ordonne, et son intérêt le lui conseille ; on ne s'enrichit ja-

mais, surtout aux colonies, du travail de ses mains. Le colon introduit et acclimate les cultures étrangères et améliore les cultures indigènes. En second lieu, l'intervention de ce colon-agriculteur dans une colonie, pour peu qu'il réussisse, va en faire venir d'autres en quantité de plus en plus grande; c'est l'effet de la boule de neige; le nombre des agriculteurs possibles n'est limité que par l'étendue des terres qui est toujours immense et par la question de main-d'œuvre : celle-ci assez difficile à résoudre en Guyane, mais peu nombreuse pour une exploitation agricole. Par leur nombre et leur agglomération, les colons formeront un tout compact, une force, et s'imposeront à la fois au respect des indigènes et de l'Administration de la Colonie et de la Métropole. Voilà les bienfaits que peut et que doit nécessairement produire la colonisation agricole bien comprise; le grand mal est que, jusqu'à ces dernières années, les émigrants n'étaient pas des cultivateurs, mais des ouvriers ne connaissant la profession que de nom, souvent même des déclassés; d'où un résultat déplorable, une défaveur jetée sur nos colonies.

Comme le disait fort bien M. Chailley-Bert : « A l'origine de toutes les civilisations, on trouve la période pastorale ou (si la pâture ne convient pas au pays), la période agricole; la période commerciale et industrielle ne vient qu'après. Or, nos colonies, c'est une civilisation qui commence; nous y pouvons bien abrégier la durée des périodes, nous ne pouvons supprimer ni l'une de ces périodes, ni en intervertir l'ordre, comme si nous assistions au début d'un monde — et la comparaison ne pêche guère — nous devons accepter et suivre le développement naturel et l'évolution logique des phénomènes. Nous voulons exploiter et mettre en valeur nos colonies; voilà le procédé trouvé : *cultivons!* »

Ce n'est pas à dire que la Guyane, dont les finances sont si prudemment et si merveilleusement administrées, nous l'avons expliqué dans la deuxième partie, dont le budget annuel est en excédent, chose bien rare à notre époque, n'essaie pas de lutter, par tous les moyens possibles, dans la mesure de ses forces, pour sortir de l'espèce de torpeur, d'engourdissement et de marasme où elle s'est débattue trop longtemps déjà; en voici quelques preuves :

Pour parvenir au relèvement de ses cultures jadis si florissantes, nous en avons parlé ci-dessus, la Colonie a institué à Cayenne une Chambre Consultative d'agriculture, dont l'attribution principale est de renseigner, de conseiller et d'orienter ceux qui se destinent à la colonisation vers les cultures les plus sûres et les plus rémunératrices, et d'étudier toutes les questions ayant pour but immédiat l'amélioration et le développement de l'agriculture en Guyane; elle a même établi depuis quelques années des primes à la plantation, fixées à un franc par pied de cacaoyer, à cinquante centimes par pied de caféier ou de rocouyer en état de produire; elle a de plus installé un jardin botanique et un jardin d'essai,

dont les pépinières tiennent à la disposition des colons des plants d'arbres fruitiers et de végétaux de diverses natures. Puis encore, sur l'initiative du Gouverneur, un Musée Commercial a été créé le 29 décembre, 1892 ; il contient les échantillons de marchandises et produits français, en vue de faciliter les relations de commerce avec la Métropole.

D'autre part, pour seconder l'administration dans l'étude des questions administratives et économiques afférentes à l'industrie minière, la Colonie a institué, lors du dernier séjour de M. le gouverneur intérimaire, M. Emile Merwart, une Commission Consultative des Mines, composée de membres élus par les exploitants de mines et triés sur le volet.

Félicitons de grand cœur la colonie de ces initiatives qui sont tout à son honneur et doivent produire de brillants résultats.

Mais aussi, demandons aux Guyanais, dont les qualités d'énergie, de probité et d'endurance dans la grande forêt sont bien connues, de modifier leur esprit de routine dans l'exploitation trop rudimentaire des placers et de rejeter bien loin en arrière cette idée préconçue chez eux qu'en dehors de l'industrie minière, malgré son attirance certaine, malgré son importance considérable, il n'y a rien à faire dans la colonie, au point de vue agricole, pastoral, forestier et industriel (1) : nous avons prouvé le contraire.

II

Etude générale sur les voies de communication et sur la main-d'œuvre libre et privée

Nous disions plus haut, que parmi les facteurs les plus puissants du développement économique de la Guyane, on pouvait citer :

1° Les voies de communication et de pénétration dans l'intérieur de la colonie ;

2° La question de main-d'œuvre.

Examinons succinctement ces deux points importants.

1° Voies de communication et de pénétration

A part les rivières que la nature a créées, il n'y a aucune voie de communication avec l'intérieur. En dehors de la piste dite « Route Coloniale, n° 1 » et de la route de Cayenne au dégrad des Cannes et de celle

(1) Nous sommes heureux de voter les félicitations les plus sincères à l'honorable et distingué ministre des Colonies actuel, M. Doumergue, qui entre pleinement dans nos vues au sujet de la nécessité de grands travaux à accomplir en Guyane, surtout en ce qui concerne les voies de transport et de communication, question vitale de la Colonie :

« Je suis disposé, écrivait-il le 3 septembre 1903 à M le gouverneur Grodet, au moment où celui-ci allait partir de France pour la Guyane, à prêter dans la plus large mesure la main d'œuvre pénale à la colonie pour l'exécution, tant à Cayenne même que sur d'autres points, des grands travaux d'utilité publique ou d'intérêt local... Il y a, en effet, des travaux dont l'exécution s'impose avec une extrême urgence dans l'intérêt du développement économique de la colonie... A cet égard, je vous signalerai

de Cayenne à Kourou, de Cayenne à Roura et à Macouria, il n'existe que des sentiers de mules ne dépassant pas 200 kilomètres de longueur. Tout est donc à faire dans cette vieille colonie que nous possédons depuis près de trois siècles, comme dans la plus jeune des colonies que nous aurions à organiser. Aussi peut-on dire avec raison que la Guyane s'anémie, se meurt presque, par le manque de voies de transport, au point qu'aucune de ses richesses forestières, qui sont innombrables, ne peut être utilement mise en valeur en raison de l'impossibilité de ses transports, sans compter les avantages considérables qui en résulteraient pour les échanges commerciaux, le ravitaillement des placers, etc.

Comme routes, la première qui serait à construire, sans aucun doute, serait celle de Cayenne à Mana, desservant Macouria, Tonate, Kourou, Sinnamary, Iracoubo et Organabo, le long de la côte, ces points n'étant reliés entre eux que par voie maritime.

Il y a tout lieu de croire qu'à l'inverse de ce qui se passe dans la plupart des pays civilisés, c'est le chemin de fer qui donnera naissance à un réseau de routes carrossables, et il est certain que la construction et l'exploitation d'une voie ferrée seraient de nature à modifier profondément le développement économique de la Colonie.

Comme chemins de fer, il suffit de jeter les yeux sur la carte de la Guyane pour se rendre compte qu'une ligne de chemins de fer à peu près droite ne serait susceptible de desservir qu'un petit nombre de régions.

Dans ces conditions, puisque les régions aurifères du moyen et du bas Sinnamary, celles du bas Approuague, toutes celles de l'Orapu, de la Comté, etc., sont directement desservies par le bas des fleuves et par la mer, le chemin de fer s'imposerait d'une façon très utile pour desservir les placers lointains connus, très éloignés de la côte, à une distance de 150 à 180 kilomètres et plus, et ceux qui seront ultérieurement reconnus plus loin, vers les Tumuc Humac ; ce qui deviendra alors seulement facile à cause de la possibilité de se ravitailler rapidement.

Il nous apparaît donc que le seul tracé de voie ferrée à établir, absolument indispensable, serait le suivant : ligne de Cayenne vers le Sud en infléchissant vers l'Ouest, se tronçonnant en forme de T se dirigeant vers la région très aurifère de Japigny et la région non moins aurifère, en pleine exploitation, du bassin de l'Inini.

tout spécialement, comme présentant à mon sens un intérêt primordial : l'aménagement et l'amélioration des quais, du port et de la rade de Cayenne, ainsi que l'ouverture des routes, voies d'accès et de communication indispensables, destinées à faciliter des relations entre les divers centres de la colonie et, avant toutes choses, celle qui doit relier Cayenne aux établissements du Maroni... »

Que tous ces travaux s'accomplissent ! que les forçats qui sont envoyés pourtant depuis un demi-siècle en Guyane servent d'une façon utile et laborieuse la Colonie et la France ; ce serait pour eux une réparation des fautes du passé !

Les avantages qui résulteraient immédiatement pour la Colonie en général de l'ouverture dans l'intérieur d'une voie d'accès rapide et sûre à tant de titres divers pour le trafic et le commerce, pour le relèvement agricole de la Guyane, pour la facilité de l'élevage du bétail, pour le parti merveilleux à tirer des immenses forêts, si riches en essences précieuses, qui couvrent l'intérieur du pays, pour la diminution des frais de transport, pour l'exploitation et la surveillance des placers, pour la facilité de la découverte de nouveaux gisements aurifères, pour la reprise de terrains déjà exploités et la mise en valeur de gisements délaissés jusqu'à ce jour comme étant trop pauvres pour donner des bénéfices, sont assez certains pour que nous n'insistions pas autrement sur l'augmentation considérable de la production dans toutes les branches et par suite l'accroissement de richesse pour tout le pays.

Sur la côte même, un chemin de fer ne servirait que pour les hommes et les bestiaux ; car son frêt sera toujours bien supérieur au prix de transport par goélettes. C'est, de l'avis de tous les ingénieurs et fonctionnaires compétents que nous avons consultés, un tramway qu'il faudrait établir, de préférence à une ligne de chemin de fer, pour desservir la côte entre chaque localité et les principaux cours d'eau de la Guyane.

Quant à la question des bateaux à vapeur, elle ne paraît point mûre pour l'instant dans la Colonie ; car, si la Compagnie est seule, elle ne pourra pas vivre sans une subvention de l'administration coloniale ; et dans ces conditions, elle ne pourra pas, à cause des retards que serait susceptible de lui faire subir l'administration, faire un service très régulier et travailler très utilement avec le public (1).

(1) Les ports avec lesquels la Guyane entretient des relations commerciales les plus suivies sont, par ordre d'importance décroissante :

En France : Nantes, Saint-Nazaire, Marseille, le Havre, Bordeaux, Dunkerque.

A l'étranger : Bridgetown, la Barbade et Demerara (Guyane anglaise), Paramaribo (Guyane hollandaise), Boston et New-York (États-Unis), Bolivar (Vénézuéla), Port Castries (Sainte-Lucie), etc.

La Guyane est reliée à la Métropole par plusieurs lignes de communications se rattachant aux principaux ports de commerce ; cette navigation est assurée presque exclusivement par des navires à voiles. La seule ligne de navigation à vapeur est la ligne de la Compagnie Générale Transatlantique, subventionnée par l'Etat et faisant le service de Cayenne à Saint-Nazaire par Surinam, Demerari, Trinidad, Sainte-Lucie, la Martinique et la Guadeloupe, avec transbordement à Fort-de-France. Entre ce dernier port et Saint-Nazaire, le service est assuré par de grands vapeurs de 3 à 6.000 tonneaux, aménagés pour le transport des passagers en même temps que les marchandises. Le service annexe entre Fort-de-France et Cayenne est fait par des bateaux de 1.000 tonnes environ.

Le voyage entre Cayenne et Saint-Nazaire s'effectue en 20 jours environ, escales comprises, et entre Cayenne et Marseille, en 40 à 45 jours en moyenne.

Indépendamment des paquebots, il existe entre Cayenne et Saint-Nazaire une ligne de voiliers affrétés par des commissionnaires de Nantes pour le compte de négociants cayennais.

Il ne sera possible d'établir un ou plusieurs services de bateaux que le jour où diverses sociétés aurifères importantes auront un fret personnel suffisant pour payer les frais et faire face à l'amortissement de ces bateaux ; le fret de l'élément civil sera alors du boni, et le bateau ayant sa pleine indépendance pourra avoir des dates fixes de départ et faire un service régulier convenu d'avance et connu du public.

2^o Question de main-d'œuvre

La question de l'insuffisance de main-d'œuvre en Guyane n'est pas moins brûlante, ni moins urgente que celle des voies de communication.

Il faut avoir recours et faire appel, cela ne fait aucun doute, à la main-d'œuvre étrangère à la Colonie, dont la population est si faible pour l'étendue de son immense territoire et la diversité des exploitations différentes que ses richesses surtout minières comportent. Il faut parvenir à faire fixer définitivement dans le pays, pour qu'ils y fassent souche les travailleurs qui y viennent librement, alléchés par la rémunération importante que donne une industrie facile à exercer et si commune en Guyane, celle des mines d'or, et arriver à la naturalisation des étrangers : ce qui serait d'ailleurs un résultat facile à obtenir, étant données nos qualités éminemment françaises d'aménité, d'hospitalité et de libéralité.

Nous avons déjà signalé que l'absence de main-d'œuvre agricole était due tant à la brusque émancipation des esclaves qu'à la découverte du métal précieux, de l'or, qui est l'unique passion du noir.

Nous avons aussi parlé des maraudeurs, des noirs étrangers qui

Des lignes de navigation à voiles reliaient également Cayenne et les ports de Bordeaux, du Havre et de Marseille.

Une ligne irrégulière de voiliers appartenant à des armateurs isolés de Boston et de New-York et affrétés par les commissionnaires de ces ports pour le compte de négociants de Cayenne, faisant la traversée en 20 ou 30 jours, selon les saisons, relie Cayenne aux Etats-Unis d'Amérique.

Les îles anglaises des Barbades, de Sainte-Lucie et de la Dominique sont mises en relations fréquentes avec la colonie par un certain nombre de goélettes ; la durée des voyages est de 10 à 12 jours. Un service régulier de bateaux à vapeur entre Cayenne et le Carsewène est à l'étude depuis quelques années ; mais ce projet, si utile cependant, n'a pas encore abouti.

Un vapeur fait périodiquement le voyage entre Cayenne, Bolivar et Caracas où il charge du bétail et du café pour la place de Cayenne.

Indépendamment de l'annexe intercoloniale de la Compagnie générale Transatlantique, il existe entre Cayenne et les Antilles Françaises une ligne de bateaux à vapeur jaugeant environ 100 tonneaux, aménagés pour le transport des passagers et des marchandises et faisant le voyage aller et retour deux fois par mois. Une ligne de petite goélette de 80 à 100 tonneaux de jauge fait aussi le voyage en 12 à 15 jours des Antilles à Cayenne et en 5 à 8 jours seulement, au retour.

Enfin, des bateaux à vapeur et des goélettes, d'un tonnage variant de 80 à 100 tonneaux, mettent Cayenne en rapport fréquent avec Surinam et Demerari.

viennent en Guyane écrêmer nos placers sans y rien dépenser, animés surtout du désir de récolter beaucoup d'or en peu de temps et de retourner dans leur pays d'origine le plus vite possible, et de la nécessité qui s'impose de réglementer le maraudage dans l'intérêt des propriétaires de placers et des colons.

L'immigration libre seule, celle de la race noire en particulier, s'acclimatant facilement dans la colonie et pouvant y former des travailleurs sains et actifs, attachés définitivement au sol, doit être préconisée ; mais elle doit être organisée, dirigée et sagement réglementée.

En ce qui concerne la main-d'œuvre pénale, on peut fort bien l'utiliser, pour le service des placers et de la culture, quoi qu'on en dise ; mais il faut savoir l'employer avec doigté.

Il convient en premier lieu, pour les hommes en cours de peine, de se garder de les faire accompagner et surveiller par un gardien ; en effet, la chose que les condamnés apprécient le plus en se rendant dans les grands bois pour y travailler dans les placers, c'est la liberté au grand air, c'est leur sortie du bagne. Un surveillant du pénitencier, quelle que soit sa bonne volonté, est toujours enclin, de par ses fonctions, de par son tempérament, à vouloir les brider, alors même que le travail devrait en souffrir. Dans ces conditions, les hommes travaillent beaucoup moins et sont portés à considérer le chantier comme une annexe, une dépendance directe du pénitencier ; ils deviennent alors paresseux et réclament toujours, selon leur habitude invétérée.

D'autre part, il faut bien avoir soin que, sur le chantier d'un placer, les ingénieurs et leurs sous-ordres n'établissent aucune distinction entre les travailleurs, qu'ils soient hommes libres ou de catégorie pénale, en cours de peine ou relégués.

Sur le chantier, tous les hommes ne doivent être considérés que comme des ouvriers ; ils doivent être menés avec fermeté, sans dureté, mais toujours avec une égale justice.

Au repos, les hommes sont, bien entendu, séparés suivant leur état social. La nourriture et les gratifications doivent être identiques pour tous les travailleurs qui sont méritants, les salaires seuls diffèrent ; mais l'homme en cours de peine est d'ordinaire peu exigeant ; ce qu'il demande avant tout, c'est à travailler pour avoir quelques douceurs et surtout à être délivré momentanément du spectre du bagne.

Enfin, il est de toute importance de ne jamais leur rappeler ce qu'ils sont : des bannis de la société.

Dans ces conditions, il est très facile de leur faire rendre tout ce qu'ils peuvent ; sur le placer, certains d'entre eux préféreroient même mourir sur place que de descendre malades au bagne pour s'y faire soigner à l'infirmerie, tant est ardent leur désir de travailler librement,

tant est grande leur crainte de n'être pas assurés de rentrer sur le chantier, après guérison !

Il est évident qu'il y a parmi eux des *irréductibles* qui ne feront jamais rien, quelque soin qu'on ait d'eux ; mais il suffit de quelques jours après leur arrivée sur le chantier pour se rendre compte de leur état d'âme, pour les repérer, et à la première incartade pour les renvoyer, sous un prétexte ou sous un autre. Après cette épuration nécessaire la plupart du temps, les directeurs de placers arrivent à constituer un noyau solide de travailleurs disposés à rester sur le chantier le plus longtemps possible.

III

Appréciations sur l'avenir de la Guyane

La Guyane Française, qui ne demande qu'à prospérer, qui accomplit une évolution économique fort intéressante depuis quelques années, loin d'être une colonie pauvre, improductive, dénuée de ressources, de laquelle il n'y ait rien à faire, est au contraire, nous pensons l'avoir démontré au cours de cet ouvrage, éminemment riche, excessivement fertile, puissamment favorisée par la nature qui semble l'avoir tout particulièrement comblée dans la production de son sol et dans celle de son sous-sol surtout, il ne faut pas l'oublier ; mais elle ne peut développer et mettre en valeur ses ressources si diverses, ses richesses si multiples, sans avoir l'appui puissant et l'encouragement effectif de la Métropole, sans être aidée par les capitaux, par des primes de plantation, par l'accroissement de la population, par l'augmentation de la main-d'œuvre, par l'emploi, en un mot, de toutes les forces vives de la colonisation.

Cette Colonie doit, à nos yeux, après l'étude approfondie à laquelle nous nous sommes livré par de fructueuses lectures, par l'appréciation de ses besoins urgents, par la valeur de ses immenses richesses, être appelée fatalement à devenir une des plus productives de nos possessions d'outre-mer, nous en avons l'entière conviction ; car elle possède des ressources variées à la colonisation.

Nous avons péremptoirement démontré, avec preuves à l'appui, que le climat est loin d'être aussi mauvais qu'on s'est complu à le dire et à le ressasser, qu'avec des précautions hygiéniques les Européens peuvent parfaitement vivre et travailler dans la grande forêt équatoriale, surtout s'ils prennent soin de faire plusieurs fois par an quelques séjours à Cayenne ou dans les bourgs avoisinant la mer, et qu'il suffirait au plus de dix années d'une colonisation sérieuse et pratique pour remplacer les marais par des plantations saines, prospères et rémunératrices.

Nous avons fait connaître le mouvement commercial et industriel de la Guyane, en nous appuyant sur des statistiques officielles, et indiqué les richesses de natures diverses qui abondent dans le pays.

Nous avons exposé la situation agricole de la Colonie, jadis très florissante, depuis abandonnée, aussitôt après la découverte du métal jaune.

Nous avons montré que les grandes exploitations agricoles (1), telles la culture des rizières, des cacaoyers, des caféiers, des cotonniers, les cultures vivrières (bananes, manioc, ignames, etc.), pouvaient être tentées ou reprises avec succès à l'aide de capitaux suffisants ou de l'emploi de moyens mécaniques.

Nous avons indiqué et développé :

Que le littoral de la Guyane avait des plantations de cannes à sucre et de cacao qui pourraient être facilement étendues ;

Que dans certaines régions, l'élevage et le pâturage étaient susceptibles de donner de grands profits, mais avec des capitaux suffisants ;

Que la sériciculture pouvait donner de fructueux résultats ;

Que l'arboriculture était puissamment riche et variée ; que la dureté, la flexibilité et la force des bois de la Guyane les rendaient propres aux besoins de la marine, de l'ébénisterie et des constructions diverses ;

Que l'industrie forestière bien comprise, méthodiquement ordonnée, pouvait faire l'objet d'une exploitation colossale très variée et très rémunératrice (bois d'industrie, bois de luxe, bois de commerce) : tels le guttier, le balata, le caoutchoutier, le bananier, etc.), nécessitant une mise de fonds importante ;

Qu'un certain nombre d'autres industries étaient susceptibles d'être entreprises avec avantages, sans nécessiter de gros capitaux (culture maraîchère, plantations de tabac, maïs, cocotiers, cotonniers, industrie des aloès, riz, épices, porcelaine, poterie, huiles et savons, etc.

Que la Guyane renfermait des mines diverses et que principalement les richesses aurifères du pays étaient immenses et incommensurables, et notamment que, par l'emploi tout récemment expérimenté de dragues puissantes à vapeur, les exploitations alluvionnaires devaient avoir un rendement intensif considérable, et que, par le traitement mécanique perfectionné des minerais aurifères, les exploitations filoniennes, encore à l'état embryonnaire, devaient donner les résultats les plus brillants, tous

(1) Il ne faut pas oublier que la valeur de l'hectare de terre cultivée ressort à moins de 280 francs environ et que les terres incultes se vendent à un prix presque dérisoire.

D'autre part, il faut se souvenir de ce principe d'économie politique maintes fois appliqué que, de même que les frais d'une production industrielle quelconque diminuent comparativement à l'étendue de cette production, toute proportion gardée, de même les bénéfices sont d'autant plus élevés que les surfaces exploitées sont plus considérables.

Les cultures arbustives qui prédominent en Guyane exigent, par elles-mêmes et surtout par les industries, souvent complexes, qui en dépendent, une première mise de fonds importante et des frais d'exploitation en rapport avec les superbes bénéfices qu'elles doivent produire.

ces engins de travail devant dans la plus forte mesure suppléer au manque de bras.

Aussi a-t-on eu raison de dire et l'on ne saurait trop répéter que la Guyane est à un tournant de son histoire.

Elle est loin d'être une Colonie où il n'y ait rien à faire ; l'abondance et la diversité de ses richesses naturelles, celles du sol et du sous-sol, l'ancienne prospérité agricole, les essais faits, bien que certains n'aient pas réussi : tout prouve le contraire.

Il suffit d'ailleurs, de consulter les tableaux d'importation que publie le service des douanes pour apprécier combien la Guyane trouverait en France de débouchés importants pour les denrées et objets suivants :

Cacao, café, thé, poivre, cannelle, girofle, vanille, féculs exotiques, graines oléagineuses, huiles de palmiers, gommés diverses (caoutchouc, gutta), riz, tabac en feuilles, coton brut, bois de teinture, d'ébénisterie, de construction, bois de fer ; teintures et tannins, indigo, rocou, textiles divers, peaux et pelleteries brutes, plumes de parure, etc.

N'oublions pas qu'en dehors de denrées qui, comme les épices, les cacaos, les cafés, jouissent d'une grande faveur sur les marchés européens, la Guyane possède diverses denrées spéciales, telles que le rocou, le balata, le caoutchouc, la gutta, dont nous ne partageons le monopole qu'avec un nombre très restreint de pays privilégiés ; que les huiles, les essences forestières nous assurent par leur abondance et leur qualité la prédominance sur les autres pays dans les marchés européens.

Souvenons-nous bien, cela est notoire et décisif comme argument, que les trois Guyanes, anglaise, hollandaise et française, dépendant d'un même continent, présentent une condition géologique identique, étant situées dans la même zone équatoriale et se trouvant par suite soumises aux mêmes influences climatiques. Il n'est pas douteux que dans de telles conditions, il n'est pas possible que, si la mère-patrie, la France, le veut bien, comme elle le doit, comme elle le fera, prêter la main à la Guyane, cette belle colonie n'arrive, en peu d'années, à un développement merveilleux, grâce à la fertilité de son sol, à l'exubérance de sa végétation extraordinaire, à la variété de ses ressources naturelles et à la fécondité de ses mines aurifères.

IV

Avertissement. — Le « Caveant consules ! » des Romains

Prenons bien garde cependant que, si nous ne nous hâtons pas de mettre en valeur les incomparables richesses que renferme la Guyane, nous ne voyons, à notre grand dam, réaliser ce que l'on considère encore à notre époque comme une chimère, quoi qu'on commence à en

parler, à s'en inquiéter peut-être, en tout cas à se mettre sur les gardes, prenons garde que la doctrine de Monroë, « l'Amérique aux Américains », ne prévale et ne devienne un jour un fait accompli ; car si le « péril jaune » (dont on parle tant, depuis surtout que le commencement de l'année 1904 a vu le choc des armées russes et japonaises, et dont nous avons lu récemment quelque part l'opinion d'un grand philosophe, Alfred Fouillée, l'auteur universellement estimé de tant d'ouvrages réputés sur les peuples et les races, dans lesquels il fut amené à traiter cette question), si le péril jaune est à redouter pour l'Europe dans un temps que nous espérons au moins lointain, s'il se produit, et qui n'est certainement pas immédiat, sous quelque rapport qu'on l'envisage industriel ou militaire (ce qui deviendrait l'invasion asiatique renouvelée des Huns), nous avons à craindre bien davantage, ce nous semble, dans un avenir moins éloigné, sans doute, cela est à redouter, ce que nous appellerons le « péril américain » : l'occupation depuis 1898 de la grande île de Cuba, cette *reine des Antilles*, la cession même en 1898 par l'Espagne aux Etats-Unis des îles Philippines, cependant si éloignées de l'Amérique que le grand océan équinoxial sépare, ces îles se rapprochant plus de l'Asie et de l'Australie, la main-mise qui date d'hier sur le Panama : tout paraît de nature à comporter un avertissement sérieux pour les nations.

Il nous apparaît clairement de ces faits d'hier que les Etats-Unis convoitent successivement toutes les possessions des Européens en Amérique ; aux Européens donc appartient le droit et le devoir de défendre énergiquement leurs colonies !

N'y a-t-il pas d'ailleurs, en Guyane même, depuis un certain nombre d'années surtout, une sorte d'évolution qui nous semble un signe caractéristique ? Ce sont les demandes de plus en plus nombreuses, faites par les Américains, de concessions d'exploitations forestières et minières dans notre riche Guyane Française.

Caveant consules, disait-on dans la Rome antique, au beau temps de la République romaine (1), sur laquelle nous devrions bien nous modeler, en tenant compte évidemment des mœurs et des progrès de notre époque et de l'état de civilisation moderne. Combien l'histoire, qui est un perpétuel recommencement, celle des anciens peuples, des Egyptiens,

(1) On se souvient qu'après des dissensions intestines qui durèrent près d'un siècle et demi entre patriciens et plébéiens et qui eurent pour résultat de former la robuste jeunesse du peuple romain et de préparer ses glorieux succès, (car les luttes politiques sont la vie et la force des Etats libres), les plébéiens prirent dans ces luttes l'habitude de la discipline et de la constance, la connaissance des affaires et le sentiment des intérêts généraux, et qu'ils trouvèrent d'une part dans la liberté conquise le respect de soi-même, commencement de toutes les vertus, et d'autre part, dans l'égalité civile et politique, le dévouement absolu pour la patrie, source de toutes les grandes actions. C'est de ce long enfantement de la liberté

des Grecs et des Romains notamment, contient d'enseignements utiles à méditer !

Que la France actuelle ne soit pas comparée au Bas Empire romain, comme des étrangers intéressés, des Français même, l'ont fait quelquefois ; qu'au contraire, nous puissions la voir comparée plus justement, étant forte à l'extérieur, avec de puissantes alliances, de solides amitiés, comme elle peut l'être à l'intérieur, si l'union des partis venait à se faire, si la lutte était moins ardente, si les divisions politiques étaient moins grandes, comme tous les bons Français (et ils sont la grande majorité) le désirent tant, aux belles époques florissantes des deux grandes cités de la Grèce, Sparte et Athènes, et au temps de l'apogée de la République Romaine !

Arrière donc les sans-patrie et les jouisseurs égoïstes et pervers, honte de l'humanité, les contempteurs de l'armée et les destructeurs de l'ordre social, qui font la ruine d'une nation aimée, puissante et respectée comme l'est notre belle France !

Surveillons bien étroitement nos belles possessions d'outre-mer, et sachons coloniser dans le sens véritable et profond du mot !

Mieux que tout autre peuple — c'est à notre éloge — nous savons nous faire vite aimer et apprécier aussitôt que par nos conquêtes militaires et pacifiques nous augmentons au-delà des mers notre territoire colonial ; mais, il faut bien le dire, hélas ! nous n'avons pas encore tiré parti de nos colonies comme il conviendrait. Nous sommes presque

romaine que sortit cette forte constitution politique qu'ont admirée Polybe, Machiavel et Montesquieu. Alors il y eut : par le Consulat, unité dans le commandement ; par le Sénat, expérience dans le conseil ; par le Peuple, force dans l'action. Ces trois pouvoirs, se contenant mutuellement dans de justes limites, toutes les forces vives de l'Etat, longtemps tournées les unes contre les autres, avaient enfin trouvé un heureux équilibre qui les faisait toutes concourir, avec une irrésistible puissance, vers un but commun : la *grandeur et la prospérité de la République romaine*, née de l'amour et du dévouement à la patrie et du respect de la liberté et de la famille ; c'est là ce qu'il y a de plus noble et de meilleur en nous, ne l'oublions pas ! C'est en effet par leurs fortes vertus, par la concentration de leurs forces et l'énergie de leur patriotisme, par leur discipline et leur courage, par leur union et leur génie pratique que les Romains grandirent et firent leur nation grande, riche et prospère ; c'est par leur orgueil, par leur amollissement, par le relâchement de leurs mœurs, par leur luxe bysantin effréné, par la dépravation de leur vie publique et privée, par les vices, les orgies et les tyrannies de certains empereurs, fous ou monstres, tels Caligula, Néron, Elagabal, par la fiscalité écrasante qui épuise, par le faste insolent de quelques-uns, par la misère du plus grand nombre, par la ruine de l'agriculture, par la ruine et la dépopulation des campagnes, par l'affaiblissement et la dégradation de l'armée, par la disparition de la classe moyenne aussi, par toutes ces causes réunies, que les Romains tombèrent en décadence et furent soumis et anéantis, malgré tant de victoires, tant de conquêtes et tant de gloires ! Grandeur et décadence des peuples ; l'histoire est un enseignement vivant, une leçon de choses dont nous autres Français nous devons savoir faire notre profit.

dans l'enfance à cet égard. C'est toujours l'*ad-mi-nis-tra-tion* française que nous voulons introduire complètement, toujours et quand même, dans toutes nos colonies, quelles qu'elles soient, sans nous préoccuper suffisamment des mœurs, des besoins, des religions, même des préjugés des pays conquis ou soumis au protectorat de la France, sans vouloir faire entre elles de distinction quelconque. Comme vient de l'écrire fort judicieusement M. Pierre Baudin « l'œuvre de civilisation est vaine, si elle n'a pour moyen d'expansion que l'autorité politique ou l'occupation militaire ; elle n'est sérieuse que si elle apporte à la fois aux indigènes la sécurité et la prospérité ».

Le but à rechercher dans le développement de nos colonies doit être avant tout la sécurité et le bien-être de l'individu lui-même d'abord, et pour la grandeur de la France elle-même.

Réparons le réparable, il en est temps encore : nous le pouvons et nous le devons, sans attendre l'irréparable.

Le jour où la France voudra s'occuper avec un soin jaloux et vigilant de ses colonies, des vieilles colonies comme elle fait des nouvelles — espérons qu'il est proche ! — le jour où un réveil s'opérera dans la Métropole qui reviendra sûrement (cela est fatal et désirable à tous points de vue) sur les erreurs du passé, profitera de l'expérience chèrement acquise et portera attentivement ses regards vers celles de ses colonies qui peuvent et qui doivent être pour elle non plus une source de dépenses, mais une source de profits réels, certains et souvent considérables, ce jour-là, la Guyane française sortira du marasme dans lequel elle se débat désespérément depuis de trop longues années déjà (1) elle s'éveillera rajeunie, luxuriante et comme embellie d'une parure nouvelle : pleine des promesses qu'elle peut et doit tenir, elle réalisera tous les espoirs de tous ceux (et nous sommes de ce nombre et beaucoup de bons Français avec nous) qui ne désespèrent point quand même de l'avenir de nos Colonies riches et puissantes.

(1) Le tableau saisissant du marasme dans lequel est plongé la Guyane depuis trop longtemps, comparé à son état antérieur, à diverses époques, est tracé de main de maître dans un magistral discours prononcé par M. le Gouverneur Mouttet, à l'ouverture de la session ordinaire du Conseil général de la Colonie de l'année 1899, discours dont nous avons déjà cité plus haut certains autres passages :

« Les conditions économiques de la Guyane, disait-il, se sont profondément modifiées depuis une cinquantaine d'années.

L'agriculture y était autrefois prospère ; en 1836, on exportait pour 3.321.000 francs de produits agricoles : sucre, café, cacao, coton, roucou, etc. En 1846, on en exportait encore pour 1.646.000 francs.

Depuis cette époque, on a vu les exportations agricoles diminuer d'année en année ; les domaines, les plantations ont été abandonnés ; la petite culture elle-même, les cultures vivrières ont été délaissées, à tel point que la colonie ne produit plus, à l'heure actuelle, de quoi suffire à la consommation des habitants.

Les administrateurs qui se sont succédé dans ce pays, les assemblées

Si elle est soutenue par la Métropole de la manière que nous avons indiquée brièvement, en lui facilitant la création de routes, la construction d'un chemin de fer, en établissant des primes à la plantation, aux cultures diverses susceptibles de grandes et lucratives exploitations, en améliorant ses ports, ses rivières, en incitant par tous les moyens les jeunes Français à la colonisation intensive, ce jour-là l'avenir, encore incompris et cependant certain de la Guyane sera complètement assuré, nous en avons l'intime conviction, et, comme *son sol est pétri d'or* (c'est un fait acquis), la situation de notre grande colonie américaine dans le monde entier sera, au point de vue du rendement minier, aussi bonne, aussi brillante que l'est actuellement l'industrie minière du Transvaal.

V

Conclusions générales

Fiat lux ! Fiat aurum ! Oui, que la lumière éclatante se fasse en France au sujet de la Guyane ! Oui, que les préventions injustes contre notre grande et belle possession américaine soient complètement détruites !

Oui, que les richesses de toute nature si variées, que renferme le sol de la Guyane, soient mises en valeur ; que ces richesses minières enfouies, souterraines et presque complètement inexplorées, inconnues même, sortent de terre !

Oui, que l'exploitation alluvionnaire se fasse d'une manière intensive, en substituant le puissant engin qu'est la drague, ce monstre d'acier, au procédé rudimentaire et d'une autre époque, au sluice portatif !

Oui, que l'exploitation filonienne encore vierge de tout puits de mine ou si peu, commence son ère, si impatientement attendue, d'une prospérité certaine et indiscutable !

élues, persuadées, comme je le suis moi-même, que *l'agriculture est une des sources de richesse les plus stables*, en ont poursuivi le relèvement avec opiniâtreté. Toute leur énergie s'est concentrée vers ce but.

Des tentatives d'immigration ont été faites ; on s'est heurté chaque fois à des difficultés insurmontables.

Quoi qu'on ait pu dire ou écrire pour déplorer l'abandon de l'agriculture, pour l'enrayer, cet abandon est malheureusement chose à peu près accomplie aujourd'hui. Quelque regrettable qu'il soit, c'est un fait qui ne saurait être contesté. »

Il convient donc de réagir contre ces tendances fâcheuses d'abandon des cultures et de profiter des grands déboisements que va nécessiter l'exploitation intensive des placers, devant aussi contribuer à l'assainissement complet de la Guyane, pour se livrer aux exploitations agricoles susceptibles de donner de brillants résultats ; les Guyanais, tout entiers à l'industrie de l'or, devraient comprendre cette nécessité impérieuse pour eux et modifier leur ligne de conduite, en dirigeant leurs efforts non seulement vers les mines, mais encore vers les cultures susceptibles d'être fructueuses.

Tel est, pour terminer cette étude, notre desideratum le plus sincère, tel aussi doit être, ce nous semble, l'objet des vœux de tous les bons Français, à qui n'est pas indifférente la cause coloniale, si intéressante, qui a d'excellents défenseurs au Parlement et ailleurs, certes, mais dont la voix éloquente n'est pas toujours entendue ou écoutée.

Transformons le vers latin bien connu du poète Térence :

« *Homo sum : humani nihil a me alienum puto* »

en le particularisant en ce qui concerne la Guyane, et que chacun de nous sache qu'il importe au plus haut point d'adopter cette ligne de conduite à l'égard de cette grande colonie, comme d'ailleurs pour toutes nos autres possessions coloniales :

Gallus sum : gallici nihil a me alienum puto !

En d'autres termes, étant Français, nous devons nous intéresser au sort que mérite cette belle Guyane Française et contribuer, dans la mesure de nos moyens, à lui faire acquérir la prospérité et la splendeur à laquelle elle a légitimement droit, de par son ancienneté, de par ses richesses naturelles, si fécondes non seulement du sol, mais encore et surtout du sous-sol, qui recèle d'immenses trésors.

En avant pour la Colonisation !

Si le but que nous avons poursuivi en faisant la présente publication a été atteint, si nos efforts tentés pour l'œuvre coloniale n'ont pas été vains, si nous avons pu intéresser nos lecteurs dans cette voie, digne d'être attentivement étudiée et déjà résolue d'une manière satisfaisante pour notre dignité nationale et notre amour-propre de Français, si en particulier nous avons eu l'heur de contribuer quelque peu à faire mieux connaître la Guyane Française telle qu'elle est véritablement, partant à la faire apprécier et à la faire aimer, si enfin nous avons eu la bonne fortune de convaincre les jeunes gens de la Métropole des ressources si diverses et si multiples que renferme, à tant de titres, sans être exploitées ou si peu, sans être mises en valeur, parce que ignorées, notre belle et vieille possession américaine (que la nature semble avoir comblé tout particulièrement de ses dons multiples) et leur donner l'idée, le goût et l'amour de la colonisation, nous ferons appel à leurs bonnes volontés, à leur intelligence, et à leur cœur, et nous leur dirons en manière de conclusion, après les développements que nous avons donnés sur certaines questions au cours de cette publication :

« Jeunes gens de France, tous nos amis, jeunes gens de notre admirable Patrie, vous qui avez par nature le goût des voyages, celui des expéditions lointaines ou des explorations, et vous qui êtes libres, pleins d'énergie, robustes de constitution, bien trempés de caractère, aventureux même par tempérament, et vous qui vous épuisez parfois vainement

et désespérément dans le choix de plus en plus difficile d'une carrière lucrative en France, et vous qui vous morfondrez et languissez dans la Métropole, cherchant de tous côtés votre voie sans la trouver ou bien faisant des efforts surhumains pour utiliser vos connaissances, vos aptitudes ou vos talents, sans y parvenir, et vous qui éprouvez des déconvenues dans cette lutte pour la vie chaque jour de plus en plus âpre (*the struggle for life*, l'étranglement pour la vie, suivant l'expression fort juste et très vigoureuse des Anglais), et vous qui étouffez dans notre capitale, la Babylone moderne, ou dans nos grandes et belles villes sans pouvoir vous frayer un passage, sans trouver une situation sortable, vous aussi jeunes gens de famille sans occupation, sans nul souci ou sans but déterminé de votre avenir, soit que vous vous énerviez dans les plaisirs faciles, mais combien fugitifs de votre âge, soit que vous hésitiez sur les moyens de mettre en valeur vos facultés, vous qui avez à votre disposition votre fortune personnelle et pouvez ainsi beaucoup pour l'œuvre féconde de la colonisation, et vous encore, hommes mûrs, mais encore actifs, bien portants et vigoureux qui avez occupé des positions sociales plus ou moins élevées, mais qui, après un certain nombre d'années de luttes, avez éprouvé des déboires ou des revers de fortune, et vous tous enfin, qui que vous soyez, qui rêvez d'être vos maîtres, qui avez soif d'indépendance, de liberté au grand air, dans de vastes espaces ou dans les forêts vierges, ou qui voulez vous affranchir dans des contrées éloignées des obligations de toutes sortes que créent en Europe les relations mondaines, réagissez de toutes vos forces, sortez de votre somnolence et de votre apathie, vivez d'espérance, reprenez confiance et courage, au lieu de vous anéantir dans l'inaction et la torpeur, au lieu de vous laisser aller au déplorable découragement, au lieu de vous abandonner parfois aux défaillances néfastes, et, ce qui est pis, au fatal désœuvrement, à l'oisiveté pernicieuse et combien démoralisante !

En avant pour la colonisation, et *sursum corda* !

Pour ce faire, parcourez ceux de nos musées de Paris si intéressants, si instructifs, au point de vue des choses coloniales (celui du Trocadéro, le Museum d'histoire naturelle du Jardin des Plantes, section de zoologie, de minéralogie); visitez aussi le Jardin d'acclimatation : vous y verrez des oiseaux, des reptiles et divers animaux venant de Guyane, et puis allez voir à Nogent-sur-Marne notre splendide Jardin Colonial, fondé il y a quelques années seulement et si habilement dirigé par M. Dybowski, le savant et distingué professeur de l'enseignement colonial à l'Institut agronomique, secondé merveilleusement par ses chefs de service.

N'oubliez pas d'aller aussi, quand l'occasion se présente, écouter les conférences si intéressantes faites par nos explorateurs, nos savants, nos conférenciers, à la Société de Géographie de Paris, boulevard St-Ger-

main, 184, si bien organisée, si florissante et si utile à tant de points de vue, et puis encore furetez dans notre incomparable Bibliothèque Nationale et dans nos autres bibliothèques importantes de Paris ou des grandes villes de province pour vous nourrir de lectures saines, fortifiantes et profitables, pour y lire des ouvrages toujours bien écrits, toujours pleins de renseignements utiles, souvent passionnants, sur toutes choses relatives à nos possessions d'outre-mer.

Allez encore puiser des indications précieuses dans la galerie d'Orléans, au Palais-Royal, à l'Office Colonial, où vous visiterez avec fruit une exposition coloniale permanente et toujours variée. Là, vous rencontrerez chez le sympathique et dévoué directeur, M. Auricoste, et chez ses sous-ordres, accueil toujours bienveillant et cordial, empressement inlassable à vous fournir tous documents, à vous guider dans vos recherches, dans vos études, dans vos travaux, et à vous faire toutes communications instructives ; là, vous trouverez facilité la plus grande pour consulter cartes, atlas, statistiques et ouvrages divers sur les Colonies, bien que la bibliothèque n'en soit pas encore largement fournie, pour prendre des notes dans une salle confortablement installée et mise gratuitement à la disposition du public qui y fréquente assidument ou seulement de loin en loin, parce que cette institution si utile, dont la fondation remonte seulement à l'année 1899, est encore trop peu connue.

Allez également visiter à Marseille son beau Musée Colonial de premier ordre, installé depuis 1893, et dont l'organisation a servi de modèle aux institutions similaires, récemment créées en France, notamment à Bordeaux, et aussi à l'étranger. Allez, si vous le pouvez, visiter par comparaison les musées commerciaux et coloniaux de Londres, de Bruxelles et de Berlin, qui n'ont rien à nous envier sous ce rapport.

Faisant cela, ne serait-ce que durant quelques semaines, jeunes gens ou hommes mûrs qui vous trouvez dans l'une des conditions indiquées plus haut, vous aurez vite fait d'apprendre à connaître nos belles Colonies et à les aimer ; vous aurez vite fait de brûler du désir de les visiter ; vous aurez vite fait de vouloir y faire des séjours plus ou moins prolongés, et souvent même de vouloir vous y fixer durant de longues années.

C'est assurément ce que vous aurez l'intention de faire, à moins que ne visant plus haut (ce qui est votre droit bien légitime, et la France sera fière de vous), vous ne veuillez suivre les traces de vos aînés, ou des hommes de votre génération même et imiter ces vaillants et hardis explorateurs civils, tels Savorgan de Brazza, Pavié, Dieulafoy, Bonvallot, Foureau, Blanchet, Genty, le célèbre explorateur du centre africain, Edmond Doutée, dont les explorations récentes au Maroc ont donné de si précieux résultats, Coudreau, Crampel, Marcel Monnier, Ballay, Lefevre de Behaigne, Chevalier, chef de la mission Chari Lac Tchad,

Dybowski, le prince Henri d'Orléans et tutti quanti, ces brillants explorateurs militaires, tels les Marguerite, les Dodds, les Duchesne, les Lamy, les Bonnier, les Francis Garnier, les Courbet, les Galliéni, les Brière de l'Isle, les Marchand, les Guyon, les Liautey (ce général qui fut le collaborateur fidèle du général Galliéni et poursuit en ce moment dans le Sud-Oranais une œuvre excellente de pacification), les Lenfant, ce dernier récemment de retour d'une belle mission, ayant découvert la route du Niger à la Bénoué.(1).

La liste complète de nos explorateurs civils et militaires serait certes trop longue à établir, sans que nous ayons à citer ceux des pays étrangers, parmi les plus célèbres de notre époque, les Livingstone, les Stanley, les Nordenskiöld, les Nansen, les Andrée.

Honneur à tous les vaillants explorateurs civils, à qui la France doit tant de reconnaissance; honneur aussi à tous ces intrépides officiers, dont nous n'avons cité que quelques noms, qui ont porté si haut et si ferme, dans les contrées les plus lointaines ou parmi les peuplades sauvages, notre drapeau français aux trois couleurs si vives, si éclatantes et si symboliques, notre drapeau glorieux, sacré et intangible, qu'ils ont planté dans des régions où l'ignorance et la barbarie se disputaient à l'envi et fait claquer au souffle de la civilisation européenne qu'ils apportaient libéralement pour la substituer aux erreurs grossières ou aux idoles fanatiques de gens dépourvus de tous les bienfaits que la saine civilisation et l'intelligente colonisation procurent abondamment !

Honneur à tous les explorateurs connus, ainsi qu'aux chefs de missions scientifiques dans toutes les parties du monde et à leurs dévoués collaborateurs, si nombreux et si désintéressés ! Honneur aussi à cette pléiade d'inconnus, revêtus de la robe ou de l'épée, à ces nobles missionnaires, hommes et femmes, aussi courageux que modestes, les R. P. Perboyre, Parabère, le Turdu, Adnet, Comte, Krœner, Fort, Robet, Colin, Piolet, MMgr. Favier, Dupuch, Pavie, Augouard, de Marion, Bré-sillac, Gonier, Daveluy, le cardinal Lavigerie, et tant d'autres (nous n'aurions garde d'omettre ici pour la Guyane Mme de Jéhouvey, dont nous avons parlé), tous si héroïques dans leur simplicité sublime, dans leur foi inébranlable, ayant tant fait pour la fondation d'écoles, d'ouvrirs, d'hôpitaux, pour la moralisation et pour l'extension de l'influence française dans l'Extrême-Orient et dans le monde entier !

Honneur à tous ces braves et généreux cœurs, gloire à tous ces

(1) C'est avec la plus grande joie que nous avons été heureux de mêler nos acclamations à celles des bons Parisiens et des Français chauvins, en l'honneur de Marchand et de Lenfant, lors de leur retour à Paris, à la suite de missions africaines si pénibles, mais si utiles. De tels hommes méritent l'approbation et les hommages de tous leurs concitoyens et qu'il ne faut pas marchandier, ces vaillants officiers ayant fait œuvre éminemment profitable pour nos possessions d'Afrique.

héros, quels qu'ils soient, morts au champ d'honneur, loin de leur patrie, ou survivants encore, à tous ceux, en un mot, qui, par leurs conquêtes pacifiques ou militaires ou civilisatrices, ont puissamment contribué partout et toujours à l'expansion coloniale, à la vulgarisation de la science, de la religion et de la civilisation ou encore à l'extension de nos territoires d'outre-mer, et toujours par là même et sans conteste, à la grandeur de la nation française.

A l'encontre de ce grand homme d'Etat qui, en parlant de notre Alsace-Lorraine perdue, rançon de la néfaste guerre de 1870, « l'année terrible », qui a inspiré d'une façon si sublime notre grand poète Victor Hugo, disait avec juste raison : « *Pensons-y toujours ; n'en parlons jamais,* » dites-vous, en parlant de nos colonies, si multipliées depuis 1881 surtout, grâce à l'esprit d'initiative et de décision d'un de nos ministres, qui eut, de son vivant, quelques admirateurs et beaucoup de détracteurs, Jules Ferry : *Pensons-y toujours ; parlons-en toujours,* à l'instar d'une chose que nous aimons tout particulièrement, que nous désirons conserver, accroître et embellir ou d'une chose sacrée à laquelle nous tenons absolument et fermement.

Quand vous aurez ainsi fait votre choix, jeunes Français, après avoir étudié chacune de nos colonies dans son ensemble, dans son mouvement économique, commercial, agricole et industriel, dans ses ressources diverses, dans ses objets d'importation et d'exportation, dans son avenir présumé ou certain, n'hésitez pas à prendre une résolution virile, n'hésitez pas à suivre notre conseil amical !

Munis de votre bagage d'études et de connaissances particulières, aidés par vos lectures fructueuses et par les indications orales que vous trouverez facilement auprès de personnes ayant séjourné plus ou moins longtemps dans celle de nos colonies françaises sur laquelle vous aurez jeté votre dévolu, comme seconde patrie d'adoption, partez de France pour aller coloniser ! Suivez dans cette voie, mais dans cette voie seulement, nos voisins d'outre-mer, les Anglais, qui sont en cela des modèles du genre ; imitez-les, non pas pour les choses plus ou moins frivoles, comme les effets d'habillement, pour les choses plus ou moins utiles, comme l'introduction toujours croissante et peut-être inquiétante dans notre langue de mots anglais nombreux, et même de phrases anglaises entières, mais bien pour leur sens pratique des affaires et des choses usuelles de la vie, mais bien pour leur goût des voyages, mais bien pour leur esprit de colonisation sagement comprise, entendue et bien réglementée, et encore pour leur entente parfaite de la diplomatie.

Que si votre choix s'est porté vers la Guyane française, d'autant plus intéressante qu'elle est riche, et a été à tort calomniée, vilipendée même, souvenez-vous toujours de ceci : quelle que soit votre profession, quelles

que soient vos aptitudes, il vous sera toujours loisible d'y employer vos moyens, vos ressources, votre énergie.

Agriculteurs, industriels ou commerçants en France, vous pourrez l'être également en Guyane, non seulement au même titre, mais avec beaucoup plus de commodité et de facilité de développement, avec chance plus grande de bénéfices même, parce que sol d'une fertilité exubérante, végétation splendide et luxuriante, pays neuf, population insuffisante et concurrence presque nulle !

Vous pourrez, sans aucun doute, vous y livrer avec fruit et succès, selon vos capacités, selon vos connaissances spéciales, selon vos ressources aussi (car il faut emporter vos capitaux), soit à la culture agricole, vivrière ou pastorale, soit à l'industrie forestière et surtout minière, soit au commerce si lucratif de l'approvisionnement et du ravitaillement incessant des placers qu'exploitent les mineurs et des denrées coloniales, des conserves, des pâtes alimentaires, des objets d'exportation ou d'importation, toutes professions où le champ d'exploitation est si vaste, quoique très peu pris en considération jusqu'à ces derniers temps dans la Guyane Française : nous croyons en avoir fait la démonstration palpable et vivante au cours de cet ouvrage.

Colonisant ainsi en grand nombre, devenant une force avec laquelle il faudra bien compter dans l'expansion coloniale, vous demanderez aide appui et protection à la France qui, ce jour-là (espérons qu'il est proche!) se réveillera de sa quasi-somnolence, et vous aidera de tout son pouvoir, de toutes ses forces, soyez-en convaincus, en vous facilitant les voyages et l'établissement de comptoirs, en vous accordant des concessions favorables pour des exploitations avantageuses, en améliorant ses colonies par la création de routes, de canaux, de chemins de fer, par l'agrandissement de ses ports, par l'accomplissement de tous les desiderata de ses possessions riches, de manière qu'au lieu d'être une charge, ses colonies deviennent, comme toutes les colonies anglaises ou allemandes, des possessions productives à la mère-patrie qui se sera imposé les premiers sacrifices et devra récolter, à juste titre, des moissons d'autant plus abondantes qu'elle aura préparé le sol et jeté d'autant plus des semences coûteuses pendant de longues années d'attente.

La France vous viendra en aide, soyez-en persuadés ! elle le fera, parce que c'est son devoir ; elle le fera, parce que c'est son intérêt ; elle le fera au surplus, parce que, avant tout, vous êtes ses enfants, et que, comme toute mère vigilante et vraiment digne de ce nom, elle doit aimer et elle aime d'un égal amour tous ses fils, qu'elle doit et veut protéger et non pas les abandonner sans merci dès qu'ils sont colons, tenant trop à cœur de les voir grandir et prospérer chaque jour davantage, encore et toujours !

Sachez aussi que, vivant aux colonies (1), jeunes gens qui aurez écouté mon chaleureux appel et qui avez certainement senti parfois remuer profondément les fibres de votre cœur généreux parce que français, vous n'en aimerez que mieux votre mère-patrie la France, que vous entourerez de tout votre respect, que vous voudrez voir forte, altière et prospère, et que vous reviendrez toujours revoir avec plaisir, avec bonheur.

Séjournant un certain nombre d'années dans nos possessions d'outre-mer, vous reviendrez en France faire de temps en temps des séjours plus ou moins prolongés jusqu'au jour où, après l'honnête aisance acquise (*l'aurea mediocritas*, dont parle le grand poète latin, qui, lui aussi, chérissait sa patrie), ou la grosse fortune faite, fruit d'un travail persévérant et justement récompensé, vous rentriez définitivement dans la Métropole pour y finir vos jours, jusqu'au moment où vous y dormirez votre dernier sommeil, après avoir joui en paix du bénéfice de vos efforts persévérants, de votre labeur opiniâtre, après avoir longuement raconté à votre tour aux jeunes générations, qui vous écouteront d'une oreille attentive, avec une attention soutenue, vos luttes, vos espérances et votre ténacité couronnées enfin du succès légitimement, mais péniblement acquis, d'autant plus glorieux par conséquent. Vous leur montrerez le chemin de l'honneur, du travail et du devoir et les préparerez ainsi à prendre votre place dans la colonie que vous aurez quittée en y laissant un bon souvenir et une partie de vous-mêmes. Vous aurez ainsi personnellement contribué, sachez-le bien et souvenez-vous en avec fierté, dans la mesure limitée de vos forces individuelles, à l'amélioration de la Colonie que vous aurez choisie librement, où vous vous serez fixés plus ou moins longtemps, et partant à la grandeur même de la France, de la plus grande France, objet de notre culte.

Laboremus ! Sursum corda, juvenes !

A. DANGOISE.

(1) Au nombre des conditions principales que le département des Colonies signale aux Français pour propager en France les idées de colonisation, sont les trois suivantes :

1° Ne prendre la détermination de quitter la Métropole que si l'on se sent la santé, l'énergie morale et le goût du travail, trois facteurs qui sont absolument indispensables pour réussir aux colonies ;

2° Posséder des ressources nécessaires pour mettre en valeur les concessions à accorder aux Français dans les colonies ;

3° Avoir des connaissances agricoles, forestières, industrielles ou commerciales suffisantes pour entreprendre non sans succès des exploitations coloniales.

Ce sont là des conseils que commandent la prudence et la sagesse mêmes, et qu'il est important de rappeler.

NOTES ANNEXES DE LA TROISIEME SECTION

OBJET. — *Des précurseurs du mouvement colonial en France et de la politique coloniale.* — II. *De l'Office colonial et de diverses œuvres coloniales.* — III. *Du jardin colonial.* — IV. *Des Sociétés de géographie en France.* **VARIETES :** 1°) *Au sujet de l'Exposition coloniale de Marseille en 1902 ;* 2° *Sur le péril jaune et l'œuvre des missions catholiques en Extrême-Orient.*

I

I *Des précurseurs du mouvement colonial en France et de la politique coloniale.* — Bien que la colonisation ne soit pas chose nouvelle en France, ce n'est que vers la fin du second Empire, depuis 40 ans au plus, que les problèmes coloniaux se sont imposés à l'attention des hommes d'Etat.

Parmi les écrivains, publicistes ou économistes qui à juste titre peuvent être considérés comme les précurseurs du mouvement colonial en France, il est quatre noms qu'il importe de citer spécialement :

1° Prévost Paradol, qui fut un écrivain politique des plus brillants et écrivit en 1868 un ouvrage très sérieux et documenté, paru sous le titre *la France Nouvelle ;*

2° Jules Duval, savant économiste qui se fit le porte parole des revendications des colons algériens et étendit de l'Algérie à toutes nos colonies le champ de ses études approfondies ;

3° Paul Leroy-Beaulieu, autre économiste bien connu, qui occupa si brillamment la chaire d'économie politique au collège de France, et qui en 1874 a publié un grand ouvrage sur « *la Colonisation chez les peuples modernes* » ;

4° Edouard Charton, fondateur du journal illustré si connu *le Tour du monde*, qui par ses récits de voyages commença à populariser les explorations géographiques.

Ces noms seront inscrits en lettres d'or sur le livre d'histoire de la Colonisation à laquelle ils ont donné par leur talent, leur parole, leurs ouvrages, une forte et nécessaire impulsion dont nous allons enfin, espérons-le, recueillir les fruits. En les citant, nous leur adressons notre tribut d'hommage et de reconnaissance.

Nous devrions y ajouter ceux de MM. Jules Ferry, Doumer, Jonnart, Lebon, Caillaux, Méline, Baudin, Deloncle, Etienne, Fallot, et combien d'autres personnalités éminentes, telles le prince d'Arenberg, le prince Roland Bonaparte, MM. Godin, de Saint-Germain, Chaumet, Aymonnier, Auricoste, Dybowski, Bousquet, Lemoine, Vivien, Charles Roux, Chailley-Bert, Decostier, etc., en dehors de divers ministres des Colonies et du Commerce, qui se sont succédé en France depuis la fondation de notre empire colonial, sans compter les explorateurs civils et militaires, pionniers de la colonisation, et les missionnaires, pionniers de la civilisation, tous ces braves et nobles cœurs, dont nous avons cité divers noms dans l'article final ayant pour titre : « *En avant pour la colonisation !* »

Nous ne saurions mieux faire, pour résumer la question de l'expansion et de la politique coloniale, que de citer ces passages d'une conférence faite le 19 mars 1896 par M. Chailley-Bert, le distingué secrétaire général de l'Union Coloniale Française, sur la politique d'expansion :

« Après 1871, le travail et l'ardeur de la nation, la sagesse et la vigueur de l'Assemblée Nationale eurent vite fait de nous rendre une finance et une armée : le pays se reprit à espérer et à oser.

La prudence commandait en Europe l'attitude la plus tranquille : la politique coloniale en profita ; pendant dix années, notre empire colonial s'accrut dans des proportions démesurées

En 1874, nous prenions pied au Tonkin ; en 1878, le traité de Berlin sanctionnait les explorations de M. de Brazza et nous donnait le Congo ; en 1881, la Tunisie venait compléter notre Algérie ; en 1883, nous assurions le protectorat, bien vague et que plus tard il fallut préciser, de Madagascar ; en 1884, nous conquérions le Tonkin et l'Annam, sans parler d'une action ininterrompue au Soudan et dans l'Hinterland de nos colonies d'Afrique.

C'était là un pas gigantesque ; mais les peuples sont comme les hommes : ils sont soumis aux mêmes phénomènes ; après l'effort, il leur faut le repos, après l'ingestion, la digestion.

Qui offrirait de nouveaux plats à un homme rassasié serait assuré de rencontrer un refus, et de même l'homme d'Etat qui trop longtemps impose à ses concitoyens une même politique risque de lasser leur patience.

C'est ce qui, vers l'année 1885, advint en France aux promoteurs de la politique coloniale : la nation, pendant dix années, avait presque contre son gré été repue de conquêtes coloniales ; elle exigea, précisément à l'heure où la politique d'expansion devenait mieux comprise, qu'on lui laissât le temps de respirer, ou plutôt d'assimiler, et c'est pourquoi, pendant dix nouvelles années, elle ne voulut guère entendre parler d'autre chose que d'achever ou d'organiser les conquêtes. Décision sage en apparence et toutefois extrêmement fâcheuse ! car à ce moment-là, le monde se partageait l'Afrique, et si nous avions alors déployé l'entrain de la période précédente, peut-être eussions-nous eu dans notre lot, au lieu de l'inclémente Afrique occidentale, quelque beau domaine du centre ou du Sud, dans ces régions des lacs et des mines, d'où *la perspicacité anglaise a su écarter successivement tous ses rivaux.*

Quand l'appétit nous revint, il ne restait plus qu'à prendre le Dahomey et à consolider nos droits sur Madagascar ; la France, de nouveau en goût d'expansion, n'hésita ni ne marchandait : elle vota tout ce qu'on voulait pour ces deux expéditions. Les partisans les plus déterminés de la politique d'expansion coloniale souhaitent d'ailleurs que ce soient les dernières.

Depuis 1896, les événements ont démontré que M. Chailley-Bert, très dévoué à toutes les questions coloniales, se trompait cependant quand il disait qu'il ne restait plus rien à faire pour la France en Afrique : la mission du commandant Marchand au Congo-Nil, son arrêt forcé à Fashoda, la mission de Lenfant ayant découvert la route du Niger au lac Tchad, les explorations récentes au Maroc et dans le Sud-Oranais démontrent que le rôle de la France en Afrique est loin d'être terminé ; mais il faut surtout fortifier les conquêtes et les rendre durables par une *bonne organisation coloniale, non pas uniforme, mais variable suivant l'intérêt spécial de chacune de nos colonies* qui « ne se développeront pas, disait avec raison M. Caillaux, dans son remarquable discours, lors de la clôture des travaux du Congrès colonial de 1904, si l'on ne part de cette idée générale qu'elles constituent des organismes indépendants de la mère-patrie ».

II De l'Office Colonial et autres œuvres coloniales. — L'Office colonial a été fondé par décret présidentiel du 14 mars 1899, sur le rapport présenté par M. Guillain, alors Ministre des Colonies. Il a été créé pour : 1° Centraliser et mettre à la disposition du public les renseignements de toute nature concernant l'agriculture, le commerce et l'industrie des colonies françaises ; 2° et assurer le fonctionnement d'une exposition permanente du commerce colonial.

Il relève du Ministre des Colonies et est placé sous la surveillance d'un Conseil de perfectionnement appelé à donner son avis sur les améliorations à réaliser dans le fonctionnement du service et sur les mesures propres à contribuer au développement du commerce entre la Métropole et les Colonies, sous la présidence du Ministre des Colonies.

Il s'est substitué à l'Office de l'Indo-Chine qui avait été créé le 1^{er} septembre 1898 par l'honorable et infatigable M. Doumer, alors gouverneur de l'Indo-Chine ; il est installé à la Galerie d'Orléans, au Palais Royal. Cet Office colonial a déjà donné et est appelé à donner un grand essor à l'œuvre

d'expansion coloniale qui sollicite si vivement à l'heure actuelle toutes les activités et toutes les forces vives de la France.

Le directeur et l'honorable et bienveillant M. Auricoste, antérieurement directeur de l'Office commercial de l'Indo-Chine, merveilleusement secondé dans sa tâche par un personnel d'élite : M. Cherouvrier, adjoint au directeur et chef de la section de la colonisation ; M. Mourey, chef du service commercial ; M. Chemin-Dupontès, chef du service de la statistique, M. Ollivier, bibliothécaire-archiviste. Le conservateur du Musée commercial de l'Office colonial ouvert en 1903 est M. Grisard, qui met à la disposition du public des collections de produits coloniaux.

Un bureau de vente des publications coloniales officielles est attaché à l'Office colonial ; il est tenu par l'aimable Mme Langlois qui fait une propagande coloniale sérieuse et efficace, 20, Galerie d'Orléans (publications illustrées, livres coloniaux, cartes géographiques, cartes postales illustrées, etc.).

L'Office colonial qui constitue un service autonome indépendant de l'administration centrale entretient des relations constantes avec les sièges coloniaux de province, tels que celui de Marseille et de Bordeaux

— Parmi les œuvres coloniales dues à l'initiative privée et formant le complément nécessaire de l'Office Colonial, sans en dépendre aucunement, tout en conservant des liens étroits avec cet office, il convient de citer notamment l'Union Coloniale, le comité Duplex, la Société française de colonisation, le Comité du Maroc, et autres Sociétés similaires dont nous avons énuméré quelques-unes dans le texte. Des associations coloniales commencent à se former en France, notamment pour le coton.

Il y aurait lieu d'encourager toutes ces œuvres, si utiles, si nécessaires même, au moyen de dons et de subventions ; malheureusement, les charges budgétaires sont de plus en plus lourdes, et le Parlement français, au lieu d'augmenter d'année en année les crédits qu'il accorde pour l'émigration des travailleurs dans nos riches colonies, les diminue. Ce crédit qui était de 100.000 francs en 1901, fut réduit à 90.000 francs en 1902 et en 1903, et il ne figurait plus que pour 80.000 francs en 1904. Puissent les doléances que nous exprimons à ce sujet et qui sont le reflet de la pensée de tous ceux qui, en France, s'intéressent aux choses coloniales, être entendues en haut lieu par les membres de la représentation nationale, les Colonies françaises n'étant en quelque sorte que le prolongement de la France par l'au-delà des mers, la plus grande France ! N'oublions pas, comme le faisait remarquer si justement l'honorable M. Caillaux, ancien ministre, au banquet de clôture du Congrès colonial de 1904, que l'avenir de notre pays et sa grandeur dans les siècles futurs dépendent de l'essor qui sera donné à nos Colonies. Au même banquet, M. Doumergue, qui le présidait, prononçait un remarquable discours (publié ici *in extenso* dans la *Dépêche Coloniale*, numéro du 6 juin 1904) dans lequel il rappelait que « si nous avons créé un domaine colonial, c'est en vue de rendre la France plus grande, plus prospère, c'est afin d'accroître son prestige, de lui assurer une meilleure place dans le concert des nations. »

III. *Du Jardin colonial.* — Le Jardin Colonial a été fondé par décret de M. le Président de la République Française, en date du 21 janvier 1899, sous les auspices et sur l'initiative de M. Guillaïn, alors ministre des Colonies ; cette création eut lieu à la suite des travaux d'une Commission nommée par lui.

M. Dybowski, qui en est le directeur, est secondé par quatre chefs de service, très sérieux et des plus laborieux : M. Dubard, chef du laboratoire de botanique, M. Amman, chef du laboratoire de chimie, M. Pernot, chargé des archives et de la correspondance, et M. Chalot, chef du service des cultures.

Le jardin colonial, qui reçoit des subventions de nos possessions d'outre-mer, auxquelles il rend des services éminemment utiles, a pour but d'étudier les matières premières qui viennent des colonies : dans les labo-

ratoires, on cherche leur composition et l'emploi dont elles sont susceptibles dans l'industrie ; dans les serres, on sème des graines qui perdent rapidement leurs facultés germinatives ; quand elles ont poussé et se sont développées, on envoie les jeunes plants dans les colonies les plus éloignées : les succès de cette heureuse tentative sont probants ; on avait constaté effectivement, avant cette création si utile, que si l'on envoyait directement des graines, par exemple du Congo en Indo-Chine, les germinations étaient nulles pour certaines espèces ; le Jardin Colonial est à visiter avec fruit par nos futurs colons.

C'est une institution des plus utiles, des plus fécondes en résultats pour nos colonies, sous la direction habile et savante de M. Dybowski, l'un de nos plus zélés explorateurs, Inspecteur général de l'Agriculture coloniale au ministère des Colonies et l'un des professeurs les plus distingués de l'Institut Agronomique.

IV. Des Sociétés de Géographie en France et des Congrès géographiques nationaux et internationaux.

C'est à Paris que fut fondée en 1821 la première Société de Géographie en France, institution qui, dès sa naissance fut accueillie avec beaucoup de faveur ; la présidence en fut donnée à l'illustre géomètre Laplace, pendant sa première année d'existence. Cette Société qui est prospère, mais qui a des ressources encore trop limitées, fut reconnue d'utilité publique en 1827, en vertu d'une ordonnance du roi Charles X.

Comme l'indique l'article premier de ses statuts approuvés par l'ordonnance susmentionnée, « la Société est instituée pour concourir aux progrès de la géographie ; elle fait entreprendre des voyages dans les contrées inconnues ; elle propose et décerne des prix, établit une correspondance avec les Sociétés savantes, les voyageurs et les géographes, publie des relations inédites ainsi que des ouvrages, et fait graver des cartes. »

Ainsi qu'on le voit, son but est multiple, son champ d'action est vaste : par ses séances, ses publications, ses concours, ses prix, ses bourses de voyage et ses subventions, elle développe en France l'étude des sciences géographiques, elle répand le goût des voyages et des explorations, elle étend la connaissance de nos colonies.

La Société de géographie qui, pour l'accomplissement de son œuvre éminemment patriotique, n'a d'autres ressources que les cotisations annuelles de ses membres et ne relève que de l'initiative privée, a contribué dans une large mesure à l'expansion du mouvement colonial de ces trente dernières années ; elle a prêté un appui sérieux aux explorateurs français. Combien grande seraient ses moyens d'action, si elle disposait de larges subsides, comme en sont dotées à l'étranger nombre de sociétés similaires ! Aussi, comme elle n'est pas une académie fermée et qu'elle est ouverte à tous ceux qu'intéresse son œuvre scientifique, moyennant la présentation par deux membres de tout candidat versant dans la caisse sociale une cotisation annuelle de 36 fr., [ce qui lui donne droit, non seulement à une invitation pour chaque séance consacrée aux communications des voyageurs et à l'exposé des travaux géographiques, mais encore au bulletin mensuel de la *Géographie* et à l'usage gratuit de la Bibliothèque de la Société] est-il désirable, est-il souhaitable que les adhésions deviennent de plus en plus nombreuses et que la propagande la plus large soit faite dans le but de grouper autour de cette institution qui compte surtout parmi ses membres les noms les plus distingués dans l'élite de la société française : l'effet immédiat serait de quintupler, de décupler en peu de temps ses moyens d'action efficace.

Le président de la Société est nommé pour une année ; le président actuel pour l'année 1904-1905 est M. Grandidier, de l'Institut. Le secrétaire général est M. le baron Hulot.

Parmi les présidents qui ont été élus nombre de fois, il faut citer le marquis de Chasseloup-Laubat, le vice-amiral de la Roncière, M. Noury, Ferdinand de Lesseps, M. Milne-Edwards, le prince Roland Bonaparte.

L'hôtel de la Société qui est dans ses meubles et dans son immeuble propre, est situé à Paris, boulevard Saint-Germain, n° 184.

Depuis les événements de 1870, en l'espace de quelques années, des Sociétés de géographie similaires à celle de Paris furent fondées dans nos grandes villes de France et d'Algérie, à Lyon, Marseille, Montpellier, Alger, Oran, Nancy, Rouen, Douai, Bourg, Dijon, Lille Lorient, Toulouse, Constantine, Tours, Toulon, Dunkerque, Saint-Etienne, Bordeaux, Nantes, Le Havre, St-Nazaire, etc., etc.; plusieurs d'entre elles ont des sections dans d'autres villes; de plus, diverses sociétés académiques, telles que Brest et Reims, ont créé des sections de géographie.

La Société de Géographie de Paris entretient des rapports excellents avec toutes les sociétés de province qu'elle considère avec raison, non comme des rivales, mais comme des émules.

Il existe encore la Société de géographie commerciale dont le siège est à Paris, rue de Tournon, et dont le président actuel est le prince Roland Bonaparte.

Des Congrès internationaux de Sociétés de Géographie ont été tenus depuis 1871 tous les cinq ans dans une capitale d'Europe; il existe, en outre des Congrès nationaux des Sociétés françaises de Géographie.

Ces Sociétés et ces Congrès, fortement organisés, contribuent à la vulgarisation des sciences géographiques et font aussi naître des explorateurs dont la France ne peut que s'enorgueillir pour son expansion coloniale et sa prospérité au dehors.

VARIETES

Sur l'importance et l'utilité d'une Exposition coloniale à Marseille et sur la question de colonisation en général

Au sujet de l'Exposition Coloniale de Marseille, dont l'intérêt primordial de la France est de toute évidence au point de vue de l'expansion de nos possessions d'Outre-mer, de l'œuvre de la colonisation et à de nombreux autres points de vue, nous ne saurions mieux faire que de reproduire ici les paroles mêmes de M. Pierre Baudin, l'éminent écrivain que nous avons déjà cité, avant que la décision ne fût définitive à cet égard.

« Il est question depuis quelque temps déjà, disait-il, d'organiser à Marseille une Exposition Coloniale. Marseille est de toutes les villes métropolitaines la mieux qualifiée pour cette entreprise. Elle est par son origine et son passé l'un de ces lieux du monde où les races et les langues se confondent. Au bord de ses grands bassins où les paquebots et les cargo subissent, immobiles, presque impassibles, la fiévreuse agitation des arrimeurs et des déchargeurs, le va et vient des lourdes charges soulevées par les grues, on se sent l'âme légère déjà détachée de la mère-patrie, on découvre en soi le projet d'un grand voyage qui satisfait à la fois notre curiosité et nos intérêts, Marseille, c'est le bord colonial; c'est l'Afrique et c'est l'Orient, c'est l'Asie... déjà.

Nulle part cette Exposition ne saurait être mieux placée. Mais que doit être cette Exposition ?

Il s'agit à Marseille d'une exposition pluri-coloniale. C'est en effet, l'enemble de nos possessions qui apparaîtrait, dans sa variété et sa puissance. L'œuvre mérite examen; elle ne vise point, je pense, à une vaniteuse exhibition de platras multicolores, de minarets de carton et de lunettes panoramiques auxquels une garde soudanaise ou malgache prêterait une solennité militaire. Ce serait en 1904 nous vieillir de vingt ans ou presque, et laisser croire au pays qu'il se saigne aux quatre veines pour offrir aux badauds les Kermesses de l'exotisme et le javanisme de salon.

Elle s'adresse à une France mûrie, attentive et en train de réformer son esprit; elle répond donc à un besoin.

L'heure est-elle venue de faire apparaître le résultat de nos courses et de nos conquêtes ?

Leur valeur économique et leur intérêt d'exploitation appellent-ils une revue enseignante, un intérêt commercial et industriel suffisant ?

On prévoit la réponse : Oui, et un oui hardi.

L'heure est venue où la France doit reconnaître la valeur de son domaine et y placer l'or qu'elle ne cesse d'amasser. Son domaine sort de la conquête et s'offre maintenant à l'exploitation... »

— En ce qui concerne les conditions auxquelles doit répondre une Exposition Coloniale, vraiment digne de ce nom, nous dirons également avec M. Pierre Baudin qu'elles en comportent trois principales :

Il faut en premier lieu que cette exposition offre des idées d'exploitation, qu'elle mette en ligne les produits de chaque colonie avec l'indication des moyens appropriés à la culture ou à l'exploitation des ressources minières. En regard, elle doit stipuler les prix de la main-d'œuvre et faire connaître ces éléments d'ethnographie qui sont indispensables à la compréhension du travail indigène.

Elle doit en second lieu faire comparaître les ressources de transports, soit qu'il s'agisse de donner au futur colon l'idée des moyens mis à sa portée, soit qu'il s'agisse de l'initier à créer lui-même des moyens nouveaux.

En troisième lieu, l'Exposition Coloniale doit rapprocher de ces deux éléments les institutions qui dans la Métropole cultivent le goût de coloniser et font l'éducation coloniale ; leur œuvre est permanente et trop ignorée !

Depuis que nous nous sommes trouvés aux prises avec un grand empire colonial, nous avons réfléchi sur nos vieilles expériences ; celle de l'Algérie aurait pu nous suffire. Il faut d'ailleurs reconnaître que nous nous sommes beaucoup corrigés, fort heureusement.

La connaissance exacte de ces terres nouvelles nous avait beaucoup coûté. C'est ainsi qu'en 1884 nous avons laissé des maisons anglaises acquérir nos comptoirs du Niger, parce que nous ne soupçonnions pas l'importance du débouché du cours inférieur de ce fleuve ; et cette faute a pesé sur notre histoire africaine. Nous ne l'avons qu'à demi réparée en conquérant le Dahomey qui nous mettait sur la route du haut fleuve et des centres de trafic qu'il a fécondés. Le traité de 1890 nous eût certes mieux partagés si nous avions connu avec plus de précision la valeur de certaines parties de l'immense Soudan et dédaigné certaines étendues de territoires sur lesquelles, suivant le mot d'un grand diplomate de l'Angleterre, lord Salisbury, *le coq gaulois aime à gratter le sable*.

D'autre part, il est certain que l'arbitrage du gouvernement helvétique de 1890 eût été plus favorable à nos intérêts, si nous avions maintenu plus énergiquement nos droits acquis sur certaines portions de brésilien, si nous ne nous étions pour ainsi dire pas désintéressés trop généreusement de la question d'immenses territoires, d'une richesse incomparable, surtout en mines, alors que nous n'y portions qu'une médiocre attention en le considérant comme des régions où il *n'y avait rien à faire*, suivant l'expression malheureusement consacrée jusqu'à ces dernières années.

Par bonheur, notre outillage d'informations et d'éducation en matière coloniale, expérience que nous avons faite à nos dépens (il est quelquefois sage et utile d'avouer ses fautes), est à l'heure actuelle sinon parfait, du moins composé d'un ensemble de moyens bien agencés et intéressants à connaître. Ce sera, pour le compléter, l'œuvre de l'Exposition coloniale de 1906, à laquelle nous souhaitons personnellement de grand cœur pleine et entière réussite et un succès complet, surtout si elle a pour effet de développer chez les Français le goût de la colonisation, si elle contribue à faire d'un certain nombre de nos jeunes gens de vrais colons, si elle donne une vive impulsion au développement économique de celles de

nos colonies qui sont riches et doivent rapporter à la France, au lieu de lui coûter, ainsi que nous avons tout lieu de le penser. Marseille aura ainsi bien mérité de la France !

La Colonisation est devenue de nos jours une question de la plus haute importance pour la France, puisque c'est un empire de 4.290.000 kilomètres carrés, c'est-à-dire huit fois grand comme la France que nous possédons, et comptant, dit-on, plus de 42 millions d'habitants.

Depuis l'Exposition Universelle de 1889, depuis celle de 1900 surtout, un réveil de plus en plus marqué vers les choses coloniales, nous le constatons avec plaisir, s'est opéré en France. Ne se souvient-on pas avec quel acharnement on se portait en foule vers les pavillons étrangers, les sections coloniales, les galeries, les palais, tous plus pittoresques les uns que les autres, vers les villages noirs et autres expositions exotiques, avec quel intérêt passionnant on les visitait, avec quelle avidité on examinait les costumes, les armes, les travaux des indigènes, les reproductions photographiques, ethnographiques, etc. ?

Ce mouvement significatif s'est dessiné plus nettement et s'est continué depuis, bien que lentement ; il commence heureusement à s'accroître de jour en jour pour le grand bien des colonies

Ne constatons-nous pas, en effet, que depuis plusieurs années les gares de chemins de fer, les bureaux de poste contiennent des pancartes accrochées aux murs des salles d'attente invitant les Français à la colonisation, avec cartes de l'Algérie et de la Tunisie ?

Ajoutons que l'organisation d'une grande Exposition Coloniale à Marseille pour l'année 1906 est depuis un certain temps déjà chose complètement décidée et décrétée. Nous ne pouvons que nous en féliciter et nous en réjouir à l'avance ; car elle sera utile pour l'œuvre de la colonisation.

— Sans nous étendre sur l'historique et l'œuvre de la colonisation dont l'étude approfondie nécessiterait plusieurs volumes, nous pouvons l'esquisser en quelques lignes.

Si les Français comptent au nombre des plus anciens peuples colonisateurs, s'ils eurent jadis, à l'apogée du règne de Louis XIV, de vastes possessions lointaines, n'est-il pas vrai de dire que notre grand empire colonial proprement dit ne date que d'hier ? Combien de richesses cependant, combien de territoires aussi vastes que variés, ont été le lot de la France, durant le premier Empire ! Et cependant, après les traités de 1815 que restait-il à la France, après toutes les victoires, toutes les conquêtes passées ? L'histoire nous l'apprend : quelques îles des Antilles, la Guyane, Saint-Pierre et Miquelon, quelques comptoirs au Sénégal, et nos cinq villes de l'Inde.

Plus tard, c'est l'Algérie qui est l'objet de nos convoitises et devient notre grande conquête pendant la monarchie de Juillet.

Au cours du second Empire, n'est-il pas juste de dire que, si à divers points de vue la politique intérieure de Napoléon III eut des résultats féconds, sa politique extérieure fut plutôt néfaste ? La conquête de la Cochinchine à peine faite, Napoléon III songeait à la délaissier, et, dans l'opinion publique, elle n'était pas considérée plus définitive que celle du Mexique. « En somme, jusqu'à la troisième République, écrit avec justesse M. Pierre Baudin, nos gouvernements n'avaient pas mis la politique coloniale dans leur politique. Seuls des individus, les colons de la Réunion à Madagascar, Dupetit-Thouars en Nouvelle-Calédonie, Faïdherbe au Sénégal, Vuillamy au Gabon, ont continué le mouvement, désavoués, si leur œuvre attirait l'attention publique, par des gouvernants qui n'y eurent que la part du laisser-faire !

Le mouvement officiel est né au cours de ces vingt-cinq dernières années. Un fait économique décisif l'a entraîné. Un homme d'Etat (Jules Ferry) l'a reconnu et y a engagé notre pays.

Le fait économique qui en est résulté, c'est l'immense développement industriel provoquant la surproduction. Les pays que le machinisme en-

traînait à produire bien au-delà de leurs besoins ont dû rechercher de nouveaux débouchés et amener dans leur clientèle des humanités nouvelles. Ce fut parmi eux une course à l'inconnu.

Heureux celui que la perspicacité de son gouvernement, le concours des circonstances, l'audace de ses explorateurs conduiraient vers les terres d'avenir, *véritables réserves du monde !* »

Sur le péril jaune et l'œuvre des missions catholiques

Nous avons déjà parlé en peu de mots, dans le texte, du fameux *péril jaune*, qui fait l'objet de certaines préoccupations dans le monde européen.

Notre opinion sur l'existence réelle, mais encore lointaine, du *péril jaune* vient d'être corroborée par divers articles des plus précis, des plus captivants, écrits de main de maître et révélant toute la largeur de vues, la hauteur de pensées de notre Richelieu moderne, de cet éminent diplomate doublé d'un écrivain hors pair : j'ai nommé M. Gabriel Hanotaux.

Il nous semble utile d'analyser ici certaines parties de cet intéressant article si plein de vérité, de logique et d'actualité, inséré dans le *Journal* et ayant pour titre : « L'Esprit Européen en Chine » ; car il fait connaître la mentalité des Chinois lettrés réfractaires jusqu'à ces derniers temps à toute idée de progrès en même temps qu'à l'influence et aux résultats de l'œuvre féconde accomplie par une pléiade de missionnaires français, et le rôle prépondérant et glorieux de la France qu'il appelle d'une façon pittoresque et juste « la Semeuse d'idées »

Comme le grand ressort de la vie nationale chinoise, c'est l'orgueil, explique M. Hanotaux dans cet article, comme le principe régissant la conduite des mandarins, c'est la *face*, car « sauver la face », c'est chez eux la chose principale à sauvegarder, comme l'aveu de la part de ces lettrés (qui sont persuadés que la Chine est arrivée depuis des siècles à un état qu'ils considèrent comme le summum de la perfection et dont toute la littérature n'est qu'une interminable apologie) que leur vieille civilisation, si artistement organisée, n'est pas parfaite, serait une rupture complète avec la tradition des Pangloss hiérarchisés si fermement convaincus que depuis des temps immémoriaux ils ont établi le meilleur gouvernement possible dans le meilleur des Empires possibles, on peut affirmer que le péril jaune n'est pas à craindre pour les Européens, tant que les mandarins qui reçoivent leurs inspirations de Pékin seront inaccessibles aux idées et aux choses de l'Occident, tant que la classe des lettrés, prétentieuse, vaniteuse, « canaille littéraire », suivant l'expression pittoresque et caractéristique des Goncourt, composée de tous les ratés de l'ambition et de l'existence, restera puissante, tant que cette bohème littéraire et politique, ce ramassis de « fruits secs » laissés pour compte par les examens, encombrant la vie sociale chinoise, feront front contre tout progrès, contre toute innovation, et tant que la Chine ne sera pas dotée d'un réseau complet de voies ferrées. « Tant que la Chine restera aux mains de cette aristocratie, ou plutôt contre cette pédantocratie qui recrute toute autorité sociale par le système des examens (pour citer le texte même de l'article de M. Hanotaux, ce qui vaut mille fois mieux, certes, que d'essayer à l'analyser sèchement et de le déflorer peut-être), un progrès quelconque soit intérieur, soit extérieur, est impossible. La vraie difficulté est là.

Des efforts ont été faits cependant pour tourner la difficulté et pour pénétrer sans coup férir cette couche résistante qui enveloppe, comme une carapace épaisse, la vie populeuse du Céleste Empire. Des hommes, à la fois hardis et subtils, (j'ai nommé les *missionnaires* et surtout les *Pères Jésuites* attirés par la grandeur de l'entreprise et aussi par le péril lui-même), ont essayé d'assumer dans la masse les idées européennes adroitement présentées. Peu s'en fallut qu'ils n'y réussissent...

Les missionnaires catholiques ne considèrent pas la partie comme perdue ; ils persévèrent. Leur œuvre n'a été depuis lors, on le sait,

RENSEIGNEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

Ouvrages à Consulter :

Bibliographie se rattachant principalement à la 1^{re} partie.

Relation du voyage des Français fait au Cap Nord, en Amérique, par les soins de la Compagnie établie à Paris, sous la conduite de M. de Royville, par de Laon, seigneur d'Aigremont (1654). — Véritable relation de tout ce qui s'est passé au voyage de M. de Brétigny, par Royer, seigneur du Petit-Puy (1654). — Voyage de la France Equinoxiale en l'île de Cayenne, entrepris par les Français en 1652, par Biet, prêtre (1654). — Nouvelle relation de la France Equinoxiale, par Barrère, (1743). — Mémoires et correspondances sur l'administration des colonies, de Malouet (1817). — Anecdotes secrètes sur le 18 fructidor, de Ramel. — Histoire du 18 fructidor, de de Larue. — Histoire de la Guyane Française, de Bajon. — Notice historique sur les établissements faits à la Guyane, de Senex (1821). — Précis sur la colonisation des bords de la Mana, du Ministère de la Marine (1835). — Précis historique de l'expédition de Kourou (1842). — Notice historique sur la Guyane Française, de Ternaux-Compans, Lechevalier et Joly de Lotbinière (1838 et 1843). — Voyages faits dans l'intérieur de l'Oyapock, de 1819 à 1847, de Thébault de la Monderie (1856). — Introduction à l'histoire de la Guyane, de Saint-Quantin. — La Guyane Française, de Mourié (1874). — La Guyane Française et le Brésil, de Durand (1877). — La France équinoxiale, de Coudreau. — Histoire de la Guyane Française, du docteur Maurel (1889). — Les Missions catholiques françaises au XIX^e siècle, du R. P. Piolet (1901).

Bibliographie se rattachant principalement à la 2^e partie.

Description géographique de la Guyane Française, de Bellin (1763). — Traité sur les terres noyées de la Guyane, appelée communément Terres Basses, par Guisan (1888). — Description de la Guyane Française, de Le Blond (1814). — Intérieur de la Guyane, de Lejean (Bulletin de la Société de Géographie, nov. 1856). — Renseignements sur la navigation des côtes et des rivières de la Guyane, de Couy (1865). — Description de la France Equinoxiale, de Le Febvre de la Barre (1866). — Généralités sur la Guyane Française, de Sagot (1874). — Voyage au Maroni, de Crevaux (Bul. de la Société de géographie, nov. 1878). — Voyages dans l'Amérique du Sud, de Crevaux (1883). — Voyages à travers la Guyane et l'Amazonie, de H. Coudreau (1887). — Description de la Guyane (Géographie universelle), de Malte-Brun. — Atlas des Colonies Françaises, de Paul Pelet (1902). — Atlas colonial illustré, de Larousse (1903).

Bibliographie se rattachant principalement à la 3^e partie.

Voyage dans la Guyane Française, de F. Bouyer (le Tour du Monde, 1^{er} sem., 1866). — Les Robinsons de la Guyane, de L. Bousсенard. — Voyage chez les Indiens de la Guyane, de Delteil (Bul. de la S. des sciences et des arts de la Réunion (1870).

Bibliographie se rattachant principalement à la 4^e partie.

Essai sur la fièvre jaune et les maladies des tropiques, de Le Blond (1806). — Les plantes utiles des Colonies Françaises, de Lanessan (1886). — Sous les tropiques, de Dhormoys. — Les plantes médicinales et toxiques

qu'un long et décevant martyrologe. La France s'est déclarée la protectrice des *Missions*. Elle a de ce chef, par une volonté déclarée et réitérée sous tous les gouvernements, assumé une responsabilité, mais aussi accepté charge d'âmes.

Près d'un million de catholiques sont répartis parmi les diverses provinces ; des écoles, des églises, des dispensaires, des hôpitaux multipliés jusque dans les coins les plus reculés de l'empire, font connaître le nom, l'action, l'autorité de notre pays, préparant la voie à nos commerçants, à nos ingénieurs, et d'autre part approchent, d'aussi près que possible, l'âme de ce peuple énigmatique. Il y a là un fait acquis qui, malgré de redoutables difficultés, s'est maintenu pendant des siècles et qui, à l'heure actuelle, ajoute son éclat au rayonnement de la France dans le monde.

Les résultats religieux de ces prodigieux efforts peuvent être discutés; ils le sont par ceux mêmes qui les accomplissent ; mais il n'en reste pas moins une infiltration lente des idées et de la civilisation européennes dans ces masses si lentes et si réfractaires, si bien que notre époque est en mesure de constater d'ores et déjà des résultats bien inattendus.

Les missionnaires, en effet, n'ont pas été seulement des évangélistes et des confesseurs de la foi : ils furent et surtout dans la période où ils avaient accès auprès des souverains et de la Cour impériale des initiateurs et des professeurs de civilisation...

Mathématiciens, astronomes, réformateurs du calendrier, amis de l'agriculture, détenteurs de bonnes recettes médicales, les premiers missionnaires gagnèrent ainsi très rapidement une autorité que malheureusement leurs querelles intestines et la minutieuse exigence du dogme catholique leur firent perdre.

Mais de ces longs efforts il reste, en outre des œuvres que je rappelais tout à l'heure, une sorte de disposition diffuse dans la mentalité chinoise, une poussée très vague vers les idées européennes, une inconsciente préparation qui, quoique à l'état latent, n'en a pas moins déterminé d'ores et déjà, à diverses reprises, dans l'empire, de profonds et sourds ébranlements...

Partout, en Chine, le passé s'écroule ; la ruine intellectuelle, comme la ruine matérielle, s'achève. Par contre, un souffle nouveau circule sur ces vastes plaines et sur ces foules immenses. On sait d'où il vient, si l'on ne sait où il va. Ce qu'on ne peut pas nier, en effet, c'est que l'avenir qui se lève est le fils d'un passé où la France aura eu sa part.

Ainsi, même dans cette lointaine partie du monde, la France a rempli sa fonction de « semeuse d'idées ». Cette gloire ne peut lui être contestée. D'ailleurs, d'autres événements, plus récents encore et non moins décisifs, lui assurent dès maintenant, dans un autre ordre d'idées, un rôle prochain et non moins efficace. Le passé lui fait honneur, et l'on peut affirmer d'ores et déjà que pour sa part et selon son rang, elle peut devenir, selon le mot de Chateaubriand « l'Héritière de l'Avenir ».

— Voilà à côté de bien d'autres, émanant de brillants écrivains, une page écrite avec une grande profondeur de pensées, une grande élévation de sentiments par cet éminent diplomate, ce républicain convaincu et sincère qu'est M. Gabriel Hanotaux, dont le talent et le rôle qu'il remplit dans la vie publique font honneur à la France tout entière. Nous ne saurions mieux faire que de terminer notre ouvrage sur cette impression profonde que laisse en nous cette pensée patriotique, bien digne des méditations de chacun et de tous.
